



Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement

La violence des inégalités

Itzá Castañeda Camey, Laura Sabater, Cate Owren et A. Emmett Boyer
Jamie Wen, éditrice



UNION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE



USAID
FROM THE AMERICAN PEOPLE

À propos de l'UICN

L'UICN est une union unique de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie.

Créée en 1948, l'UICN est aujourd'hui le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1 300 organisations Membres et les compétences de plus de 15 000 experts. Elle fait autorité en ce qui concerne les données, les évaluations et les analyses en matière de conservation. La diversité de ses Membres font de l'UICN un incubateur et un référentiel fiable pour les bonnes pratiques, les outils et les normes internationales.

L'UICN offre un lieu de débat neutre où diverses parties prenantes, y compris les gouvernements, les ONG, les scientifiques, les entreprises, les communautés locales, les organisations des peuples autochtones et autres peuvent travailler ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions aux défis environnementaux et parvenir à un développement durable.

En collaboration avec de nombreux partenaires et supporters, l'UICN met en œuvre un vaste portefeuille de projets de conservation dans le monde entier. Associant les connaissances scientifiques les plus pointues et le savoir traditionnel des communautés locales, ces projets visent à mettre un terme à la disparition des habitats, à restaurer les écosystèmes et à améliorer le bien-être des populations.

www.iucn.org

<https://twitter.com/IUCN/>

Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement

La violence des inégalités

Itzá Castañeda Camey, Laura Sabater, Cate Owren et A. Emmett Boyer
Jamie Wen, éditrice

La terminologie géographique employée dans cet ouvrage, de même que sa présentation, ne sont en aucune manière l'expression d'une opinion quelconque de la part de l'UICN sur le statut juridique ou l'autorité de quelque pays, territoire ou région que ce soit, ou sur la délimitation de ses frontières ou de ses limites. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'Agence des États-Unis pour le développement international ou de l'UICN.

L'UICN et autres organisations participantes rejettent toute responsabilité en cas d'erreurs ou d'omissions intervenues lors de la traduction en français de ce document dont la version originale étant en anglais. En cas de divergences, veuillez-vous référer à l'édition originale : *Gender-based violence and environmental linkages: The violence of inequality* (2020). Publié par : UICN, Gland, Suisse. DOI : <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2020.03.en>

Cette publication a été possible grâce au soutien du Bureau pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (GenDev), du Bureau pour la croissance économique, l'éducation et l'environnement (E3), de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID), dans le cadre du prix n°. AID-EGEE-IO-13-00004 de l'initiative AGENT-Advancing Gender in the Environment (Promouvoir l'égalité des genres dans le domaine de l'environnement). Elle a été préparée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).

Pour plus d'informations sur AGENT :
Corinne Hart, USAID – [cohart\[at\]usaid.gov](mailto:cohart[at]usaid.gov)
Cate Owren, UICN – [Cate.owren\[at\]iucn.org](mailto:Cate.owren[at]iucn.org)

Publié par : UICN, Gland, Suisse.

Droits d'auteur : © 2020 UICN, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources naturelles

La reproduction de cette publication à des fins éducatives ou non commerciales est permise sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur à condition que la source soit intégralement citée.

La reproduction de cette publication à des fins commerciales, notamment en vue de la vente, est interdite sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur.

Citation : Castañeda Camey, I., Sabater, L., Owren, C. et Boyer, A. E. (2020). *Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement : la violence des inégalités*. Wen, J. (Éd.). Gland, Suisse: UICN. 308pp.

ISBN : 978-2-8317-2084-5 (PDF)

DOI : <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2020.03.fr>

Éditrice : Jamie Wen

Assistants de recherche : Kaia Boe
Eugenio Fernández-Vázquez
Melissa Luna
Briana Mawby

Illustration de couverture : Estudio Relativo, estudiorelativo.com

Mise en page : Estudio Relativo

Traduction (français) : INTUITIV, info@intuivime.com

Consultant linguistique: Manel Chibane

Disponible auprès de : Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)
Programme mondial sur la gouvernance et les droits
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél 41 22 999 0000
Fax 41 22 999 0002
gender@iucn.org
www.iucn.org/resources/publications

Table des matières

| | |
|---|--------------|
| RÉSUMÉ EXÉCUTIF | XII |
| REMERCIEMENTS | XXI |
| ACRONYMES | XXIII |
| LISTE DES ENCADRÉS, GRAPHIQUES ET RESSOURCES | XXVI |

1. Introduction **1**

| | |
|---|-----------|
| 1.1 Définition des enjeux..... | 2 |
| 1.1.1 La discrimination et les inégalités sont à l'origine de la violence basée sur le genre et vice versa | 4 |
| 1.1.2 La violence basée sur le genre est utilisée comme moyen de contrôle, y compris sur les ressources naturelles | 6 |
| 1.1.3 Pourquoi la lutte contre la violence basée sur le genre est fondamentale pour atteindre les objectifs mondiaux | 11 |
| 1.2 À propos de cette étude | 14 |
| 1.2.1 Portée et structure | 15 |
| 1.2.2 Méthodologie | 17 |
| 1.2.3 Limites de l'étude..... | 20 |
| Références..... | 23 |

SECTION I. VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE ET ACCÈS, UTILISATION ET CONTRÔLE DES RESSOURCES NATURELLES **26**

2. Utilisation de la violence basée sur le genre comme forme de contrôle sur la terre et les ressources naturelles **27**

| | |
|--|-----------|
| 2.1 Les terres et leurs ressources | 30 |
| 2.1.1 Contexte : la terre en tant qu'élément de sécurité..... | 30 |
| 2.1.2 Un aperçu des inégalités des droits fonciers et des normes coutumières..... | 31 |
| 2.1.3 La violence basée sur le genre comme mécanisme d'accaparement des terres et de dépossession des biens | 33 |
| 2.1.4 Extorsion sexuelle pour l'accès aux droits fonciers | 36 |
| 2.1.5 Liens factuels entre violence basée sur le genre et droits fonciers | 37 |

S I.

S II.

S III.

S IV.

| | |
|---|-----------|
| 2.2 Forêts et ressources forestières..... | 39 |
| 2.2.1 Contexte : les forêts sous-tendent la vie et les moyens de subsistance..... | 39 |
| 2.2.2 Analyse des rôles et relations genrés dans la gestion forestière ... | 39 |
| 2.2.3 Violence basée sur le genre et utilisation et occupation des forêts..... | 41 |
| 2.3 Agriculture | 46 |
| 2.3.1 Contexte : favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition | 46 |
| 2.3.2 Travail différencié selon le genre : analyse des obstacles | 46 |
| 2.3.3 Expressions variées de la violence basée sur le genre en tant que forme de contrôle dans l'agriculture..... | 48 |
| 2.4 Eau | 51 |
| 2.4.1 Contexte : l'eau potable et l'assainissement sous-tendent les droits | 51 |
| 2.4.2 Aperçu des différences genrées d'accès à l'eau..... | 51 |
| 2.4.3 Violence basée sur le genre et collecte d'eau | 53 |
| 2.5 Pêche..... | 57 |
| 2.5.1 Contexte : une voie vers la sécurité alimentaire..... | 57 |
| 2.5.2 Analyse de l'« invisibilité » des femmes imposée par les inégalités..... | 57 |
| 2.5.3 Violence basée sur le genre et ressources halieutiques comme moyen de contrôle du pouvoir et du corps humain..... | 59 |
| 2.5.4 « Sexe contre poisson » : exploitation sexuelle dans le secteur de la pêche | 61 |
| 2.6 Pistes d'exploration | 63 |
| 2.6.1 Explorer les politiques et stratégies visant à améliorer les moyens de subsistance et à réduire la violence basée sur le genre grâce à l'accès et aux droits fonciers et aux ressources naturelles | 64 |
| 2.6.2 Accroître les connaissances et les capacités afin de lutter contre les liens entre violence basée sur le genre et ressources naturelles au moyen de données et d'outils | 65 |
| Références..... | 76 |

SECTION II. VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE DANS LE CONTEXTE DES PRESSIONS ET MENACES ENVIRONNEMENTALES 85

3. Exploitation illicite des ressources naturelles : liens entre violence basée sur le genre et crimes environnementaux 86

3.1 Commerce illégal d'espèces sauvages.....90

3.1.1 Contexte : le marché florissant de l'exploitation des
espèces sauvages90

3.1.2 La violence basée sur le genre en tant que moyen et impact
du commerce illégal des espèces sauvages, perturbant et
déstabilisant les communautés91

3.2 Exploitation forestière illégale93

3.2.1 Contexte : économie de la déforestation, de la dégradation
et de la criminalité93

3.2.2 Exploitation des conditions interdépendantes de discrimination
et d'abus pour perpétrer des violences basées sur le genre
dans le secteur de l'exploitation forestière illégale95

3.2.3 Violence basée sur le genre, commerce illégal du charbon
de bois et conflits97

3.3 Pêche illicite, non déclarée et non réglementée.....99

3.3.1 Contexte : la non-durabilité menace les moyens de
subsistance et la sécurité alimentaire.....99

3.3.2 Exploitation des vulnérabilités et utilisation de la violence
basée sur le genre comme outil de pêche illégale..... 100

3.4 Exploitation minière illégale101

3.4.1 Contexte : la criminalité interdépendante renforce
l'exploitation 101

3.4.2 Recours à la violence basée sur le genre pour alimenter les
activités minières illicites 103

3.5 Pistes d'exploration106

3.5.1 Faire progresser la recherche et l'échange d'informations
sur les liens entre violence basée sur le genre et criminalité
environnementale afin de permettre des
interventions éclairées 107

3.5.2 Élaborer des analyses de chaînes de valeur tenant compte
des questions d'égalité des genres pour relever les défis et
identifier les solutions potentielles 108

Références.....114

S I.

S II.

S III.

S IV.

4. Impacts des industries extractives, des projets d'infrastructures à grande échelle et de l'agro-industrie sur la violence basée sur le genre

118

4.1 Industries extractives et infrastructures à grande échelle121

4.1.1 Contexte : effets déstabilisateurs des projets d'extraction et des infrastructures à grande échelle sur les communautés..... 121

4.1.2 Les activités extractives et le développement d'infrastructures à grande échelle aggravent les inégalités, exacerbant les normes patriarcales et la violence basée sur le genre122

4.1.3 L'afflux de travailleurs de la construction masculins dans les projets d'industrie extractive et d'infrastructures à grande échelle entraîne une augmentation de la violence basée sur le genre.....124

4.1.4 Les forces armées liées aux activités extractives et aux infrastructures à grande échelle commettent des violences et des abus basés sur le genre sur les communautés locales....125

4.1.5 Les formes croisées de discrimination dans les industries extractives et les infrastructures à grande échelle exposent les femmes autochtones à un risque accru126

4.1.6 Des formes croisées de discrimination exposent les filles à un risque accru128

4.1.7 Prostitution forcée et trafic sexuel dans les secteurs minier et des infrastructures à grande échelle130

4.2 Agro-industries et production industrielle133

4.2.1 Contexte : inégalités à grande échelle133

4.2.2 Les promesses non tenues de richesse entraînent une violence conjugale accrue134

4.2.3 Discrimination à plusieurs niveaux conduisant à des violences basées sur le genre sur le lieu de travail dans l'agro-industrie à grande échelle.....134

4.2.4 Pratiques de « sexe contre travail » dans l'agro-industrie à grande échelle.....136

4.3 Pistes d'exploration137

4.3.1 Établir et renforcer des conditions propices à l'application des politiques internationales et des normes d'entreprise fondées sur les droits et tenant compte des questions d'égalité des genres pour lutter contre la violence basée sur le genre.....138

4.3.2 Renforcer les capacités, la coordination et la responsabilisation nationales afin d'assurer le respect des normes et politiques relatives à la violence basée sur le genre et aux droits humains ..140

S I.
S II.
S III.
S IV.

4.3.3 Améliorer l’attention et les stratégies de lutte contre la violence basée sur le genre dans les politiques, plans, outils et communications des entreprises 141

Références.....148

5. Effets des changements climatiques et des catastrophes météorologiques sur la violence basée sur le genre 154

5.1 Faire face aux changements climatiques et aux catastrophes météorologiques et s’en remettre158

5.1.1 Contexte : sur le chemin de la destruction..... 158

5.1.2 Impacts sur la violence domestique et conjugale..... 159

5.1.3 Mariages d’enfants face aux catastrophes et à la pénurie de ressources 160

5.1.4 Exploitation sexuelle et traite d’êtres humains..... 163

5.2 Impacts environnementaux et facteurs de migrations et de déplacements.....165

5.2.1 Contexte : un défi mondial croissant..... 165

5.2.2 Violence basée sur le genre dans les logements temporaires et les abris d’urgence..... 167

5.3 Pistes d’exploration171

5.3.1 Renforcer l’attention portée à la violence basée sur le genre par la collecte et l’échange de données 172

5.3.2 Connaître, adapter et utiliser les bonnes pratiques existantes dans tous les secteurs 173

Références.....179

SECTION III. VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE DANS L’ACTION ENVIRONNEMENTALE 184

6. Violence basée sur le genre dans la défense des terres, des territoires et de l’environnement : situation des femmes défenseuses des droits humains relatifs à l’environnement 185

6.1 Conflit de pouvoir et de droits sur les ressources.....190

6.1.1 Contexte : un besoin croissant de défense de l’environnement se heurte à une violence croissante..... 190

6.1.2 Les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l’environnement font face à différentes expressions de la violence comme moyen de contrôle 193

S I.
S II.
S III.
S IV.

6.1.3 Armer les questions d'égalité des genres dans les conflits
violents pour la terre et les ressources naturelles194

6.1.4 Défenseurs autochtones et violence basée sur le genre.....195

6.2 Pistes d'exploration197

6.2.1 Autonomiser les femmes défenseurs des droits humains
relatifs à l'environnement en assurant leur représentation
et leur protection197

6.2.2 Utiliser les cadres politiques pour augmenter l'attention et
les ressources pour les femmes défenseurs des droits
humains relatifs à l'environnement198

Références.....202

**7. Violence basée sur le genre dans l'action et sur les lieux
de travail environnementaux 206**

**7.1 Violences et harcèlement sur le lieu de travail dans le secteur
de l'environnement.....210**

7.1.1 Contexte : les inégalités et la discrimination au travail
augmentent les risques de violence basée sur le genre210

7.1.2 L'isolement géographique et les comportements
discriminatoires tolérés augmentent encore les risques
de violence basée sur le genre212

7.1.3 Les multiples niveaux de discrimination sur le lieu de travail
entraînent des taux plus élevés de harcèlement et de
violence basée sur le genre213

7.1.4 Les réponses institutionnelles inadéquates à la violence
basée sur le genre ont également des répercussions sur
les survivants216

7.2 Violence basée sur le genre dans l'action environnementale.....217

7.2.1 Contexte : impacts cycliques d'une dynamique de
pouvoir inégale.....217

7.2.2 Exacerbation des violences basées sur le genre et fragilisation
des stratégies et résultats environnementaux218

7.3 Pistes d'exploration221

7.3.1 Élargir les connaissances sur les dimensions institutionnelles
de la violence basée sur le genre dans le secteur de
l'environnement.....222

7.3.2 Renforcer le soutien pour l'établissement de normes juridiques
contre la violence basée sur le genre sur le lieu de travail.....223

S I.
S II.
S III.
S IV.

7.3.3 Promouvoir des mesures structurelles et institutionnelles pour atténuer et combattre la discrimination et la violence basée sur le genre au travail et sur les lieux de travail223

Références.....230

SECTION IV. DES PISTES POUR LE CHANGEMENT : RECOMMANDATIONS POUR PASSER À L’ACTION 234

8. Comblent les lacunes et agir : points d’entrée pour lutter contre les liens entre violence basée sur le genre et environnement, y compris pour améliorer les programmes environnementaux 235

8.1 Lacunes et points d’entrée à l’échelle mondiale237

8.1.1 Mettre à profit et améliorer le cadre politique international pour renforcer l’attention portée aux liens entre violence basée sur le genre et environnement237

8.1.2 S’assurer que le financement de l’environnement et du développement durable contribue à la lutte contre la violence basée sur le genre.....242

8.1.3 Ancrer l’attention à la violence basée sur le genre dans les politiques et plans nationaux en matière d’environnement afin d’aider à combler les lacunes dans la mise en œuvre245

8.1.4 Utiliser des indicateurs pour refléter les priorités et combler les lacunes en matière de connaissances248

8.2 Lacunes et points d’entrée à l’échelle des programmes250

8.2.1 Améliorer la programmation environnementale en luttant contre la violence basée sur le genre250

8.2.2 Accroître les possibilités d’éliminer la violence basée sur le genre en l’intégrant à l’ensemble du cycle de projet.....257

Références.....263

ANNEXE 1. Priorités de recherche sur la violence basée sur le genre et les questions environnementales268

ANNEXE 2. Aperçu des recommandations, par partie prenante272

ANNEXE 3. Liste des études de cas.....277

S I.
S II.
S III.
S IV.



Données : Banque mondiale (2019).

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.

Résumé exécutif

Dans le monde entier, on estime qu'une femme ou une fille sur trois sera victime de violence basée sur le genre (VBG) au cours de sa vie (World Bank, 2019). Enracinée dans des normes et lois discriminatoires à l'égard des femmes et protégée par l'impunité, la VBG est présente dans toutes les sociétés comme un moyen de contrôle, d'assujettissement et d'exploitation renforçant encore les inégalités entre genres. Cette publication, *Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement : la violence des inégalités*, établit que ces modèles de VBG sont observés dans tous les contextes environnementaux, affectant la sécurité et le bien-être des nations, des communautés et des individus, et compromettant la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Bien que les liens entre VBG et questions environnementales soient complexes et se produisent à de multiples échelles, ces menaces aux droits humains et à la santé des écosystèmes ne sont pas insurmontables. Les résultats de la présente étude démontrent que l'élimination de la VBG, la promotion de l'égalité des genres et la protection de l'environnement peuvent être positivement liées, de manière à contribuer à assurer un avenir sûr, durable et équitable.

But et approches

Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement : la violence des inégalités constitue une base de connaissances pour comprendre et accélérer l'action visant à lutter contre les liens entre VBG et environnement. Développée par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) en collaboration avec l'Agence des États-Unis pour le développement international

S I.

S II.

S III.

S IV.

(USAID), dans le cadre du Partenariat Advancing Gender in the Environment (AGENT - Promouvoir l'égalité des genres dans le domaine de l'environnement), cette publication vise à sensibiliser et à impliquer les acteurs travaillant dans les domaines de l'environnement et du développement durable, de l'égalité des genres et de l'élaboration de politiques et de programmes en matière de VBG, afin de guider le développement d'approches politiques, de programmes et de projets environnementaux fondées sur les droits et sensibles aux questions d'égalités des genres.

Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement : la violence des inégalités regroupe de vastes connaissances et expériences recueillies dans tous les secteurs et domaines, et constitue une référence solide pour les décideurs et professionnels de tous niveaux pour comprendre les problèmes et interventions potentielles visant à lutter contre la violence basée sur le genre dans le domaine de l'environnement. Plus de 1 000 sources d'information, d'expériences et d'interventions concernant la VBG dans tous les contextes environnementaux et dans le monde entier, émanant de parties prenantes internationales, de gouvernements nationaux, de la société civile, de spécialistes et de décideurs environnementaux, de défenseurs et d'activistes, et d'universitaires, ont été analysées. À diverses étapes de la rédaction de cette publication, notre étude a également été renforcée par des entretiens avec des informateurs clés, des commentaires d'experts dans le cadre d'un atelier de validation, et des commentaires détaillés de la part de pairs évaluateurs. De plus, une enquête (désignée ci-après comme « enquête VBG-ENV ») et un appel à études de cas sur les liens entre VBG et environnement ont enrichi cette étude au moyen de plus de 300 réponses et 80 études de cas, documentant des données factuelles, des pratiques prometteuses et les besoins en capacités d'un large éventail de parties prenantes. Les réponses à l'enquête VBG-ENV comprenaient une série de récits, dans lesquels la violence basée sur le genre a constitué un obstacle à la conservation et au développement durable. Cinquante-neuf pour cent des répondants à l'enquête ont noté avoir observé des VBG (de violences sexuelles, physiques ou psychologiques, à la traite d'êtres humains, au harcèlement sexuel, à la contrainte sexuelle, voire au viol dans certains cas, au mariage d'enfants lié à des crises environnementales, etc.) dans toute une gamme de questions relatives aux femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement (FDDHE), aux migrants et réfugiés environnementaux, à des types de délits environnementaux spécifiquement identifiés, aux régimes fonciers et aux droits de propriété, aux peuples autochtones, aux aires protégées, aux changements climatiques, à l'énergie et aux infrastructures, aux industries extractives, à l'eau, à la réduction des risques de désastres, à l'exploitation forestière et à la biodiversité, ainsi qu'à

S I.

S II.

S III.

S IV.

l'accès, utilisation et contrôle des ressources naturelles dans le cadre de leur travail de mise en œuvre de projets environnementaux et de développement durable¹. De même, les réponses à l'enquête ont clairement montré que combler les lacunes en matière de connaissances et de données, développer des outils et renforcer les capacités sont, tous, des éléments nécessaires pour s'attaquer aux liens entre VBG et environnement. Soixante et onze pour cent des répondants ont indiqué que des connaissances et une compréhension du personnel en matière de liens entre VBG et environnement étaient indispensables pour lutter contre la VBG.

Messages clés

Cette analyse révèle la nature complexe et interconnectée de la VBG dans les trois contextes principaux explorés dans cette étude : l'accès aux ressources naturelles et leur contrôle, les pressions et menaces environnementales, et l'action environnementale visant à défendre et à conserver les écosystèmes et leurs ressources. Les inégalités entre genres sont omniprésentes dans tous ces contextes. Les lois nationales et coutumières, les normes sociales et les rôles traditionnels relatifs aux questions de genre dictent qui peut accéder et contrôler les ressources naturelles, entraînant souvent la marginalisation des femmes par rapport aux hommes. Les menaces et pressions sur l'environnement et ses ressources amplifient les inégalités entre genres et les déséquilibres de pouvoir dans les communautés et les ménages faisant face à une pénurie de ressources ou à un stress sociétal. Les normes et stéréotypes basés sur le genre discriminatoires façonnent jusqu'au traitement différencié des femmes et des hommes travaillant pour protéger et conserver l'environnement, affectant, en fin de compte, l'efficacité et le succès des résultats.

Dans tous les contextes, l'expression de la VBG perpétue les inégalités et normes sociales et culturelles relatives au genre, formant un cercle vicieux au détriment des moyens de subsistance, des droits, de la conservation et du développement durable. La VBG est un moyen systématique de contrôle permettant de perpétuer et de protéger les privilèges existants autour des

1 Veuillez noter que l'enquête VBG-ENV posait spécifiquement cette question. Les données de réponse ne reflètent donc que le nombre de personnes ayant répondu à l'enquête. Il serait inexact d'extrapoler les données au-delà de l'enquête. L'enquête a fourni une définition de la VBG en décrivant les types de violence signalés. Plusieurs questions et types de questions ont été posés, afin de garantir la précision des réponses. Par exemple, les réponses ouvertes ont été analysées et validées par les auteurs et les assistants de recherche, et des cases à cocher ont été fournies afin que les répondants puissent répertorier les types de violence dont ils ont été témoins, ainsi que le genre de la ou des victimes/survivant(e)s. Des questions supplémentaires de suivi demandaient aux répondants de fournir des détails sur l'impact de la VBG sur la mise en œuvre des projets. L'analyse de ces questions d'enquête, entre beaucoup d'autres, a façonné l'élaboration de ce document, ainsi que l'identification des possibles solutions analysées dans le Chapitre 8 de cette publication.

ressources naturelles, en maintenant les déséquilibres de pouvoir responsables de tensions au sein des familles, entre les communautés et entre les acteurs impliqués. De plus, lorsque l'application de la primauté du droit est limitée, les abus liés à la VBG sont utilisés pour permettre des activités illicites et illégales par le biais de l'exploitation sexuelle et/ou pour exercer un contrôle sur les communautés. Les communautés autochtones étant souvent en première ligne pour défendre leurs territoires, leurs ressources et leurs droits contre les projets d'extraction et les intérêts des entreprises, de nombreuses femmes autochtones sont confrontées à des formes croisées et renforcées de VBG et autres formes de violences (Wijdekop, 2017).

Accès et contrôle des ressources naturelles : terres, forêts, agriculture, eau et pêche

Des inégalités entre genres enracinées dans les normes juridiques et sociales, y compris un accès inégal à l'éducation, aux opportunités économiques et à la prise de décisions, et des rôles et responsabilités genrés dictent comment (et si) les femmes et les hommes accèdent et contrôlent la terre et les ressources liées aux forêts, à l'agriculture, à l'eau et à la pêche. Les données et expériences dans le contexte de la terre et des ressources naturelles montrent que la VBG est souvent utilisée comme moyen de maintenir ces déséquilibres de pouvoir, renforçant violemment les attentes et les normes socioculturelles, et exacerbant les inégalités entre genres. Par exemple, lorsqu'elles tentent d'accéder aux marchés agricoles, les femmes peuvent être victimes de violences conjugales, leurs partenaires cherchant à contrôler leurs finances et à maintenir leur dépendance économique (Étude de cas EN19)². En outre, des rôles genrés liés à la terre et aux ressources peuvent également rendre les femmes plus vulnérables à la VBG dans l'exercice de leurs responsabilités quotidiennes, comme constaté dans les activités de ramassage de bois de chauffage et de collecte d'eau (Sommer et al., 2015; Wan et al., 2011). L'accès aux ressources naturelles et le contrôle de celles-ci sont également, souvent, une source d'exploitation sexuelle, comme constaté dans le cas des régimes fonciers, lorsque des autorités suggèrent ou exigent des faveurs sexuelles en échange de droits fonciers (Matsheza et al., 2012), lorsque des pêcheurs exigent des faveurs sexuelles des femmes acheteuses et transformatrices en échange de poisson (« *sexe contre poisson* ») (Béné et Merten, 2008), ou lorsque des superviseurs masculins d'industries de ressources naturelles harcèlent et maltraitent sexuellement les femmes, et punissent celles qui ne se soumettent

2 Données reçues en tant qu'études de cas. Voir la Section 1.2.2 et l'Annexe 3 sur les soumissions d'études de cas pour cette étude, énumérées, entre parenthèses, par langue de soumission, anglais (EN), espagnol (SP) et français (FR), et par numéro d'étude de cas (par exemple Étude de cas EN19).

pas en les reléguant à des tâches dangereuses ou en limitant leurs heures de travail si leurs avances sont refusées (UN Women, 2018).

Pressions et menaces sur la terre et les ressources : crimes environnementaux, industries extractives et agro-industries, changements climatiques et désastres météorologiques

La dégradation de l'environnement et la rareté des ressources naturelles constituent d'importantes menaces pour les écosystèmes et les moyens de subsistance, entraînant ou exacerbant la perte de biodiversité, l'insécurité alimentaire, la pauvreté, les déplacements, la violence et la perte des connaissances traditionnelles et culturelles. Les tensions et la concurrence qui en découlent pour des ressources limitées au sein des communautés, des ménages et des industries, et entre elles, amplifient les inégalités normatives, discriminatoires et d'exploitation entre hommes et femmes, ouvrant la voie à une augmentation de la VBG comme moyen de contrôler et de renforcer les déséquilibres de pouvoir. Par exemple, dans le cas de crimes environnementaux, l'affaiblissement de la primauté du droit contribue à l'exploitation sexuelle des femmes et des hommes pour permettre des activités illégales et en assurer la main-d'œuvre, comme constaté dans les opérations illégales d'exploitation forestière, minière et de pêche (GI-TOC, 2016; UNHRC, 2011; Urbina, 2015). Dans d'autres cas, la VBG a été utilisée comme méthode pour réprimer la résistance des communautés locales lors de conflits et de déplacements forcés, suite à des développements à grande échelle (IUCN, 2018; Rustad et al., 2016; Schrecker et al., 2018). Les forces militaires et de sécurité armées, impliquées dans le développement d'infrastructures à grande échelle et les travaux d'extraction, ainsi que les gardes des aires protégées, ont également employé la VBG pour faire pression sur les communautés locales ou les exploiter. Dans le sillage des contraintes sociales, financières et infrastructurelles dues aux changements climatiques et aux désastres météorologiques, le mariage d'enfants a été utilisé comme stratégie d'adaptation (UN Women, 2017; Human Rights Watch, 2015), tandis que les taux de VBG augmentent à mesure que les hommes utilisent la violence pour exercer un contrôle sur des ressources naturelles de plus en plus rares (Dankelman, 2016). Exacerbant les défis, une planification de la gestion des risques de désastres ignorant les questions d'égalité des genres peut également contribuer à la VBG (Dwyer et Woolf, 2018; Nellesmann, et al., 2011; UNHCR, 2011; WRC, 2011).

S I.

S II.

S III.

S IV.

Action environnementale : femmes défenseures des droits humains relatifs à l'environnement, projets et lieux de travail environnementaux

La discrimination basée sur le genre dans un cadre social, culturel, juridique, économique ou institutionnel affecte la capacité des femmes et des filles à participer et à diriger de façon égale, et en toute sécurité, l'activisme et le travail d'organisation et de programmation environnementales. Ces obstacles renforcent les inégalités des genres dans les actions visant à défendre, protéger, conserver et obtenir des avantages de l'environnement. Dans ces contextes, la VBG est utilisée pour affirmer les déséquilibres de pouvoir et, parfois, décourager ou empêcher violemment les femmes de défendre leurs droits de travailler à un environnement sûr et sain ou d'en bénéficier (répondant SP33 à l'enquête VBG-ENV; répondant EN53 à l'enquête VBG-ENV). Par exemple, les cas de VBG contre les femmes défenseures des droits humains relatifs à l'environnement (FDDHE) augmentent (Barcia, 2017; Facio, 2015; Meffe et al., 2018), la VBG étant normalisée à un point que violence et discrimination sont vécues aussi bien dans la sphère privée que publique (López et Bradley, 2017), compliquant les efforts des défenseures pour réclamer justice (Watts, 2018). Dans les milieux de travail de l'environnement, les schémas d'inégalités et de discrimination basées sur le genre sont souvent entourés d'une culture d'acceptation qui les renforce et peut conduire à des cas de violence et de harcèlement au travail (ILO, 2017; Taylor, 2014). Les initiatives environnementales peuvent involontairement exacerber les conditions locales qui contribuent à la VBG (Tauli-Corpus et al., 2018). En fin de compte, la VBG affaiblit et peut même inverser les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs environnementaux.

Pistes d'exploration

Liens entre la violence basée sur le genre et l'environnement : la violence des inégalités documente les liens entre VBG et environnement dans différents contextes, démontrant que la VBG est utilisée comme un outil de contrôle systématique pour déterminer les droits et perspectives des personnes en fonction de leur sexe. Bien que les problèmes soient importants, il existe également de nombreux points d'entrée permettant de prévenir la VBG et d'y réagir dans le cadre de ces liens. Il est essentiel de comprendre les liens entre VBG et environnement pour que les politiques, la planification et les interventions soient efficaces, car ces questions s'influencent mutuellement de diverses manières susceptibles d'entraver ou d'annuler les progrès.

Certaines pratiques prometteuses existent et montrent la voie à suivre dans ce domaine de travail. Les programmes environnementaux peuvent aborder les problèmes et les risques liés à la VBG en intégrant une attention ciblée dans

S I.

S II.

S III.

S IV.

les priorités et politiques organisationnelles, en sensibilisant et en renforçant les capacités, en établissant des alliances stratégiques entre secteurs et parties prenantes afin d'accélérer l'action, et en intégrant des considérations relatives à la VBG à l'ensemble du cycle de projet. Dans de multiples cadres politiques internationaux, priorités des donateurs et des mécanismes d'aide et de financement, et stratégies et plans d'organisations de développement durable, les questions relatives à la VBG (y compris la prévention et la réponse à la violence) et à l'environnement (y compris la conservation et le développement durable) tendent à être transversales mais rarement liées, masquant les risques potentiels d'exacerbation de la violence et/ou de dégradation de l'environnement. L'intégration de ces liens dans les priorités offre une chance de voir les choses différemment, révélant des options stratégiques pour des efforts nouveaux et renouvelés en vue de respecter les engagements internationaux en matière de droits humains et de développement durable.

Références

- Barcia, I. (2017). *Women Human Rights Defenders Confronting Extractive Industries: An Overview of Critical Risks and Human Rights Obligations*. Association for Women's Rights in Development (AWID) et Women Human Rights Defenders International Coalition (WHRDIC). Disponible à :
https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/whrds-confronting_extractive_industries_report-eng.pdf
- Béné, C. et Merten, S. (2008). 'Women and Fish-for-Sex: Transactional Sex, HIV/AIDS and Gender in African Fisheries'. *World Development* Vol. 36 No. 5. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2007.05.010>
- Dankelman, I. (2016). *Action Not Words. Confronting Gender Inequality through Climate Change Action and Disaster Risk Reduction in Asia*. Thailand: UN Women. Disponible à : http://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20eseasia/docs/publications/2017/04/ccdr_130317-s.pdf?la=en&vs=5239
- Dwyer, E. et Woolf, L. (2018). *Down by the river. Addressing the rights, needs and strengths of Fijian sexual and gender minorities in disaster risk reduction and humanitarian response*. Australie: Oxfam. Disponible à :
https://www.edgeeffect.org/wp-content/uploads/2018/02/Down-By-The-River_Web.pdf
- Facio, A. (2015). '¿Por qué la perspectiva de género es necesaria para analizar la situación de agresiones contra las defensoras?' Dans : López, M. et Vidal, V. *Agresiones contra defensoras de derechos humanos en Mesoamérica: Informe 2012-2014*. ('Why the gender perspective is necessary to analyse the situation of aggressions against female defenders?' *Aggressions against female human rights defenders in Central America: 2012-2014 report*), pp. 11–14. Iniciativa Mesoamericana de Mujeres Defensoras de Derechos Humanos (IM-Defensoras). Disponible à :
<http://im-defensoras.org/wp-content/uploads/2016/04/283951300-Informe-2012-2014-de-Agresiones-contra-Defensoras-de-DDHH-en-Mesoamerica.pdf>
- Global Initiative against Transnational Organized Crime (GI-TOC) (2016). *Organized Crime and Illegally Mined Gold in Latin America*. Genève, Suisse. Disponible à : (anglais) <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2016/03/Organized-Crime-and-Illegally-Mined-Gold-in-Latin-America.pdf> (espagnol) <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2016/03/El-Crimen-Organizado-y-la-Miner%C3%ADa-Illegal-de-Oro-en-Am%C3%A9rica-Latina.pdf>
- International Labour Organization (ILO) (2017). *Ending violence and harassment against women and men in the world of work*. Report V (1) to the International Labour Conference, 107th Session, 2018. Genève, Suisse.: OIT. Disponible à :
https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--ed_norm/--relconf/documents/meetingdocument/wcms_553577.pdf
- International Development Committee of the UK Parliament (2018). *Sexual exploitation and abuse in the aid sector* [site web]. Disponible à : <https://publications.parliament.uk/pa/cm201719/cmselect/cmintdev/840/84002.htm>
- International Union for Conservation of Nature (IUCN) (2018). *Advancing Gender in the Environment: Making the Case for Gender Equality in Large-Scale Renewable Energy Infrastructure Development*. Disponible à :
<https://portals.iucn.org/library/node/48558>
- López, M. et Bradley A. (2017). *Rethinking Protection, Power and Movements: Lessons from Women Human Rights Defenders in Mesoamerica. Making change happen* (No. 6). JASS (Just Associates). Disponible à :
https://justassociates.org/sites/justassociates.org/files/jass_mch6_rethinking_protection_power_movements_4.pdf
- Matsheza, P., Timilsina, A., Arutyunova, A. (Éd.) (2012). *Seeing Beyond the State: Grassroots Women's Perspectives on Corruption and Anti-Corruption*. New York: UNDP. Disponible à : <https://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Anti-corruption/Grassroots%20women%20and%20anti-corruption.pdf>
- Meffe, D., Choudhary, S., Orsini, C., Bacher, S., Byenda, N., Kleinveld, T. y Kabachwezi, E. (2018). *"To Them, We're Not Even Human": Marginalised Human Rights Defenders in Uganda, Kenya, and Tanzania*. Kampala, Ouganda: DefendDefenders (the East and Horn of Africa Human Rights Defenders Project). Disponible à :
https://defenddefenders.org/wp-content/uploads/2018/12/FINAL-REPORT_pdf-3-1.pdf

S I.

S II.

S III.

S IV.

- Nellemann, C. Verma, R. et Hislop, L. (Eds.) (2011). *Women at the frontline of climate change: Gender risks and hopes. A Rapid Response Assessment*. United Nations Environment Programme et GRID-Arendal. Disponible à: https://gridarendal-website-live.s3.amazonaws.com/production/documents/s_document/165/original/rra_gender_screen.pdf?1484143050
- Rustad, S.A., Ostby, G. et Nordas, R. (2016). 'Artisanal mining, conflict, and sexual violence in Eastern DRC'. *Extractive Industries and Society* 3(2): 475-484. Disponible à: <https://doi.org/10.1016/j.exis.2016.01.010>
- Schrecker, T., Birn, A.E. et Aguilera, M. (2018). 'How extractive industries affect health: Political economy underpinnings and pathways'. *Health & Place* (52): 135-147. Disponible à: <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2018.05.005>
- Sommer, M., Ferron, S., Cavill, S. et House, S. (2015). 'Violence, gender and WASH: spurring action on a complex, under-documented and sensitive topic'. *Environment & Urbanization*. International Institute for Environment and Development (IIED), Vol 27(1). Disponible à: <https://doi.org/10.1177/0956247814564528>
- Tauli-Corpuz, V., Alcorn, J. et Molnar, A. (2018). *Cornered by Protected Areas*. Disponible à: https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/06/Cornered-by-PAs-Brief_RRI_June-2018.pdf
- Taylor, E. (2014). *Report on the State of Diversity in Environmental Organizations*. Ann Arbor, Michigan: University of Michigan, School of Natural Resources & Environment. Disponible à: <http://vaip.org/wp-content/uploads/2014/10/ExecutiveSummary-Diverse-Green.pdf>
- UN High Commissioner for Refugees (UNHCR) (2011). *Action against Sexual and Gender-Based Violence: An updated strategy*. Disponible à: <https://www.refworld.org/docid/4e01ffeb2.html>
- UN Human Rights Council (UNHRC) (2011). *Mission to Peru: Report of the Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, including its causes and consequences*. (15 août 2011). Disponible à: https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Slavery/SR/A-HRC-18-30-Add.2_en.pdf
- Urbina, I. (2015). "Sea Slaves": The Human Misery That Feeds Pets and Livestock'. *The New York Times* (27 juillet 2015). Disponible à: <https://www.nytimes.com/2015/07/27/world/outlaw-ocean-thailand-fishing-sea-slaves-pets.html>
- Wan, M., Colfer, C.J.P. et Powell, B. (2011). 'Forests, women and health: opportunities and challenges for conservation'. *International Forestry Review* Vol.13(3). 2011. Disponible à: <https://doi.org/10.1505/146554811798293854>
- Watts, J. (2018). 'Almost four environmental defenders a week killed in 2017'. *The Guardian* (2 février 2018). Disponible à: https://www.theguardian.com/environment/2018/feb/02/almost-four-environmental-defenders-a-week-killed-in-2017?CMP=share_btn_tw
- Wijdekop, F. (2017). *Environmental defenders and their recognition under international and regional law- An introduction*. IUCN National Committee of The Netherlands (IUCN NL). Disponible à: https://www.iucn.nl/files/publicaties/environmental_defenders_and_their_recognition_under_international_and_regional_law.pdf
- World Bank (WB) (2019). *Gender-Based Violence (Violence Against Women and Girls)*. Disponible à: <https://www.worldbank.org/en/topic/socialdevelopment/brief/violence-against-women-and-girls>
- Women's Refugee Commission (WRC) (2011). *Cooking Fuel Saves Lives: A Holistic Approach to Cooking in Humanitarian Settings*. Disponible à: <https://s33660.pcdn.co/wp-content/uploads/2020/04/Cooking-Fuel-Saves-Lives-Complete.pdf>

Remerciements

D'innombrables personnes et organisations ont contribué de diverses manières, directement et indirectement, à ce travail. Avec une immense gratitude, nous tenons à remercier les personnes et institutions suivantes.

L'USAID a été un partenaire visionnaire et solidaire. Nous remercions, en particulier, Corinne Hart et Chaitra Shenoy pour leur engagement et leur collaboration. Merci également aux innombrables experts de l'USAID, dans tous les secteurs, qui ont aidé à valider et à enrichir cette étude.

Un grand merci à l'équipe suivante : Eugenio Fernández-Vázquez et Melissa Luna ont fourni un soutien clé aux études sectorielles et à la rédaction, tout comme Kaia Boe et Briana Mawby. Une révision approfondie des textes a été réalisée par Diwata Hunziker, et Estudio Relativo s'est chargé de la conception.

L'éventail d'informations présentées dans ce document reflète les contributions perspicaces de ceux qui ont répondu à notre enquête sur la VBG et l'environnement, ainsi qu'à notre appel à études de cas. De précieuses informations ont également été obtenues des personnes interviewées, qui ont apporté une expertise et une expérience variées.

Divers experts se sont joints à nous pour un atelier de consultation de deux jours, début 2019, afin de valider et enrichir l'avant-projet de ce document. En plus de Celia Steele, qui a organisé la logistique de cet atelier, nous remercions spécialement les participants et autres relecteurs de première heure, qui nous ont apporté contributions critiques et conseils, y compris : Diana Arango (Banque mondiale), Debasmitta Boral (ONU Environnement), Karol Boudreaux (Landesa), Ciara Daniels (Programme des Nations unies pour le développement (PNUD)), Sarah Gammage (Centre international de recherche sur les femmes (ICRW)), Kanchan Lama (Experte indépendante, également affiliée à Women Organizing for Change in Agriculture and Natural Resource Management (WOCAN)), Pamela McElwee (Université Rutgers et Commission de gestion des écosystèmes de l'UICN), Seline Meijer (UICN), Maureen Murphy (Global Women's Institute, Université George Washington), Barbara Nakangu (UICN), Meher Noshirwani (Commission des politiques environnementales, économiques et sociales (CPEES) de l'UICN et Groupe de spécialistes des questions d'égalité des genres de la CPEES), Celina Salcedo-La Viña (World Resources Institute (WRI) et Defending Defenders Coalition), Jackie Siles (UICN) et Kame Westerman (Conservation International (CI)).

S I.

S II.

S III.

S IV.

D'autres collègues d'ONU Femmes, The Nature Conservancy, de CI, du Fonds mondial pour la nature, du Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, du Comité international de sauvetage, parmi beaucoup d'autres, y compris et en particulier des collègues de l'UICN et de ses Membres, ont contribué à façonner ce travail. Un merci particulier à Jenny Springer (UICN), qui a aidé à structurer et à centrer stratégiquement les domaines analytiques, et à Stewart Maginnis (UICN), qui a fourni d'importants commentaires directeurs ayant contribué à façonner ce document. Merci.

Diego Antoni (PNUD) et Bandana Rana (Saathi Népal; Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes) ont fourni leur analyse de pairs. Ils ont non seulement validé notre étude et contribué à nos connaissances, en s'appuyant sur leur expertise croisée inimitable, mais nous ont également mis au défi d'être plus audacieux. Nous vous en sommes reconnaissants. Merci également au Comité des publications de l'UICN et à Sarina van der Ploeg pour avoir reconnu et promu l'importance de cette question par ses conseils et son soutien constructifs.

Enfin, notre respect et reconnaissance vont à toutes les personnes travaillant à mettre fin à la VBG dans les domaines liés à l'environnement, et dans tout autre domaine. Vos rapports, documents et stratégies d'action ont rendu ce document possible et permettront le changement.

Acronymes

| | | |
|-----------------|--|---------------|
| ACLED | Armed Conflict Location & Event Data Project (Projet de données sur les lieux et les événements liés aux conflits armés) | |
| AFT 2020 | Alliance forêt tropicale 2020 | |
| AGENT | Advancing Gender in the Environment (Promouvoir l'égalité des genres dans le domaine de l'environnement) | |
| AME | Accord multilatéral sur l'environnement | |
| ARROW | Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women (Centre Asie-Pacifique de recherche et de ressources sur les femmes) | |
| ASCE | Accès sûr aux combustibles et à l'énergie | |
| BBC | British Broadcasting Corporation | |
| BRS | Conventions de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm | |
| CADHP | Commission africaine des droits de l'homme et des peuples | |
| ccGAP | Plan d'action sur l'égalité des genres dans le contexte du changement climatique | |
| CCNUCC | Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques | |
| CDB | Convention des Nations Unies sur la diversité biologique | |
| CDH | Conseil des Nations unies pour les droits de l'homme | |
| CDI | Comité directeur interorganisations | |
| CDN | Contribution déterminée à l'échelle nationale | |
| CEDEF | Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes | |
| CFA | Franc d'Afrique Centrale | |
| CFR | Commission des femmes pour les réfugiés | |
| CI | Conservation International | |
| CIE | Commerce illégal d'espèces sauvages | |
| CIDH | Commission interaméricaine des droits de l'homme | |
| CIMM | Conseil international des mines et métaux | |
| CIRF | Centre international de recherche sur les femmes | |
| CNUD | Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification | S I. S II. |
| DDH | Défenseurs des droits humains | S III. |
| DDHE | Défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement | S IV. |
| DVGR | Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers | |

| | | |
|----------------------|---|--------|
| EMAP | Extraction minière artisanale et à petite échelle | |
| EMGE | Exploitation minière à grande échelle | |
| ETP | Ethical Tea Partnership (Partenariat Thé équitable) | |
| EWT | Endangered Wildlife Trust | |
| FAO | Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture | |
| FDDH | Femmes défenseuses des droits humains | |
| FDLR | Forces démocratiques pour la libération du Rwanda | |
| FEM (GEF) | Fonds pour l'environnement mondial | |
| FFF | Forest and Farm Facility (Fonds pour la forêt et l'agriculture) | |
| FIAB | Fondation international de lutte anti-braconnage | |
| FIC | Fonds d'investissement sur le climat | |
| FSPT | Force spéciale de protection des tigres | |
| FUNDECOL | Fundación de Defensa Ecológica | |
| FVC (GCF) | Fonds vert pour le climat | |
| GAO | Gazoducs d'Afrique de l'Ouest | |
| GBM | Green Belt Movement (Mouvement Ceinture Verte) | |
| GFC | Gestion forestière communautaire | |
| GIEC | Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat | |
| GIZ | Agence de développement allemande | |
| HCR | Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés | |
| IDH | The Sustainable Trade Initiative (Initiative Commerce durable) | |
| IGE | Indice Genre et Environnement | |
| IM-COT | Initiative mondiale contre le crime organisé transnational | |
| IM-Defensoras | Initiative des femmes méso-américaines défenseuses des droits humains | |
| INN | Illicite, non déclarée et non réglementée (pêche) | |
| IST | Infections sexuellement transmissibles | |
| LGBTI | Lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexes | |
| MAB | Mouvement des peuples touchés par les barrages (Brésil) | |
| MGF | Mutilations génitales féminines | |
| MSF | Médecins sans frontières | |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques | |
| ODD | Objectifs de développement durable | S I. |
| ODS | Substances appauvrissant l'ozone | S II. |
| OIM | Organisation internationale pour les migrations | S III. |
| OIT | Organisation internationale du travail | S IV. |
| OMS | Organisation mondiale de la santé | |
| ONG | Organisation non-gouvernementale | |

| | | |
|-------------------|---|-----------------|
| OPA | Organisations des peuples autochtones | |
| ORGP | Organisation régionale de gestion des pêches | |
| OSC | Organisation de la société civile | |
| PAEHF | Plan d'action sur l'égalité des genres | |
| PEMEX | Petroleras Mexicanas | |
| PFNL | Produits forestiers non ligneux | |
| PIB | Produit intérieur brut | |
| PNUD | Programme des Nations unies pour le développement | |
| PNUE | Programme des Nations unies pour l'environnement | |
| PROFONANPE | Fondo de Promoción de las Áreas Naturales Protegidas del Perú | |
| RCA | République centrafricaine | |
| RDC | République démocratique du Congo | |
| REDD+ | Réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts | |
| SCRS | Société de la Croix-Rouge de Samoa | |
| SNCD | Stratégies nationales de l'USAID de coopération au développement) | |
| SPANB | Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité | |
| STN | Sociétés transnationales | |
| SRCD | Stratégies régionales de coopération au développement | |
| UICN | Union internationale pour la conservation de la nature | |
| UNFPA | Fonds des Nations unies pour la population | |
| USAID | Agence des États-Unis pour le développement international | |
| VBG | Violence basée sur le genre | |
| VBG-ENV | Violence basée sur le genre et environnement | |
| VC | Violence conjugale | |
| VCF | Violence contre les femmes | |
| VCFE | Violence contre les femmes et les filles | |
| VSBG | Violences sexuelles et basées sur le genre | |
| WASH | Eau, assainissement et hygiène | |
| WOCAN | Women Organizing for Change in Agriculture and Natural (Organisation des femmes pour le changement dans la gestion de l'agriculture et des ressources naturelles) | |
| WRI | World Resources Institute (Institut mondial de l'environnement) | S I. |
| WRM | World Rainforest Movement (Mouvement mondial pour les forêts tropicales) | S II. S III. |
| WWF | Fonds mondial pour la nature | S IV. |

Liste des encadrés, graphiques et ressources

Encadrés

| | |
|--|-----|
| Encadré 1. Un cercle vicieux de vulnérabilité, d'inégalités et de stigmatisation.. | 6 |
| Encadré 2. Liens pauvreté-ressources, rareté-économie et violence basée sur le genre | 8 |
| Encadré 3. Lutter contre la violence basée sur le genre comme élément fondamental de la concrétisation des résultats environnementaux et de développement durable : le cas du programme Hariyo Ban de l'USAID au Népal..... | 13 |
| Encadré 4. Promotion des questions d'égalité des genres dans le domaine de l'environnement (AGENT)..... | 15 |
| Encadré 5. La double peine de la perte de terres et des abus sexuels..... | 37 |
| Encadré 6. Travail dangereux : violence basée sur le genre dans l'accès aux ressources énergétiques, y compris le ramassage du bois de chauffage... | 43 |
| Encadré 7. Violence basée sur le genre liée à l'utilisation et à l'occupation des forêts par les peuples autochtones | 45 |
| Encadré 8. L'importance du pouvoir, défini comme le contrôle des ressources et des actifs | 50 |
| Encadré 9. La terreur de la pauvreté et de la collecte d'eau : une histoire des Îles Salomon | 56 |
| Encadré 10. Exemples de récits et d'approches du changement | 67 |
| Encadré 11. Chevauchement des violences : augmentation des tensions communautaires et de la violence basée sur le genre liée aux efforts militarisés de lutte contre la criminalité | 92 |
| Encadré 12. Exploitation minière illégale, conflits et violence basée sur le genre en République Démocratique du Congo : extrait d'une étude de cas... | 106 |
| Encadré 13. Exemples de récits et d'approches du changement | 110 |
| Encadré 14. Exemples de récits et d'approches du changement | 144 |
| Encadré 15. Discrimination à l'égard des minorités sexuelles et de genre lors de catastrophes | 164 |
| Encadré 16. Fragilité et conflits climatiques et violence basée sur le genre ... | 170 |
| Encadré 17. Exemples de récits et d'approches du changement | 175 |
| Encadré 18. Exemples de récits et d'approches du changement | 200 |
| Encadré 19. Leçons tirées des abus de pouvoir par le personnel de l'aide au développement..... | 221 |
| Encadré 20. Exemples de récits et d'approches du changement | 226 |

S I.

S II.

S III.

S IV.

Graphiques

| | |
|--|-----|
| Graphique 1. Impact de la violence basée sur le genre sur le produit intérieur brut national | 4 |
| Graphique 2. Exemples illustratifs des liens entre questions environnementales et violence basée sur le genre..... | 10 |
| Graphique 3. Extorsion sexuelle pour des droits fonciers en Sierra Leone | 35 |
| Graphique 4. Danger de la violence basée sur le genre lors du ramassage du bois de chauffage au Tchad | 42 |
| Graphique 5. Violence basée sur le genre et manque d'accès aux ressources et aux avantages au Cameroun | 48 |
| Graphique 6. Danger de la violence basée sur le genre lors des activités de collecte d'eau | 53 |
| Graphique 7. « Sexe contre poisson » : une forme d'exploitation pour le contrôle des ressources halieutiques..... | 61 |
| Graphique 8. La militarisation liée au commerce illégal d'espèces sauvages peut accroître la violence basée sur le genre..... | 90 |
| Graphique 9. Lien entre exploitation forestière illégale et violence basée sur le genre | 95 |
| Graphique 10. Des hommes et des garçons subissent des sévices sexuels et sont soumis au travail forcé dans le cadre d'activités de pêche illégale | 100 |
| Graphique 11. Exploitation sexuelle alimentant les activités minières illégales au Pérou..... | 103 |
| Graphique 12. Des femmes et des filles sont victimes de trafic sexuel pour des opérations minières illégales au Sénégal | 130 |
| Graphique 13. Corrélation entre catastrophes environnementales et violence basée sur le genre au Vanuatu | 159 |
| Graphique 14. Changements climatiques, migrations et violence basée sur le genre dans les camps de réfugiés | 167 |
| Graphique 15. Industries à l'origine des attaques contre les défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement | 190 |
| Graphique 16. Ampleur de la violence à l'égard des femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement (2015-2016)..... | 192 |
| Graphique 17. Violence basée sur le genre de la part de collègues du secteur humanitaire | 208 |
| Graphique 18. Résultats d'une enquête sur les violences basées sur le genre dans les parcs nationaux..... | 214 |
| Graphique 19. Risques associés à une programmation environnementale ne tenant pas compte des questions d'égalité des genres..... | 218 |

S I.

S II.

S III.

S IV.

Graphique 20. Pourcentage de réponses montrant la mise en œuvre d'un travail environnemental fondé sur l'égalité des genres à partir des principaux cadres et accords internationaux239

Graphique 21. Obstacles à la lutte contre la violence basée sur le genre252

Graphique 22. Liste des besoins pour mieux lutter contre les liens entre violence basée sur le genre et environnement (par ordre de priorité en fonction des réponses à l'enquête)255

Ressources et outils suggérés

Ressources et outils suggérés 1. Violence basée sur le genre22

Ressources et outils suggérés 2. Violence basée sur le genre et ressources naturelles74

Ressources et outils suggérés 3. Violence basée sur le genre et crimes environnementaux113

Ressources et outils suggérés 4. Violence basée sur le genre et industrie146

Ressources et outils suggérés 5. Violence basée sur le genre et changements climatiques178

Ressources et outils suggérés 6. Violence basée sur le genre et défenseurs de l'environnement201

Ressources et outils suggérés 7. Violence basée sur le genre et travail environnemental229

1.

Introduction

« La violence basée sur le genre nuit non seulement à la sécurité, à la dignité, à l'état de santé général et aux droits humains des millions de personnes qui en sont victimes, mais aussi à la santé publique, à la stabilité économique et à la sécurité des nations. »

Agence des États-Unis pour le développement international

(USAID, s.d.a)



S I.

S II.

S III.

S IV.

Définition des enjeux

Le cœur du problème

- Enracinée dans les inégalités de genre structurelles et les déséquilibres de pouvoir, la violence basée sur le genre est à la fois causée et exacerbée par l'exploitation des normes et des rôles de genre d'une société.
- La violence basée sur le genre est à la fois un symptôme des inégalités de genre et un outil renforçant ces inégalités, y compris par le maintien ou la restriction du contrôle sur les ressources naturelles, pérennisant les inégalités de genre de manière cyclique.
- La violence basée sur le genre est une violation des droits humains ayant des répercussions à long terme sur les survivants et sur des communautés entières, déstabilisant les systèmes sociaux et économiques et réduisant la résilience des ménages.
- Les efforts de conservation et de développement durable offrent de nombreuses possibilités de remédier aux disparités de toutes sortes basées sur le genre, y compris de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles et de réduire la pauvreté.
- La prévention de la violence basée sur le genre et la promotion de l'égalité des genres peuvent contribuer de manière significative à créer des environnements durables, favorisant la concrétisation et la jouissance fondamentales des droits humains.

Partout dans le monde, la violence basée sur le genre (VBG) et la dégradation et l'instabilité environnementales sont parmi les défis les plus pressants de la société, chacun avec ses facteurs complexes et de profondes répercussions. La VBG généralisée et la destruction de l'environnement affectent la sécurité et le bien-être des nations, des communautés et des individus, compromettant les objectifs de développement dans tous les secteurs et contribuant aux cycles de perte et de vulnérabilité à tous les niveaux. Bien que mettre fin à la VBG et garantir la durabilité environnementale soient des priorités mondiales, les deux sont rarement abordées de façon conjointe.

Compte tenu des inégalités généralisées, affectant presque universellement l'accès des femmes aux ressources et aux droits, la majorité des victimes de VBG sont des femmes. Il est largement mentionné qu'une femme sur trois subira des VBG à un moment donné de sa vie, mais ces estimations sont sans doute modestes, en raison de la sous-déclaration généralisée et, dans de nombreux pays, la proportion de femmes victimes de violence est beaucoup plus élevée (World Bank, 2019). La VBG fait référence à tout préjudice perpétré



La VBG inclut tout préjudice ou risque de préjudice perpétré contre la volonté d'une personne en fonction de son genre.



S I.

S II.

S III.

S IV.

contre la volonté d'une personne en fonction de son genre (UICN, 2018). Dans tous les pays, dans toutes les communautés, à toutes les étapes de la vie et dans tous les contextes, la VBG regroupe de nombreuses expressions de violence, notamment : la violence physique, sexuelle et psychologique, le harcèlement sexuel, le harcèlement criminel, le viol, y compris le viol « correctif » et le viol comme tactique de conflit, les violences domestiques et conjugales, le mariage d'enfants, la traite d'êtres humains et les mutilations génitales féminines (MGF) (USAID, 2016; USAID, s.d.b). Il s'agit de tout acte violent, y compris la menace, la coercition et le potentiel de violence, perpétré contre la volonté d'une personne et « fondé sur des normes de genre et une dynamique de pouvoir inégale » (UNHCR USA, s.d.).

La VBG est le résultat de normes discriminatoires de longue date et profondément ancrées, considérant les inégalités de genre comme licites, et les ancrant davantage dans les structures et institutions de la société. De profondes inégalités structurelles et socioculturelles restreignant systématiquement la capacité des individus à réaliser l'ensemble de leurs droits renforcent la vulnérabilité et peuvent entraîner des actes violents visant à maintenir une dynamique de pouvoir liée au genre (USAID, 2012). Cette réalité est continuellement renforcée par des violences ciblées, comme le notent les Nations unies : « les disparités de pouvoir patriarcales, les normes culturelles discriminatoires et les inégalités économiques servent à nier les droits fondamentaux des femmes et perpétuent la violence... La violence (...) est l'un des principaux moyens par lesquels les hommes maintiennent un contrôle sur l'autonomie et la sexualité des femmes » (UN, 2006a, p. ii).

Ce chapitre introductif décrit les manières dont les inégalités fournissent des conditions et un moyen d'utiliser la VBG comme forme de contrôle des ressources naturelles. Il établit que la compréhension et la lutte contre la VBG font partie intégrante d'une action environnementale sensible aux questions d'égalité des genres (voir l'Encadré de définition 1), ainsi que de la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) interdépendants.

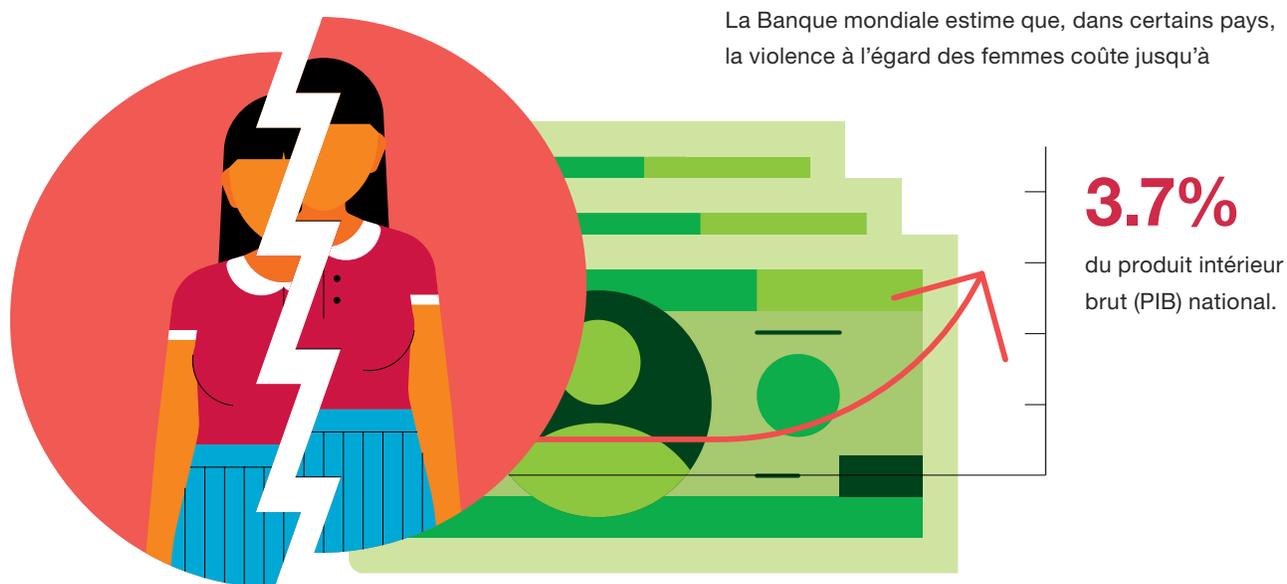
Encadré de définition 1.
Tenir compte des questions d'égalité des genres

Une **approche sensible aux questions de genre** identifie de manière proactive les lacunes, les discriminations et les préjugés fondés sur le genre, puis prend des mesures coordonnées pour élaborer et mettre en œuvre des actions visant à les combler et à les surmonter (UICN, 2018). Les stratégies et résultats sensibles aux questions de genre vont au-delà de l'idée de « ne pas nuire » et visent à mieux faire, à éliminer les obstacles relatifs au genre, à autonomiser les femmes et à promouvoir l'égalité des genres. Ceci est fondamental pour la concrétisation des droits humains, ainsi que pour atteindre pleinement les résultats de conservation et de développement durable. Comprendre la VBG en tant que symptôme et outil des inégalités des genres est essentiel. Cette compréhension aidera les acteurs de la conservation et du développement durable à respecter et à continuer d'améliorer les normes et garde-fous¹ à plusieurs niveaux.

1 Voir par exemple UNEP-DTU Partnership et Gold Standard Foundation, 2018.

1.1.1 La discrimination et les inégalités sont à l'origine de la violence basée sur le genre et vice versa

L'un des « crimes les plus répandus et les moins punis au monde » (UN, 2008), la VBG est fondamentalement enracinée dans des normes et des pratiques discriminatoires. La VBG est utilisée comme un moyen de maintenir un statu quo inéquitable, d'affirmer un contrôle social et de renforcer l'assujettissement des victimes en les privant de la capacité d'exercer des droits ou d'accéder à des ressources (Ward, 2005). La VBG est donc un symptôme de l'inégalité des genres, et sa perpétration enracine les inégalités de manière cyclique.



Données : Banque mondiale.

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 1. Impact de la violence basée sur le genre sur le produit intérieur brut national

La VBG a un impact sur les individus, tout au long de leur vie, et implique des coûts directs et indirects pour les familles, les communautés, les économies, la santé publique et le développement mondial (USAID, 2016). Cette violence a des répercussions importantes, à long terme, sur les personnes touchées, comme la propagation d'infections sexuellement transmissibles ou du VIH/sida, les blessures physiques, les grossesses non désirées ou l'infertilité. Les conséquences psychologiques, telles que la dépression, l'anxiété, l'abus d'alcool et de drogues et les troubles de stress post-traumatique sont également courantes, ainsi que

S I.
S II.
S III.
S IV.

les conséquences émotionnelles, telles que le désespoir, la perte de contrôle et la colère (Manjoo et McRaith, 2011; WHO, 2017). Dans d'autres cas, la VBG entraîne des homicides qui, dans le cas des femmes, impliquent souvent un proche (ONUDC, 2018). En outre, la VBG affecte des communautés et des ménages entiers, contribuant à des attitudes d'acceptation de la VBG en tant que norme, avec des impacts intergénérationnels. Par exemple, le fait d'avoir déjà été témoin de violence familiale est l'un des facteurs de risque, aussi bien pour les personnes commettant que subissant des violences au sein des relations conjugales (WHO, 2017).

En tant que violation des droits fondamentaux, la VBG a un impact cyclique, empêchant les victimes d'exercer leurs autres droits économiques et politiques (EU et UN, 2018). Les personnes ayant subi des VBG peuvent hésiter à s'engager dans la prise de décision, le leadership, l'éducation et les opportunités génératrices de revenus, ce qui affecte directement leur autonomisation économique et compromet les progrès vers une réduction de la pauvreté (IACHR, 2016; UN Women Fiji, 2014). Cela déstabilise encore les systèmes économiques et sociaux locaux, entraînant des taux d'accumulation plus faibles de capital humain et social (Morrison et al., 2007). La Banque mondiale (World Bank, 2018) estime que dans certains pays, la violence contre les femmes coûte jusqu'à 3,7 % du produit intérieur brut (PIB) national (voir Graphique 1). Au Royaume-Uni, par exemple, des études montrent que le coût total annuel de la violence domestique en Angleterre et au Pays de Galles est proche de 66 milliards de livres sterling, les dommages physiques et émotionnels ayant coûté 47 milliards de livres sterling en 2017, et les arrêts de travail et pertes de production, 14 milliards de livres sterling en résultats non réalisés (Oliver et al., 2019). En Amérique latine, on estime que le coût de la violence contre les femmes peut atteindre 2 % (IADB, 2017), alors qu'entre 0,01 et 0,1 % seulement des PIB nationaux sont investis dans des programmes de prévention et de lutte contre la VBG (OEA, 2014).

Les personnes victimes de violence peuvent avoir du mal à accéder aux ressources de soutien et aux moyens pour appeler les agresseurs à répondre de leurs actes. Cela est, en partie, dû à la stigmatisation sociale et aux tabous culturels autour de la VBG, qui contribuent à la sous-déclaration quasi universelle de ces violences (Palermo et al., 2014) et impliquent que les ressources ne soient pas efficacement allouées au soutien aux victimes. L'impunité dont jouissent les agresseurs, lorsque la VBG n'est pas considérée comme un crime, mais comme licite, contribue également à cela. « L'impunité intensifie non seulement la subordination et l'impuissance des cibles de la violence, mais envoie également un message à la société que la violence

S I.

S II.

S III.

S IV.

masculine à l'égard des femmes est à la fois acceptable et inévitable (...) en conséquence, les modèles de comportements violents sont normalisés » (UN, 2006b, p. 29). La VBG est également favorisée lorsque les compétences et les outils appropriés ne sont pas disponibles pour mener une enquête juste, sûre et opportune (UN Women, s.d.) (Encadré 1).

Encadré 1. Un cercle vicieux de vulnérabilité, d'inégalités et de stigmatisation

La violence basée sur le genre (VBG), en particulier le viol, est un tabou dans de nombreux pays, raison pour laquelle de nombreuses femmes préfèrent garder le silence par peur de possibles représailles de leur famille, de leur communauté et des autorités locales, les poussant à des situations encore plus précaires. Les attitudes discriminatoires et l'ostracisme envers les victimes de viol et de VBG peuvent générer un climat d'impunité et favoriser davantage la violence.

Dans certaines sociétés, être violé(e) est considéré comme une malédiction. Les femmes peuvent non seulement subir des violences physiques, des blessures et des grossesses non désirées, mais elles sont aussi souvent blâmées par leur famille et leur communauté, au risque d'être immédiatement ostracisées. Médecins sans frontières (2005) a rapporté l'histoire d'une jeune fille de 16 ans, violée par trois hommes armés alors qu'elle ramassait du bois de chauffage au Soudan. Lorsqu'elle l'a dit à sa famille, celle-ci l'a mise à la porte et son fiancé a annulé leurs fiançailles.

[...] Quand j'étais enceinte de huit mois, après le viol, la police est venue dans ma cabane et m'a forcée, avec leurs armes, à aller au poste de police. Ils m'ont posé des questions, et je leur ai dit que j'avais été violée. Ils m'ont dit que, comme je n'étais pas marié, je devrais accoucher illégalement. Ils m'ont frappé avec un fouet sur la poitrine et dans le dos et m'ont jeté en prison. (MSF, 2005, p. 6)

Après 10 jours de prison, au cours desquels elle a été forcée de collecter de l'eau, cuisiner et nettoyer pour les policiers, sans recevoir de repas, à part ce qu'elle pouvait trouver au cours de son travail journalier, elle a été libérée. Elle a ensuite été contrainte de payer une amende équivalente à 65 dollars américains (Médecins sans Frontières, 2005).

Source : Auteurs.

1.1.2 La violence basée sur le genre est utilisée comme moyen de contrôle, y compris sur les ressources naturelles

La VBG est utilisée comme une forme de contrôle socioéconomique pour maintenir ou promouvoir une dynamique de pouvoir inégale et genrée dans tous les secteurs et contextes, y compris en ce qui concerne la propriété, l'accès, l'utilisation et les avantages découlant des ressources naturelles. Le risque de violences liées aux ressources naturelles est particulièrement accru face aux facteurs de stress et aux menaces environnementales. Ces conditions

S I.
S II.
S III.
S IV.

créent des situations dans lesquelles le contrôle sur des ressources de plus en plus rares ou dégradées est chaque fois plus strict, entraînant un regain des tensions, un nombre plus important de stratégies d'adaptation négatives et une résilience réduite pour les familles et les communautés, affectant ainsi la vie et les moyens de subsistance.

L'action environnementale, c'est-à-dire les efforts et travaux visant à protéger et à conserver l'environnement et ses ressources, peut contribuer à générer, renforcer ou exacerber les risques. Dans de nombreux contextes, ces questions sont interdépendantes et se renforcent mutuellement, formant souvent des cercles vicieux de violence et dommages environnementaux. Dans de tels contextes liés à l'environnement, la VBG influe sur la manière et la fréquence selon lesquelles les individus et les communautés utilisent les ressources naturelles à leur disposition, en particulier en période de stress et de pénurie. Cela affecte également la façon dont les individus sont en mesure de contribuer aux actions visant à protéger ces ressources, réduisant très probablement la résilience globale aux pressions et aux chocs environnementaux, ainsi qu'aux changements climatiques.

L'accès et le contrôle différenciés des ressources naturelles sont marqués par des relations de pouvoir historiques et structurellement inégales, et une discrimination inter-sectionnelle fondée sur le genre, l'âge, l'ethnicité et autres identités (UN Women, 2018). Les inégalités sont inscrites dans des normes et dynamiques culturelles et traditionnelles de genre, susceptibles de perpétuer, renforcer et pardonner l'utilisation de la VBG pour maintenir la disparité dans les relations de pouvoir. Les femmes et les filles sont souvent victimes de violence, ce qui les prive de leurs droits et de leur capacité d'accéder aux ressources naturelles, de les contrôler, de les gérer et d'en bénéficier (voir le Chapitre 2). En particulier dans les situations où les femmes dépendent directement des ressources naturelles pour leur subsistance et leur bien-être, les formes économiques et autres formes de VBG peuvent effectivement réduire les victimes à une dépendance totale ou à la pauvreté, susceptible, à son tour, de renforcer les schémas de violence physique et d'exploitation sexuelle des femmes et des filles (Fawole, 2008).

Étant donné les types d'actes violents inclus dans les définitions multiples de la VBG, et en s'appuyant sur les réponses générées par l'enquête et les études de cas (voir la Section 1.2.2), la présente étude abordera les types de violence suivants : sexuelle, physique, psychologique, économique et cybernétique. En outre, la littérature et les données probantes démontrent l'importance des barrières et normes systémiques dans l'exacerbation de la violence, pouvant inclure des dimensions institutionnelles, sociales et juridiques. Par exemple, les dimensions

S I.

S II.

S III.

S IV.

juridiques de la VBG se manifestent dans les cas où des lois relatives à la propriété et au contrôle inéquitables des ressources contribuent à la vulnérabilité, tandis que les dimensions institutionnelles reflètent l'absence de politiques et de procédures, permettant les abus de pouvoir (House et al., 2014). La VBG se manifestant sous de nombreuses formes et dans de nombreux contextes, ces types de violence se chevauchent souvent, rendant plus difficile la caractérisation de la violence comme un événement singulier (voir l'Encadré 2).

Encadré 2. Liens pauvreté-ressources, rareté-économie et violence basée sur le genre

Selon l'Institut européen pour l'égalité des genres, la violence économique désigne « tout acte ou comportement causant un préjudice économique à un individu. La violence économique peut prendre la forme, par exemple, de dommages matériels, de restrictions d'accès aux ressources financières, à l'éducation ou au marché du travail, ou de non-respect de responsabilités économiques, comme la pension alimentaire » (EIGE, s.d.). Dans une étude sur la violence économique à laquelle sont confrontées les femmes et les filles, celle-ci est définie comme une situation dans laquelle « l'agresseur exerce un contrôle total sur l'argent et autres ressources ou activités économiques de la victime » (Fawole, 2008, p. 168). Les femmes représentant la majorité des personnes vivant dans la pauvreté, en raison de discriminations juridiques et sociales qui limitent leur accès aux ressources économiques, la pauvreté cyclique est donc un facteur persistant pour la VBG et les interventions environnementales. « La pauvreté est à la fois une cause et une conséquence de la violence économique » (Fawole, 2008, p. 169). Si la pauvreté, elle-même, n'est pas une forme de VBG, les conditions de vie dans la pauvreté, conjuguées à un accès limité au pouvoir, aux ressources, à l'information et aux opportunités, exposent les femmes et les filles à un risque accru de VBG.

Par exemple, les femmes et les filles vivant dans la pauvreté courent un risque accru d'être victimes de la traite d'êtres humains dans des situations d'exploitation et de violence visant à gagner de l'argent, y compris le commerce du sexe, les trafiquants recherchant et exploitant des personnes en situation économique vulnérable (Ward, 2005). Pour ceux qui dépendent directement des ressources naturelles, ainsi que pour

les communautés en première ligne de la pénurie de ressources, les signes extérieurs de pauvreté peuvent compliquer la lutte contre la VBG.

La pauvreté met les femmes dans une situation délicate, celles-ci ne disposant que de peu d'options pour une protection immédiate contre la VBG en raison de leur dépendance à l'égard de leurs agresseurs. Un accès limité aux ressources, y compris la nourriture, entraîne rapidement des menaces accrues, renforçant progressivement les possibilités de conditions d'abus et, lorsque les agresseurs continuent d'abuser d'elles, les femmes hésitent à le signaler à nouveau aux autorités.

- Porte-parole, Police de Dowa, Malawi
(Gender Links, 2018)

La myriade de conséquences de cette violence peut également augmenter les cas de violences conjugales, la promotion de l'exploitation sexuelle des filles et des femmes, telle que la traite d'êtres humains et le sexe « transactionnel », l'augmentation des risques pour la santé, tels que l'exposition au VIH/sida, et la réduction de la productivité et l'arrêt du développement des pays (Fawole, 2008). Ces impacts signifient que diverses formes de VBG peuvent également, souvent, se chevaucher. Dans un autre exemple, l'utilisation illégale des ressources naturelles à des fins économiques, notamment le braconnage, l'exploitation minière illégale et autres activités illicites, accroît le trafic sexuel et le trafic de main d'œuvre fondé sur le sexe, pouvant être considérés comme des formes de VBG à la fois sexuelle et économique.

Source : Auteurs.

S I.
S II.
S III.
S IV.

Le Graphique 2 illustre comment la discrimination basée sur le genre dans la société, la culture et la loi peut favoriser, renforcer et souvent pardonner l'utilisation de la violence pour maintenir des dynamiques de pouvoir genrées liées à l'accès, au contrôle, à la gestion et aux bénéfices tirés des ressources naturelles, en particulier en réponse aux facteurs de stress environnementaux et aux mesures environnementales.

Les pratiques et comportements discriminatoires favorisent les conditions d'inégalités de genre qui sous-tendent la vulnérabilité



Données : Auteurs.

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.

S I.

S II.

S III.

S IV.

▲ **Graphique 2. Exemples illustratifs des liens entre questions environnementales et violence basée sur le genre**

1.1.3 *Pourquoi la lutte contre la violence basée sur le genre est fondamentale pour atteindre les objectifs mondiaux*

Il a été largement documenté que la promotion de l'égalité des genres, qui inclut la lutte contre la VBG, est essentielle pour réaliser pleinement les Objectifs de développement durable (ODD)², ainsi que les ensembles connexes de cibles, objectifs et cadres environnementaux³ (IUCN, 2018). La lutte contre la VBG dans le cadre de certaines questions environnementales essentielles figure également dans les cadres relatifs aux droits des femmes, tels que les recommandations de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) (voir le Chapitre 8). Pourtant, les recherches montrent que la cohérence et l'intégration entre les accords, cadres et objectifs relatifs à la VBG et à l'environnement font largement défaut, ce qui indique que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour combler de manière proactive les lacunes existantes en matière de programmation environnementale et de développement durable, et vice versa. Malgré les coûts économiques et sociaux nombreux et généralisés de la VBG sur les individus, les familles, les communautés et les nations, ce domaine crucial de travail est grandement sous-financé, moins de 1 % du financement humanitaire mondial étant consacré à des activités de prévention et de réponse à la VBG (OCHA, 2019). Pour atteindre les ODD universels et interdépendants, il nous faudra disposer de données, d'informations, d'innovations, d'investissements et d'un engagement commun à agir. L'élimination de « toutes les formes de violence contre toutes les femmes et les filles dans les sphères publique et privée, y compris la traite d'êtres humains et l'exploitation sexuelle et autres types d'exploitation », est une cible clé de l'ODD 5 sur l'égalité des genres (UNSD, 2017, p. 6). Toutefois, l'étendue de la portée et de l'impact de la VBG, y compris sur l'ensemble des contextes liés à l'environnement, exige que différents acteurs, dont les gouvernements nationaux, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et la société civile, le secteur privé, les donateurs, les universités et les communautés, prennent des mesures en relation avec les autres ODD, tant dans les domaines de l'environnement que de l'égalité des genres, ainsi que dans les domaines plus généraux du développement et, dans certains cas critiques, dans les domaines humanitaires (voir l'Encadré 3).

2 Chaque chapitre inclut les icônes des ODD liées aux thèmes abordés.

3 Il s'agit notamment des Conventions de Rio (biodiversité, changements climatiques et désertification), de cadres spécifiques tels que les objectifs d'Aichi pour la biodiversité, et de mécanismes d'action et de fonds pour le climat (voir les Chapitres suivants et les recommandations du Chapitre 8).

La lutte contre la VBG n'est pas facile. Comme le montre la présente étude, celle-ci est culturellement intégrée, spécifique au contexte et sans solution unique. Tenter d'y remédier peut comporter ses propres dangers, mais ne pas y remédier en suppose d'autres, notamment ne pas atteindre les Objectifs mondiaux en matière d'environnement et de développement. Des avancées sont possibles et se produisent déjà dans des domaines clés pouvant servir de motivation et d'inspiration pour d'autres. Un exemple illustratif est présenté dans l'Encadré 4, et d'autres exemples d'interventions (ou « Exemples de récits et d'approches vers le changement ») concluent chaque chapitre.

Encadré 3. Lutter contre la violence basée sur le genre comme élément fondamental de la concrétisation des résultats environnementaux et de développement durable : le cas du programme Hariyo Ban de l'USAID au Népal

Le programme Hariyo Ban de l'USAID⁴ est un programme de conservation de la biodiversité, d'adaptation aux changements climatiques et de renforcement de la résilience au Népal, mis en œuvre par le WWF-Népal avec un consortium de partenaires (WWF-Nepal, s. d.). Dans la région du programme, comme ailleurs, la violence basée sur le genre est un problème répandu. Les femmes ont été identifiées comme particulièrement vulnérables au cours des travaux de conservation, lorsqu'elles patrouillent dans les forêts, participent à des réunions, s'expriment au sujet des dirigeants locaux et occupent des postes supposés ne pas relever de leurs « qualifications » (Étude de cas EN34). En outre, les femmes sont également plus vulnérables que les autres, en particulier « lors de désastres naturels, lorsque la nourriture est insuffisante et lorsque leurs conjoints partent à l'étranger pour trouver un emploi. La vulnérabilité augmente le soir, au retour des travaux forestiers » (Étude de cas EN34). Ces rencontres peuvent constituer des menaces mortelles pour les femmes. Lors d'une rencontre largement médiatisée, des exploitants forestiers illégaux ont tenté d'assassiner une femme qui leur tenait tête (Étude de cas EN34; Hariyo Ban, 2014; 2017).

Les responsables du programme se sont rendu compte qu'ils devaient s'attaquer à la VBG dans le cadre de leur approche d'égalité des genres et d'inclusion sociale, afin de permettre aux femmes de participer et de bénéficier du programme, tout en évitant de les exposer à un risque accru. Bien que les responsables de la mise en œuvre du programme aient préconisé des changements dans

les normes et rôles de genre pour chercher à accroître la participation des femmes à la gestion des forêts, à la prise de décisions communautaires et aux activités de subsistance, ils comprenaient également qu'il ne serait « pas possible d'arriver à une transformation dans ce domaine sans travailler avec les hommes » (Étude de cas EN34).

Hariyo Ban a développé un groupe de défenseurs masculins parmi les dirigeants et les décideurs, afin de lutter contre la discrimination et la VBG. En outre, ceux-ci ont contribué à sensibiliser à la VBG, à l'égalité des genres et aux questions d'inclusion sociale, et ont appuyé l'intégration de ces aspects dans les politiques nationales. Selon les responsables de la mise en œuvre du programme, « l'autonomisation des femmes et le renforcement des capacités ont abouti à de meilleures pratiques dans de nombreuses forêts communautaires » (Étude de cas EN34), ouvrant la voie à des options pour obtenir de meilleurs résultats en matière d'environnement et de développement durable. « Les défis comprenaient : surmonter la stigmatisation de la VBG, fournir un environnement sûr afin que les femmes puissent s'exprimer, aborder le sujet avec le gouvernement, et favoriser un changement culturel important. » L'un des principaux enseignements a été l'importance de disposer d'un partenaire institutionnel, en l'occurrence CARE Népal, spécialisé dans la lutte contre la VBG (Étude de cas EN34).

Source : Auteurs.

4 Les auteurs de l'Étude de cas EN34 ont donné leur consentement pour inclure des informations d'identification en relation avec la soumission.

1.2 À propos de cette étude

Dans un effort conjoint pour favoriser de nouvelles mesures en vue d'atteindre des objectifs communs de conservation, de développement durable, d'autonomisation des femmes et d'égalité des genres, l'UICN, en partenariat avec l'USAID, a mené des recherches visant à combler les lacunes dans les connaissances sur les questions liées à la VBG et à l'environnement. Les objectifs de cette publication sont doubles : présenter les résultats de l'étude, et identifier et renforcer la compréhension des liens entre différents contextes. Bien que les questions relatives à la VBG et à l'environnement aient généralement été abordées séparément, par exemple au moyen de stratégies et de sources de soutien distinctes, les résultats de l'étude suggèrent qu'il est urgent d'adopter des approches éclairées et intégrées pour améliorer les programmes et les résultats en matière d'environnement et d'égalité des genres.

Mettre fin à la VBG est un impératif mondial qui exige une collaboration intersectorielle et multipartite concertée, incluant les décideurs et professionnels de l'égalité des genres, de la VBG et de l'environnement. Cette publication est donc une référence pour les décideurs politiques, les professionnels des programmes et projets, les programmes des Nations unies, les chercheurs, les donateurs et les organisations de la société civile (OSC) à plusieurs niveaux. Elle est, en outre, spécifiquement destinée à influencer les programmes environnementaux, y compris l'initiative Promotion des questions d'égalité des genres dans le domaine de l'environnement (Advancing Gender in the Environment - AGENT), une initiative de 10 ans de l'USAID et l'UICN (voir l'Encadré 4). Les recommandations, fondées sur des données probantes, sont axées sur la mise en œuvre des prochaines mesures d'urgence nécessaires pour la production de connaissances, l'élaboration de stratégies et d'outils et la mise à profit des pratiques prometteuses de ces acteurs, ainsi que d'autres.

Encadré 4. Promotion des questions d'égalité des genres dans le domaine de l'environnement (AGENT)

AGENT est un partenariat de 10 ans entre l'UICN et le Bureau de l'USAID pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes. Le but du programme est d'accroître l'efficacité de la programmation environnementale de l'USAID grâce à une intégration solide des considérations de genre, à la promotion de l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes dans un large éventail de secteurs environnementaux. Reconnaisant les femmes en tant qu'agents de changement, valorisant les connaissances, les expériences et les capacités diverses des femmes et des hommes, et travaillant à combler les écarts entre genres, AGENT envisage un monde qui aborde le travail environnemental, à tous les niveaux, avec des politiques

et des actions sensibles aux questions d'égalité des genres. Une stratégie d'intervention clé consiste à identifier et à combler les lacunes critiques en matière d'information, constituant des obstacles à la réalisation des objectifs d'AGENT. Cette étude est une contribution à cet objectif. Une prochaine étape consistera à renforcer les capacités et à partager les connaissances, y compris par le biais d'une plateforme de connaissances sur la VBG et l'environnement, qui sera lancée conjointement avec le présent document (IUCN, 2019).

Pour plus d'informations, veuillez consulter :

<https://genderandenvironment.org/advancing-gender-in-the-environment-agent/>

1.2.1 Portée et structure

Bien qu'elle ne soit en aucun cas exhaustive, cette publication offre un aperçu des principales questions liées à l'environnement. Le document est organisé en trois sections principales, comme suit :

1. Introduction, cerner les liens entre VBG et environnement et présentation de l'étude.
2. Analyse de certains liens entre VBG et facteurs environnementaux :
 - Comment la VBG se produit et est utilisée comme moyen de maintenir les inégalités des genres et les déséquilibres de pouvoirs en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et le contrôle de celles-ci (par exemple en ce qui concerne les terres, les forêts, l'eau et la pêche, entre autres) (Chapitre 2) ;
 - La manière dont les pressions et les menaces pesant sur les terres et les ressources (par exemple en ce qui concerne les activités environnementales illicites et illégales, les industries extractives et les changements climatiques) exacerbent les inégalités normatives, discriminatoires et d'exploitation, permettant, entraînant et exacerbant une VBG généralisée (Chapitres 3, 4 et 5) ; et

S I.

S II.

S III.

S IV.

- Comment la VBG dans le contexte de la protection et de la conservation de l'environnement (y compris la VBG contre les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement, la VBG dans l'action environnementale et sur les lieux de travail environnementaux, et la VBG utilisée ou résultant de l'action environnementale) renforce les inégalités, affectant les objectifs environnementaux (Chapitres 6 et 7).
3. Analyse des recommandations et des points d'entrée vers des mesures de lutte contre les liens entre VBG et facteurs environnementaux.

L'ampleur et l'impact de la VBG sont intimidants, mais celle-ci n'est ni inévitable ni insurmontable (Ward, 2005). Dans le cadre des efforts visant à l'éliminer, il est essentiel de comprendre les causes profondes et les implications de la VBG, afin de prendre des décisions s'attaquant aux causes ainsi qu'aux impacts, tout en inspirant une responsabilité et une action partagées. Étant donné que la VBG ne se produit pas de manière isolée, les stratégies d'intervention et de prévention doivent s'attaquer de manière proactive aux normes et comportements genrés systématisés qui la sous-tendent (Ward, 2005).

Afin de souligner l'importance de répondre à la VBG et de s'y attaquer en tant que voie vers la réalisation de ces objectifs, chaque chapitre commence par les icônes des ODD correspondants, illustrant au mieux le texte. Pour soutenir une action éclairée, les chapitres abordent la manière dont les pratiques discriminatoires relatives aux ressources naturelles et aux contextes environnementaux peuvent entraîner la VBG en tant qu'expression de contrôle, d'assujettissement et d'exploitation. Chaque chapitre comprend une section « Pistes d'exploration », visant à indiquer certaines des principales étapes à suivre pour résoudre les problèmes décrits dans le chapitre. Enfin, bien que l'objectif de l'étude n'ait pas été d'identifier et de vérifier spécifiquement les meilleures pratiques, des interventions illustratives ont été révélées en cours de route, et celles-ci sont incluses dans le rapport, ainsi que des informations (Encadrés) sur les outils et ressources disponibles pour un soutien supplémentaire. La publication se termine par des recommandations axées sur l'adoption d'approches proactives, tenant compte des questions d'égalité des genres, visant à aborder les liens entre VBG et environnement à tous les niveaux des politiques, des programmes et des projets.

1.2.2 Méthodologie

Cinq questions générales ont guidé cette étude :

1. Quels sont les principaux enjeux et caractéristiques de la VBG dans le contexte de l'environnement et du développement durable ?
2. Quels sont les liens entre la VBG, y compris la prévention et la réponse, et les questions environnementales ?
3. Quels sont les liens et les moteurs entre la VBG et une série de questions environnementales, et comment sont-ils abordés ?
4. Comment renforcer l'intégration de la prévention et de la réponse à la VBG dans les programmes environnementaux ?
5. Quelles recommandations ciblées peuvent permettre d'aborder la prévention et la réponse à la VBG dans les projets environnementaux et la conception de programmes ?

Pour répondre à ces questions, la méthodologie de recherche a débuté par une analyse documentaire approfondie, afin d'acquérir des connaissances permettant de répondre à ces questions. L'étude a ensuite été élargie en élaborant et en diffusant un appel à études de cas spécifiques et une enquête destinés aux réseaux, experts et professionnels de l'environnement, de l'égalité des genres et des programmes de la lutte contre la VBG. Ces éléments ont été complétés par des entretiens avec des informateurs, ainsi que par un processus de consultation comprenant un atelier de validation par des experts et une révision par les pairs⁵.

Analyse bibliographique

L'analyse documentaire approfondie incluait une analyse des accords politiques internationaux, de rapports internationaux et régionaux émanant de gouvernements, de donateurs et de la société civile, d'études de cas provenant de divers secteurs, d'enquêtes et de publications universitaires, de littérature scientifique émanant d'initiatives et d'institutions pertinentes, et d'éléments d'information provenant d'articles de presse. L'analyse documentaire s'est poursuivie pendant toute la durée d'élaboration de ce document et a inclus plus de 1 000 références et rapports en anglais, français et espagnol. L'analyse bibliographique a montré que la plupart des informations sur les liens entre VBG et environnement sont produites par des

5 L'appel à études de cas, l'enquête et les entretiens ont été menés conformément à la Politique de confidentialité de l'UICN, de manière à ce que les réponses ne soient utilisées qu'aux fins de l'étude et ne soient identifiées qu'au moyen d'un code. En ce qui concerne les présentations des études de cas, il n'existe pas nécessairement de lien entre les informations et les auteurs.

organisations internationales et des OSC. L'analyse a révélé qu'il existe, non seulement, un manque de données officielles et de statistiques à l'échelle nationale, mais également d'analyses et d'évaluations et, par conséquent, de politiques tenant compte de ces liens.

Appel à études de cas

Les chercheurs ont élaboré et diffusé un appel à études de cas en trois langues (anglais, français et espagnol), partagé au sein des réseaux de l'USAID et de l'UICN, ainsi qu'avec d'autres partenaires et pairs au sein d'organisations internationales, d'OSC, d'agences gouvernementales et de missions de l'USAID, d'universités, d'associations et autres institutions. Au total, 85 études de cas, dans les trois langues, ont été reçues. La majorité provenait d'Amérique latine, suivie de l'Asie-Pacifique et de l'Afrique subsaharienne. Les études de cas présentées portaient sur différents sujets, et les plus fréquemment abordés incluaient, dans l'ordre : l'accès aux ressources naturelles, les changements climatiques, les droits et territoires des peuples autochtones, et les forêts et la biodiversité. Beaucoup soulignaient des chevauchements, renforçant les préoccupations en termes de questions thématiques (telles que les impacts des industries extractives sur l'accès aux ressources naturelles) et liées aux chevauchements de multiples types de VBG (tels que la violence sexuelle ou institutionnelle). Les études de cas sont intégrées aux différents chapitres, et sont référencées par la langue de l'étude de cas entre parenthèses : anglais (EN), espagnol (SP) et français (FR), et par le numéro de l'étude de cas (par exemple Étude de cas EN19) (voir Annexe 3).

Enquête

Les chercheurs ont élaboré et diffusé une enquête afin de recueillir des informations spécifiques sur les liens entre VBG et environnement. Des questions adaptées cherchaient à obtenir des informations sur les stratégies, capacités, lacunes en matière de connaissances et besoins individuels et organisationnels liés à l'identification, la compréhension et la résolution des problèmes liés aux liens entre VBG et environnement. L'enquête demandait également des informations sur les défis et obstacles de la lutte contre la VBG dans le(s) secteur(s) de l'environnement, ainsi que des questions spécifiques sur le travail des défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement (DHE), les crimes environnementaux, les régimes fonciers et les droits de propriété, et les industries extractives. L'enquête trilingue, désignée dans le présent document comme enquête VBG-ENV, a été diffusée, par l'intermédiaire des réseaux de l'USAID et de l'UICN, à plusieurs milliers d'experts, de conseillers, de décideurs et de professionnels de l'environnement, des questions d'égalité des genres et de la VBG, provenant

S I.

S II.

S III.

S IV.

d'organisations internationales, de la société civile, des universités et des gouvernements. Au total, 303 réponses ont été consignées⁶.

Le plus grand nombre de répondants travaillait en Amérique latine, suivie par l'Afrique subsaharienne, l'Asie et le Pacifique, l'Europe et l'Amérique du Nord, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, dans cet ordre. Bien que les résultats de l'enquête ne doivent pas être considérés comme représentatifs de chaque région individuelle, et qu'ils ne puissent pas être extrapolés, les réponses ont offert de riches exemples, ont révélé de graves lacunes dans les informations et les outils, et ont abouti à des demandes de renseignements complémentaires et de soutien. En plus des données quantitatives, les résultats de l'enquête ont également fourni des données qualitatives précieuses, permettant de documenter les incidences et l'impact de la VBG sur les projets et les programmes, en relation avec des secteurs et des contextes spécifiques. Les réponses à l'enquête sont intégrées tout au long du présent document (indiquées de manière similaire aux études de cas (p. ex., répondant à l'enquête VBG-ENV EN64)), et certains résultats clés font l'objet d'une analyse spécifique (voir le Chapitre 8).

Processus de consultation d'experts et révision par les pairs

L'UICN et l'USAID ont organisé un Atelier de consultation d'experts sur la VBG et l'environnement (28 février-1er mars 2019) afin de discuter, enrichir et valider la version préliminaire de ce document. Dix-neuf experts de divers secteurs et institutions ont identifié les erreurs, exploré les questions négligées et les lacunes, et partagé des cas, exemples et outils supplémentaires. Les participants ont également formulé des recommandations visant à combler les lacunes de connaissances sur les liens entre VBG et environnement, notamment en identifiant les thèmes clés autour desquels développer de plus amples produits de connaissances, en renforçant le soutien technique aux projets et en créant des communautés de pratique. Le soutien institutionnel de l'ensemble de l'UICN a contribué à guider et à façonner la structure analytique du présent document.

Une fois entièrement révisé, le document a été soumis à une révision par les pairs. Cet échange précieux a permis la consolidation des domaines analytiques. En fin de compte, chaque révision a réaffirmé l'importance et l'urgence de lutter contre la VBG dans le cadre d'une approche, pleinement mise en œuvre, de conservation et du développement durable fondée sur les droits.

S I.

S II.

S III.

S IV.

6 Le total n'inclut pas les réponses reçues contenant seulement le nom et les coordonnées du répondant.

1.2.3 *Limites de l'étude*

Bien qu'elle ait bénéficié d'une méthodologie à plusieurs volets, il est important de noter que cette étude comporte des limites. On peut citer, par exemple :

Manque général d'information sur les chevauchements. Bien que les liens entre questions d'égalités des genres, VBG et environnement soient bien documentés, les données sur les liens spécifiques entre VBG et environnement restent insuffisantes. Le présent document tente de rassembler les ressources existantes et de relier de nouveaux domaines de travail et connaissances pour guider le développement de mesures liées à l'identification de ces liens.

Incohérence des informations disponibles d'un secteur à l'autre.

Les informations et données disponibles pour chacune des différentes questions environnementales abordées dans le présent document ne sont pas proportionnées de façon égale, certains sujets et chevauchements ayant été documentés, analysés et abordés plus que d'autres. Par exemple, les informations relatives à la VBG et à l'accès à l'eau et aux sources d'énergie, en particulier dans les contextes humanitaires, sont beaucoup plus largement traitées que les questions de VBG spécifiques à la création, à la gestion ou à la défense des aires protégées. Dans le même temps, les recherches sur d'autres sujets ont considérablement augmenté ces dernières années, reflétant probablement diverses tendances en temps réel. Par exemple, des informations sur la VBG dans des contextes de désastres apparaissent suite à des événements hydrométéorologiques majeurs, tels que inondations, tempêtes et sécheresses.

Variabilité des informations disponibles selon les régions. Comme le montre clairement la section Méthodologie, ci-dessus, les acteurs de certaines régions et de certains pays semblent plus documenter les liens entre VBG et environnement que d'autres. Par exemple, il existe une production bibliographique plus élevée sur les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement (FDDHE) en Amérique latine et sur la pêche en Asie du Sud-Est, alors que les VBG liées aux industries extractives ont été relativement bien documentées dans le monde entier, y compris dans les pays développés.

Analyse limitée des documents de programme. L'analyse bibliographique s'est limitée aux ressources publiques et à la documentation soumise directement aux chercheurs dans le cadre de l'appel à études de cas et de l'enquête VBG-ENV. L'exploration des rapports de programme, des cadres de suivi et

S I.

S II.

S III.

S IV.

d'évaluation, des systèmes de gestion environnementale et sociale et des garanties de certaines organisations ou des évaluations externes de projets, y compris celles disponibles en ligne, n'a pas constitué une partie importante de cette étude. Les recommandations (voir la Section IV) indiquent que ces aspects constituent une bonne direction à prendre en compte, à l'avenir, pour les parties prenantes.

Accès limité aux récits directs ou aux entretiens avec les survivants. Cette recherche n'incluait pas de travail de terrain. Les récits de survivants n'ont été inclus que s'ils faisaient partie de la documentation existante ou avaient été soumis dans le cadre de l'enquête VBG-ENV. Bien que le travail de terrain ou l'application des connaissances ne soit pas un objectif de ce projet, ils pourraient le devenir dans les phases futures, en particulier dans les cas liés à l'élaboration et à l'application d'outils spécifiques de prévention et d'intervention.

Stigmatisation et silence. Sans aucun doute, le fardeau de la stigmatisation socioculturelle et du tabou entourant la VBG, ainsi que les attitudes et normes favorables dans de nombreuses communautés et régions du monde, posent des défis pour la recherche dans ce domaine. De ce point de vue, le document vise à perturber positivement les normes, persistantes et répandues, renforçant les inégalités entre hommes et femmes au détriment de nous tous.

Ressources et outils suggérés 1. Violence basée sur le genre

| Titre et auteur/référence | Description |
|--|---|
| Sexual Violence Research Initiative (SVRI, s.d.) | La SVRI (Initiative de recherche sur la violence sexuelle) est un réseau de chercheurs, de décideurs politiques, de militants et de donateurs axé sur le soutien à la recherche et le développement des capacités en matière de violence basée sur le genre. Cette plateforme héberge les publications de la SVRI, destinées à faire progresser les connaissances sur les questions de VBG, axées sur la prévalence, la santé, la prévention, la réponse, les abus sexuels sur les enfants, la VBG en temps de conflit et post-conflit, les pratiques traditionnelles néfastes et autres questions transversales. |
| Resource Guide (Global Women's Institute, Inter-American Development Bank et the World Bank (s.d.), Violence against women and girls (VAWG)) (lien en espagnol) | Cette plateforme propose des mémos sectoriels sur la VBG et le droit, la gestion des risques de désastres, l'éducation, la finance, la santé, la protection sociale et les transports. |
| Sexual and gender-based violence (UNHCR USA, s. d.) | Une plateforme en ligne du HCR-UNIS offrant des ressources sur des modules et des manuels de formation pour lutter contre la VBG dans la réponse humanitaire. |
| Gender-based violence (UNFPA, s.d.) | L'UNFPA est l'un des principaux organismes des Nations unies chargé des conséquences physiques et émotionnelles de la VBG. Cette plateforme offre des ressources sur la VBG, les désastres et les conflits. |
| Economic Violence to Women and Girls: Is it receiving the necessary attention? (Fawole, 2008) | Cet article documente comment les femmes subissent la VBG économique, y compris par un accès limité aux financements et au crédit, un accès contrôlé aux soins de santé, à l'emploi, à l'éducation et aux ressources agricoles, l'exclusion de la prise de décisions financières, et des lois traditionnelles et formelles discriminatoires sur l'héritage, les droits de propriété et l'utilisation des terres communales conduisant à la violence physique, favorisant l'exploitation sexuelle et augmentant les risques pour la santé et la mortalité. |

Références

- European Institute for Gender Equality (EIGE) (s.d.). *Forms of Violence* [site web]. Disponible à : <https://eige.europa.eu/gender-based-violence/forms-of-violence>
- European Union (EU) et United Nations (UN) (2018). *Annual Report 1 July 2017 - 31 March 2018. Spotlight Initiative to eliminate violence against women and girls*. Disponible à : https://spotlightinitiative.org/sites/default/files/publication/Spotlight_Annual_Report_July_2017-March_2018.pdf
- Fawole, O. (2008). 'Economic Violence to Women and Girls: Is it receiving the necessary attention?', *Trauma, Violence, & Abuse*, 9(3), 167–177. Disponible à : <https://doi.org/10.1177/1524838008319255>
- Gender Links (2018). *Malawi: Poverty Blocks Fight Against GBV* [site web]. Disponible à : <http://genderlinks.org.za/news/malawi-poverty-blocks-fights-against-gbv/>
- House, S., Ferron, S., Sommer, M. et Cavill, S. (2014). *Violence, Gender & WASH: A Practitioner's Toolkit*. Londres, Royaume-Uni: WaterAid/SHARE. Disponible à : <http://violence-wash.lboro.ac.uk/toolkit/>
- Inter-American Commission on Human Rights (IACHR) (2016). *Indigenous Peoples, Afro-Descendent Communities, and Natural Resources: Human Rights Protection in the Context of Extraction, Exploitation, and Development Activities*. Washington, DC: IACHR. Disponible à : <http://www.oas.org/en/iachr/reports/pdfs/ExtractiveIndustries2016.pdf>
- Inter-American Development Bank (IADB) (2017). 'What is the cost of violence against women for their health, their children, and their work?' [billet de blog] (21 mars 2017). Disponible à : <https://blogs.iadb.org/seguridad-ciudadana/en/what-is-the-cost-of-violence-against-women-for-their-health-their-children-and-their-work/>
- International Union for Conservation of Nature (IUCN) (2018). *Gender Equality and Women's Empowerment Policy: Mainstreaming gender-responsiveness within the IUCN programme of work*. Disponible à : https://www.iucn.org/sites/dev/files/annex_9_to_c_95_8_iucn_gender_equality_and_womens_empowerment_policy.pdf
- . (2019). *Advancing Gender in the Environment: Strengthening Roots for Equality and Sustainability*. Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/48558>
- Manjoo, R. et McRaith, C. (2011). 'Gender-Based Violence and Justice in Conflict and Post-Conflict Areas'. *Cornell International Law Journal* 44. 11-31. Disponible à : <https://www.lawschool.cornell.edu/research/ILJ/upload/Manjoo-McRaith-final.pdf>
- Médecins Sans Frontières (MSF) (2005). *The Crushing Burden of Rape. Sexual Violence in Darfur*. A Briefing Paper by Médecins sans Frontières, International Women's Day, 8 mars 2005. Disponible à : <https://www.msf.org/rape-and-sexual-violence-ongoing-darfur-sudan>
- Morrison, A., Ellsberg, M. et Bott, S. (2007). 'Addressing Gender-Based Violence: A Critical Review of Interventions'. *The World Bank Research Observer* 22(1): 25–51. Disponible à : <https://doi.org/10.1093/wbro/lkm003>
- Oliver, R., Alexander, B., Roe, S. et Wasny, M. (2019). *The economic and social costs of domestic abuse*. Royaume-Uni: Home Office Research, Report 107. ADisponible à : <https://www.gov.uk/government/publications/the-economic-and-social-costs-of-domestic-abuse>
- Organización de Estados Americanos (OEA) (2014). *OEA promueve campaña "Vístete de Rojo para las Mujeres" para Erradicar la Violencia contra la Mujer al cumplirse 20 años de Convención de Belém do Pará*. OAS promotes campaign "Dress in Red for Women" to eradicate violence against women for the 20 years of the Belém do Pará Convention). Communiqué de presse, 2 mai 2014. Disponible à : https://www.oas.org/es/centro_noticias/comunicado_prensa.asp?sCodigo=C-182/14
- Palermo, T., Bleck, J. et Peterman, A. (2014). 'Tip of the Iceberg: Reporting and Gender-Based Violence in Developing Countries'. *American Journal of Epidemiology* 179(5): 602–612. Disponible à : <https://doi.org/10.1093/aje/kwt295>
- Sexual Violence Research Initiative (SVRI) (s.d.) [site web]. Disponible à : <https://www.svri.org/>

S I.

S II.

S III.

S IV.

United Nations (UN) (2006a). *Ending Violence Against Women From Words to Action*. Disponible à :

<https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2006/1/ending-violence-against-women-from-words-to-action-study-of-the-secretary-general>

— . (2006b). *In-depth study on all forms of violence against women: Report of the Secretary General*. A/61/122/Add.1
Disponible à : <https://www.refworld.org/docid/484e58702.html>

— . (2008). 'Violence against women remains widespread and largely unpunished – UN officials'. *UN News* [site web] (25 novembre 2008). Disponible à : <https://news.un.org/en/story/2008/11/282932-violence-against-women-remains-widespread-and-largely-unpunished-un-officials>

UN Environment Programme and Danish Technical University (UNEP-DTU) Partnership and Gold Standard Foundation (2018). *Safeguarding Principles and Do-No-Harm Approaches for Climate Actions*. Policy Brief. Disponible à : https://www.goldstandard.org/sites/default/files/documents/2.policy_brief_safeguards_180824.pdf

UN High Commissioner for Refugees (UNHCR) USA (s.d.). *Sexual and gender-based violence*. UNHCR USA [site web].
Disponible à : <https://www.unhcr.org/en-us/sexual-and-gender-based-violence.html>

UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) (2019). *Gender-based violence: A closer look at the numbers* [site web]. Disponible à : <https://www.unocha.org/story/gender-based-violence-closer-look-numbers>
[consulté le : 21 mai 2019]

UN Office on Drugs and Crime (UNODC) (2018). *Global study on homicide. Gender-related killing of women and girls*.
Disponible à : https://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/GSH2018/GSH18_Gender-related_killing_of_women_and_girls.pdf

UN Population Fund (UNPFA) (s.d.). *Gender-based violence* [site web]. Disponible à : <https://www.unpfa.org/gender-based-violence>

UN Statistics Division (UNSD) (2017). *Global indicator framework for the Sustainable Development Goals and targets of the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Disponible à : https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework_A.RES.71.313%20Annex.pdf

UN Women (2018). *Desafíos y oportunidades en el logro de la igualdad entre los géneros y el empoderamiento de las mujeres y niñas rurales. Análisis y recopilación de las Recomendaciones Generales y Observaciones Finales del Comité para la Eliminación de Todas las Formas de Discriminación contra la Mujer, sobre los derechos de las Mujeres Rurales*. Díaz García, V. et Tamayo Olea, A. (Eds.) CSW 62, 12-23 mars 2018. CEDAW. Disponible à : <http://lac.unwomen.org/en/digiteca/publicaciones/2017/10/cedaw-rural>

— . (s.d.). *Justice now: Ending impunity for sexual and gender-based violence as international crimes* [site web]. Disponible à : <https://interactive.unwomen.org/multimedia/infostory/justicenow/en/index.html>

UN Women Fiji (2014). *Climate Change, Disasters and Gender-Based Violence in the Pacific*. Fiji: United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women. Disponible à : <https://www.unclearn.org/sites/default/files/inventory/unwomen701.pdf>

United States Agency for International Development (USAID) (2012). *United States Strategy to Prevent and Respond to Gender-Based Violence Globally*. Washington, DC: USAID. Disponible à : https://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PDACT888.pdf

— . (2016). *United States Strategy to Prevent and Respond to Gender-based Violence Globally*.

— . (s.d.a). *Preventing and Responding to Gender-Based Violence* [site web]. Disponible à : <https://www.usaid.gov/gbv>

— . (s.d.b). *Addressing Gender-Based Violence*. Site web de USAID. Disponible à : <https://www.usaid.gov/sites/default/files/GBV-Infographic.pdf>

Global Women's Institute, Inter-American Development Bank and World Bank (s.d.). *Violence against women and girls (VAWG) resource guide*. Disponible à : <https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Gender/VAWG%20Resource%20Guide%20Introduction%20July%202014.pdf>

S I.

S II.

S III.

S IV.

Ward, J. (2005). *Broken bodies, broken dreams: Violence against women exposed*. Integrated Regional Information Networks (IRIN). Disponible à : <https://www.peacewomen.org/node/89497>

World Bank (WB) (2018). *enGENDER IMPACT: Addressing Gender-Based Violence* [site web]. Disponible à : <https://www.worldbank.org/en/topic/gender/publication/engender-impact-addressing-gender-based-violence>

—. (2019). *Gender-Based Violence (Violence Against Women and Girls)* [site web]. Disponible à : <https://www.worldbank.org/en/topic/socialdevelopment/brief/violence-against-women-and-girls>

World Health Organization (WHO) (2017). *Violence Against Women: Key Facts*. *World Health Organization* [site web]. Disponible à : <http://www.who.int/en/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>



VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE ET ACCÈS, UTILISATION ET CONTRÔLE DES RESSOURCES NATURELLES

2.

Utilisation de la violence basée sur le genre comme forme de contrôle sur la terre et les ressources naturelles

« Les femmes sont souvent les gagne-pains de la famille. Lorsque l'eau ne coule plus des robinets pendant des jours, elles doivent continuer de chercher de l'eau et c'est un point de vulnérabilité. Quand les filles vont chercher du bois de chauffage, elles sont attaquées et violées. »

Un vieil homme décrivant les conditions auxquelles les femmes et les filles sont confrontées à Mombasa,

Kenya (ActionAid, 2013, p. 42)



Le cœur du problème

- Les inégalités de genre liées à l'utilisation de la terre et des ressources naturelles et aux droits sur celles-ci figurent parmi les facteurs sous-tendant la violence basée sur le genre.
- Les rôles et responsabilités genrés dans la collecte des ressources en eau et en combustibles placent les femmes dans des situations extrêmement dangereuses lorsqu'elles accomplissent ces tâches quotidiennes, en particulier dans les situations de pénurie de ressources où elles doivent passer plus de temps et parcourir de plus longues distances pour accéder aux ressources.
- Divers acteurs, femmes et hommes, utilisent la violence basée sur le genre comme un moyen de contrôler la terre et les ressources naturelles, y compris comme un outil pour exercer une pression et gérer un statut socioculturel, ainsi que comme moyen de négociation, comme dans les transactions « sexe contre poisson », ou dans l'exploitation sexuelle en échange de droits fonciers.
- L'accès restreint des femmes aux sphères de prise de décisions et à l'information sur les ressources naturelles à tous les niveaux est une forme d'exclusion, et celles-ci peuvent devoir faire face à des répercussions violentes si elles essaient d'accéder à ces espaces. Ceci limite, de façon récurrente, les possibilités de mesures sensibles aux questions de genre, y compris pour guider la conservation et la lutte contre la violence basée sur le genre.
- La corrélation entre violence basée sur le genre et droits fonciers et de propriété des femmes est très variable, et dépend du contexte et de la culture, mais les données suggèrent que des droits fonciers et des ressources équitables sont un moyen essentiel de réduire les diverses formes de violence basée sur le genre.
- Des pratiques prometteuses existent, y compris dans d'autres secteurs tels que les interventions humanitaires, susceptibles de guider les stratégies des décideurs et des professionnels de l'environnement, dont l'investissement dans l'autonomisation et l'organisation collective des femmes, la participation des hommes et des garçons en tant que soutiens et les efforts complexes et à long terme visant à faire évoluer les normes socioculturelles.

Les inégalités de genre sont omniprésentes à travers le monde, faisant obstacle à un accès équitable et durable, à l'utilisation, au contrôle et aux avantages liés à la terre et aux ressources naturelles. Les femmes, par exemple, représentent la majorité des pauvres dans le monde (Oxfam, 2017), des « sans terre » (FAO, 2011), des analphabètes (UN, 2015) et des travailleurs informels et non rémunérés (UN Women, 2016). Même si elles assument de nombreuses et importantes responsabilités dans la gestion des ressources naturelles (Jensen et Halle, 2013), les femmes sont sous-représentées dans la prise de décisions

(UN Women, 2019), en particulier sur les questions environnementales (IUCN, 2015), et ne disposent que de droits juridiques inéquitables et d'un accès considérablement restreint aux ressources (OECD, 2019).

De manière récurrente, de nombreuses femmes, en particulier dans les zones rurales, continuent d'être discriminées et marginalisées socialement et économiquement, en *raison* de leur absence d'accès ou de leur accès limité à la terre et aux ressources naturelles, aux opportunités économiques, à l'éducation, aux soins de santé, aux infrastructures, à la technologie et aux services financiers et de vulgarisation (UN Women, 2018a). La réalité de leur situation inégalitaire constitue un obstacle à la garantie des droits humains et à la concrétisation d'objectifs environnementaux et de développement, tels que les Objectifs de développement durable (ODD). Elle représente également un éventail d'occasions manquées, les données montrant, dans tous les secteurs, que l'égalité de genre offre des avantages importants sur le plan environnemental et du développement durable (Aguilar et al., 2015). Cependant, les écarts persistants entre les genres créent un substrat puissant sur lequel prolifère la violence basée sur le genre (VBG).

Les inégalités de genre liées à l'utilisation des terres et aux régimes fonciers, ainsi qu'à l'accès, à l'utilisation, au contrôle et aux avantages tirés d'autres ressources naturelles productives, sont étroitement liées à la pauvreté et à l'exclusion des femmes. Des expressions de VBG en relation avec les régimes fonciers et les ressources productives sont souvent employées pour maintenir le statu quo et utilisées comme moyen de contrôle. Les rôles différenciés selon le genre liés aux terres et aux ressources peuvent également placer les femmes dans une position plus vulnérable à la VBG. Dans de nombreux pays, les femmes et les filles sont principalement responsables de la collecte des ressources productives, y compris l'eau, le bois de chauffage et les produits forestiers, et peuvent être exposées au harcèlement et aux attaques lors de ces activités, en particulier dans les zones et les régions où l'eau et les sources d'énergie se situent loin des foyers (Sommer et al., 2015; GACC, 2016).

L'amélioration de l'accès aux ressources et aux services de base peut alléger la charge de travail des femmes, leur donnant plus de temps pour des activités génératrices de revenus ou autres, et limitant leur exposition à la violence (House et al., 2014; Wheldon et al., 2015). La VBG, qu'elle soit associée ou non à l'accès, à l'utilisation et à la gouvernance des terres et des ressources naturelles, a un impact négatif non seulement sur les femmes, mais également sur les moyens de subsistance de communautés et de ménages entiers. Comme expliqué dans une étude de cas, l'analyse du coût des écarts entre

hommes et femmes dans la productivité agricole au Malawi, en Tanzanie et en Ouganda a révélé que les conséquences physiques et psychologiques à court et à long terme de la VBG réduisent la productivité des femmes et peuvent les empêcher de s’acquitter de leurs tâches quotidiennes. Celles-ci incluent notamment la collecte de ressources productives et la participation à des emplois générateurs de revenus, ce qui accroît l’insécurité alimentaire et la pauvreté au niveau des ménages (Étude de cas EN25).

Dans ce chapitre, des thèmes et secteurs spécifiques seront abordés, décrivant comment les normes existantes régissant l’accès, l’utilisation, le contrôle et la gestion des ressources naturelles sous-tendent les conditions systémiques des inégalités. Sur la base de ces contextes, les liens observés entre VBG et ressources naturelles seront discutés, et des données probantes provenant de toutes les régions seront présentées, montrant que la VBG est l’expression de normes genrées discriminatoires et un moyen d’exercer un contrôle sur l’accès, l’utilisation, le contrôle et les avantages tirés de la terre, des forêts, de l’agriculture, de l’eau et de la pêche. Ce chapitre détaille les différences de dynamique propres à chaque contexte entre VBG et régimes fonciers et forestiers, ainsi que les dangers spécifiques auxquels sont confrontées les femmes en raison de la division du travail fondée sur le genre dans des situations telles que, par exemple, la collecte d’eau, de nourriture et de combustibles. Mettant l’accent sur les chevauchements et le renforcement mutuel des formes de discrimination et de violence, le chapitre aborde également la VBG à laquelle sont confrontées les femmes autochtones. Le chapitre se termine par des idées sur les prochaines étapes clés nécessaires pour lutter contre les inégalités des genres qui sous-tendent la VBG en ce qui concerne les ressources naturelles. Certaines approches illustratives ayant été analysées au cours du processus de recherche et ayant contribué à des changements positifs seront également présentées.

2.1 Les terres et leurs ressources

2.1.1 Contexte : la terre en tant qu’élément de sécurité

Les terres sont essentielles à la vie, aux moyens de subsistance et à la résilience. Un accès sécurisé à la terre, son contrôle et son utilisation constituent une source de nourriture, de logement, de revenus et d’identité sociale, et réduisent la vulnérabilité à l’insécurité alimentaire, à la faim et à la pauvreté, en

Encadré de définition 2. Régime foncier, exploitation foncière et propriété foncière

Le **régime foncier** désigne « la relation que les individus et les groupes entretiennent à l’égard de la terre et des ressources terrestres, comme les arbres, les minéraux, les pâturages et l’eau » (USAID, s. d. a). Cette relation est déterminée par un « ensemble de droits fonciers » pouvant inclure les droits « d’occuper, de jouir et d’utiliser, de cultiver et d’exploiter de manière productive, de vendre, de donner ou de léguer, d’hypothéquer ou de louer, ou de transférer » (UN Women & OHCHR, 2013, p. 24). Les régimes fonciers varient d’une société à l’autre, du formel à l’informel, et déterminent qui peut utiliser la terre et ses ressources productives, pour quelle durée et dans quelles conditions (UN Women & OHCHR, 2013; USAID, s.d.a).

Il est essentiel de faire la distinction entre **exploitation** et **propriété foncière** afin de comprendre les différents droits que les femmes et les hommes ont sur une terre. Selon l’Organisation des Nations unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) (2015), « l’exploitant agricole est la personne civile ou morale prenant les principales décisions concernant l’utilisation des ressources et exerçant un contrôle de gestion sur l’exploitation agricole ». Cela implique d’avoir « la responsabilité technique et économique de l’exploitation » (FAO, s. d. a). Cependant, seuls les propriétaires fonciers sont légalement possesseurs de terres, ce qui comprend généralement le droit de vendre, de léguer et d’utiliser les terres en garantie (FAO, s. d. a; Doss et al., 2015).

S I.
S II.
S III.
S IV.

particulier dans les zones rurales (IFAD, 2015). La sécurité foncière encourage également l'investissement pour améliorer la gestion des terres et les résultats (USAID, 2016).

La sécurité foncière est également essentielle pour les quelque 2,5 milliards de personnes tributaires de terres autochtones et communautaires pour assurer leur subsistance. Leurs terres et territoires (voir Encadré de définition 3), incluant des forêts, des terres agricoles, des montagnes et des littoraux, sont généralement estimés à 50 % de la superficie terrestre mondiale (Oxfam et al., 2016). Cependant, les peuples autochtones et communautés locales détiennent des droits légaux de propriété ou de contrôle sur seulement un cinquième de ces zones (RRI, 2015), exposant une grande partie des communautés autochtones à la dépossession de leurs terres et à ses effets. L'absence de reconnaissance formelle et juridique des droits fonciers des peuples autochtones et des communautés locales les rend plus vulnérables à la dépossession et à la perte de leur identité, de leurs moyens de subsistance et de leur culture, entravant les efforts internationaux pour parvenir à un développement durable, mettre fin à la pauvreté et lutter contre les changements climatiques (RRI, 2015). Les femmes autochtones, en particulier, sont confrontées à « un large spectre, multiforme et complexe de violations des droits humains, se renforçant mutuellement [...] influencées par des formes multiples et croisées de vulnérabilité » (Tauli-Corpuz, 2015, p. 1).

2.1.2 *Un aperçu des inégalités des droits fonciers et des normes coutumières*

Afin de mieux comprendre les liens entre des droits fonciers inégaux et la VBG, il est important d'analyser, en premier lieu, les profondes inégalités de genre en matière de régimes fonciers, créant les conditions propices à diverses formes de VBG. Les déséquilibres de pouvoir entre genres sont perpétués par les inégalités des régimes fonciers, affectant la capacité des femmes à accéder à la terre, à l'utiliser, à la contrôler et à en tirer profit. Ces impacts limitent l'autonomisation économique des femmes et perpétuent la pauvreté (USAID, 2016). Pour les communautés autochtones, la discrimination peut être encore plus prononcée, car en plus de la discrimination fondée sur leur appartenance ethnique, les femmes autochtones sont également victimes de discrimination en raison de leur genre, ce qui signifie qu'elles disposent d'encore moins de droits et d'accès à la terre que leurs homologues masculins. Si de nombreux traités, déclarations et conventions internationaux réaffirment le droit à la propriété et à la terre, considéré comme un élément fondamental de la réalisation du développement durable, des obstacles persistent à l'échelle mondiale.

Encadré de définition 3.

Terres et territoires

Les **terres** comprennent différents types d'espaces géographiques tels que les terres agricoles, les zones humides, les pâturages, les forêts et les territoires de récolte et de chasse, ainsi que les ressources naturelles qui s'y trouvent, y compris l'eau douce de surface et proche de la surface (UN Women & OHCHR, 2013; FAO, s.d.b).

Le **territoire**, avec sa connotation collective, reflète mieux la réalité des peuples autochtones. La Coalition internationale pour la terre considère que le terme de territoires « reconnaît les dimensions culturelles, sociales et spirituelles de la terre, plutôt que simplement sa valeur productive ou économique, et inclut d'autres ressources dont une communauté locale peut être tributaire » (Cotula et al., 2018, p. 7). Ce terme, particulièrement utilisé en Amérique latine, est étroitement lié à la notion d'identité et d'autodétermination des peuples autochtones, et intrinsèquement lié aux corps, aux familles et aux communautés des femmes et des hommes (Cotula et al., 2018; Silva, 2017).

Dans de nombreux pays, les lois empêchent les femmes de posséder, de gérer et d'hériter des biens et des terres (Deere et León, 2003; Tripp, 2004; Tauli-Corpuz, 2015). Selon une étude dans 189 pays réalisée par la Banque mondiale (2018), 40 % de ces pays présentent au moins une contrainte juridique limitant les droits des femmes à la propriété. Sur les 189 pays, 36 n'accordent pas aux veuves les mêmes droits successoraux qu'aux veufs, et 39 pays empêchent les filles d'hériter de la même proportion de biens que les fils (World Bank, 2018). Ces inégalités constituent un obstacle à plusieurs niveaux, comme l'ont confirmé les répondants à l'enquête VBG-ENV¹, dont la moitié ont indiqué que les femmes n'ont pas les mêmes droits que les hommes dans les pays où elles travaillent. Vingt pour cent ont indiqué que les femmes ne peuvent pas posséder de biens dans les pays où elles travaillent, et 45 % ont indiqué que si les femmes et les hommes jouissent des mêmes droits en matière de terre et de propriété, les lois et normes coutumières sont inégales.

Dans les pays disposant de mécanismes juridiques pour une propriété foncière équitable, des lacunes persistent car « les pratiques coutumières, le manque de connaissances juridiques et les normes sociales entravent la concrétisation de ces droits » (Slavchevska et al., 2016, p. 7). Dans certains cas, les femmes peuvent ne pas être au courant de leurs droits formels ou peuvent ne pas disposer des documents nécessaires pour exercer leurs droits. En Colombie, par exemple, la Loi sur les victimes et la restitution des terres est censée bénéficier à la fois aux femmes et aux hommes touchés par les conflits et les déplacements, mais les revendications foncières exigent des informations détaillées sur l'enregistrement et des titres auxquels les femmes peuvent ne pas avoir accès si leur mari est décédé ou porté disparu (Jensen et Halle, 2013). Dans de nombreux autres cas, mais pas tous, les lois coutumières favorisent les droits des hommes par rapport aux femmes (Landesa, 2012). Les législations nationales peuvent « faire référence au droit coutumier ou en codifier des dispositions discriminatoires spécifiques. Le droit formel peut également rester muet sur des questions particulières, laissant le droit coutumier combler le vide, désavantageant les femmes » (Landesa, 2012, p. 3). Dans de nombreux pays, on s'attend à ce que le mari ou sa famille soutienne financièrement la femme. On suppose donc que les femmes, elles-mêmes, n'ont pas besoin de posséder de biens (UN Women et OHCHR, 2013). Les lois renforcent la norme de dépendance des femmes vis-à-vis de leurs partenaires masculins et de leurs proches pour accéder aux services de vulgarisation et aux services financiers, ou bénéficier de programmes fonciers et de programmes agricoles, entre autres. Lorsque les systèmes juridiques nationaux et coutumiers sont en conflit, les inégalités de genre se renforcent.

1 Pour plus d'informations, veuillez consulter la section 1.2.2 sur la méthodologie utilisée.

L'insécurité des droits fonciers des femmes les place également dans une situation plus vulnérable face à la dépossession des terres et des biens (voir Encadré de définition 4). La dépossession de biens, également connu sous le nom de déshéritement, est une pratique courante dans certains pays et consiste à empêcher les femmes d'hériter des biens, y compris des terres. L'autonomisation et la capacité des femmes à générer des revenus et de la nourriture de façon autonome d'un parent masculin sont ainsi diminuées, entraînant la perpétuation d'une dynamique de pouvoir discriminatoire et la subordination des femmes aux hommes (UN Women & OHCHR, 2013).

Malgré les efforts déployés par certains pays pour offrir une protection spécifique contre la dépossession des biens, par exemple en la soumettant à des poursuites pénales, ces pratiques néfastes augmentent à mesure que les pressions foncières progressent dans le monde (UN Women & OHCHR, 2013) (voir Section II). En outre, la perte de terres ainsi que la marginalisation et l'exclusion de la prise de décision rendent les femmes plus vulnérables à diverses formes de VBG (Tauli-Corpuz, 2015), notamment parce que celles-ci sont confrontées à des risques accrus d'exploitation dans le cadre du trafic sexuel (voir les Chapitres 3 et 4 sur le trafic sexuel lié aux crimes environnementaux et aux industries extractives).

2.1.3 *La violence basée sur le genre comme mécanisme d'accaparement des terres et de dépossession des biens*

Les normes discriminatoires sont souvent associées à une connaissance limitée de leurs droits fonciers par les femmes, renforçant les déséquilibres de pouvoir et la subordination de celles-ci à leurs partenaires masculins, en particulier dans les pays où les normes coutumières sanctionnent ces pratiques. Même lorsque les femmes disposent de droits fonciers, les normes relatives à la prise de décisions au sein des communautés et des ménages peuvent les rendre vulnérables à l'accaparement des terres et à la dépossession des biens, qui s'accompagnent souvent de VBG. Dans de tels cas, les femmes peuvent subir des violences physiques, psychologiques et sexuelles de la part de membres de leur famille qui les expulsent et/ou les déshéritent en les dépossédant de leurs biens. Dans le cas de la dépossession de biens, des rapports indiquent que des hommes comme des femmes utilisent la VBG comme une forme d'intimidation, mais que c'est généralement un membre masculin de la famille qui profite, en fin de compte, des terres confisquées (Izumi, 2007). En ce qui concerne l'accaparement de terres, le secteur privé, les gouvernements ou autres acteurs,

Encadré de définition 4. Accaparement des terres et dépossession des biens

L'**accaparement des terres** désigne « le contrôle (que ce soit par la propriété, le bail, la concession, les contrats, les quotas ou le pouvoir général) de plus grandes quantités de terres que les quantités locales habituelles par des personnes ou des entités (publiques ou privées, étrangères ou nationales) par des moyens (« légaux » ou « illégaux ») à des fins de spéculation, d'extraction, de contrôle des ressources ou de marchandisation aux dépens de l'agroécologie, de la gestion des terres, de la souveraineté alimentaire et des droits humains » (Baker-Smith & Miklos-Attila, 2016, p. 2). D'autres termes utilisés par les universités pour définir cette pratique incluent une référence aux transactions foncières ou aux acquisitions de terres à grande échelle (FLARE, 2017).

La dépossession **des biens** désigne l'expulsion d'un individu de sa maison ou de ses terres par d'autres membres de la famille, des chefs traditionnels ou des voisins, souvent sans pouvoir emporter ses biens avec lui. Les faits montrent que les femmes sont touchées de manière disproportionnée par cette pratique après la mort de leur mari, qui s'accompagne souvent d'autres formes de violence (Izumi, 2007).

y compris les membres de la famille réagissant aux tentatives du secteur privé ou des gouvernements cherchant à acheter les terres, ont été identifiés comme utilisant la VBG comme une tactique coercitive.

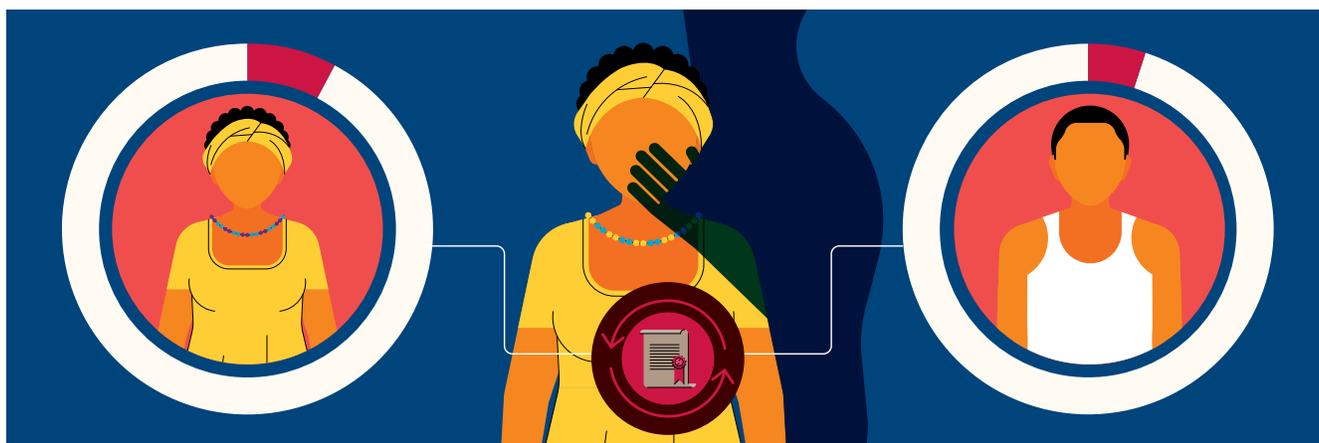
Des exemples démontrent que « le contrôle des terres et les conflits fonciers affectant les femmes sont corrélés avec la VBG intrafamiliale » (Kaiser Hughes et Richardson, 2015, p. 4). Au Rwanda, une femme a été maltraitée physiquement et psychologiquement après avoir été perçue comme étant du côté d'un adversaire dans un conflit foncier, tandis que dans un autre cas, une mère a été menacée de violence physique par son fils mécontent de la part de terres qu'elle lui avait donné (Kaiser Hughes et Richardson, 2015). Dans certains cas, les femmes sont victimes de violentes dépossessions de biens comme un moyen de punition par leurs proches. Les veuves dont le mari meurt des suites du sida ou les épouses dont le mari est séropositif sont blâmées par la famille de leur mari pour sorcellerie et prostitution, et subissent des violences domestiques et l'expulsion en guise de rétribution, indépendamment de la croyance typique selon laquelle ce sont les hommes qui contaminent les femmes (Izumi, 2007; World Bank, 2009; Hilliard et al., 2016). Il est souvent difficile de s'attaquer à la VBG intrafamiliale liée à des conflits fonciers, car les victimes restent silencieuses pour protéger la famille ou éviter l'ostracisme, ou sont contraintes de consulter des dirigeants religieux ou communautaires plutôt que de suivre la voie pénale, car il s'agit d'« affaires privées » (Global Namati, 2019).

Lorsque l'accaparement des terres est entrepris par le secteur privé ou le gouvernement, les femmes peuvent subir des VBG sur plusieurs fronts, notamment pour les déplacer des terres et en raison de l'évolution de la dynamique des ménages. Par exemple, des recherches sur l'accaparement des terres pour le développement de grands barrages en Inde ont révélé une augmentation de l'alcoolisme et des violences domestiques au sein des ménages après la dépossession, les femmes étant plus vulnérables à la violence masculine après le déplacement des communautés et la rupture des systèmes de soutien (Levien, 2014). La Papouasie occidentale, un territoire militarisé d'Indonésie en proie à un conflit foncier de longue date entre les autorités indonésiennes et les Papous autochtones, est un exemple de violence utilisée comme tactique d'accaparement des terres. Selon plusieurs témoignages, les forces de sécurité indonésiennes employées par des sociétés minières ont utilisé la VBG, y compris le viol et les mutilations génitales, contre des femmes et des hommes autochtones pour les intimider et les forcer à fuir leurs foyers (Csevár et Tremblay, 2019; Reckinger, 2011; Taylor, 2011; Cultural Survival, 2001). Cela a permis aux autorités indonésiennes de prendre le contrôle

des terres abandonnées, et d'accorder des concessions pour l'extraction de ressources naturelles à des investisseurs étrangers (Csevár et Tremblay, 2019). Un autre exemple de VBG à l'encontre des femmes autochtones, lors d'expulsions violentes par des sociétés minières, est présenté au Chapitre 4.

Un cas similaire est cité dans un rapport sur l'impact de la ruée vers les terres sur les droits des femmes en Ouganda, qui a recueilli des témoignages de femmes ayant subi des VBG lors de violents accaparements de terres. Une femme a déclaré : « durant l'expulsion, des femmes ont été violées. Elles ont été violées dans des endroits isolés et ne pouvaient pas fuir » (Womankind, 2018, p. 17). Comme dans l'exemple de la Papouasie occidentale, ces violations ont eu lieu dans un contexte de pertes multiples de terres, fondées sur le genre, et de conflits familiaux. Une autre femme a expliqué : [la terre] était à moi, mon ex-mari a décidé que c'était la sienne et a vendu ma terre sans mon consentement à la compagnie pétrolière. Je n'ai jamais reçu de compensation de la part de l'entreprise » (Womankind, 2018, p. 13). Les témoignages cités dans le rapport expliquent comment les femmes, en particulier dans les zones rurales, ne connaissent pas leurs droits et les lois régissant la propriété foncière, ce qui les expose à des ventes injustes, à des dépossessions de terres et à des expulsions forcées, les poussant ainsi à migrer et à se convertir en squatters.

En Sierra Leone, une étude a montré que 8 % des femmes et 5 % des hommes interrogés
avaient subi ou avaient connaissance de femmes ayant subi des extorsions sexuelles en échange de droits fonciers



Données : Transparency International (2018).

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 3. Extorsion sexuelle pour des droits fonciers en Sierra Leone

2.1.4 *Extorsion sexuelle pour l'accès aux droits fonciers*

Parfois, les femmes sont victimes d'extorsion sexuelle de la part des autorités pour pouvoir accéder à des terres agricoles et à des titres fonciers. Les femmes et les filles sont vulnérables à de telles demandes, car elles sont souvent incapables de payer des pots-de-vin en espèces (Matsheza et al., 2012) (voir l'Encadré 5). Cette corruption est caractérisée par l'abus de pouvoir, la rétention d'avantages en vue d'une demande transactionnelle et la coercition psychologique basée sur un déséquilibre de pouvoir (Transparency International, 2018). À Madagascar, bien que les femmes et les hommes subissent tous deux la corruption foncière, les femmes courent un risque disproportionné d'extorsion sexuelle : alors que les hommes sont invités à « laisser quelque chose », les femmes sont invitées à « offrir quelque chose » (Transparency International, 2018). En Sierra Leone, 8 % des femmes et 5 % des hommes interrogés ont déclaré que des chefs locaux ou des responsables fonciers leur avait demandé des rapports sexuels pour résoudre un problème foncier, ou qu'ils connaissaient quelqu'un à qui cela était arrivé (Transparency International, 2018). L'omniprésence du problème peut être profonde : dans une communauté, un homme respecté a raconté que « les femmes ne sont pas considérées comme des personnes pour obtenir des droits », et que « lorsque [les femmes] veulent avoir accès aux terres, [elles] doivent développer une relation sexuelle avec les personnes qui peuvent leur donner cet accès » (Daley et al., 2018, p. 62). En outre, le statut matrimonial peut exacerber la vulnérabilité, comme on le voit au Zimbabwe, où l'exposition à l'extorsion sexuelle est plus élevée chez les femmes célibataires et les veuves (Transparency International, 2016). Les survivantes peuvent subir de graves troubles de leur santé physique et mentale, en partie en raison de l'exclusion sociale et de l'exposition aux maladies et infections sexuellement transmissibles, y compris les risques de VIH et de sida (Transparency International, 2018; Casabonne et al., 2019).

Encadré 5. La double peine de la perte de terres et des abus sexuels

Un récit du Zimbabwe souligne le double impact de l'accaparement des terres et de l'extorsion sexuelle. Avec l'arrivée d'une usine de biocarburants dans la région, les promesses de développement communautaire et d'emplois se sont rapidement transformées en schémas d'empiétement sur les terres, expulsions violentes et rasages de cultures, où les femmes ont été particulièrement touchées, car beaucoup d'hommes étaient partis chercher du travail ailleurs, laissant les femmes négocier des transactions foncières et des accords avec l'entreprise. Dans ce contexte, une femme a raconté :

« Quand Green Fuel est venu, tout le monde était censé aller arracher des souches d'arbres... mais ma grand-mère était trop vieille pour cela. Ils lui ont dit de partir si elle ne le faisait pas, alors nous sommes allés dans un village voisin. Au moment de répartir les parcelles, le chef a dit que nous étions trop nouvelles pour recevoir des terres et que si je voulais une parcelle, je devais avoir des relations sexuelles avec lui. J'ai dû accepter, parce que nous sommes pauvres et sans terre. Je ne l'ai fait que parce que je voulais les terres, mais il voulait avoir des relations sexuelles avec moi indéfiniment. Quand j'ai refusé, il m'a jeté hors de son village. Beaucoup de femmes ont échangé des relations sexuelles contre des terres, mais elles ne peuvent pas en parler, parce que certaines d'entre elles sont mariées ou veuves. Si elles parlent, elles seront, elles aussi, expulsées » (Transparency International, 2018, p. 56).

Source : Auteurs.

2.1.5 Liens factuels entre violence basée sur le genre et droits fonciers

Des liens entre VBG et droits fonciers ont été observés à l'échelle mondiale, montrant que « les relations de pouvoir inégales entre hommes et femmes sont parmi les principaux facteurs prédictifs de la violence domestique » (Kaiser Hughes et Richardson, 2015, p. 2). Certaines études montrent que les communautés profondément influencées par des normes traditionnelles connaissent une augmentation de la VBG lorsque les femmes acquièrent des droits fonciers, indiquant que la violence est utilisée comme un moyen de contrôler la division des droits et des rôles genrés (Richardson et Hannay, 2014). Des études similaires indiquent que l'évolution de la dynamique sociale et de pouvoir, comme l'appropriation et le contrôle accrus des ressources productives par les femmes, peut être perçue par les hommes et les garçons comme une menace à leur pouvoir et leur statut. En réponse, ils s'opposent activement à l'autonomisation des femmes, y compris par un recours à la violence (USAID, 2018a). Des études menées au Bangladesh, en Équateur, au Ghana et en Ouganda, par exemple, n'ont révélé aucune corrélation ou une corrélation négative entre sécurité des droits de propriété et des droits fonciers et réduction de la VBG, ce qui signifie qu'une augmentation des droits de propriété et des

droits fonciers ne contribue pas à la réduction de la VBG, et peut même la favoriser (Richardson et Hannay, 2014).

Dans d'autres études, la propriété foncière des femmes a été reliée à une augmentation de leur pouvoir au sein des familles, entraînant une réduction de la VBG (Grabe, 2010), un rappel que la VBG, expression d'une dynamique de pouvoir inégale, prend de nombreuses formes, ses impacts étant définis par de nombreuses dimensions culturelles et contextuelles (Kaiser Hughes et Richardson, 2015). Des études menées dans deux états différents de l'Inde ont montré que, si des facteurs tels que l'éducation, le statut socioéconomique, l'emploi et le fait d'avoir observé des violences ou d'avoir été maltraité durant l'enfance peuvent avoir un impact sur l'incidence des violences conjugales, les femmes possédant des biens subissaient globalement moins de violences conjugales que celles qui n'en possédaient pas, et étaient plus capables de mettre un terme à des relations abusives (Agarwal et Panda, 2007). Une autre étude menée en Inde a montré que l'insuffisance de revenus et de nourriture des ménages, ainsi que le contrôle exercé par le mari sur la mobilité d'une femme, constituaient les principales causes de VBG chez les femmes sans terre. Cependant, la majorité des femmes estimaient que cette situation changerait si elles possédaient des terres, car elles auraient plus de pouvoir de négociation et de prise de décision au sein du ménage, et la VBG serait moindre (Kelkar, 2015). En outre, les femmes possédant collectivement des terres avec d'autres femmes (appelées *sangrams*), en Inde, ont signalé une diminution des fléaux sociaux tels que l'ivresse masculine et les violences domestiques, et une augmentation de leur confiance en soi (Agarwal, 2003).

Au Nicaragua, les chercheurs ont constaté une situation similaire : la propriété foncière semblait réduire les normes discriminatoires en matière de genre et ouvrir la voie à une modification fondamentale des relations entre les genres. Le même phénomène a été décrit en Tanzanie (Grabe et al., 2015). À mesure que le statut des femmes au sein du ménage et de la communauté s'améliore, elles se sentent plus autonomes et les comportements des hommes peuvent changer positivement (Hilliard et al., 2016; Grabe et al., 2015; Boudreaux, 2018). Enfin, les femmes disposant d'une plus grande sécurité concernant leurs droits fonciers et de propriété peuvent augmenter leur indépendance économique, améliorant ainsi leur accès aux ressources afin de pouvoir mettre un terme à des situations abusives (Richardson et Hannay, 2014).

2.2 Forêts et ressources forestières

2.2.1 *Contexte : les forêts sous-tendent la vie et les moyens de subsistance*

Les forêts constituent un habitat pour diverses espèces, plantes et microorganismes essentiels à la survie des humains, y compris l'alimentation et les revenus de plus de 1,6 milliard de personnes vivant dans la pauvreté dans les pays du Sud Global (UN-REDD Programme, 2011; USAID, s.d.b) et environ 60 millions de membres des peuples autochtones (Agarwal, 2018). À l'instar des tendances observées dans la section précédente en matière de terre et de ressources, les femmes et les hommes ont des rôles, des expériences et des connaissances différents en ce qui concerne la gestion des forêts et des ressources forestières. Une compréhension fondamentale de ces expériences différenciées, y compris des inégalités profondes entre les genres, met en lumière les liens avec la VBG discutés ci-après.

2.2.2 *Analyse des rôles et relations genrés dans la gestion forestière*

Les femmes des communautés tributaires des forêts sont traditionnellement responsables de la collecte de produits forestiers à des fins de subsistance, y compris des plantes, des herbes médicinales, des champignons et autres produits forestiers non ligneux (PFNL), ayant souvent une valeur monétaire inférieure à celle des ressources auxquelles les hommes accordent leur priorité, comme le bois (Cruz-Garcia et al., 2019). Les rôles traditionnels des femmes en font également les gardiennes des connaissances traditionnelles et écologiques pertinentes pour la gestion et la conservation des forêts (Wan et al., 2011; Colfer et al., 2016). Il existe des preuves que lorsque les femmes participent aux groupes de gestion des ressources naturelles, les résultats en matière de conservation et de gestion s'améliorent (Leisher et al., 2016). Une étude portant sur 290 groupes forestiers en Bolivie, au Kenya, au Mexique et en Ouganda a également révélé que les groupes forestiers dominés par les femmes, plus susceptibles de disposer de droits de propriété pour exploiter les arbres, récoltaient plus de combustible et moins de bois, et étaient moins susceptibles d'exclure des individus de l'utilisation de la forêt (Sun et al. 2012).

Cependant, malgré le rôle et les connaissances traditionnelles des femmes en matière de ressources naturelles, celles-ci sont encore sous-représentées ou exclues de la gestion des forêts. Cela est largement dû à des normes

traditionnelles discriminatoires fondées sur le genre (Sunderland et al., 2014; UNDP, 2016), qui constituent une occasion manquée de capitaliser sur ces connaissances pour des avantages économiques et environnementaux (Agarwal, 2018; Colfer, Basnett et Elias, 2016). Une étude sur les femmes participant à des accords de gestion forestière communautaire (GFC) en Ouganda a révélé que celles-ci n'occupaient que rarement des rôles de direction, et bénéficiaient souvent d'opportunités d'emploi moindres que celles des hommes (Banana et al., 2012). De même, une étude sur la participation des femmes à 18 sites de réduction des émissions résultant de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD+)² a montré que la participation des femmes à la prise de décisions était limitée et que celles-ci étaient souvent moins bien informées que les hommes (UNEP, 2016).

Tout comme les régimes fonciers, les régimes forestiers incluent un ensemble de droits déterminant « qui est autorisé à utiliser quelles ressources, de quelle manière, pour combien de temps et sous quelles conditions, ainsi que qui est autorisé à transférer des droits à d'autres et comment » (Larson, 2012, p. 8). Il convient toutefois de noter que les droits sur les terres peuvent différer de ceux sur les arbres qui y poussent dans certains régimes fonciers (FAO, 1989). Cela signifie que, dans ce cas, les femmes et les hommes sont locataires, profitant des avantages de leurs arbres même s'ils ne sont pas propriétaires de la terre. Néanmoins, cela signifie également que tout changement dans la propriété des terres forestières (comme la vente à une entreprise privée) peut priver les locataires de leur capacité à bénéficier des arbres, limitant leurs moyens de subsistance. En plus des impacts environnementaux lorsque, par exemple, les locataires sont moins enclins à cultiver des arbres dont ils ne peuvent pas bénéficier, cela renforce la vulnérabilité des femmes face à un accès restreint à l'information et à la prise de décisions (Bruce, 1998). Ces schémas de discrimination et de marginalisation sous-tendent les conditions et les expressions de diverses formes de VBG.

2 REDD+ est un mécanisme développé par les Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour aider les pays en développement à réduire les émissions des terres forestières et à investir dans un développement durable à faibles émissions de carbone, en accordant au carbone stocké dans les forêts une valeur financière. De nombreuses agences des Nations unies et autres organisations multilatérales fournissent un soutien technique et financier et un renforcement des capacités aux pays pour mettre en œuvre leurs stratégies (UN-REDD Programme, 2019).

2.2.3 *Violence basée sur le genre et utilisation et occupation des forêts*

Comme dans d'autres contextes de ressources naturelles, les femmes sont confrontées à la violence lorsqu'elles utilisent et gèrent les ressources forestières, en particulier dans le contexte des menaces forestières, avec tout un éventail d'impacts (voir également la Section II). Par exemple, plusieurs rapports font état de femmes battues, harcelées verbalement et sexuellement, violées et tuées par des gardes ou des propriétaires forestiers lors de la collecte de produits forestiers dans des aires protégées ou des forêts privées (Wan et al., 2011) (voir le Chapitre 7 pour une discussion plus détaillée sur les aires protégées). Les femmes peuvent également être victimes de violence économique liée à leur utilisation, collecte et vente de PFNL, en vertu de structures discriminatoires et de normes basées sur le genre. Comme décrit par une répondante du Mexique, un groupe de femmes exploitait une petite plantation de fruits et de bois de chauffage sur une parcelle qu'elles louaient à l'autorité agraire communale, mais la parcelle a été incendiée par des hommes, pour signifier leur désapprobation de l'initiative. Ces hommes ont réussi leur démonstration, puisque la plantation a été complètement détruite. L'établissement d'une autre plantation collective de femmes n'a jamais été discuté à nouveau, réduisant à néant toute possibilité d'établir une autre source de bois de chauffage près de la zone résidentielle (répondant SP71 à l'enquête VBG-ENV). Voir l'Encadré 6 pour en savoir plus sur la VBG et le ramassage du bois de chauffage.

Une étude du HCR en 2014 a montré qu'au Tchad,

42%
des 673

ménages de réfugiés interrogés rapportaient des incidents de VBG lors du ramassage du bois de chauffage, sur une période de six mois



Données : Global Alliance for Clean Cookstoves (2016).

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 4. Danger de la violence basée sur le genre lors du ramassage du bois de chauffage au Tchad

Encadré 6. Travail dangereux : violence basée sur le genre dans l'accès aux ressources énergétiques, y compris le ramassage du bois de chauffage

Un accès économiquement abordable, fiable et durable à l'électricité améliore la qualité et l'accessibilité des technologies de communication, des soins de santé, de l'éducation et autres services, et les technologies de cuisson propres ont toutes un impact considérable sur la santé et le bien-être des communautés, en particulier des femmes et des filles (Rojas & Siles, 2014; WoMin, 2016). L'accès à l'électricité et à des combustibles de cuisson propres, cependant, varient considérablement entre les pays et au sein de ceux-ci. Plus de 2,8 milliards de personnes dépendent encore de la biomasse solide, du charbon et du kérosène pour cuisiner, en particulier dans les zones rurales des pays en développement, où 75 % des ménages utilisent ces combustibles polluants et inefficaces (ENERGIA et al., 2018; IEA, 2017). Garantir des sources d'électricité et de combustible durables et propres fait partie de la concrétisation des engagements internationaux en faveur de l'accès à l'énergie, en particulier l'ODD 7 qui vise à « garantir un accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous » (UNSD, 2017, p. 8).

Comprendre le rôle des femmes et des filles est essentiel pour atteindre les objectifs en matière d'énergie durable, car celles-ci assument une responsabilité disproportionnée dans le ramassage du bois de chauffage et autres combustibles solides, passant en moyenne 1,4 heure par jour à marcher et à collecter ces ressources (ENERGIA et al., 2018; IEA, 2017). Cet engagement de temps limite la capacité des femmes à investir dans d'autres domaines de vie, y compris l'éducation, les activités rémunératrices et les loisirs (Wheldon et al., 2015), et l'accomplissement de ces tâches comporte des risques d'être harcelées, agressées sexuellement ou même violées et tuées (CMR, 2014). Comme pour les autres ressources naturelles, le ramassage de bois de chauffage peut créer des tensions au sein des communautés, en particulier lorsqu'il se fait sur des terres privées ou lorsque les ressources sont limitées. Les résultats de l'enquête VBG-ENV incluaient une histoire du Mexique, où des femmes sans terre étaient menacées de viol si on les prenait à ramasser du bois de chauffage sur des terres privées (répondant SP71 à l'enquête VBG-ENV).

La plupart des informations et des données actuelles sur les liens entre VBG et accès au bois de chauffage et autres ressources énergétiques proviennent de contextes humanitaires, et non de contextes de conservation ou autres contextes environnementaux (Rewald, 2017). En raison de structures sociales stressées et de tensions communautaires, les personnes déplacées et les réfugiés, ayant perdu leurs foyers et leurs moyens de subsistance en raison de conflits ou de catastrophes liées aux conditions météorologiques, sont confrontés à une violence accrue lorsqu'ils tentent d'accéder aux ressources naturelles. Bien que de l'eau, de la nourriture et des abris soient parfois mis à disposition des populations déplacées, l'accès au bois de chauffage et aux ressources énergétiques est habituellement insuffisant, voire inexistant. Dans de nombreux cas, les femmes n'ont pas d'autre choix que de sortir des abris temporaires pour ramasser du bois de chauffage, s'exposant à être battues, agressées, violées ou même tuées (CMR, 2014). Une étude réalisée en 2014 par le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a révélé qu'au Tchad, 42 % des 673 ménages de réfugiés interrogés ont rapporté des incidents de VBG lors du ramassage de bois de chauffage sur une période de six mois (GACC, 2016) (voir le Graphique 4).

L'amélioration de la participation des femmes aux projets d'accès à l'énergie contribue non seulement à améliorer leurs moyens de subsistance, leur santé et leur bien-être, mais est également essentielle à la réussite des projets, car les femmes sont, elles-mêmes, utilisatrices finales dans de nombreux cas (Wheldon et al., 2015; GACC, s.d.). Cependant, les normes et pratiques sociales discriminatoires, y compris l'accès inégal à l'éducation, à l'information, à la formation et aux marchés du travail, peuvent entraver la participation des femmes au secteur de l'énergie et la réussite de ces projets (ENERGIA et al., 2018).

Source : Auteurs.

Dans les Îles Salomon, le gouvernement a ouvert les terres coutumières aux industries au cours des années 1980, suivant la théorie que les communautés locales négocieraient directement leurs revenus et leur pouvoir avec les entreprises, après 50 ans d'exploitation forestière via des concessions coloniales appartenant à l'État. En conséquence, la corruption s'est généralisée parmi les élites politiques nationales et locales, les communautés rurales perdant des avantages et des terres, avec des répercussions profondes sur les forêts, l'alimentation, l'eau et les systèmes sociaux indispensables aux rôles et aux moyens de subsistance des femmes. L'ampleur de l'exploitation forestière non durable dans les Îles Salomon continuera d'avoir un impact sur les femmes, car celles-ci comptent « parmi les plus touchées par cette mauvaise pratique [...] d'une manière allant de l'insécurité alimentaire et hydrique à la violence domestique et aux abus sexuels » (Lipton, 2018). Parfois, ces abus incluent à la fois des VBG sexuelles et économiques : bien que l'infrastructure forestière existante soit censée être d'accès libre, les femmes sont souvent obligées d'effectuer des paiements au personnel de l'entreprise, le sexe étant considéré comme un moyen de paiement (Lipton, 2018). Il convient également de noter une fois de plus que les peuples autochtones sont confrontés à des risques multiples et interdépendants et à la VBG (voir l'Encadré 7).

Encadré 7. Violence basée sur le genre liée à l'utilisation et à l'occupation des forêts par les peuples autochtones

De plus en plus de données suggèrent que lorsque les peuples autochtones disposent d'une sécurité d'occupation sur leurs territoires, ils sont souvent les meilleurs gardiens des forêts, les forêts gérées par les communautés subissant moins de déforestation et stockant plus de carbone que les autres (Oxfam et al., 2016; World Bank, 2019). À titre d'exemple, une étude du World Resources Institute (WRI) a révélé que « le taux de déforestation annuel dans les forêts autochtones dont la propriété est garantie est significativement plus faible que sur d'autres terres [...] en Bolivie, au Brésil et en Colombie, ce qui suggère que la sécurisation des terres forestières autochtones a contribué à réduire la déforestation de ces zones » (Ding et al., 2016, p. 1). De nombreux pays ont entrepris des réformes foncières visant à reconnaître ou à transférer certains droits fonciers aux communautés vivant dans et à proximité des forêts. Cependant, près des deux tiers des terres forestières dans le monde appartiennent toujours à l'État, dont de vastes zones sont revendiquées par les peuples autochtones et les communautés locales (RRI, 2018).

Lorsque les femmes autochtones se voient refuser l'accès à leurs territoires et à leurs ressources naturelles, par exemple lorsque les gouvernements louent des forêts et des sources d'eau à des investisseurs étrangers, en raison de différends fonciers ou de la déforestation, elles se voient également refuser l'accès à leurs sources primaires et traditionnelles de nourriture, d'eau et de médicaments (FIMI, 2006). Cela a un impact négatif sur le tissu social des communautés autochtones, érodant les connaissances traditionnelles et le rôle des femmes dans le maintien et la transmission de ces connaissances, augmentant les pressions sur les moyens de subsistance des communautés et affaiblissant la résilience aux changements environnementaux, pouvant ainsi augmenter l'exposition et les cas de VBG (Luithui et Tugendhat, 2013). Dans les régions du Kalimantan et de Sulawesi, en Indonésie, la déforestation et l'élimination des terres agricoles dues à l'expansion des plantations de palmiers à huile ont supprimé l'accès aux cultures traditionnelles, à l'eau et autres ressources pour les communautés autochtones (Luithui et Tugendhat, 2013). Cela a eu un impact particulier sur les femmes autochtones, dont les revenus et les moyens de subsistance étaient liés aux cultures

traditionnelles perdues. Beaucoup ont été contraintes de trouver d'autres sources de revenus pour subvenir aux besoins de leur famille, comme par exemple, migrer pour fournir une main-d'œuvre dans les plantations, où elles reçoivent des salaires inférieurs à ceux de leurs homologues masculins et sont particulièrement vulnérables aux menaces de violence sexuelle (Luithui et Tugendhat, 2013). L'augmentation de la pauvreté causée par la perte de terres et de ressources a également entraîné une augmentation des violences conjugales (Luithui et Tugendhat, 2013) et des mariages d'enfants, dans le cas des filles (NIWF et al., 2012).

Les questions foncières affectant les peuples autochtones étant multiples, de nombreuses organisations s'emploient à défendre les droits des peuples autochtones et à assurer leur participation et représentation dans les sphères internationales en ce qui concerne la conservation, la protection de l'environnement et les droits humains. En 2016, Oxfam, la Coalition internationale pour la terre et l'Initiative droits et ressources ont lancé la campagne Land Rights Now (Droits fonciers, maintenant) visant à garantir les droits fonciers des peuples et des communautés autochtones, et soutenue par plus de 800 organisations, dont l'UICN. Dans cette optique, les organisations des peuples autochtones (OPA) membres de l'UICN ont élaboré et mettent en œuvre une stratégie autodéterminée visant à faire progresser leurs droits et leurs perspectives en matière de conservation (UICN, s.d.). De même, l'USAID élabore une politique sur les questions relatives aux peuples autochtones visant à « améliorer l'impact et la durabilité des programmes de l'USAID en veillant à ce que son personnel et ses partenaires d'exécution respectent les droits et impliquent les peuples autochtones en tant que partenaires authentiques dans les processus de développement » (USAID, 2018b, p. 10). S'assurer que des analyses des questions d'égalité des genres sous-tendent ces interventions, y compris en accordant une attention explicite aux considérations de VBG, pourrait permettre de renforcer le développement et la mise en œuvre de la coalition.

Source : Auteurs.

S I.

S II.

S III.

S IV.

2.3 Agriculture

2.3.1 *Contexte : favoriser la sécurité alimentaire et la nutrition*

Plus de 820 millions de personnes dans le monde ont souffert de la faim en 2018, une tendance qui a lentement augmenté au cours des trois dernières années, après des décennies de déclin constant (FAO, 2019). La croissance démographique et les changements dans la consommation alimentaire stimulent la demande agricole à travers le monde (FAO, 2017). Le secteur agricole est un élément central des efforts mondiaux visant à lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ainsi que contre la pauvreté. Dans les pays à faible revenu, il représente une part importante de l'emploi et du PIB national (FAO, 2019).

2.3.2 *Travail différencié selon le genre : analyse des obstacles*

Les femmes, en particulier dans les pays à faible revenu, apportent une contribution essentielle au secteur agricole, mais bénéficient d'un accès plus limité aux ressources productives et disposent d'un moindre contrôle sur celles-ci, ce qui leur donne moins de possibilités que les hommes. Les écarts entre genres ont un impact négatif sur la sécurité alimentaire, la nutrition et le bien-être au niveau des ménages et des communautés, ainsi qu'au niveau national, entravant la réalisation de l'objectif mondial de « Faim zéro » d'ici 2030 (FAO, 2019). Une analyse de ces lacunes et obstacles de plus en plus importants démontre les conditions normalisées d'insécurité exacerbant les normes inégales et les dépendances à l'égard des membres masculins de la famille, susceptibles de contribuer à la VBG, comme décrit dans la sous-section suivante.

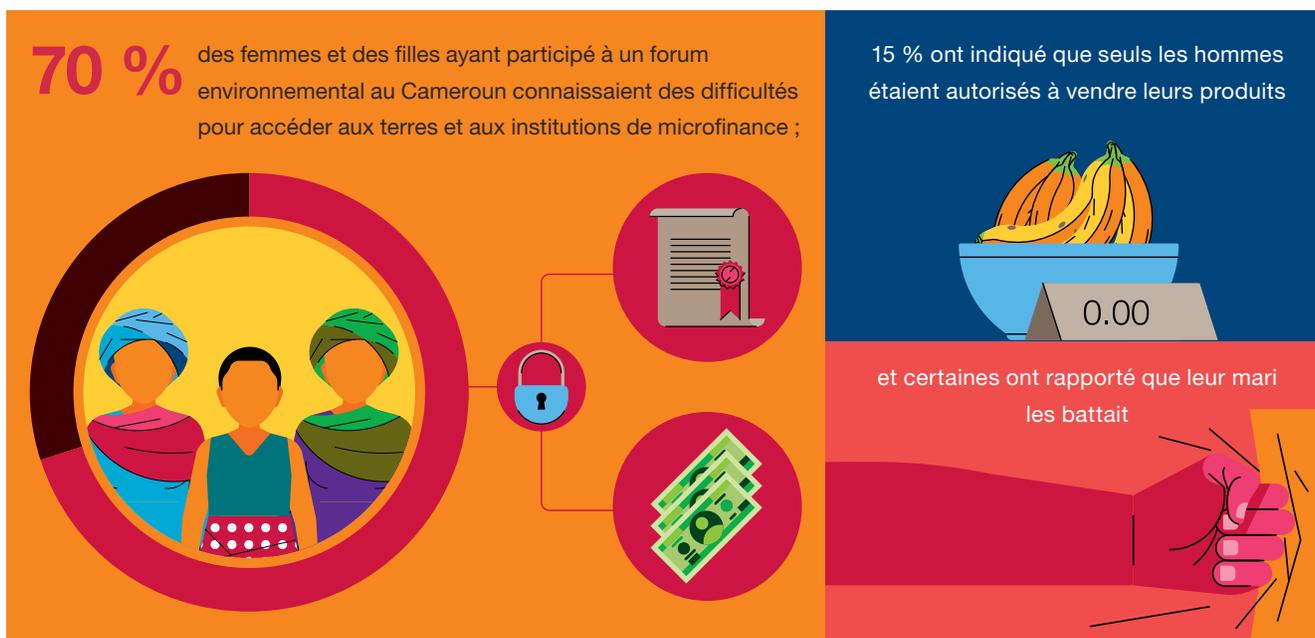
Beaucoup de femmes, en particulier dans les zones rurales, produisent, en grande partie, de la nourriture pour une consommation familiale, celles-ci étant principalement responsables de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages (FAO, 2012a). Elles contribuent de manière significative au bien-être de communautés entières et des économies nationales (UN Women, 2018a). Bien que les femmes travaillent souvent dans des exploitations familiales, en tant que travailleuses non rémunérées, ou sur d'autres terres agricoles, elles représentent une partie importante de la main-d'œuvre agricole salariée (UN Women, 2018a). On estime que 20 à 30 % des travailleurs agricoles salariés dans le monde sont des femmes (FIAN International, 2014). Au total, la FAO estime que près

de la moitié de la main-d'œuvre agricole³ dans les pays en développement (43 %) sont des femmes, bien que ce pourcentage varie selon les régions. Par exemple, en Amérique latine, les femmes représentent 20 %, tandis que dans certaines parties de l'Asie et de l'Afrique, elles représentent près de 50 % de la main-d'œuvre agricole (FAO, 2011).

Confirmant l'importance des femmes dans l'agriculture, de nombreux pays connaissent une féminisation du secteur agricole, en raison de la migration des hommes vers les zones urbaines, en partie à cause de l'expansion agroindustrielle (voir le Chapitre 4). Pourtant, malgré leur rôle fondamental, les femmes sont toujours confrontées à la discrimination foncière (FIAN International, 2014) : elles disposent généralement d'un accès, d'une utilisation, d'un contrôle et d'une propriété plus limités sur les terres agricoles et les ressources productives, et leurs droits sont souvent précaires et méconnus (USAID, s.d.c). Selon le programme Land Links (Liens fonciers) de l'USAID, par exemple, dans le monde, les femmes ne détiennent que 32 % des exploitations agricoles, alors que les hommes en détiennent 68 % (USAID, s.d.c). Il s'agit là d'une question pertinente pour les droits et la durabilité dans le monde entier. Par exemple, aux États-Unis, l'American Farmland Trust affirme que les agricultrices interrogées citent les obstacles liés aux questions d'égalité des genres (par exemple l'exclusion des réunions) comme leur principal défi, limitant finalement leur productivité, ainsi que le potentiel d'adoption de pratiques de conservation dans l'agriculture et la résilience climatique globale (AFT, 2019).

Lorsque les femmes et les hommes ont des rôles différenciés dans les activités agricoles, les femmes sont plus souvent victimes de discrimination, sous forme de salaires inférieurs, d'un accès inégal aux opportunités d'emploi et à la sécurité au travail, ainsi que d'une participation limitée à la prise de décisions (FIAN International, 2014). Dans les pays où la discrimination basée sur le genre est profondément enracinée dans les systèmes patriarcaux et dans de nombreuses coutumes traditionnelles, la VBG devient un moyen normalisé de contrôler et d'étendre le statu quo, comme indiqué ci-après.

3 La main-d'œuvre agricole « comprend les personnes travaillant ou cherchant du travail dans des emplois formels et informels et dans des emplois rémunérés ou non rémunérés liés à l'agriculture. Cela inclut les travailleuses indépendantes ainsi que les femmes travaillant dans des exploitations familiales » (FAO, 2011, p. 7).



Données : Étude de cas EN1 soumise aux auteurs.

Infographie : Estudio Relativo pour l’UICN.



Graphique 5. Violence basée sur le genre et manque d'accès aux ressources et aux avantages au Cameroun

2.3.3 Expressions variées de la violence basée sur le genre en tant que forme de contrôle dans l'agriculture

Le manque ou l'accès limité à la propriété foncière a un impact négatif sur la productivité des femmes dans le secteur agricole, car l'accès aux ressources en eau, aux services agricoles et aux marchés dépend généralement de la propriété foncière (FAO, s.d.b). Ces barrières ont un effet multiplicateur et peuvent entraîner la VBG. Par exemple, une étude au Cameroun a montré que les obstacles aux ressources sont corrélés avec la violence domestique, suggérant que la combinaison de normes juridiques préjudiciables et d'obstacles économiques peut renforcer la perception du contrôle que les hommes ont sur les femmes. Selon le rapport, 70 % des femmes et des filles ayant participé à un forum environnemental au Cameroun connaissaient des difficultés pour accéder à la terre et aux institutions de microfinance, en partie parce qu'elles n'étaient pas été autorisées à hériter des terres de leur famille, les hommes en étant les bénéficiaires. En l'absence d'un accès indépendant aux ressources, 15 % des femmes de l'étude ont indiqué qu'elles n'étaient pas en mesure de vendre les produits de leur ferme, car cela est considéré comme la

responsabilité des hommes, certaines expliquant que leur mari les battait si elles essayaient de demander pourquoi ils vendaient leurs produits sans les informer (Étude de cas EN19) (voir Graphique 5).

Les femmes travaillant dans l'agriculture peuvent également être victimes de harcèlement et de violence sexuelle en raison de rapports de force inégaux les maintenant subordonnées aux hommes dans la main-d'œuvre agricole. Des cas documentés dans des plantations de thé en Inde et au Kenya montrent que les superviseurs masculins abusent de leurs positions de pouvoir en contraignant les femmes à satisfaire leurs besoins sexuels, et en punissant celles qui refusent de le faire en entravant leur travail ou en leur assignant des tâches excessives ou plus dangereuses (UN Women, 2018b) (voir le Chapitre 4 pour plus de détails sur la VBG et l'agro-industrie). Voir l'Encadré 8 pour plus d'informations sur la façon dont le contrôle des ressources et des actifs définit le pouvoir dans certains contextes.

Encadré 8. L'importance du pouvoir, défini comme le contrôle des ressources et des actifs

Des études menées par ActionAid (2016) montrent que dans le district de Nyanza, au Rwanda, les femmes parties prenantes d'un programme sur l'alimentation et les droits des femmes ont constaté qu'elles-mêmes définissaient les concepts les plus importants du pouvoir comme « la confiance, le travail collectif et le contrôle des ressources », considérant les nouvelles opportunités de projets destinés à prendre le contrôle des ressources par le biais de coopératives, de banques, de fermes de bétail et d'espaces de gouvernance locaux, comme particulièrement valorisantes (ActionAid, 2016, p. 5). En revanche, les hommes n'ont pas identifié « l'accès et le contrôle des ressources » comme un « facteur important de pouvoir pour les femmes ». Cela a donné aux évaluateurs du programme une indication que « le contrôle des ressources est toujours considéré comme un domaine masculin ». En outre, lors de l'étude des dimensions de la VBG, l'accent mis sur le pouvoir et le contrôle influence profondément les relations entre hommes et femmes :

« ...les femmes choisissent généralement des moyens de faire face à une situation de violence au sein du foyer plutôt que de la contester par des voies officielles, car cela pourrait signifier des représailles, des conflits et, en fin de compte, une perte de ressources. Dans cette situation, les femmes choisissent souvent d'abandonner le pouvoir ou le contrôle de leur propre corps au profit d'autres facteurs de pouvoir (contrôle des biens) » (p. 10).

Soulignant également l'importance du pouvoir comme moyen de contrôler les biens, les femmes ont également identifié le pouvoir comme un moyen de faire face à

la violence, certaines survivantes de VBG quittant les ménages violents en obtenant leur autosuffisance grâce aux groupes d'épargne et de prêts des villages.

Au Cambodge, les femmes participant à des programmes agricoles ont défini le pouvoir comme « l'acquisition de connaissances, de capacités et de compétences, la génération et le contrôle de leurs propres revenus, et l'acquisition de confiance et d'estime de soi » (p. 20). Dans ces communautés, les femmes ont noté que leur participation croissante à l'agriculture était due, en partie, à l'absence des hommes, en raison des migrations de travail. Avec l'augmentation de leurs revenus grâce à la participation agricole, les femmes gagnent en « pouvoir au sein de la famille ». Dans ces contextes spécifiques, les changements de dynamique de genres se produisant lentement au fil du temps ont amené les femmes à déclarer qu'elles ont obtenu le respect et une forme de partenariat de la part de leur mari dans la prise de décisions au sein du ménage. Dans le même temps, les femmes ont indiqué que la VBG diminuait à mesure que la « paix au foyer » augmentait. Le soutien à la médiation pour faire face aux incidences de la VBG par le biais de réunions de projets a favorisé les groupes de solidarité informels, de nombreux leaders communautaires dans ces espaces étant elles-mêmes des survivantes de la VBG, et agissant en tant que championnes pour les jeunes femmes (ActionAid, 2016, p. 10).

Source : Auteurs.

2.4 Eau

2.4.1 *Contexte : l'eau potable et l'assainissement sous-tendent les droits*

L'eau potable et l'assainissement sont essentiels à la concrétisation de tous les droits humains, car l'eau est nécessaire pour boire, cuisiner et nettoyer, pour cultiver des aliments et nourrir le bétail, et pour produire tous les biens consommés par la population (UN, 2014). En 2010, par sa résolution 64/292, l'Assemblée générale des Nations unies a explicitement reconnu le droit humain à l'eau et à l'assainissement, et a appelé les États et organisations internationales à « fournir des ressources financières, un renforcement des capacités et un transfert de technologie [...] afin de fournir à tous une eau potable et des structures d'assainissement sûres, propres, accessibles et abordables » (UNGA, 2010, p. 3). Dans le cadre des ODD, les pays se sont engagés à atteindre l'ODD 6 pour « assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous » (UNSD, 2017, p. 7).

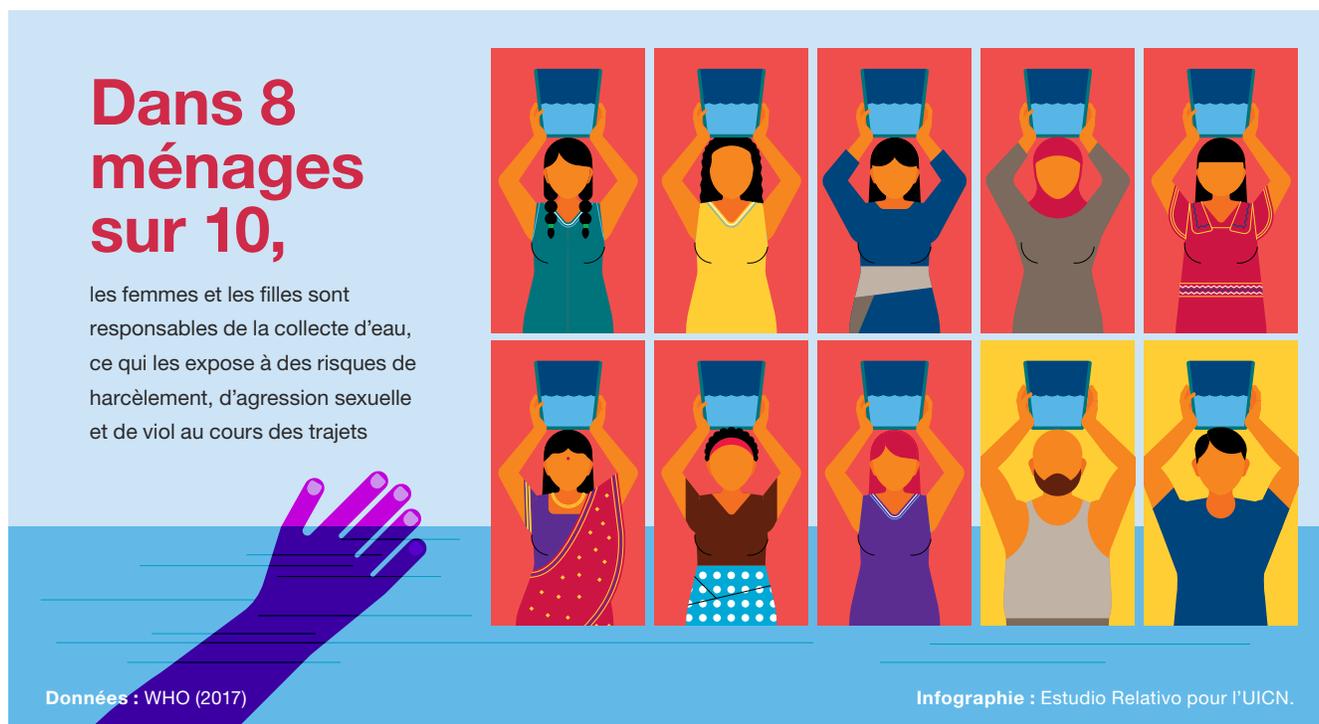
2.4.2 *Aperçu des différences genrées d'accès à l'eau*

Le manque d'eau et d'assainissement a un impact plus important sur les femmes et les enfants, y compris en tant que facteur de risque de la VBG. Une analyse de la façon dont l'accès à l'eau constitue une question liée au genre favorise donc une meilleure compréhension des liens décrits ici. Les ressources en eau sont inégalement réparties entre et à l'intérieur des pays et des communautés, et sont gérées de manière inéquitable, y compris avec des disparités entre genres rampantes (Fauconnier et al., 2018). Près des trois quarts de la population mondiale ont accès à l'eau courante domestique. Cependant, en 2015, 663 millions de personnes utilisaient encore des sources non améliorées ou des eaux de surface, et 159 millions dépendaient encore des eaux de surface. La collecte d'eau reste un fardeau majeur dans de nombreux pays, en particulier en Afrique subsaharienne, où l'eau domestique disponible est très limitée, en particulier dans les zones rurales (WHO, 2017).

En raison des rôles genrés différenciés et des normes culturelles de nombreux pays, la charge de la collecte d'eau incombe de manière disproportionnée aux femmes et aux filles, qui sont responsables de cette activité dans huit ménages sur 10, dans les zones où l'eau domestique n'est pas disponible (voir le Graphique 6). Les données montrent que les hommes sont principalement

responsables de la collecte de l'eau dans un seul pays : la Mongolie (WHO, 2017). En tant que gestionnaires principales de l'eau, les femmes sont responsables de son utilisation quotidienne, c'est-à-dire de planifier la quantité d'eau dont elles ont besoin pour le ménage et pour l'irrigation, de déterminer où la stocker, de négocier un accès à l'eau avec leurs voisins et d'évaluer la qualité des sources d'eau afin de décider quels points d'eau utiliser (Travers et al., 2011). Le temps passé et la distance parcourue par les femmes pour s'acquitter de ces responsabilités varient. Par exemple, en Afrique subsaharienne, un aller-retour dure en moyenne 33 minutes dans les zones rurales et 25 minutes dans les zones urbaines. Les femmes et les filles doivent généralement se rendre plusieurs fois par jour aux points d'eau, ce qui réduit le temps qu'elles peuvent consacrer à d'autres activités, comme aller à l'école, entreprendre des activités génératrices de revenus ou profiter des loisirs, perpétuant le cycle de pauvreté selon les genres (UNICEF, 2016).

Les faits montrent qu'un accès à l'eau peut accroître la fréquentation scolaire et la génération de revenus, réduisant ainsi les inégalités des genres et la pauvreté. Par exemple, un projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement en milieu rural au Pakistan a contribué à une augmentation de 80 % du taux de scolarisation et à une augmentation des activités génératrices de revenus, avec une augmentation moyenne de 24 % du revenu des ménages (SEI et UNDP, 2006). De même, une étude menée en Tanzanie a montré une augmentation de 12 % de la fréquentation scolaire lorsque l'eau était disponible à 15 minutes, au lieu de plus d'une demi-heure (UNICEF, s.d.).



Graphique 6. Danger de la violence basée sur le genre lors des activités de collecte d'eau

2.4.3 Violence basée sur le genre et collecte d'eau

Dans ces nombreux contextes, le manque d'eau domestique peut accroître la vulnérabilité à la violence vécue par les femmes et les filles lorsqu'elles cherchent à répondre aux besoins de leur famille (Sommer et al., 2015). L'incidence de la violence subie lors de la collecte d'eau est similaire à celle liée à la collecte d'autres ressources naturelles, telles que le bois de chauffage et autres produits forestiers. Bien qu'il n'existe pas de données statistiques sur la violence subie par les femmes lors de la collecte d'eau à l'échelle nationale, les données disponibles à l'échelle locale indiquent que les femmes et les filles souffrent de manière disproportionnée de la violence lors de la collecte d'eau. Par exemple, une étude menée en Éthiopie rurale a identifié plusieurs façons dont les femmes étaient victimes de violence : tensions et violence domestique au sujet de la quantité d'eau ramenée à la maison ou du temps passé à la collecter, harcèlement, agressions sexuelles et viols lors des trajets, et conflits lors de l'attente autour des points d'eau (Sommer et al., 2015). La publication *Violence, Gender and WASH: A practitioners' toolkit* (Violence, Genre et WASH : boîte à outils à l'intention des professionnels) (House et al., 2014) a compilé de nombreux cas, dans un éventail de contextes, révélant que ces modèles

et formes de violence sont communs dans les pays où la VBG est utilisée comme un outil pour maintenir la discrimination, les inégalités de genre et les normes genrées.

Le harcèlement des femmes et des filles sur leurs trajets pour collecter de l'eau ou à proximité des points d'eau peut prendre différentes formes et être fondé sur l'âge, l'origine ethnique ou l'orientation sexuelle, la VBG pouvant également être utilisée par de nombreux acteurs pour soutenir les dynamiques de pouvoir. Les femmes Dalits, en Inde, par exemple, considérées comme le groupe le plus défavorisé, subissent des abus sous forme de violence verbale, de menaces, de harcèlement sexuel et de violence physique perpétrées par des femmes d'autres castes, ainsi que par des hommes (House et al., 2014). Une femme d'un bidonville de Pune, en Inde, a expliqué comment, en plus d'avoir à marcher sur de longues distances pour collecter de l'eau de mauvaise qualité et de disponibilité irrégulière, les hommes lavaient leurs vêtements et faisaient leur toilette près des robinets d'eau, secouant intentionnellement la tête pour jeter du savon dans les récipients d'eau des femmes, les agressant verbalement et les humiliant (Bapat et Agarwal, 2003).

Si l'amélioration de l'approvisionnement et des services en eau en milieu urbain est plus élevée que dans les zones rurales, ces services peuvent toutefois être insuffisants pour répondre aux besoins quotidiens en eau et en assainissement, en particulier dans les bidonvilles, les zones périurbaines et les établissements informels où l'eau courante est limitée ou inexistante, constituant un risque pour les femmes et les filles qui, dans certains cas, doivent encore marcher jusqu'aux sources d'eau (Tacoli, 2012; McIlwaine, 2013). Une étude menée dans des zones de réinstallation, en Inde, a montré que la sécurité des femmes et des filles était menacée lorsque celles-ci allaient chercher l'eau auprès des camions citernes. Le risque d'être harcelée en faisant la queue pour obtenir de l'eau était si courant, en particulier lorsque des bagarres éclataient et que les hommes en profitaient pour toucher, pousser et harceler les femmes et les filles, que certaines familles ont décidé d'envoyer leurs hommes chercher de l'eau à la place des femmes, car elles considéraient que cela était trop risqué pour les femmes (Travers et al., 2011). Le stress hydrique des ménages et les coûts associés à l'approvisionnement en eau peuvent également accroître la violence domestique. Des études menées à Karachi, au Pakistan, ont révélé que les « mafias de l'eau » exploitent les lacunes du service de l'eau dans les quartiers à faible revenu en détournant et en vendant l'approvisionnement en eau du gouvernement à des prix beaucoup plus élevés, poussant les hommes à s'en prendre à leurs femmes pour ce qu'ils jugent être des pratiques abusives (IDRC, 2017). Les études ont montré que « 80 % des répondants à l'enquête

ne disposant que d'un accès limité ou inexistant à l'eau avaient été victimes de violence, contre seulement 10 % de ceux qui bénéficiaient d'un excellent approvisionnement en eau » (IDRC, 2017). Des expériences similaires ont été documentées de manière informelle au Mexique, indiquant que ces formes de violence ne sont pas exclusives à une société ou une région spécifique (expert mexicain en eau et en égalité des genres, interview, 30 novembre 2018).

La violence à l'égard des femmes est encore considérée comme un tabou et une question privée au sein de la famille dans la majorité des pays, de sorte que de nombreuses femmes ne signalent pas ces agressions, parce qu'elles ont honte ou craignent des représailles de la part des agresseurs, en particulier lorsque ceux-ci sont des membres connus de la communauté ou de la famille, et en raison de la réticence de la police à intervenir dans de nombreux pays (Amnesty, 2011). De plus, les normes et stéréotypes genrés renforcent non seulement la VBG, mais la perpétuent également. Dans de nombreux pays, la participation des hommes à la collecte d'eau est considérée comme honteuse et dégradante, car cette activité est considérée comme un travail de femmes. Les femmes peuvent également partager cette croyance : dans une étude menée en Ouganda, les femmes d'un groupe de discussion ont déclaré que les hommes mariés qui collectaient de l'eau quotidiennement étaient ridiculisés par les autres hommes et étaient considérés par les hommes et les femmes comme mentalement instables ou « ensorcelés » (House et al. 2014). Dans une autre étude menée dans les îles du Pacifique, un homme a admis avoir battu sa femme après s'être disputé avec elle parce qu'elle lui avait demandé son aide pour aller chercher de l'eau (House et al., 2014). Dans ce cas, les inégalités de genre sont tellement ancrées dans la société que toute tentative de modifier les rôles genrés, par les hommes ou les femmes, peut être perçue comme une attaque contre le statu quo par les systèmes patriarcaux, incitant à davantage de VBG. (voir l'Encadré 9 pour un témoignage.)

Encadré 9. La terreur de la pauvreté et de la collecte d'eau : une histoire des Îles Salomon

« J'ai abandonné l'école il y a cinq ans, parce que nous ne pouvions pas nous permettre de payer les frais, l'uniforme et mon billet d'autobus pour aller à l'école chaque jour. Depuis, je suis restée à la maison et j'ai aidé ma mère et mon père avec les tâches ménagères. Nous sommes très pauvres et mon père vend des noix de bétel au marché, en haut de la route. Chaque jour, je marche jusqu'à la canalisation d'eau cassée, à Kobiloko, pour aller chercher de l'eau. J'y vais le matin, pour l'eau que nous utilisons dans la journée, puis l'après-midi, pour l'eau que nous buvons et nous utilisons pour cuisiner dans la soirée.

Il y a environ un an, alors que je marchais pour aller chercher de l'eau dans l'après-midi, j'ai été violée par six garçons de la colonie voisine. Ils boivent toujours du kwaso [alcool local fait maison] au bord de la route, et quand je suis passé devant eux, ils ont commencé à m'appeler pour que j'aille leur dire bonjour. Je n'ai rien dit et j'ai continué à marcher. J'étais aussi inquiète parce qu'il allait bientôt faire nuit, et j'avais encore un long chemin à faire jusqu'à la canalisation. Sur le chemin du retour, avec l'eau, j'ai trouvé les mêmes garçons en haut de la colline. Il faisait nuit, et ils ont commencé à me harceler. L'un d'eux a dit qu'ils pouvaient transporter

l'eau pour moi. Quand j'ai dit non, il s'est fâché et a dit que je l'avais insulté. Il a dit que la seule façon de m'excuser était d'avoir des relations sexuelles avec lui. J'ai refusé et il m'a donné coup de poing dans l'estomac. Les autres m'a attrapé et m'ont porté dans les fourrés, où j'ai été violée. Ils m'ont tous violée, puis ils m'ont laissée là, après avoir menacé de me tuer, moi et ma famille. J'avais un œil au beurre noir et j'avais mal. J'avais tellement honte d'avoir été violée. J'ai juré de ne pas le dire à ma famille, parce que cela leur ferait honte.

J'ai ramené l'eau à la maison et n'ai rien dit à ma famille. Je ne pouvais pas faire confiance à la police, parce qu'ils ne m'aideraient pas. Je dois vivre avec cette honte pour le reste de ma vie. Je marche toujours jusqu'à la canalisation pour aller chercher de l'eau, mais depuis, j'ai toujours un ami ou un parent qui vient avec moi. Je vois ces garçons parfois, mais ils ne me parlent pas et baissent les yeux quand je passe devant eux. »

Une femme de 18 ans de la colonie de Kobiloko 4 à Honiara, Îles Salomon

Source : Amnesty International, 2011, p. 11 et 12.

Compte tenu des nombreux cas de violence familiale et de violence sexuelle et physique liés à l'accès à l'eau, l'amélioration de l'accès à des services d'eau potable gérés de façon sûre peut réduire la charge de travail des femmes et améliorer leur santé et leur bien-être. Dans un groupe de discussion au Kenya, organisé dans le cadre d'une étude de recherche, l'un des participants masculins a mentionné une diminution des mariages d'enfants lorsque l'eau était disponible. Les familles disposant d'assez d'eau et de nourriture n'avaient pas besoin de marier leurs filles pour atténuer les tensions économiques (Étude de cas EN05). Cependant, il est important de noter que le manque d'accès à l'eau n'est pas une cause directe de VBG, mais plutôt un amplificateur des modèles existants. Avoir accès à des installations d'approvisionnement en eau améliorées peut réduire le risque de VBG lors de la collecte de l'eau, mais peut ne pas prévenir d'autres types de violence dans d'autres situations, et encore moins éradiquer la VBG.

2.5 Pêche

2.5.1 Contexte : une voie vers la sécurité alimentaire

La pêche joue un rôle clé dans la sécurité alimentaire des populations rurales. On estime qu'un milliard de personnes dépendent des produits de la mer comme principale source de protéines, en particulier dans les communautés côtières où ils peuvent représenter jusqu'à 70 % des apports en protéines (Siles et al., 2019; Agarwal, 2018; FISH, 2015). Dans le monde, plus de 40 millions de personnes travaillent comme pêcheurs, dont 90 % à petite échelle (FAO, 2018; World Bank, 2013). D'une valeur de 130 milliards de dollars américains aujourd'hui, le commerce de la pêche est plus important que les exportations combinées de thé, de riz, de cacao et de café (FAO, s.d.c).

2.5.2 Analyse de l'« invisibilité » des femmes imposée par les inégalités

Les rôles et impacts différenciés selon le genre illustrent l'omniprésence des inégalités de genre sur l'ensemble des chaînes de valeur de la pêche. Les considérations résumées ci-après fournissent une compréhension fondamentale du rôle de la marginalisation et de l'invisibilité dans la facilitation des abus et de l'exploitation de la VBG, comme le montrent les sous-sections qui suivent.

À l'échelle mondiale, les femmes représentent 46 % des travailleurs de la pêche artisanale et 54 % des travailleurs de la pêche en eau douce (Agarwal, 2018). Dans certains pays, le secteur de la pêche est majoritairement féminin : les femmes représentent 72 % de la main-d'œuvre en Inde et 73 % au Nigéria (Siles et al., 2019). Cependant, comme dans les secteurs agricole et forestier, le rôle des femmes dans la pêche est souvent invisible, parce que leurs contributions, principalement aux activités pré- et post-capture, sont souvent méconnues. Selon la FAO, les femmes représentent 50 % de l'ensemble de la main-d'œuvre de la pêche : elles occupent 15 % des postes de récolte et 90 % des postes de transformation (FAO, 2016a). Elles commercialisent également jusqu'à 60 % des produits de la mer en Asie et en Afrique de l'Ouest (FAO, 2016b). Les femmes jouent un rôle important dans la transformation, la commercialisation et la vente des produits de la mer. Dans diverses entreprises aquacoles, les femmes travaillent à l'alimentation, à la capture et à la transformation du poisson et des crustacés. Certaines d'entre elles deviennent même gestionnaires et entrepreneurs d'étangs de pêche, près de leurs foyers (FAO, 2016a).

Le travail des femmes dans les zones côtières comprend des activités de récolte près des littoraux, telles que la collecte de mollusques, considérés comme des espèces moins rentables, et des activités complémentaires tout au long de la chaîne d’approvisionnement, y compris la réparation du matériel de pêche, la transformation des captures et le commerce et la vente des produits de la mer (FISH, 2015; PFPI et ARROW, 2015; Ratner et al., 2014; USAID Oceans, 2018).

Parce que la pêche « est une activité intrinsèquement sociale, dans laquelle différentes pratiques de pêche et leur division du travail sont ancrées dans des relations sociales plus générales », elle façonne les possibilités et l’accès au travail dans le secteur de la pêche artisanale (Smith, s.d.a.). Dans certaines communautés, les femmes sont entièrement exclues de la pêche ou interdites de pêcher des espèces commerciales comme source de revenus (Geheb et al., 2008). Ailleurs dans le monde, ces divisions signifient que les hommes se concentrent sur les prises de plus grande valeur à l’exportation, tandis que les femmes se concentrent sur la pêche de subsistance, la transformation et la commercialisation de ce qui est considéré comme « nourriture des pauvres ou travail des femmes » (Krushelnytska, 2015; Smith, s.d.a.). « Pourtant, ces identités et ces hiérarchies (des poissons et des travailleurs du poisson) ne sont pas figées, mais malléables, contestées et négociées » (Smith, s.d.a.). Des expériences en Tanzanie confirment que les questions d’égalité de genre jouent un rôle dans le contrôle des produits de grande valeur. Là, les femmes se sont organisées, ont amélioré les techniques de transformation du poisson et ont ainsi élevé le statut du *dagaa*, un poisson pélagique local, traditionnellement considéré comme bon marché. Cela a entraîné des changements dans la dynamique des genres. La transformation et le commerce du *dagaa* devenant plus rentables, les hommes ont commencé à s’intéresser à ce commerce. Ceux-ci ayant accès à des capitaux plus importants que les femmes, ils ont pu acheter plus de poisson et exclure les femmes du marché (Smith, s.d.b.).

La vision biaisée de la contribution des femmes à la pêche, associée à des normes coutumières sur des rôles genrés excluant les femmes de certaines activités ou à des réglementations inégales, peut conduire à une sous-représentation des femmes dans la gestion et la prise de décisions relatives à la pêche (WorldFish Centre, 2010). Dans certains pays où les femmes n’ont pas les mêmes droits que les hommes, comme au Pakistan, les femmes dans les zones côtières ne sont pas autorisées à posséder de bateaux et sont exclues de toute activité du secteur de la pêche (MFF Pakistan, 2019). Il est essentiel que les femmes aient les mêmes droits que les hommes en matière d’accès et de propriété des biens, afin de participer à la prise de décisions dans le secteur de la pêche.

Outre une connaissance limitée de leurs droits, certaines femmes sont également victimes de discrimination dans l'accès aux organes de gestion, limitant leurs chances de protéger leurs intérêts et leurs moyens de subsistance. Au Mexique, où les pêcheurs sont organisés en coopératives, l'adhésion est généralement héritée par les fils, et non par les épouses ou les filles des défunts. Pour devenir membre, les candidats doivent travailler plusieurs années dans le secteur de la pêche. Cependant, le travail des femmes dans les activités pré- et post-productives n'est pas considéré comme faisant partie du secteur, ce qui les empêche d'être membres des coopératives et de participer aux organes de décision (Expert des questions d'égalité des genres et de la pêche, entretien, novembre 2018).

Les inégalités entre les genres peuvent menacer l'efficacité des efforts de développement durable et de conservation, en particulier en ce qui concerne l'ODD 14 visant à « conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable » (UNSD, 2017, p. 14). Comme le montrent les sections suivantes, la stricte division genrée du travail dans le secteur de la pêche, rendant les femmes invisibles, peut contribuer à la VBG en tant que forme de contrôle des rôles et des ressources, et à l'exploitation sexuelle.

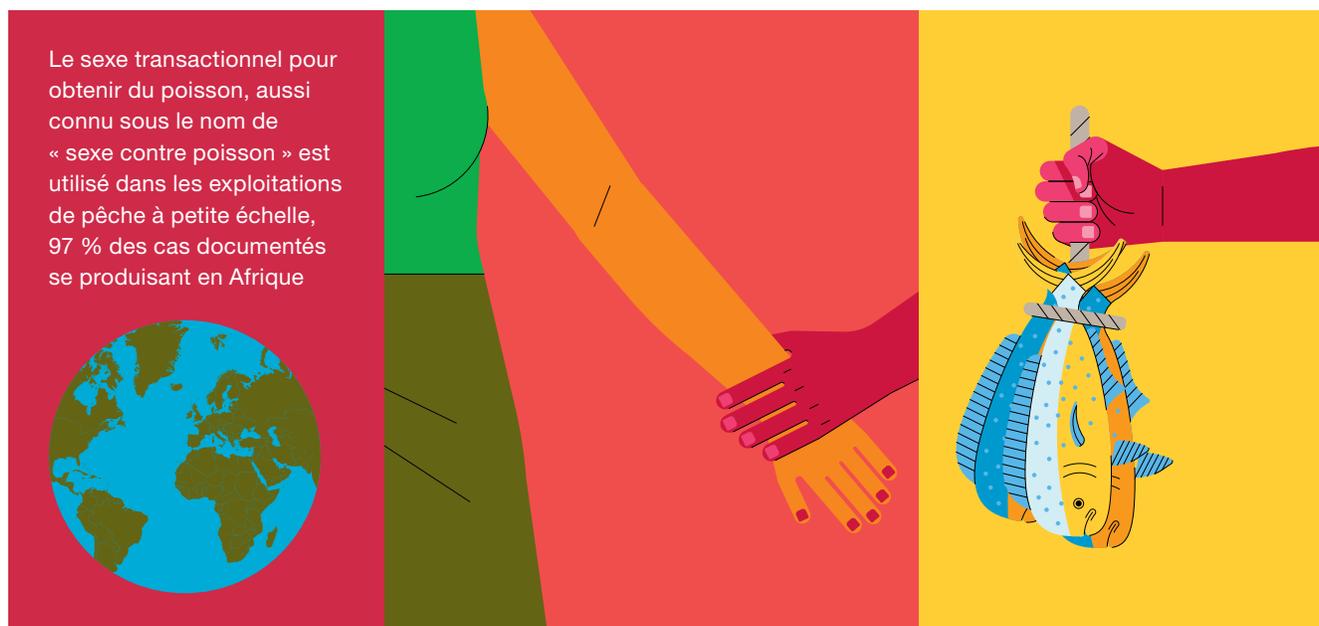
2.5.3 Violence basée sur le genre et ressources halieutiques comme moyen de contrôle du pouvoir et du corps humain

Plusieurs études mettent en évidence les inégalités structurelles et les normes sociales entourant les moyens de subsistance liés à la pêche, rendant les femmes et les filles particulièrement vulnérables à la VBG et à la discrimination (Bennett, 2005; Weeratunge et al., 2010). La violence domestique et sexuelle sont souvent utilisées comme un moyen socialement accepté d'exercer une domination et d'imposer une subordination, comme décrit par Busby (1999) dans une communauté de pêcheurs du sud de l'Inde. En outre, en raison des longues périodes qu'ils passent loin du foyer pendant les sorties de pêche, les hommes ressentent souvent le besoin d'affirmer leur domination et la subordination des femmes, renforçant ainsi une culture de masculinité toxique, se traduisant par une violence conjugale généralisée dans les communautés de pêcheurs (Siles et al., 2019). Dans les villages de pêcheurs d'Afrique, par exemple, les chercheurs ont constaté que la violence domestique et sexuelle est considérée comme un moyen légitime de préserver les déséquilibres de pouvoir et d'éloigner les femmes des pêches les plus précieuses (Ratner et al., 2014). De même, la violence physique est également utilisée pour empêcher

les femmes de participer à la prise de décisions et d'exercer leurs droits dans le secteur de la pêche, comme l'a indiqué un répondant à l'enquête (répondant EN131 à l'enquête VBG-ENV).

Le contrôle de l'accès aux ressources halieutiques peut également entraîner une VBG, comme en témoigne un rapport (Lentisco et Lee, 2015) sur la façon dont les communautés de pêcheurs au Cameroun ont été harcelées par les autorités responsables du contrôle de la sécurité, en particulier celles contrôlant les permis de bateau et les permis résidentiels. Certaines vendeuses et transmatrices se sont vues proposer ou ont été contraintes d'avoir des rapports sexuels pour arrêter le harcèlement par les autorités ou pour éviter les amendes (Lentisco et Lee, 2015). À l'échelle mondiale et dans les secteurs de la pêche de certains pays, les femmes et les enfants sont victimes de la traite d'êtres humains destinée à alimenter l'exploitation sexuelle organisée par les pêcheurs et les marins (IOM et al., 2016). Parfois, des représentants du gouvernement, y compris de haut niveau, sont complices (Seafish, 2016).

Des expéditions de pêche ont également été identifiées comme des véhicules de trafic sexuel. Les trafiquants ciblent les femmes et les filles pauvres, leur promettant du travail, de la nourriture et la possibilité de rendre visite à des proches, pour les amener sur les bateaux. Une fois à bord, les victimes sont privées de leurs documents d'identité et forcées à de longs voyages dangereux en mer (Tory, 2019). Dans beaucoup de ces cas, les autorités locales et nationales, y compris la police et les gardes nationaux, jouent un rôle complice, acceptant de l'argent pour fermer les yeux. Au Venezuela, de nombreux bateaux de pêche transportant des victimes cherchant à échapper à la pauvreté ont chaviré, conduisant à l'arrestation de deux soldats de la Garde nationale pour leur rôle dans un groupe criminel de trafic sexuel. L'une des victimes, décédée, était une mère célibataire à la recherche d'un nouveau départ après la perte de son emploi, plus tôt dans l'année, et la mort de malnutrition de son bébé de trois mois, au début des pénuries alimentaires nationales (Casey, 2019). Ces exemples montrent que la chaîne de valeur de la pêche peut également être liée à la VBG abusive dans des situations de stress et de pauvreté. Inversement, il convient également de noter que les communautés de pêcheurs peuvent également être une source d'action positive : dans le même cas vénézuélien, des pêcheurs ont obtenu de l'essence pour organiser des missions de recherche et de sauvetage de victimes, lorsque des bateaux de pêche impliqués dans le trafic sexuel ont coulé (Casey, 2019).



Données : Béné et Merten (2018).

Infographie : Estudio Relativo pour l’UICN.

▲
Graphique 7. « Sexe contre poisson » : une forme d’exploitation pour le contrôle des ressources halieutiques

2.5.4 « Sexe contre poisson » : exploitation sexuelle dans le secteur de la pêche

L’utilisation du sexe transactionnel sous contrainte⁴ pour obtenir du poisson, également connue sous le nom de « sexe contre poisson » (sex-for-fish), est une autre expression de la VBG dans la pêche à petite échelle (voir le Graphique 7). Le terme fait référence aux arrangements sexuels conclus entre les pêcheurs et les femmes ayant besoin de poisson pour leur alimentation ou pour sa transformation pour subvenir aux besoins de leur famille (Béné et Merten, 2008). Selon une étude de Béné et Merten (2008), 97 % des cas de « sexe contre poisson » documentés se produisent en Afrique, en particulier en Afrique de l’Est et en Afrique australe, et ont généralement lieu dans les pêcheries intérieures, en particulier dans les lacs. Dans certains pays d’Afrique subsaharienne, les femmes pauvres, célibataires ou veuves, transformant et négociant du poisson, sont parfois contraintes d’offrir des services sexuels pour avoir accès aux produits de la pêche et/ou les vendre pour subvenir aux

4 Le sexe transactionnel désigne « l’échange d’argent, d’emploi, de biens ou de services contre du sexe, y compris les faveurs sexuelles et autres formes de comportement humiliant, dégradant ou d’exploitation. Cela inclut tout échange avec les bénéficiaires d’une assistance due » (UN, 2017, p. 7).

besoins de leur famille (Béné et Merten, 2008). Par exemple, le long de la rivière Kafue, en Zambie, où les femmes et les hommes travaillent comme marchands de poisson, les pêcheurs peuvent refuser de vendre du poisson aux femmes si elles ne consentent pas à des relations sexuelles. Dans ce contexte, les femmes savent qu’avoir un « petit ami » dans les camps de pêche peut les aider à sécuriser le poisson sur une base régulière à des prix plus avantageux. Cela conduit de nombreuses femmes à s’impliquer dans des relations sexuelles transactionnelles, dans lesquelles les pêcheurs abusent de leur position de pouvoir sur les femmes commerçantes (Béné et Merten, 2008). Un répondant à l’enquête a affirmé que, dans plusieurs sous-régions du continent, l’acceptation de la violence et du harcèlement sexuels est le seul moyen pour les femmes d’accéder aux produits de la mer (répondant EN48 à l’enquête VBG-ENV).

Dans l’ouest du Kenya, la pratique d’échange de poisson contre du sexe est si courante qu’elle porte même un nom, le système *jaboya* (Camlin et al., 2014). Certaines études ont révélé que les pêcheurs masculins préfèrent vendre du poisson aux femmes dans l’espoir d’obtenir des relations sexuelles, rendant les femmes plus vulnérables au VIH et au sida (FISH, 2015; Béné et Merten, 2008). Les données montrent que les taux de VIH et de sida sont quatre à 14 fois plus élevés dans les communautés de pêcheurs des pays en développement que la moyenne nationale. Cela s’explique, en partie, par la grande mobilité des pêcheurs, qui les rend plus vulnérables au VIH et au sida (Béné et Merten, 2008). Sur le lac Malawi, World Connect note que la pratique est « ancienne et très ancrée en tant que norme sociale » (Silver, 2019). Dans ce domaine, la pauvreté est citée comme la cause prédominante de la pratique du « sexe contre poisson », les défenseurs locaux notant que « si vous êtes pauvre, vous êtes condamnée » à cette pratique (Silver, 2019).

Ces facteurs peuvent ne pas être représentatifs d’autres contextes régionaux. À l’échelle mondiale, de plus amples études sont nécessaires sur cette pratique, afin de mieux comprendre si elle est causée par une pénurie de poissons, l’augmentation de la demande du marché mondial, ou s’il s’agit d’un arrangement socio-économico-culturel de longue date (WorldFish Center, 2010). Ce qui est clair, c’est que les asymétries de pouvoir fondées sur les inégalités de genre et les systèmes patriarcaux limitent la capacité des femmes à participer pleinement aux opportunités économiques et à la prise de décisions dans le secteur de la pêche, exposant beaucoup d’entre elles à diverses formes de VBG.

2.6 Pistes d'exploration

Les rôles et responsabilités genrés habituels sont bien connus dans tous les contextes de ressources naturelles et dans toutes les communautés dépendant directement et indirectement de la terre et des ressources pour leur vie et leurs moyens de subsistance. Au cours des dernières décennies, une vague d'efforts entre secteurs et parties prenantes a mis en lumière l'importance des liens entre les questions d'égalité des genres et l'environnement, et les avantages conséquents d'une action soucieuse de l'égalité entre les genres pour améliorer le développement durable. Cela se reflète, par exemple, dans les ODD interdépendants et dans les décisions et plans d'action pour l'égalité des genres au titre de chacun des principaux accords multilatéraux sur l'environnement (voir le Chapitre 8), entre autres. Une analyse de l'incidence de la VBG dans le contexte des ressources naturelles montre toutefois qu'il est urgent de poursuivre les efforts visant à éliminer les obstacles liés aux questions d'égalité des genres, afin d'obtenir des résultats équitables, efficaces, efficients et durables. Il s'agit notamment d'améliorer la recherche et la collecte de données, de renforcer les cadres politiques et les conditions propices à la mise en œuvre contribuant à la concrétisation des droits, et de mettre en place des mécanismes de responsabilisation dotés de moyens et de ressources suffisants. Pour cela, l'accent doit être mis sur la VBG dans les politiques, stratégies, outils et ressources existants en matière d'égalité des genres, ainsi que dans tous les autres secteurs. Certaines leçons et stratégies prometteuses visant à lutter contre la VBG peuvent être tirées de l'identification, de l'adaptation et de l'application d'outils dans d'autres contextes, tel que le domaine humanitaire, pour de meilleures interventions dans le contexte des ressources naturelles.

La section suivante présente quelques exemples de points d'entrée et d'interventions sur la VBG ayant été analysés dans le cadre de cette étude. Sans être exhaustifs, ces exemples fournissent quelques idées fondamentales de possibles moyens de lutte contre la VBG dans le domaine de l'accès, l'utilisation et le contrôle des ressources naturelles (complétées par les recommandations visant à combler les lacunes présentées au Chapitre 8).

2.6.1 Explorer les politiques et stratégies visant à améliorer les moyens de subsistance et à réduire la violence basée sur le genre grâce à l'accès et aux droits fonciers et aux ressources naturelles

Des régimes fonciers, de propriété et autres systèmes reconnaissant les mêmes droits pour les femmes et les hommes sont essentiels pour garantir les droits humains et favoriser un développement efficace. Les données montrent un lien entre la sécurité des droits des femmes sur les terres et les ressources et l'amélioration généralisée du développement et du bien-être. Par exemple, si les femmes bénéficiaient du même accès que les hommes à la terre et aux ressources productives, telles que des semences de qualité, des technologies et des services financiers et de vulgarisation, elles seraient en mesure d'augmenter les rendements de leurs exploitations de 20 à 30 %, ce qui profiterait à leurs familles, aux économies rurales et à la croissance nationale, et réduirait la pauvreté dans les pays (FAO, 2011). Ces avantages découlant de droits fonciers sécurisés pourraient également être fondamentaux pour l'éradication de la VBG.

Afin de garantir les droits fonciers des femmes, de nombreux pays ont mis en œuvre une série de lois et de politiques, par exemple sur l'attribution de titres de propriété conjointe, qui méritent d'être analysées plus avant. L'Espagne a adopté une loi sur la propriété partagée des terres en 2011, afin de garantir que les travailleurs familiaux non rémunérés dans les exploitations agricoles, dont la plupart sont des femmes, puissent accéder aux prestations de protection sociale (BOE, 2011). En Éthiopie, des études sur le système d'attribution de titres de propriété foncière conjointe montrent que, malgré une mise en œuvre inégale et lente entre les régions, le système d'attribution de titres de propriété conjointe a globalement amélioré la perception des femmes de leur sécurité foncière, amélioré modérément la productivité agricole et eu un impact positif sur la participation des femmes au marché de la location de terres, en particulier celles appartenant à des ménages dirigés par des femmes (Girma et Giovarelli, 2013). Comme suggéré dans un entretien avec un expert, le partage de la propriété foncière pour les femmes peut également aider à les identifier officiellement en tant qu'utilisatrices de l'eau et accroître leur participation à la prise de décisions, y compris dans les programmes d'irrigation (expert mexicain des questions d'égalité des genres et de l'eau, interview, 30 novembre 2018). Dans le même temps, les lois sur les titres conjoints peuvent faire face à une résistance dans certains pays, où les normes culturelles et d'égalité des genres s'opposent à la propriété des femmes, ou même, interdisent aux femmes de posséder des terres, et peuvent ralentir ou même restreindre la mise en œuvre (Oduro, 2017). En Inde, l'attribution de titres de propriété conjointe a d'autres

conséquences, certaines femmes dénonçant un moindre pouvoir de décision et des difficultés à prendre le contrôle des produits ou à léguer ou à vendre les terres (Agarwal, 2003).

En complément des efforts nationaux et infranationaux, des cadres et lignes directrices internationaux bien connus peuvent également être mis à profit pour soutenir la propriété foncière équitable des femmes en tant que mesure pour résoudre la VBG récurrente. Par exemple, la FAO a élaboré un ensemble de directives reconnaissant que les femmes locataires, les travailleuses agricoles informelles et les squatteuses sont plus vulnérables à l'accaparement de terres, car elles ne sont pas propriétaires légales des terres. Les *Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables à la terre, à la pêche et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*, connues sous le nom de VGGT, encouragent les États à veiller à ce que les droits fonciers des femmes soient protégés et appliqués (FAO, 2012b). Elles établissent des garanties pour protéger les droits fonciers subsidiaires des femmes et recommandent aux États de protéger, en particulier, les droits des peuples autochtones, et plus spécifiquement des femmes autochtones. De plus amples études sur l'application et la mise en œuvre de ces directives, des produits de support technique de suivi et autres outils liés aux VGGT pourraient se concentrer, de manière proactive, sur les considérations de VBG pour un impact potentiel encore plus important.

2.6.2 Accroître les connaissances et les capacités afin de lutter contre les liens entre violence basée sur le genre et ressources naturelles au moyen de données et d'outils

De plus amples études, méthodologies et outils sont nécessaires pour mieux comprendre et aborder la VBG liée à la terre et aux ressources naturelles. Les données quantitatives locales et nationales sur les liens entre VBG et, entre autres, produits de la pêche et des forêts, et ressources en eau, en nourriture et en énergie, sont limitées pour un large éventail de pays et de contextes, rendant les causes et les conséquences de la VBG invisibles pour la société et les sphères politiques. En outre, étant donné les expériences et connaissances différenciées des femmes en matière de terre et de ressources naturelles, en ne les incluant pas dans les processus de prise de décisions, les organes de gouvernance et de gestion perdent également l'occasion d'adopter des politiques mieux informées pour réduire la VBG et capitaliser sur les connaissances uniques des femmes en tant qu'utilisatrices et gestionnaires. La participation des femmes à la prise de décisions contribue non seulement

à améliorer la gestion des ressources naturelles, mais aussi à modifier les perceptions des rôles genrés, discriminatoires à l'égard des femmes, et à l'origine de la VBG.

Comme mentionné précédemment dans ce chapitre, la relation entre propriété foncière et réduction de la VBG, en particulier la violence conjugale, constitue un domaine de recherche supplémentaire, afin de déterminer si et où des liens directs existent entre une augmentation de la propriété foncière des femmes et une diminution des diverses formes de VBG. De même, la pratique du « sexe contre poisson » nécessite une attention accrue, afin de mieux comprendre si les cas observés dans la littérature actuelle en Afrique s'appliquent également à l'échelle mondiale, dans toutes les chaînes de valeur de la pêche. Ces conditions ou tendances devraient également être suivies au fil du temps, car les situations de pénurie ou d'abondance des ressources ou autres dynamiques socioéconomiques sont susceptibles de révéler une myriade de résultats (voir l'Annexe 1 : Questions de recherche). Les études sensibles aux questions de genre, telle que la recherche appliquée participative avec les communautés et les parties prenantes, permettront également de révéler les coutumes, les attentes et les valeurs profondément ancrées, créant les relations sociales qui sous-tendent la réalité vécue des droits fonciers et sur les ressources (Dwyer, 2019; IUCN, 2017;). Certaines organisations ont pris des mesures importantes pour améliorer leurs programmes grâce à des études dédiées, visant à mieux comprendre ces dynamiques. Certaines sont présentées dans les exemples d'interventions ci-après.

Les analyses de genre incluant spécifiquement des considérations de VBG sont un autre outil fondamental, non seulement pour guider la conception et la mise en œuvre de programmes, mais également pour contribuer à la base de connaissances collective. Mener des analyses de genre sur l'ensemble de la sphère environnementale pourrait permettre de déterminer les conditions de la VBG et de formuler des recommandations pour y remédier, dans le cadre d'une approche globale de promotion de l'égalité des genres. Les informations recueillies dans ces études, ainsi que la documentation de leur application et de leur impact, pourraient permettre de combler les lacunes en matière de connaissances et inspirer, entre autres, une plus grande collecte de données.

Les outils sectoriels sont également essentiels, certains pouvant être facilement adaptés à d'autres contextes (voir également le Chapitre 8). Par exemple, *Violence, Gender and WASH: a practitioner's toolkit* (House et al., 2014) compile des études de cas sur la VBG liée à l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), ainsi que des bonnes pratiques, et fournit également un

soutien technique permettant de mieux comprendre les recoupements et méthodologies visant à intégrer les considérations de genre et de VBG dans les programmes (voir l'Encadré 10 pour plus d'exemples de changement). Il est important de noter que ces outils peuvent aider les conseillers et professionnels prenant déjà des mesures significatives pour élaborer et démontrer les résultats de programmes environnementaux et de développement durable tenant compte des questions d'égalité des genres.

Promouvoir l'action collective et l'autonomisation des femmes pour changer les normes genrées et améliorer les moyens de subsistance de la pêche

La sous-évaluation et la discrimination contre les femmes dans le contexte des ressources naturelles, en particulier en ce qui concerne les droits fonciers et sur les ressources et les droits relatifs aux services écosystémiques, les rendent extrêmement vulnérables face aux pressions et aux menaces pesant sur l'environnement (analysées tout au long de la Section II), par exemple par les industries à grande échelle. En Équateur, l'industrie de la crevette représentait une menace pour les moyens de subsistance et la sécurité des femmes à plusieurs niveaux. Elle a causé des pertes dans les mangroves et affecté de manière disproportionnée les femmes, qui ramassaient des coquillages et des crabes dans ces mangroves. Les femmes étaient souvent harcelées par des gardes armés lorsqu'elles tentaient d'accéder aux estuaires où elles ramassaient les coquillages. La Fondation pour la défense écologique (Fundación de Defensa Ecológica – FUNDECOL) a mis en place des activités pour impliquer les femmes, défendre leur accès aux mangroves dans les populations côtières et conserver leurs écosystèmes (Veuthey et Gerber, 2012).

Initialement, l'implication et l'activisme des femmes ont été confrontés à la violence au sein de leurs ménages. De nombreuses femmes ont été maltraitées et battues par leur mari, et ont été empêchées d'assister aux réunions des groupes d'usagers. Cependant, la situation s'est lentement améliorée, à mesure que les femmes participant aux activités de FUNDECOL se sont émancipées et ont gagné en crédibilité et en confiance, s'affirmant (et bénéficiant d'un soutien) en tant que militantes, organisatrices et dirigeantes. Les succès de conservation et de protection des mangroves face à l'industrie de la crevette ont conduit à un changement dans les relations de pouvoir au sein des communautés. Les connaissances et rôles des femmes en tant que gestionnaires de mangroves et défenseuses de l'environnement étaient plus visibles, et certaines ont adopté de nouveaux rôles au sein de leurs propres communautés, y compris des responsabilités de direction (Veuthey et Gerber, 2012). Il s'est avéré essentiel d'aider l'organisation des femmes à représenter, militer et défendre leurs activités traditionnelles génératrices de revenus et leurs moyens de subsistance, ce qui a déclenché un changement positif dans les attitudes concernant la VBG et l'égalité des genres.

Engager les hommes et les femmes en tant que soutiens de l'égalité des genres pour mettre fin à la violence basée sur le genre

L'engagement et l'autonomisation des hommes et des garçons en tant que soutiens de l'égalité des genres et agents de changement en vue de transformer positivement les rôles genrés est une importante stratégie sensible aux questions d'égalité des genres, y compris pour la réduction de la VBG, comme l'illustre l'Initiative HeForShe des Nations Unies (UN Women, s.d.). Afin de réduire la VBG associée au secteur de la pêche, par

exemple, travailler directement avec les pêcheurs s'est avéré utile pour lutter contre les normes sociales néfastes et la violence, et changer les comportements. Une initiative dans un district côtier du Vietnam travaille avec les pêcheurs pour mettre fin à la violence contre leurs femmes, et a créé un « club des hommes responsables », où ceux-ci reçoivent un mentorat, un soutien par les pairs et des connaissances afin de pouvoir développer des idées positives sur la masculinité et leur rôle dans la communauté (Tu-Anh et al., 2013). La participation des hommes en tant que soutiens de l'égalité des genres en ce qui concerne l'accès, l'utilisation, la gestion et le contrôle de la terre et des ressources naturelles est essentielle pour changer les comportements et prévenir les réponses hostiles à des changements dans les normes traditionnelles et le statu quo. Comme certains exemples de ce chapitre l'ont mentionné, les femmes jouent également un rôle dans la perpétuation de la discrimination et de la VBG, renforçant la nécessité de stratégies spécifiques au contexte et à la culture, susceptibles de créer une dynamique globale vers de nouvelles normes sans violence.

Utilisation d'analyses de genre pour guider les orientations politiques et les investissements futurs dans les secteurs de la pêche

Aux Îles Salomon, la Banque mondiale a procédé à une analyse visant à identifier les lacunes dans les données disponibles sur les possibilités et les contraintes socioéconomiques pour les femmes dans deux chaînes d'approvisionnement de la pêche : la pêche au thon et la pêche côtière. Bien que les femmes remplissent une grande partie des rôles dans ces chaînes de valeur, il existe peu de données mesurant leur engagement, ce qui a donné lieu à de nombreuses initiatives, formations, programmes de sensibilisation et politiques ignorant les spécificités liées au genre. Ces approches ont ainsi manqué d'importantes occasions de répondre aux besoins différenciés des femmes engagées officiellement et officieusement dans le secteur, car les résultats montrent que les femmes ont « un fort potentiel pour améliorer la gestion durable des pêches côtières » (Krushelnyska, 2015, p. 2). Dans le cadre de l'analyse du rôle des femmes dans le secteur formel de la pêche, la VBG a été soulevée comme une importante question d'égalité des genres et d'analyse de rentabilisation. Aux Îles Salomon, où l'on estime que 64 % des femmes âgées de 15 à 49 ans ont été victimes de violence conjugale, les responsables de SolTuna ont estimé que la violence conjugale (entre autres problèmes liés au genre, tels que le manque de soins aux enfants, les responsabilités familiales et le transport limité) contribuait à accroître l'absentéisme et la faible productivité. Les rotations de personnel de SolTuna en 2014 ont atteint 2 % par mois, ce qui signifie qu'un quart de la main-d'œuvre change chaque année, obligeant SolTuna à absorber des coûts opérationnels plus élevés et à maintenir une liste de 300 travailleurs (20 % par poste) pour assurer la disponibilité de main-d'œuvre, une pratique qui augmente les frais généraux et de salaires. Une unité a été créée au sein du département de la sécurité de l'entreprise pour lutter contre

S I.

S II.

S III.

S IV.

la violence par un soutien psychologique. SolTuna a également soutenu SafeNet, une initiative multipartite visant à réduire la violence conjugale dans la ville de Noro, en fournissant une formation sur la façon de combattre cette violence. En plus de faciliter la participation de 20 employés sur leur temps de travail rémunéré, l'entreprise a également soutenu un plan visant à établir un refuge pour les femmes à Noro (Krushelnytska, 2015).

Au Kenya, le projet « No Sex for Fish » (Pas de sexe contre poisson) a été conçu pour mettre un terme au système de *jaboya*. Le projet a été développé et piloté sur la base d'une prise de conscience du fait que les taux élevés de VIH chez les femmes acheteuses de poisson étaient liés au système de sexe transactionnel qui prospérait sur une dynamique de pouvoir inégale (les pêcheurs pouvant exiger des faveurs sexuelles des femmes vulnérables tributaires de leur poisson pour leur subsistance) (Nathenson et al, 2017). Comme l'a noté une bénéficiaire du projet « j'ai compris que je pouvais mourir en donnant mon corps pour du poisson, et je ne pouvais pas continuer » (Lowen, 2014). Axé sur la disparité économique, le projet a créé une coopérative de femmes, afin que celles-ci puissent améliorer leurs compétences entrepreneuriales, et créé un soutien financier par l'intermédiaire d'une association villageoise d'épargne et de prêt. La structure coopérative a été conçue pour aider ses membres féminines à devenir propriétaires de bateaux, et incluait des éléments visant à impliquer les hommes en tant que conducteurs de bateaux et pêcheurs, afin de faciliter un changement dans la dynamique des genres, les hommes devenant employés des femmes propriétaires de bateaux. Grâce au projet, les femmes se sont également concentrées sur le développement de systèmes de réfrigération améliorés, afin de préserver les poissons capturés et améliorer leur influence parmi les autres propriétaires de bateaux et équipages souhaitant utiliser ses systèmes, moyennant paiement, augmentant ainsi le pouvoir de négociation des femmes sur les marchés. En six mois, trois bateaux ont été construits et les femmes ont pu gérer des entreprises prospères « basées sur la collaboration et les avantages mutuels [entre femmes et hommes] plutôt que sur la fourniture de faveurs sexuelles ». Bien qu'il n'ait pas mis fin au système plus général de *jaboya*, ce projet a aidé à résoudre les problèmes sous-jacents, et a contribué à des changements culturels, des hommes ayant été vus en train de diffuser des messages anti-*jaboya* de plage en plage (Nathenson et al., 2017).

Accroître l'attention, la compréhension et les interventions visant à lutter contre la VBG grâce à des études spécialisées

Dans les contextes humanitaires, des projets de cuisson durable ont été mis en œuvre afin de fournir des combustibles de cuisson et améliorer les installations de cuisson dans les camps de réfugiés, et garantir ainsi des moyens de subsistance, réduire le besoin pour les femmes de s'aventurer loin de leurs foyers et, en conséquence,

S I.
S II.
S III.
S IV.

accroître la sécurité en réduisant le risque de VBG lors du ramassage du bois de chauffage (GACC, 2016; WRC, 2011). Pour mieux comprendre les problèmes et préparer les interventions, l'Alliance globale pour des réchauds écologiques a mené des études sur l'inclusion de considérations de VBG dans les projets de réchauds et de combustibles efficaces. Les études ont identifié un projet du HCR et de l'Agence allemande de développement (GIZ) ayant mesuré l'incidence de la VBG au début et à la fin d'un projet lié à la distribution de bois de chauffage dans un camp de réfugiés au Kenya. Les résultats ont montré une diminution de 45 % des viols liés au ramassage de bois de chauffage lorsque les ménages disposaient d'une fourniture complète de bois de chauffage, même si les femmes et les filles continuaient de ramasser du bois de chauffage pour générer un revenu. Cependant, malgré cet impact positif, une augmentation des viols s'est produite dans d'autres situations, non liées au ramassage de bois de chauffage, ramenant la diminution nette des viols signalés à 10 % (GACC, 2016). Cette constatation renforce la nécessité d'études permettant d'aider à adapter les interventions de manière globale et dans des situations spécifiques au contexte, susceptibles de présenter une myriade de moteurs, d'impacts et d'auteurs.

Dans un autre exemple, ActionAid a évalué ses travaux au Rwanda et au Cambodge, afin d'aider l'organisation et ses parties prenantes à mieux comprendre si les approches de programmation avaient contribué à améliorer l'égalité des genres, y compris par une réduction de la VBG, et à évaluer les meilleures stratégies de pratiques.

Au Rwanda, les Programmes de droits locaux d'ActionAid se sont concentrés sur les liens entre droits des femmes, droits alimentaires et éducation. Afin de lutter contre la prévalence de la VBG dans les zones de projet, un plaidoyer législatif a été associé à des formations pour les femmes, visant à les sensibiliser aux lois et à les aider à accéder aux canaux institutionnels pour revendiquer leurs droits. Pourtant, des travaux supplémentaires sur la création d'espaces sûrs dans les coopératives étaient nécessaires car « les femmes choisissaient de faire face à une situation de violence au sein de leur foyer plutôt que de la contester par des voies formelles, car cela pouvait impliquer des représailles, des conflits et, en fin de compte, une perte de ressources » (ActionAid, 2016, p. 10). Au cours du projet, des témoignages ont suggéré une perception accrue du fait que les taux de violence conjugale diminuaient en raison de « plus de paix à la maison », plutôt que de plus de droits à la sécurité (ActionAid, 2016, p. 10). Les femmes ont noté que le changement provenait de transformations dans les comportements des hommes à l'égard de l'engagement des femmes dans les coopératives dues, en partie, aux formations de sensibilisation et aux approches d'implication des hommes (comme soutiens masculins). Au Cambodge, les programmes sur l'agriculture durable et la résilience climatique ont également constaté que les perceptions de réduction des taux de VBG étaient liées à une meilleure sensibilisation, communication et paix à la maison. Malgré des expériences prometteuses, ActionAid reconnaît qu'il semble « aventureux de conclure que des formations occasionnelles produisent des résultats significatifs dans un problème

aussi complexe, qui nécessiterait un processus long et soutenu de conscientisation » (ActionAid, 2016, p. 11). Le rapport offre un aperçu de la construction d'une analyse commune sur le pouvoir, afin d'aborder les questions d'égalité des genres et de lutter contre la violence conjugale (ActionAid, 2016).

Réalisation d'un audit sur la sécurité des femmes afin de faciliter l'accès aux ressources en eau et aux installations sanitaires, en réduisant l'exposition au harcèlement sexuel et à la violence physique

Dans les zones de réinstallation, à faible revenu, de New Delhi, en Inde, les femmes et les filles vivant dans la pauvreté sont victimes de harcèlement et d'abus quasi quotidiens, lorsqu'elles vont chercher de l'eau et utilisent des installations sanitaires souvent sales et dangereuses (Haggart et McGuire, 2013). En 2009, Women in Cities International, basée à Montréal, s'est associée à Jagori, un groupe de femmes de New Delhi, pour mener un audit sur la sécurité des femmes dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, afin de lutter contre la VBG à laquelle sont confrontées les femmes dans ces zones de réinstallation (Travers et al., 2011). L'audit a commencé par une évaluation rapide des infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement disponibles dans deux zones de réinstallation, ainsi que par des entretiens et des groupes de discussion avec des prestataires de services et des groupes de femmes. Ensuite, des femmes des communautés, des prestataires de services, des représentants des gouvernements locaux et des chercheurs ont participé à des promenades d'audit sur la sécurité des femmes, au cours desquelles ils ont marché dans les quartiers, jusqu'aux installations d'eau et d'assainissement, et ont noté les conditions dangereuses et les formes de harcèlement auxquelles sont confrontées les femmes et les filles (Travers et al., 2011). Cela a permis de révéler aux gouvernements locaux et aux prestataires de services les problèmes, précédemment négligés, affectant la sécurité et l'accessibilité de ces installations (Haggart et McGuire, 2013).

Les chercheurs ont également examiné le budget municipal de Delhi pour 2009-2010, et ont constaté que le gouvernement de la ville « ne dépensait que 66 cents par personne et par an pour l'eau et 1,78 dollars américains par personne pour l'assainissement, alors que la perte de revenu correspondante pour une femme [le salaire qu'elle n'a pas pu gagner en raison du temps passé à aller chercher de l'eau et à accéder à l'assainissement] dans une communauté à faible revenu était de 50 dollars américains par an » (Haggart et McGuire, 2013). Des formations directes à la participation communautaire et au renforcement des capacités ont également aidé les femmes des communautés à exiger de meilleurs services de la part des administrations municipales. Les groupes de femmes ont utilisé les mécanismes disponibles en vertu de la Loi indienne sur le droit à l'information pour obtenir des informations sur les entreprises responsables de l'entretien des installations d'eau et d'assainissement, et ont adressé une pétition aux organismes gouvernementaux

locaux pour combler les lacunes en matière d’infrastructures (Travers et al., 2011). Les femmes de l’une des communautés ont même proposé un nouveau schéma pour les installations sanitaires communautaires, comprenant des caractéristiques de sécurité améliorées pour aider les femmes à se sentir en sécurité, ainsi que des installations destinées aux enfants. Les femmes comme les hommes pouvaient ainsi y amener leurs enfants, une caractéristique importante pour permettre aux hommes de s’occuper des enfants, allégeant ainsi le fardeau social habituellement supporté par les femmes (Travers et al., 2011).

Le processus d’audit sur la sécurité des femmes a abouti à des conditions globales plus sûres pour les femmes et les filles. Les membres de la communauté comprenaient mieux les comportements rendant les femmes et les filles mal à l’aise et, dans une communauté, en réponse aux préoccupations de sécurité des femmes et des filles, la police a accru sa présence autour des installations communautaires d’approvisionnement en eau et d’assainissement, après les heures d’école et le soir (Travers et al., 2011). Les femmes et les filles des communautés se sentent aujourd’hui plus habilitées à exprimer leurs préoccupations au sujet des conditions dangereuses et insalubres, pour faire en sorte que les gouvernements municipaux et les fournisseurs de services assument leurs responsabilités (Travers et al., 2011). En 2012, le gouvernement municipal de Delhi a créé une « cellule d’audit », incluant Jagori dans l’équipe, afin d’aider à surveiller la sécurité et la qualité des projets d’infrastructures de la ville (Bhasin, 2012; Haggart et McGuire, 2013).

Source : Auteurs.

Ressources et outils suggérés 2. Violence basée sur le genre et ressources naturelles

| Titre et auteur/référence | Description |
|---|---|
| Intimate Partner Violence and Land Toolkit (USAID, 2018a) | Soutient les objectifs de la stratégie des États-Unis visant à prévenir et à combattre la VBG à l'échelle mondiale, ainsi que la Politique d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes de l'USAID. Conçu pour les activités et les projets de l'USAID axés sur le renforcement de la sécurité foncière, les droits de propriété et la gouvernance foncière dans les zones rurales, périurbaines et urbaines. |
| Violence, Gender & WASH: a practitioner's toolkit – Making water, sanitation and hygiene safer through improved programming and services (House et al., 2014) | Développée pour être utilisée par les professionnels de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), mais est également pertinente pour le développement, les contextes humanitaires et de transition, cette boîte à outils rassemble des méthodologies, une série d'études de cas sur la discrimination et la VBG et des exemples de bonnes pratiques prometteuses, et autres outils susceptibles d'être utiles pour différents utilisateurs. |
| Voluntary guidelines on the responsible governance of tenure of land, fisheries and forest in the context of national food security (FAO, 2012b) | Vise à améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables à la terre, à la pêche et aux forêts dans le but primordial d'assurer la sécurité alimentaire pour tous. Vise à contribuer aux efforts mondiaux et nationaux pour éliminer la faim et la pauvreté et assurer une utilisation durable de l'environnement. |
| Towards gender-equitable small-scale fisheries governance and development – A handbook (Biswas, 2017) | Fournit des lignes directrices aux décideurs et autres acteurs sur l'intégration d'une perspective spécifique aux genres dans la pêche artisanale, conformément aux Directives volontaires pour assurer la viabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'élimination de la pauvreté. |
| Gender and Sustainable Forest Management: Entry Points for Design and Implementation (Beaujon Marin & Kuriakose, 2017) | Ce document met l'accent sur les moyens de subsistance et l'emploi des femmes dans le secteur forestier, et met en lumière les principales questions relatives à l'accès aux ressources forestières et à la terre, et à la propriété de ces ressources, ainsi que les points d'entrée pour l'autonomisation socioéconomique des femmes. Il comprend des directives pratiques, des listes de contrôle et des indicateurs visant à intégrer la problématique des genres dans le cycle des projets de gestion durable des forêts, y compris un indicateur de VBG : « pourcentage de changement de la violence basée sur le genre au sein des ménages dans les zones du projet ». |

| Titre et auteur/référence | Description |
|---|---|
| <p>Advancing Gender in the Environment: Gender in Fisheries – A Sea of Opportunities (Siles et al., 2019)</p> | <p>Ce guide donne un aperçu du rôle des femmes dans l'industrie de la pêche, ainsi que des points d'entrée et des possibilités pour faire progresser l'égalité des genres dans le secteur. La publication souligne également l'impact de la VBG dans le secteur de la pêche.</p> |
| <p>Evaluation of Action Aid Work on Women's Rights (ActionAid, 2016)</p> | <p>Explore comment ActionAid a intégré les droits des femmes dans son travail lié aux droits fonciers et aux moyens de subsistance, et à l'accès au contrôle des ressources productives, au cours de la période 2012-2016. Le document vise à aider ActionAid et autres parties prenantes à comprendre dans quelle mesure elles ont contribué à transformer les relations entre genres au profit des femmes, et à guider les stratégies futures. Certaines des bonnes pratiques concernant la VBG ont été présentées dans les exemples d'interventions.</p> |
| <p>Ending sexual violence in Darfur: An advocacy agenda (Refugees International, 2007)</p> | <p>Aborde les liens entre VBG et ramassage de bois de chauffage dans le contexte spécifique du Darfour. Ce document est un programme de plaidoyer destiné à la communauté internationale et aux acteurs clés, visant à mettre fin à la violence au Darfour, et les invitant à soutenir et à protéger les femmes victimes de violence dans ce contexte.</p> |
| <p>Gender-responsive restoration guidelines. A closer look at gender in the Restoration Opportunities Assessment Methodology (IUCN, 2017)</p> | <p>Fournit des conseils sur l'intégration d'une approche sensible aux questions d'égalité des genres dans la méthodologie d'évaluation des possibilités de restauration (ROAM), développée par l'UICN et le World Resources Institute (WRI) pour aider les pays à restaurer les paysages forestiers.</p> |

Références

- ActionAid (2013). *Women and the City II: Combating violence against women and girls in urban public spaces - the role of public spaces*. Disponible à : <https://resourcecentre.savethechildren.net/node/7208/pdf/7208.pdf>
- . (2016). *Final Report. Evaluation of ActionAid Work on women's rights*. Disponible à : https://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/evaluation_of_actionaids_work_on_womens_rights.pdf
- Agarwal, B. (2003). 'Gender and land rights revisited: Exploring new prospects via the state, family and market'. *Journal of Agrarian Change* 3(1–2): 184–224. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/1471-0366.00054>
- . (2018). 'Gender equality, food security and the sustainable development goals'. *Current Opinion in Environmental Sustainability* 34 (2018), pp. 26–32. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2018.07.002>
- Agarwal, B. et Panda, P. (2007). 'Toward Freedom from Domestic Violence: The Neglected Obvious'. *Journal of Human Development* 8(3): 359–388. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/14649880701462171>
- Aguilar, L., Granat, M. et Owren, C. (2015). *Roots for the Future: the landscape and way forward on gender and climate change*. Washington, DC: UICN et GGCA. Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/45791>
- American Farmland Trust (AFT) (2019). *Testing the Women Landowner Conservation Learning Circle Model – Results from Illinois and Indiana*. Disponible à : <https://s30428.pcdn.co/wp-content/uploads/2019/05/interview-rpt-exec-sum-lo.pdf>
- Amnesty International (Amnesty) (2011). 'Where is the dignity in that?' *Women in Solomon Islands Slums Denied Sanitation and Safety*. Disponible à : <https://www.amnesty.org/en/documents/asa43/001/2011/en/>
- Baker-Smith, K. et Miklos-Attila, S. (2016). *What is land grabbing? A critical review of existing definitions*. Romania: Eco Ruralis. Disponible à : <http://www.fao.org/family-farming/detail/en/c/1010775/>
- Banana, A. Y., Bukenyua, M., Arinaitwe, E., Birabwa, B. et Ssekindi, S. (2012). 'Gender, tenure and community forest in Uganda'. *CIFOR infobriefs*. Disponible à : https://www.cifor.org/publications/pdf_files/Infobrief/3753-infobrief.pdf
- Bapat, M. et Agarwal, I. (2003). 'Our needs, our priorities; women and men from the slums in Mumbai and Pune talk about their needs for water and sanitation'. *Environment & Urbanization* 15(2): 71–86. Disponible à : <https://doi.org/10.1177%2F095624780301500221>
- Beaujon Marin, A. et Kuriakose, A.T. (2017). *Gender and Sustainable Forest Management: Entry Points for Design and Implementation*. Climate Investment Funds. Disponible à : https://www.climateinvestmentfunds.org/sites/cif_enc/files/knowledge-documents/gender_and_sustainable_forest_management.pdf
- Béné, C. et Merten, S. (2008). 'Women and Fish-for-Sex: Transactional Sex, HIV/AIDS and Gender in African Fisheries'. *World Development* 36(5): 875–899. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2007.05.010>
- Bennett, E. (2005). 'Gender, fisheries and development.' *Marine Policy* 29(5): 451–459. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2004.07.003>
- Bhasin, R. (2012). 'Audit cell to check city's infrastructure projects.' *The Indian Express* (2 novembre 2012). Disponible à : <http://archive.indianexpress.com/news/audit-cell-to-check-city-s-infrastructure-projects/1025456>
- Biswas, N. (2017). *Towards gender-equitable small-scale fisheries governance and development – A Handbook*. Food and Agriculture Organization of the United Nations. Rome: FAO. Disponible à : <https://doi.org/10.18356/e999fb85-en>
- Boletín Oficial del Estado Español (BOE) (2011). *Ley 35/2011, de 4 de octubre, sobre titularidad compartida de las explotaciones agrarias* (Loi 35/2011, 4 octobre, la propriété partagée des exploitations agricoles). Disponible à : <https://www.boe.es/buscar/pdf/2011/BOE-A-2011-15625-consolidado.pdf>
- Boudreaux, K. (2018). *Intimate Partner Violence and Land Tenure. What do we know and what can we do?* États-Unis: USAID. Disponible à : https://land-links.org/wp-content/uploads/2018/02/USAID_Land_Tenure_IPV_Final_Report.pdf

- Bruce, J.W. (1998). *Countries Profiles of Land Tenure: Africa, 1996*. Research Paper No. 130. Land Tenure Center, Madison, États-Unis: University of Wisconsin-Madison. Disponible à : http://pdf.wri.org/ref/elbow_98_synthesis.pdf
- Busby, C. (1999). 'Agency, power and personhood: discourses of gender and violence in a fishing community in south India.' *Crit. Anthropol.* 19(3): 227–248. Disponible à : <https://doi.org/10.1177/0308275X9901900302>
- Camlin, C. S., Kwenza, Z. A., Dworkin, S. L., Cohen, C. R. et Bukusi, E. A. (2014). "She mixes her business": HIV transmission and acquisition risks among female migrants in western Kenya'. *Social Science & Medicine* 102 (février 2014): 146–156. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2013.11.004>
- Casabonne, U., Arango, D., Stanley, V. (2019). *Violence Against Women and Girls. Land Sector Brief*. Disponible à : https://www.vawgresourceguide.org/sites/vawg/files/briefs/vawg_resource_land_guide_final.pdf
- Casey, N. (2019). 'She was duped and shipped to a brothel at 16. Then the boat sank'. *The New York Times*. Disponible à : <https://www.nytimes.com/2019/07/10/world/americas/venezuela-shipwreck.html>
- Colfer, C.J., Basnett, B.S. et Elias, M. (2016). *Gender and Forests. Climate Change, tenure, value chains and emerging issues*. Center for International Forestry Research (CIFOR). Disponible à : <https://doi.org/10.4324/978131566624>
- Cotula, L. Anseeuw, W. et Baldinelli, G. (2018). *Land Trends in Land Governance 2015-2018. International Land Coalition*. Disponible à : <https://landportal.org/library/resources/land-trends-land-governance-2015-2018>
- Cruz-Garcia, G., Vanegas Cubillos, M., Torres-Vitolas, C., Harvey, C., Shackleton, C., Schreckenber, K., Willcock, S., Navarrete-Frias, C. et Sachet, E. (2019). 'He says, she says: Ecosystem services and gender among indigenous communities in the Colombian Amazon'. *Ecosystem Services* 37 (2019) 100921. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2019.100921>
- Csevár, S. et Tremblay, C. (2019). 'Sexualised Violence and Land Grabbing: forgotten conflict and ignored victims in West Papua.' *The London School of Economics* (21 août 2019). Disponible à : <https://blogs.lse.ac.uk/wps/2019/08/21/sexualised-violence-and-land-grabbing-forgotten-conflict-and-ignored-victims-in-west-papua/>
- Cultural Survival (2001). 'The Amungme, Kamoro & Freeport: How Indigenous Papuans have resisted the world's largest gold and copper mine'. *Cultural Survival* (mars 2001). Disponible à : <https://www.culturalsurvival.org/publications/cultural-survival-quarterly/amungme-kamoro-freeport-how-indigenous-papuans-have>
- Daley, E., Lanz, K., Mhinda, A., Driscoll, Z., Ndakaru, J., Grabham, J., Kereri, E. et Mbise, E. (2018). *Gender, Land and Mining in Pastoralist Tanzania*. WOLTS Research Report No. 2. Disponible à : http://mokoro.co.uk/wp-content/uploads/Gender_Land_and_Mining_in_Pastoralist_Tanzania_WOLTS_Research_Report_No.2_June_2018.pdf
- Deere, C. D. et León, M. (2003). 'The Gender Asset Gap: Land in Latin America'. *World Development* 31(6): 925–947. Disponible à : [https://doi.org/10.1016/S0305-750X\(03\)00046-9](https://doi.org/10.1016/S0305-750X(03)00046-9)
- Ding, H., Veit, P.G., Blackman, A., Gray, E., Reynter, K., Altamirano, J.C. et Hodgdon, B. (2016). *Climate benefits and tenure costs: The economic case for securing indigenous land rights in the Amazon*. Washington, DC: World Resources Institute. Disponible à : <https://www.wri.org/publication/climate-benefits-tenure-costs>
- Doss, C., Kovarik, C., Peterman, A., Quisumbing, A., Van den Bold, M. (2015). 'Gender inequalities in ownership and control of land in Africa: myth and reality'. *Agricultural Economics* 46: 403–434. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/agec.12171>
- Dwyer, A. (2019). 'Collective land rights don't equal women's rights'. *CIFOR Forest News*. Disponible à : <https://forestsnews.cifor.org/60628/collective-land-rights-dont-equal-womens-rights?fnl=en>
- ENERGIA, World Bank et UN Women (2018). *Accelerating SDG7 Achievement. Policy Brief 12 – Energy and Gender*. New York: Nations unies. Disponible à : <https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17489PB12.pdf>
- Fauconnier, I., Jenniskens, A. et Page, P. (2018). *Women as change-makers in the governance of shared water*. Gland, Suisse: UICN. Disponible à : <https://doi.org/10.2305/IUCN.CH.2018.22.en>
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) (1989). *Community forestry rapid appraisal of tree and land tenure*. Disponible à : <http://www.fao.org/3/t7540e/T7540E00.HTM#TopOfPage>

- . (2011). *The state of food and agriculture 2010-2011: Women in agriculture*. Rome: FAO. Disponible à : <http://www.fao.org/3/i2050e/i2050e.pdf>
- . (2012a). *Passport to mainstreaming gender in water programmes*. Disponible à : <http://www.fao.org/docrep/017/i3173e/i3173e.pdf>
- . (2012b). *Voluntary Guidelines on the Responsible Governance of Tenure of Land, Fisheries and Forest in the Context of National Food Security*. Disponible à : <http://www.fao.org/cfs/home/activities/vggt/en/>
- . (2016a). *The State of World Fisheries and Aquaculture 2016. Contributing to food security and nutrition for all*. Rome: FAO. Disponible à : <http://www.fao.org/3/a-i5555e.pdf>
- . (2016b). *Promoting Gender Equality and Women's Empowerment in Fisheries and Aquaculture*. Rome: FAO. Disponible à : <http://www.fao.org/3/a-i6623e.pdf?platform=hootsuite>
- . (2017). *The future of food and agriculture. Trends and challenges*. Disponible à : <http://www.fao.org/3/a-i6583e.pdf>
- . (2018). *The State of the World's Fisheries and Aquaculture 2016: Contributing to food security and nutrition for all*. Disponible à : <http://www.fao.org/3/i9540en/i9540EN.pdf>
- . (2019). *The state of food security and nutrition in the world. Safeguarding against economic slowdowns and downturns*. Disponible à : <http://www.fao.org/3/ca5162en/ca5162en.pdf>
- . (s.d.a). *Gender and Land Rights Database* [site web]. Disponible à : <http://www.fao.org/gender-landrights-database/data-map/statistics/en/>
- . (s.d.b). *Land and Water*. Disponible à : <http://www.fao.org/land-water/land/en/>
- . (s.d.c). *Establishing and linking global fish-trade information networks* [site web]. Disponible à : <http://www.fao.org/in-action/establishing-and-linking-global-fish-trade-information-networks/en/>
- Fisheries Integration of Society and Habitats (FISH) (2015). *Fisheries Gender and Youth Analysis in Four Major Lakes in Malawi*. USAID/FISH Project, Pact Publication, Lilongwe, Malawi: 32 p. Disponible à : <https://cepa.rmportal.net/Library/biodiversity/Fisheries%20Gender%20and%20Youth%20Analysis%20of%20Four%20Major%20Lakes%20in%20Malawi.pdf>
- Food First Information et Action Network (FIAN) International (2014). *Women agricultural workers and the right to adequate food and nutrition*. Disponible à : https://www.tni.org/files/download/women_agricultural_workers.pdf
- Forest and Livelihoods: Assessment, Research and Engagement (FLARE) (2017). *Gendered Impacts of Large-scale Land Acquisitions in Western Ethiopia*. Disponible à : https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2017/05/Gendered_Effects_LSLAs_Ethiopia_April_2017-1.pdf
- Foro Internacional de Mujeres Indígenas (FIMI) (2006). *Mairin Iwanka Raya. Indigenous Women Stand Against Violence*. Disponible à : <http://www.fimi-iiwf.org/wp-content/uploads/2020/07/Mairin-Iwanka-Raya-ENG.pdf>
- Geheb, K., Kalloch, S., Medard, M., Nyapendi, A.T., Lwenya, C. et Kyangwa, M. (2008). 'Nile perch and the hungry of Lake Victoria: gender, status and food in an East African fishery'. *Food Policy* 33(1): 85–98. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.foodpol.2007.06.001>
- Girma, H. et Giovarelli, R. (2013). *Gender implications of joint land titles in Ethiopia*. Disponible à : <http://www.focusonland.com/countries/gender-implications-of-joint-titling-in-ethiopia/>
- Global Alliance for Clean Cookstoves (GACC) (2016). *Gender-Based Violence in Humanitarian Settings: Cookstoves and Fuels. A systematic review of the evidence base*. Disponible à : <http://cleancookstoves.org/resources/478.html>
- . (s.d.). *Gender Fact Sheet*. Disponible à : <http://wpower.uonbi.ac.ke/wp-content/uploads/2016/03/NJOJW.pdf>
- Global Namati (2019). Webinar: Tackling Gender Based Violence Through Legal Empowerment. Disponible à : <https://www.youtube.com/watch?v=MP3Wxmgn5x8>

- Grabe, S. (2010). 'Promoting gender equality: The role of ideology, power, and control in the link between land ownership and violence in Nicaragua'. *Analyses of Social Issues and Public Policy* 10(1): 146-170. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/j.1530-2415.2010.01221.x>
- Grabe, S., Grose, R. G. et Dutt, A. (2015). 'Women's Land Ownership and Relationship Power: A Mixed Methods Approach to Understanding Structural Inequities and Violence Against Women'. *Psychology of Women Quarterly* 39(1): 7-19. Disponible à : <https://doi.org/10.1177/0361684314533485>
- Haggart, K. et McGuire, C. (2013). *Struggling for safe access to water and sanitation*. International Development Research Centre (IDRC) [billet de blog] (20 février 2013). Disponible à : <https://www.idrc.ca/en/research-in-action/struggling-safe-access-water-and-sanitation>
- Hilliard, S., Bukusi, E., Grabe, S., Lu, T., Hatcher, A. M., Kwena, Z., Mwaura M. E. et Dworkin, S. L. (2016). 'Perceived Impact of a Land and Property Rights Program on Violence Against Women in Rural Kenya: A Qualitative Investigation'. *Violence Against Women*, 22(14): 1682-1703. Disponible à : <https://doi.org/10.1177/1077801216632613>
- House, S., Ferron, S., Sommer, M. et Cavill, S. (2014). *Violence, Gender & WASH: A Practitioner's Toolkit*. Londres, Royaume-Uni: WaterAid/SHARE. Disponible à : <http://violence-wash.lboro.ac.uk/toolkit/>
- International Development Research Centre (IDRC) (2017). *Gender and violence in cities* [site web] 20 octobre 2017. Disponible à : <https://www.idrc.ca/en/research-in-action/gender-and-violence-cities>
- International Fund for Agricultural Development (IFAD) (2015). *Land Tenure Security and Poverty Reduction*. Disponible à : <https://www.ifad.org/en/web/knowledge/publication/asset/39397937>
- International Energy Agency (IEA) (2017). *Energy Access Outlook 2017*. Disponible à : <https://webstore.iea.org/download/summary/274?fileName=English-Energy-Access-Outlook-2017-ES.pdf>
- International Union for Conservation of Nature (IUCN) (2015). *Women's Participation in Global Environmental Decision Making. EGI Factsheet*. Disponible à : https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/egi_factsheet_desicion_making_web_sept2015.pdf
- . (2017). *Gender-responsive restoration guidelines: A closer look at gender in the Restoration Opportunities Assessment Methodology*. Gland, Suisse: UICN. Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/47856>
- . (s.d.). *Indigenous Peoples*. Disponible à : <https://www.iucn.org/theme/governance-and-rights/about/indigenous-peoples>
- Izumi, K. (2007). 'Gender-based violence and property grabbing in Africa: a denial of women's liberty and security'. *Gender & Development* 15(1): 11-23. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/13552070601178823>
- Jensen, D. et Halle, S. (Eds.) (2013). *Women and Natural Resources: Unlocking the Peacebuilding Potential*. United Nations Environment Programme, United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women, United Nations Peacebuilding Support Office and United Nations Development Programme. Disponible à : https://postconflict.unep.ch/publications/UNEP_UN-Women_PBSO_UNDP_gender_NRM_peacebuilding_report.pdf
- Kaiser Hughes, A. et Richardson, A. (2015). *Land and gender-based violence: Rwanda and Liberia*. [site web centré sur les terres en Afrique]. Disponible à : <http://www.focusonland.com/foia/en/countries/land-and-genderbased-violence-experiences-from-rwanda-and-liberia/>
- Kelkar, G. (2015). *Women's Asset Ownership and Reduction in Gender-based Violence*. Heinrich Boll Stiftung Inda et Landesa. Disponible à : https://in.boell.org/sites/default/files/womens_asset_ownership_and_reduction_in_gender_based_violence.pdf
- Krushelnytska, O. (2015). *Toward Gender-Equitable Fisheries Management in Solomon Islands*. World Bank. Disponible à : <http://documents1.worldbank.org/curated/en/467721468187800125/pdf/98279-WP-P146728-Box385353B-PUBLIC-ACS.pdf>
- Landesa (2012). *Issue brief: Women's secure rights to land*. Disponible à : <https://www.landesa.org/wp-content/uploads/Landesa-Women-and-Land-Issue-Brief.pdf>

- Larson, A.M. (2012). *Tenure rights and access to forests: A training manual for research*. Bogor, Indonésie: CIFOR.
Disponible à : http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Books/BLarson1201.pdf
- Leisher, C., Temsah, G., Booker, F., Day, M., Samberg, L., Prosnitz, D., Agarwal, B., Matthews, E., Roe, D., Russell, D., Sunderland, T. et Wilkie, D. (2016). 'Does the gender composition of forest and fishery management groups affect resource governance and conservation outcomes? A systematic map'. *Environmental Evidence* 2016 5:6. Disponible à : <https://doi.org/10.1186/s13750-016-0057-8>
- Lentisco, A. et Lee, R.U. (2015). *A review of women's access to fish in small-scale fisheries*. Disponible à : <http://www.fao.org/3/a-i4884e.pdf>
- Levien, M. (2017). *Gender and land dispossession: A comparative analysis*, [Discussion paper No. 17]. New York: UN Women.
Disponible à : <https://doi.org/10.18356/886cb6f5-en>
- Lipton, G. (2018). 'In Solomon Islands, the gendered effects of corporate logging'. *CIFOR forest news*. Disponible à : <https://forestsnews.cifor.org/57820/in-the-solomon-islands-the-gendered-cuts-of-corporate-logging?fnl=en>
- Lowen, M. (2014). 'Kenya's battle to end 'sex for fish' trade'. *BBC News* (17 février 2014). Disponible à : <https://www.bbc.com/news/world-africa-26186194>
- Luihui, S. et Tugendhat, H. (2013). *Violence Against Indigenous Women and Girls: A Complex Phenomenon*. Asia Indigenous Peoples Pact Foundation (AIPP) et Forest Peoples Programme (FPP). Disponible à : <http://www.forestpeoples.org/sites/default/files/publication/2013/07/vaiw-briefingfinalenglish.pdf>
- Mangroves for the Future (MFF) Pakistan (2019). *Gender Analysis – Coastal Villages of Keti Bunder, Sindh*. Pakistan: MFF Pakistan. Disponible à : <https://www.mangrovesforthefuture.org/assets/Repository/Documents/Final-MFF-Gender-Study-Keti-Bunder.pdf>
- Matsheza, P., Timilsina, A., Arutyunova, A. (Eds.) (2012). *Seeing Beyond the State: Grassroots Women's Perspectives on Corruption and Anti-Corruption*. New York: UNDP. Disponible à : <https://www.undp.org/content/dam/undp/library/Democratic%20Governance/Anti-corruption/Grassroots%20women%20and%20anti-corruption.pdf>
- McIlwaine, C. (2013). 'Urbanization and gender-based violence: exploring the paradoxes in the global South'. *Environment & Urbanization* 25(1): 65–79. Disponible à : <https://doi.org/10.1177/0956247813477359>
- Nathenson, P., Slater, S., Higdon, P., Aldinger, C. et Ostheimer, E. (2017). 'No sex for fish: empowering women to promote health and economic opportunity in a localized place in Kenya'. *Health Promot Int.* 32(5): 800-807. Disponible à : <https://www.ncbi.nlm.nih.gov/pubmed/27053643>
- National Indigenous Women's Federation (NIWF), Lawyers' Association for Human Rights of Nepalese Indigenous (LAHURNIP), National Coalition Against Racial Discrimination (NCARD) and Forest Peoples Programme (FPP) (2012). *Violence Against Indigenous Women in Nepal: A national submission into the 57th Session of the Commission on the Status of Women (CSW) on the priority theme of 'the elimination and prevention of all forms of violence against women and girls'*. Disponible à : <https://www.forestpeoples.org/en/topics/gender-issues/publication/2012/violence-against-indigenous-women-nepal-national-submission-57>
- Oduro, A.D. (2017). *Control and Ownership of Assets: A Means for Increasing Gender Equality and Empowerment of Rural Women*. Presented at Expert Group Meeting on 'Challenges and opportunities in achieving gender equality and the empowerment of rural women and girls' Rome, Italie 20-22 septembre 2017. Disponible à : https://www.unwomen.org/-/media/headquarters/attachments/sections/csw/62/egm/abena%20oduro%20-%20control%20and%20ownership%20of%20assets_final.pdf?la=en&vs=1431
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) (2019). *Social Institutions & Gender Index. 2019 Results*. Disponible à : <https://www.genderindex.org/ranking/>

- Organisation for Migration, Indonesian Ministry of Marine Affairs and Fisheries and Coventry University (2016). *Report on Human Trafficking, Forced Labour and Fisheries Crime in the Indonesian Fishing Industry*. Jakarta, Indonésie: International Organization for Migration (IOM). Disponible à : https://pure.coventry.ac.uk/ws/portalfiles/portal/4074065/IUReport_IOM_KKP_Coventry_ENG.pdf
- Oxfam (2017). *An economy that works for women. Achieving women's economic empowerment in an increasingly unequal world*. Oxfam briefing paper. Disponible à : https://www-cdn.oxfam.org/s3fs-public/file_attachments/bp-an-economy-that-works-for-women-020317-en.pdf
- Oxfam, International Land Coalition (ILC) and Rights and Resources Initiative (RRI) (2016). *Common Ground. Securing Land Rights and Safeguarding the Earth*. Oxford: Oxfam. Disponible à : https://www.landrightsnow.org/wp-content/uploads/2018/09/bp-common-ground-land-rights-020316-en_0.pdf
- PATH Foundation Philippines Inc. (PFPI) et Asian-Pacific Resource and Research Centre for Women (ARROW) (2015). *Scoping Study. Building New Constituencies for Women's Sexual and Reproductive Health and Rights (SRHR): Climate Change and SRHR*. Disponible à : https://arrow.org.my/wp-content/uploads/2016/05/Climate-Change-and-SRHR-Scoping-Study_Philippines.pdf
- Ratner, B. D.; Åsgård, B. et Allison, E. H. (2014). 'Fishing for justice: human rights, development and fisheries sector reform'. *Global Environmental Change* 27: 120–130. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2014.05.006>
- Reckinger, C. (2011). 'Papuan women stand up against violence and injustice'. *New Internationalist* (4 novembre 2011). Disponible à : <https://newint.org/features/web-exclusive/2011/11/04/papua-women-courage-injustice>
- Refugees International (2007). *Ending sexual violence in Darfur: An advocacy agenda*. Disponible à : <https://www.refworld.org/pdfid/47a6eb950.pdf>
- Rewald, R. (2017). *Energy and Women and Girls: Analyzing the Needs, Uses, and Impacts of Energy on Women and Girls in the Developing World*. Oxfam Research Backgrounder series. Disponible à : <https://www.oxfamamerica.org/static/media/files/energy-women-girls.pdf>
- Richardson, A. et Hannay, L. (2014). *Violence Against Women and Housing, Land and Property in Monrovia*. Disponible à : <http://womenshp.nrc.no/wp-content/uploads/2014/02/Violence-against-women-and-HLP-Liberia.pdf>
- Rights and Resources Initiative (RRI) (2015). *Who owns the world's land? A global baseline of formally recognized indigenous and community land rights*. Disponible à : https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/GlobalBaseline_web.pdf
- . (2018). *At a Crossroads: Consequential Trends in Recognition of Community-Based Forest Tenure from 2002-2017*. Disponible à : https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2019/03/At-A-Crossroads_RRI_Nov-2018.pdf
- Rojas, A. et Siles, J. (2014). *Guía sobre género para capacitadoras(es) y gestoras(es) de políticas públicas y proyectos* (Guide des questions d'égalité hommes-femmes pour les constructeurs et gestionnaires de capacité des politiques publiques et des projets). Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/44931>
- Seafish (2016). *Seafish Insight: Fishing references by country in 2016 TIP Report*. Disponible à : https://www.seafish.org/media/publications/SeafishInsight_TIP2016_FishingReferences_v2.pdf
- Stockholm Environment Institute (SEI) et United Nations Development Programme (UNDP) (2006). *Linking Poverty Reduction and Water Management*. Disponible à : https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/environment-energy/water_governance/linking-poverty-reduction-and-water-management.html
- Silva, R. (2017). *Mujeres y conflictos ecoterritoriales. Impactos, estrategias, resistencias*. (Les femmes et les conflits écoterritoriaux. Impacts, stratégies et résistance). Lima, Pérou. Disponible à : https://www.demus.org.pe/wp-content/uploads/2018/02/Mujeresyconflictos_Convenio.-2017.pdf
- Siles, J., Prebble, M., Wen, J., Hart, C. et Schuttenberg, H. (2019). *Advancing Gender in the Environment: Gender in Fisheries – A sea of Opportunities*. Washington, DC: UICN et USAID. Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/48558>
- Silver, M. (2019). 'Trading Sex For Fish: The Dark Secret Of Lake Malawi'. *National Public Radio (NPR)* (28 juin 2019). Disponible à : <https://www.npr.org/sections/goatsandsoda/2019/06/28/736296041/the-dark-secret-of-lake-malawi-trading-sex-for-fish?t=1563532980515>

- Slavchevska, V., De la O Campos, A.P., Brunelli, C. et Doss, C. (2016). *Beyond Ownership: Women's and Men's Land Rights in Sub-Saharan Africa*. Disponible à : <http://pubdocs.worldbank.org/en/170131495654694482/A2-ABCA-Slavcheska-et-al-2016-Beyond-ownership-working-paper.pdf>
- Smith, H. (s.d.a). *Gendered Struggles and Strategies to Remain in Place in Small-Scale Fisheries*. Duke Human Rights Center at the Franklin Humanities Institute [billet de blog]. Disponible à : <https://humanrights.fhi.duke.edu/gendered-struggles-and-strategies-to-remain-in-place-in-small-scale-fisheries/>
- . (s.d.b). *Small fish, big problems: Gender based violence in Lake Victoria's fisheries*. Duke Human Rights Center at the Franklin Humanities Institute [billet de blog]. Disponible à : <https://humanrights.fhi.duke.edu/small-fish-big-problems-gender-based-violence-in-lake-victorias-fisheries/>
- Sommer, M., Ferron, S., Cavill, S. and House, S. (2015). 'Violence, gender and WASH: spurring action on a complex, under-documented and sensitive topic'. *Environment & Urbanization* 27(1). International Institute for Environment and Development (IIED). Disponible à : <https://doi.org/10.1177/0956247814564528>
- Sun, Y., Mwangi, E., Meinzen-Dick, R. Bose, P., Shanley, F., da Silva, C. et Trilby, M. (2012). 'Forest: gender, property rights and access'. *CIFOR Info Briefs*. Disponible à : http://www.cifor.org/publications/pdf_files/Infobrief/3750-infobrief.pdf
- Sunderland, T., Achdiawan, R., Angelsen, A., Barigumira, R., Ickowitz, A., Paumgarten, F., Reyes García, V. et Shively, G. (2014). 'Challenging Perceptions about Men, Women and Forest Product Use: A Global Comparative Study'. *World Development*, 64 (Supplément 1): S56–S66. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2014.03.003>
- Tacoli, C. (2012). *Urbanization, gender and urban poverty: paid work and unpaid carework in the city [Urbanization and Emerging Population Issues Working Paper 7]*. International Institute for Environment and Development (IIED) et United Nations Population Fund (UNFPA). Disponible à : <https://pubs.iied.org/pdfs/10614IIED.pdf>
- Tauli-Corpuz, V. (2015). *Report of the Special Rapporteur on the rights of Indigenous Peoples. Rights of Indigenous women and girls*. United Nations Human Rights Council. A/HRC/30/41. Disponible à : <https://undocs.org/A/HRC/30/41>
- Taylor, N. (2011). 'Mining companies funded Indonesian abuses'. *Al Jazeera* (19 octobre 2011). Disponible à : <https://www.aljazeera.com/indepth/opinion/2011/08/2011828142858857222.html>
- The Oceans and Fisheries Partnership (USAID Oceans) (2018). *Gender Research in Fisheries and Aquaculture: A Training Handbook*. USAID. Disponible à : <https://www.seafdec-oceanspartnership.org/resource/gender-research-in-fisheries-and-aquaculture-a-training-handbook/>
- Tory, S. (2019). 'Searching for Keith'. *Hakai Magazine* (9 juillet 2019). Disponible à : <https://www.hakaimagazine.com/features/searching-for-keith/>
- Transparency International (2016). 'Sextortion: Undermining Gender Equality'. *Transparency International* (7 mars 2016). Disponible à : https://www.transparency.org/news/feature/sextortion_undermining_gender_equality
- . (2018). *Women, Land and Corruption: Resources for Practitioners and Policy-Makers*. Disponible à : <https://www.transparency.org/en/publications/women-land-and-corruption-resources-for-practitioners-and-policy-makers>
- Travers, K., Khosla, P. et Dhar, S. (Éd.) (2011). *Gender and essential services in low-income communities: Report on the findings of the action research project - Women's rights and access to water and sanitation in Asian cities*. Women in Cities International et Jagori. Disponible à : <http://www.jagori.org/wp-content/uploads/2010/02/IDRC-Final-Report-on-the-Project-Findings-COMPRESSED2.pdf>
- Tripp, A. M. (2004). 'Women's Movements, Customary Law, and Land Rights in Africa: The Case of Uganda'. *African Studies Quarterly* 7(4): 1–19. Disponible à : <http://asq.africa.ufl.edu/files/v7i4.pdf>
- Tu-Anh, H. Trang Thu, Q. et Tam Thanh, T. (2013). "'Because I am a man, I should be gentle to my wife and my children": positive masculinity to stop gender-based violence in a coastal district in Vietnam'. *Gender and Development* 21(1): 81–96. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/13552074.2013.767511>

United Nations (UN) (2014). International Decade for Action 'Water for Life' 2005-2015. Disponible à :

http://www.un.org/waterforlifedecade/human_right_to_water.shtml

—. (2015). *The World's Women 2015: Trends and Statistics*. New York: United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Statistics Division. Disponible à : https://unstats.un.org/unsd/gender/downloads/worldswomen2015_report.pdf

—. (2017). *Glossary on Sexual Exploitation and Abuse. Thematic Glossary of current terminology related to Sexual Exploitation and Abuse (SEA) in the context of the United Nations*. Second Edition. Disponible à : https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20English_0.pdf

UN Children's Fund (UNICEF) (2016). *UNICEF: Collecting water is often a colossal waste of time for women and girls*. Communiqué de presse [site web]. Disponible à : https://www.unicef.org/media/media_92690.html

—. (s.d.). Gender and water, sanitation and hygiene (WASH). Disponible à : https://www.unicef.org/esaro/7310_Gender_and_WASH.html

UN Development Programme (UNDP) (2016). *Human Development Report 2016*. Disponible à : http://hdr.undp.org/sites/default/files/2016_human_development_report.pdf

UN Environment Programme (UNEP) (2016). *Global Gender and Environment Outlook*. UN Medio Ambiente: Nairobi, Kenya. Disponible à : <http://www.unenvironment.org/resources/report/global-gender-and-environment-outlook-ggeo>

UN General Assembly (UNGA) (2010). *Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 28 juillet 2010. Le droit humain à l'eau et à l'assainissement*. A/RES/64/292. Disponible à : https://www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/64/292

UN-REDD Programme (2011). *The Business Case for Mainstreaming Gender in REDD+*. Disponible à : https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/womens-empowerment/the_business_caseformainstreaminggengerinredd.html

—. (2019). About REDD+. UN-REDD Programme Collaborative Workspace. Disponible à : <https://www.unredd.net/about/what-is-redd-plus.html>

UN Statistics Division (UNSD) (2017). *Global indicator framework for the Sustainable Development Goals and targets of the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Disponible à : https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework_A.RES.71.313%20Annex.pdf

UN Women (2016). UN Secretary-General announces first-ever High-Level Panel on Women's Economic Empowerment. Disponible à : <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2016/1/wee-high-level-panel-launch>

—. (2018a). *Challenges and opportunities in achieving gender equality and the empowerment of rural women and girls*. 2018 Commission on the Status of Women. Agreed conclusions. CSW 62, 12-23 mars 2018. Disponible à : <http://lac.unwomen.org/en/digiteca/publicaciones/2017/10/cedaw-rural>

—. (2018b). *A Global Women's Safety Framework in Rural Spaces: Informed by experience in the tea sector*. Disponible à : <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2018/12/global-womens-safety-framework-in-rural-spaces-informed-by-experience-in-the-tea-sector>

—. (2019). Facts and Figures: Leadership and political participation. Disponible à : <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/leadership-and-political-participation/facts-and-figures>

—. (s.d.). HeForShe: United Nations global solidarity movement for gender equality. Disponible à : <https://www.heforshe.org/en/movement>

UN Women and Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) (2013). *Realizing women's rights to land and other productive resources*. Disponible à : <https://www.ohchr.org/Documents/Publications/RealizingWomensRightstoLand.pdf>

United States Agency for International Development (USAID) (2016). *Land tenure and women's empowerment*. Disponible à : https://www.land-links.org/wp-content/uploads/2016/11/USAID_Land_Tenure_Women_Land_Rights_Fact_Sheet.pdf

- . (2018a). *Intimate Partner Violence and Land Toolkit*. Disponible à : https://land-links.org/wp-content/uploads/2018/04/USAID_Land_Tenure_IPV_Toolkit.pdf
- . (2018b). *Draft USAID Policy on Indigenous Peoples' Issues. Draft 10-08-18*. Disponible à : https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1866/Indigenous-Peoples-Policy_DRAFT_10.08.2018.pdf
- . (s.d.a). *What is Land Tenure? Land Links*. [site web]. Disponible à : <https://www.land-links.org/what-is-land-tenure/>
- . (s.d.b). *USAID Biodiversity Conservation Gateway: Food Security*. [site web]. Disponible à : <https://rmportal.net/biodiversityconservation-gateway/what-we-do/conservation-development/food-security>
- . (s.d.c). *Land Tenure Primer: Land Rights Matter*. [site web]. Disponible à : <https://www.land-links.org/what-is-land-tenure/land-tenure-primer/>
- Veuthey, S. et Gerber, J.F. (2012). 'Accumulation by dispossession in coastal Ecuador: Shrimp farming, local resistance and the gender structure of mobilizations'. *Global Environmental Change*, 22(3): 611– 622. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2011.10.010>
- Wan, M., Colfer, C.J.P. et Powell, B. (2011). 'Forests, women and health: opportunities and challenges for conservation'. *International Forestry Review*, 13(3). Disponible à : <https://doi.org/10.1505/146554811798293854>
- Weeratunge, N., Snyder, K.A. et Choo, P.S. (2010). 'Gleaner, fisher, trader, processor: understanding gendered employment in fisheries and aquaculture'. *Fish and Fisheries* 11(4): 405–420. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/j.1467-2979.2010.00368.x>
- Wheldon, A., Sharma, C., Haves, E., Dobbs, E. et Wheldon-Bayes, S. (2015). *Women and Sustainable Energy. How the work of Ashden Award winners impacts the lives of women and girls*. Ashden, ENERGIA et DFID. Disponible à : <https://www.ashden.org/downloads/files/DFID-Energia-Ashden-Report-Public-Summary-Feb-2015.pdf>
- Womankind Worldwide (Womankind) (2018). *Digging deep. The impact of Uganda's land rush on women's rights*. Disponible à : <https://www.womankind.org.uk/docs/default-source/resources/reports/digging-deep-the-impact-of-uganda%27s-land-rush-on-women%27s-rights.pdf?sfvrsn=0>
- Women's Refugee Commission (WRC) (2011). *Cooking Fuel Saves Lives: A Holistic Approach to Cooking in Humanitarian Settings*. NY, Estados Unidos: Women Refugee Commission. Disponible à : <https://s333660.pcdn.co/wp-content/uploads/2020/04/Cooking-Fuel-Saves-Lives-Complete.pdf>
- . (2014). *Leading the international effort to ensure that refugees have safe access to fuel and energy*. Safe Access to Fuel and Energy. Disponible à : <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/safe-fuel-and-energy-fact-sheet.pdf>
- WoMin (2016). *Comprendre l'inégalité énergétique*. Afrique du Sud: WoMin – Alliance Africaine Genre et Extractivisme. Disponible à : <https://womin.org.za/images/content-booklets/FRENCH%20Energy%20Inequality.pdf>
- WorldFish Center (2010). *Gender and Fisheries: Do women support, complement or subsidize men's small-scale fishing activities?* Disponible à : <https://www.worldfishcenter.org/content/gender-and-fisheries-do-women-support-complement-or-subsidize-mens-small-scale-fishing>
- World Bank (WB) (2008). *Protecting Women's Land and Property Rights in the Context of AIDS*. Disponible à : http://mokoro.co.uk/wp-content/uploads/protecting_womens_land_property_rights_in_the_context_of_aids.pdf
- . (2013). *Fish to 2030: Prospects for Fisheries and Aquaculture*. Disponible à : <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/17579>
- . (2018). *Women, Business and the Law 2018*. Disponible à : <https://openknowledge.worldbank.org/bitstream/handle/10986/29498/9781464812521.pdf>
- . (2019). *Securing Forest Tenure Rights for Rural Development. An Analytical Framework*. Programme on Forest (PROFOR). Washington DC: World Bank. Disponible à : https://www.profor.info/sites/profor.info/files/PROFOR_SecuringForestTenureRights_0.pdf
- World Health Organization (WHO) (2017). *Safely managed drinking water – thematic report on drinking water 2017*. Genève, Suisse: OMS. Disponible à : <https://data.unicef.org/wp-content/uploads/2017/03/safely-managed-drinking-water-JMP-2017-1.pdf>



VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE DANS LE CONTEXTE DES PRESSIONS ET MENACES ENVIRONNEMENTALES

3.

Exploitation illicite des ressources naturelles : liens entre violence basée sur le genre et crimes environnementaux

« Au bar, on m’a appris à me maquiller, à porter des talons hauts et à m’habiller en conséquence... Au début, c’était simplement pour boire et danser avec les mineurs, mais ensuite, c’était pour du sexe. J’avais honte de moi-même. »

Une victime de trafic sexuel de 15 ans sauvée d’une maison close à Madre de Dios, au cœur de la région minière aurifère illégale du Pérou

(Corpi, 2018)

S I.

S II.

S III.

S IV.



Le cœur du problème

- Les crimes environnementaux prospèrent dans des contextes où la gouvernance limitée des territoires et des ressources crée des opportunités lucratives difficiles à éviter. La nature illicite de ces activités favorise et repose sur le recours à la violence basée sur le genre, comme la traite d'êtres humains, le sexe transactionnel sous contrainte, les abus sexuels, le travail forcé et/ou le travail des enfants, entre autres expressions, comme un moyen de favoriser les crimes environnementaux.
- La violence, y compris la violence basée sur le genre, peut être utilisée non seulement par ceux qui se livrent à des activités criminelles, mais aussi par ceux qui tentent de lutter contre les crimes environnementaux, par exemple dans le cas des forces anti-braconnage militarisées intimidant les braconniers et pensionnant les communautés.
- De plus amples recherches sont nécessaires pour s'attaquer à un phénomène qui s'aggrave rapidement, car relativement peu d'études ont commencé à aborder la question des liens entre inégalité de genre, violence basée sur le genre et crimes environnementaux. À ce jour, la violence basée sur le genre liée à la pêche et à l'exploitation minière illégales est mieux documentée que pour d'autres contextes.
- Bien que certaines études de cas offrent des informations convaincantes sur les impacts environnementaux de ces délits et crimes, des efforts plus importants sont également nécessaires pour comprendre le problème sous un angle inter-sectionnel et fondé sur les droits, en particulier afin d'identifier des stratégies de lutte contre la violence basée sur le genre et améliorer les résultats de conservation sensibles aux questions de genre.
- Les analyses de genre et les analyses de chaînes de valeur tenant spécifiquement compte de la violence basée sur le genre peuvent aider les gouvernements, les entreprises et autres acteurs à s'attaquer aux crimes environnementaux, notamment grâce à une meilleure compréhension des problèmes socio-écologiques complexes et interdépendants entravant la mise en œuvre de solutions durables potentielles.

Encadré de définition 5. Crimes environnementaux

Il n'existe pas de définition universelle des crimes environnementaux, celle-ci variant selon le contexte. Le présent document s'inspire de la description employée par le PNUE-INTERPOL : « [un] terme collectif désignant les activités illégales portant atteinte à l'environnement et par lesquelles des individus, des groupes ou des entreprises visent à tirer profit de l'exploitation, des dommages, du commerce ou du vol de ressources naturelles, y compris les crimes graves et le crime organisé à l'échelle transnationale. » (Nellemann et al., 2016, p. 7)

Les crimes environnementaux englobent un large éventail d'activités illégales et représentent un risque sérieux non seulement pour l'environnement, mais aussi pour les droits humains, la santé publique et le bien-être des communautés dépendant directement et indirectement des ressources naturelles pour leur vie et leurs moyens de subsistance (voir l'Encadré de définition 5). Au cours des dernières années, la prévalence des crimes environnementaux a augmenté, y compris les activités liées au commerce illégal d'espèces sauvages et à l'exploitation forestière, à la pêche et à l'exploitation minière illégales, ainsi qu'à la contrebande de substances destructrices de la couche d'ozone (SDO) et au commerce illicite de déchets dangereux (EIA, 2008). Les crimes

S I.

S II.

S III.

S IV.

environnementaux représentent la quatrième forme de criminalité transnationale organisée, juste après le trafic de drogue, la contrefaçon et la traite d'êtres humains, avec une valeur annuelle estimée à 90-258 milliards de dollars américains et un taux de croissance deux à trois fois plus rapide que l'économie mondiale (Nellemann et al., 2016).

Les nombreux moteurs des crimes environnementaux diffèrent selon le contexte social, économique, environnemental et politique, et beaucoup sont enracinés dans la pauvreté et les abus de pouvoir. En raison de l'attrait de profits élevés, les pays dotés d'institutions et de mesures réglementaires faibles sont particulièrement vulnérables à l'afflux d'industries illicites, et la corruption contribue souvent à paralyser encore ces institutions faibles, entraînant une impunité des crimes environnementaux (Nellemann et al., 2016). Au niveau communautaire et individuel, les personnes vivant dans la pauvreté ont du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux et peuvent disposer de très peu de possibilités d'emploi et d'éducation. Elles peuvent prendre part à des activités illicites pour survivre. Cependant, ces acteurs peuvent également être victimes du contexte, car ils participent principalement en tant qu'auteurs de bas niveau, passeurs ou messagers, et sont parfois contraints à ces travaux (Nellemann et al., 2016)¹.

La nature des crimes environnementaux est intrinsèquement liée à une culture de violence et d'intimidation (Carvajal, 2016; Jenkins, 2014). L'extraction illicite de ressources a alimenté de nombreux conflits, causant des violations du droit international humanitaire et des droits humains, y compris l'utilisation d'enfants soldats dans des conflits violents, le travail forcé, la traite d'êtres humains et la violence sexuelle et basée sur le genre (Nellemann et al., 2016; Stimson Center, 2016). En réponse aux crimes environnementaux, les forces de l'ordre et les communautés ont parfois, elles-mêmes, affirmé leur autorité par la violence ou la militarisation de leurs actions, contribuant à perpétuer un cycle de violence et conduisant à une aggravation des violations des droits humains, plutôt qu'à une amélioration de la situation (Lunstrum, 2014). Avec des effets contreproductifs sur la conservation, ces approches peuvent exacerber la privation de droits, le ressentiment et la colère au sein des communautés. Elles affaiblissent également les tentatives d'approches collaboratives visant à lutter

1 Dans certains cas, les membres de communautés locales impliquées dans l'exploitation artisanale ou à petite échelle des ressources peuvent être criminalisés, à tort, en tant que commerçants d'espèces sauvages, exploitants forestiers, pêcheurs ou mineurs illégaux. La criminalisation de ces actions peut entrer en conflit avec les droits coutumiers des communautés sur un territoire, renforçant diverses formes de violence, en particulier pour les communautés locales traditionnellement tributaires de ces ressources pour leur nourriture et leurs moyens de subsistance.

contre les crimes environnementaux par une participation et une solidarité communautaires accrues (Cooney et al., 2018). Renforçant le cercle vicieux de la violence, les réseaux criminels peuvent exploiter et exacerber les inégalités entre les genres, les schémas de corruption et les abus de pouvoir existants, et ainsi priver les communautés de leurs ressources et de leurs revenus (UNEP, 2018a). Les industries illicites entravent les marchés légaux et détruisent les ressources naturelles, menaçant les écosystèmes et les moyens de subsistance des populations à différentes échelles à travers le monde (ARPEC, 2017; UNEP, 2018a).

La recherche sur les liens entre VBG et crimes environnementaux est naissante, et peu de données et d'informations ventilées par sexe sont disponibles pour de nombreux délits. Les articles universitaires et les cas disponibles démontrent que la culture violente des crimes environnementaux a des implications différenciées pour les femmes et les filles, et les hommes et les garçons, y compris par l'exacerbation des conditions de VBG pour contrôler les ressources et exercer un pouvoir (Hübschle et Shering, 2018; Kiarie-Komondo, 2018; Stoakes et Kelly, 2015). Les liens entre une dynamique de pouvoir genrée et la valeur économique élevée des activités illicites sont particulièrement importants dans les crimes environnementaux. Les expressions de VBG dans ces domaines comprennent souvent la traite des femmes et des filles, l'exploitation sexuelle, les transactions sexuelles sous contrainte et le travail forcé (voir l'Encadré de définition 6).

Comprendre les liens entre VBG et crimes environnementaux est essentiel pour lutter contre la VBG et la prévenir, car les crimes environnementaux peuvent entraîner de nouvelles formes de violence contre les femmes, les minorités et les communautés marginalisées et dégrader les écosystèmes. En outre, la lutte contre la VBG et les crimes environnementaux sont deux éléments essentiels des efforts mondiaux de développement durable, y compris la réalisation des ODD. Identifier les moyens d'adopter une approche synergique dans les interventions ciblant ces domaines d'intérêt contribuera à ces objectifs et au bien-être général des communautés et des écosystèmes. Ce chapitre explore ces intersections, en s'appuyant sur des exemples tirés du commerce illégal d'espèces sauvages, de l'exploitation forestière, de la pêche et de l'exploitation minière, et suggère que des efforts beaucoup plus importants sont nécessaires aux niveaux national et international pour construire une base de recherche plus solide et formuler des stratégies efficaces pour protéger les personnes et la biodiversité.

Encadré de définition 6.

Termes clés : Traite d'êtres humains, exploitation sexuelle, sexe transactionnel et travail forcé

Les termes clés suivants représentent des formes de violence basée sur le genre souvent associées à des crimes environnementaux.

La traite d'êtres humains est le « Fait de recruter, transporter, transférer, cacher ou recevoir des personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d'autres formes de contrainte, par l'enlèvement, la fraude, la tromperie, l'abus d'autorité ou d'une situation de vulnérabilité, ou l'offre ou l'acceptation de paiements ou d'avantages pour obtenir le consentement d'une personne ayant autorité sur une autre, aux fins d'exploitation sexuelle. »

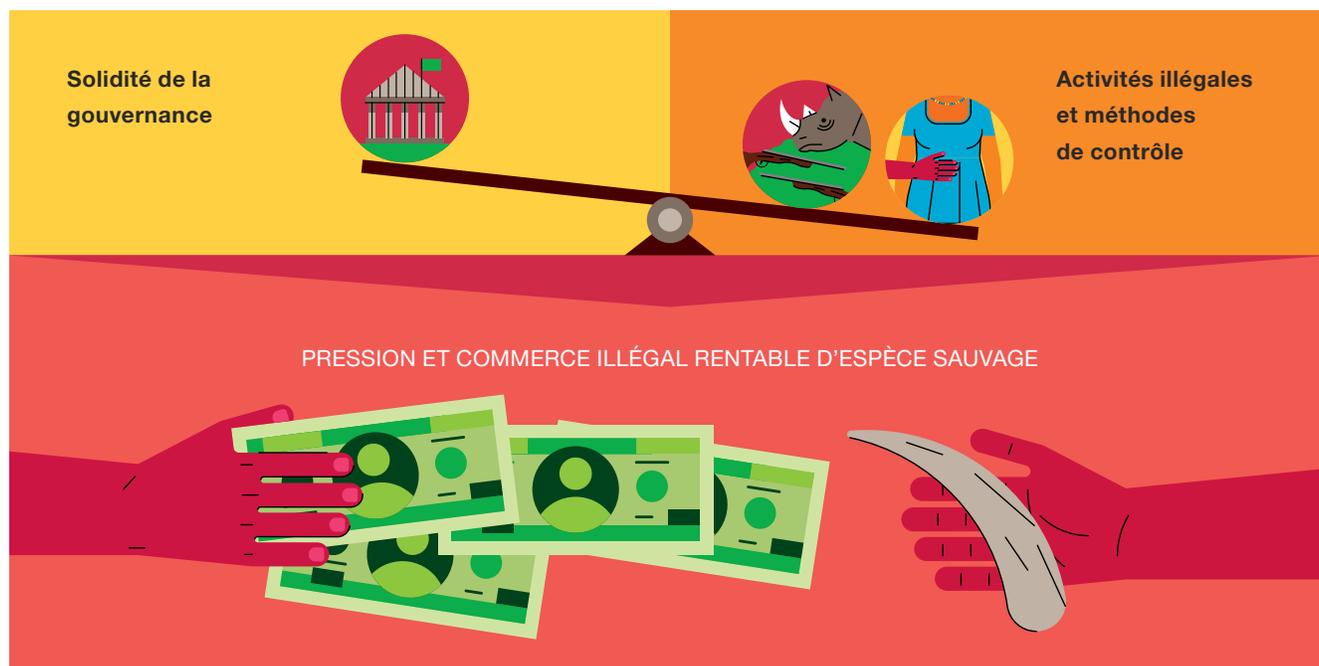
L'exploitation sexuelle est « Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique. »

Le sexe transactionnel est la « Sollicitation de rapports sexuels, y compris des faveurs sexuelles, ou imposition de toute autre forme de comportement à caractère humiliant, dégradant ou servile en échange d'une somme d'argent, d'un emploi, de biens ou de services, y compris de l'assistance due aux bénéficiaires d'aide. »

Le travail forcé peut être défini comme « un travail accompli contre son gré et sous la menace d'une peine quelconque. Cela renvoie à des situations dans lesquelles des personnes sont contraintes à travailler par le recours à la violence ou l'intimidation, ou par des moyens plus subtils tels que la manipulation de dettes, la rétention de papiers d'identité ou la menace de dénonciation aux autorités migratoires. » (ILO, n.d.)

S I.
S II.
S III.
S IV.

Sources : UN, 2017 et ILO, s.d.



Données : Auteurs.

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 8. La militarisation liée au commerce illégal d'espèces sauvages peut accroître la violence basée sur le genre

3.1 Commerce illégal d'espèces sauvages

3.1.1 Contexte : le marché florissant de l'exploitation des espèces sauvages

Le commerce illégal d'espèces sauvages est un défi mondial urgent en matière de conservation et de droits humains, qui s'est considérablement développé au cours de la dernière décennie (Challender et MacMillan, 2014; Stimson Center, 2016; Wittemyer et al., 2014). Le commerce exploite des espèces et produits sauvages (vivants ou morts), tels que les cornes de rhinocéros et l'ivoire d'éléphant, ainsi que des plantes médicinales, du bois, des coraux, des poissons de récif, des ailerons de requin ou des pangolins (Cooney et al., 2018; Nellemann et al., 2016). Ces produits sont utilisés à des fins pharmaceutiques, ornementales et/ou médicinales, et constituent des transactions financières importantes, tant pour les économies nationales que pour les marchés parallèles. Selon le Stimson Center (2016), le commerce illégal d'espèces

S I.

S II.

S III.

S IV.

sauvages génère actuellement entre 7 et 23 milliards de dollars américains par an, soit plus que le trafic illicite d’armes légères, de diamants, d’or ou de pétrole.

En raison de sa puissance financière, le pouvoir et l’influence du commerce illégal d’espèces sauvages se sont étendus à l’ensemble des systèmes institutionnels et de gouvernance les plus faibles et, souvent, les actions visant à résister ou à combattre ce commerce se traduisent par des violences. L’exemple du commerce de l’ivoire indique qu’entre 2003 et 2013, plus de 1 000 gardes de parcs ont été tués dans leurs efforts de lutte contre le braconnage (IFAW, 2013; Stimson Center, 2016). Une activité de braconnage répandue peut amener la criminalité et la corruption dans les communautés, remplaçant les systèmes économiques locaux par des pratiques de braconnage risquées et dommageables. En outre, elle peut priver les populations locales des ressources naturelles qui sous-tendent directement leurs moyens de subsistance, poussant ceux qui ne se livrent pas au commerce illégal à la pauvreté. Les impacts qui en résultent peuvent avoir des implications importantes pour les communautés locales, dont une grande partie est spécifique au genre, y compris la VBG.

3.1.2 La violence basée sur le genre en tant que moyen et impact du commerce illégal des espèces sauvages, perturbant et déstabilisant les communautés

Le trafic illégal d’espèces sauvages est souvent lié à d’autres activités criminelles violentes, entraînant des effets destructeurs et perturbateurs, résultant en une augmentation de la violence, y compris la VBG, dans les communautés voisines (voir le Graphique 8). Par exemple, les activités illicites peuvent entraîner des taux d’incarcération plus élevés chez les jeunes hommes, déstabilisant les familles. De plus, « l’insécurité provoquée par le braconnage armé menace tous les investissements, les braconniers étant connus pour piller les maisons et les marchés pour trouver de la nourriture, voler des véhicules, et même, violer les femmes » (Kahumbu et Halliday, 2014). Compte tenu de la nature violente de ces pratiques, les femmes craignent les jeunes hommes qui se croient autorisés à utiliser la violence pour obtenir ce qu’ils veulent, y compris par des abus sexuels (Hübschle et Shering, 2018). Les témoignages recueillis par l’Initiative mondiale contre le crime organisé transnational (IM-COT) montrent que les femmes locales avaient peur des « étrangers » venus chasser illégalement les rhinocéros. Ces témoignages ont, en outre, permis d’expliquer comment le braconnage des rhinocéros utilisait toute la main-d’œuvre disponible, affectant le tissu social et poussant les communautés dans un cercle

S I.
S II.
S III.
S IV.

vicieux de violence, d'argent rapide et de revenus limités (Hübschle et Shering, 2018). En outre, l'apport d'argent provenant du braconnage illégal de rhinocéros entraîne souvent une augmentation de l'abus d'alcool et de l'exploitation sexuelle des femmes, augmentant les taux de transmission du VIH/sida (WWF, 2018).

Les braconniers représentent également des menaces pour les femmes rangers. Une organisation à but non lucratif basée au Kenya, qui œuvre pour mieux protéger et équiper les rangers, note également que les femmes rangers font face à des menaces accrues menaçant leurs postes de travail et leur sécurité : le risque de viol, en plus du meurtre, par des gangs de braconniers (Hinsliff, 2019) (voir le Chapitre 7 pour en savoir plus sur les risques de VBG auxquels sont confrontées les femmes rangers).

En plus d'une augmentation de la VBG alimentée par la présence de braconniers illégaux, la militarisation croissante des rangers pour lutter contre le commerce illégal d'espèces sauvages a également entraîné des abus de pouvoir et des crimes contre les membres des communautés locales. Bien qu'ils ne soient pas directement impliqués dans le commerce illégal d'espèces sauvages, ces membres des communautés chassent et collectent des ressources naturelles pour leur propre consommation ou peuvent connaître les braconniers de la communauté. Dans ce contexte, les femmes sont particulièrement vulnérables aux abus sexuels commis par des gardes cherchant à obtenir des informations par la torture (voir Encadré 11).

Encadré 11. Chevauchement des violences : augmentation des tensions communautaires et de la violence basée sur le genre liée aux efforts militarisés de lutte contre la criminalité

Comme le note un rapport de Control Arms et Pace University (2016), « en habilitant des structures paramilitaires au sein de l'État, les gouvernements peuvent contribuer à ancrer les normes et les approches patriarcales de la sécurité » (Control Arms & Pace University, 2016, p. 6). Parfois, ces structures abusent de leur position de pouvoir et de force, commettant des infractions institutionnelles et de VBG sexuelles. Par exemple, en 2013, les efforts de lutte contre le braconnage en Tanzanie, appelés opération Tokomeza, ont pris fin après seulement quelques semaines en raison des violations généralisées des droits humains commises par le personnel de sécurité, y compris le

viol de femmes, la coercition de femmes et d'hommes à commettre des actes sexuels et dégradants, et les assassinats (Brooks et Hopkins, 2016). Ces actes violents, utilisés comme techniques d'interrogatoire contre des braconniers présumés, et comme moyen de contraindre les communautés locales à fournir des informations sur les personnes impliquées dans le commerce illégal d'espèces sauvages, ont eu des impacts psychologiques et physiques à long terme sur les survivants (Makoye, 2014).

Source : Auteurs.

S I.

S II.

S III.

S IV.

Dans ce contexte de violence et de méfiance entre les unités anti-braconnage, les rangers et les communautés, certains braconniers illégaux ont spécifiquement utilisé la menace de la VBG pour leur propre profit illégal. En Inde, les circuits de braconnage dirigés par des hommes recrutent des femmes pour soutenir des activités illicites, telles que le transport d'un produit, et les encouragent à faire de fausses allégations de VBG contre des rangers masculins. Ne voulant pas risquer d'être impliqués dans de tels délits, les rangers évitent d'affronter les femmes, entraînant une exacerbation du braconnage et du trafic illégal d'espèces sauvages. Pour contrer cela, le gouvernement local a commencé à instituer des quotas de genre pour les rangers. Cependant, le manque de logements et d'installations tenant compte des genres pour les rangers a rendu le recrutement difficile, aboutissant à un manque de progrès dans la réalisation des objectifs². Bien que les femmes rangers puissent constituer des intendantes efficaces de l'environnement (voir exemples d'interventions à la fin de ce chapitre et au Chapitre 7), leur sécurité est menacée et leur potentiel limité lorsqu'elles sont incorporées à des unités à prédominance masculine, sans un soutien suffisant pour prendre en compte les questions de genre, en particulier dans les régions géographiquement éloignées.

3.2 Exploitation forestière illégale

3.2.1 *Contexte : économie de la déforestation, de la dégradation et de la criminalité*

L'exploitation forestière illégale génère entre 30 et 100 milliards de dollars américains par an, et représente jusqu'à 30 % du commerce mondial de bois (Stimson Center, 2016). La conversion des forêts en terres agricoles par l'exploitation forestière illégale est l'un des principaux moteurs de la déforestation dans le monde, avec plus de 20 millions d'hectares de forêts illégalement convertis entre 2000 et 2012 (GFA, 2017). Dans les principaux pays producteurs de bois d'Asie du Sud-Est, d'Afrique Centrale et du bassin amazonien, 50 à 90 % des exportations de bois sont récoltées illégalement (Huerbsch, 2016; Stimson Center, 2016). Le Brésil, le Paraguay et le Pérou en Amérique latine, et l'Indonésie, le Myanmar, la Malaisie et la Papouasie-Nouvelle-Guinée en Asie du Sud-Est ont été identifiés comme les centres principaux de l'exploitation forestière illégale (Kleinschmit et al., 2016). Les estimations indiquent que l'Indonésie, le Brésil et la Malaisie ont fourni

S I.

S II.

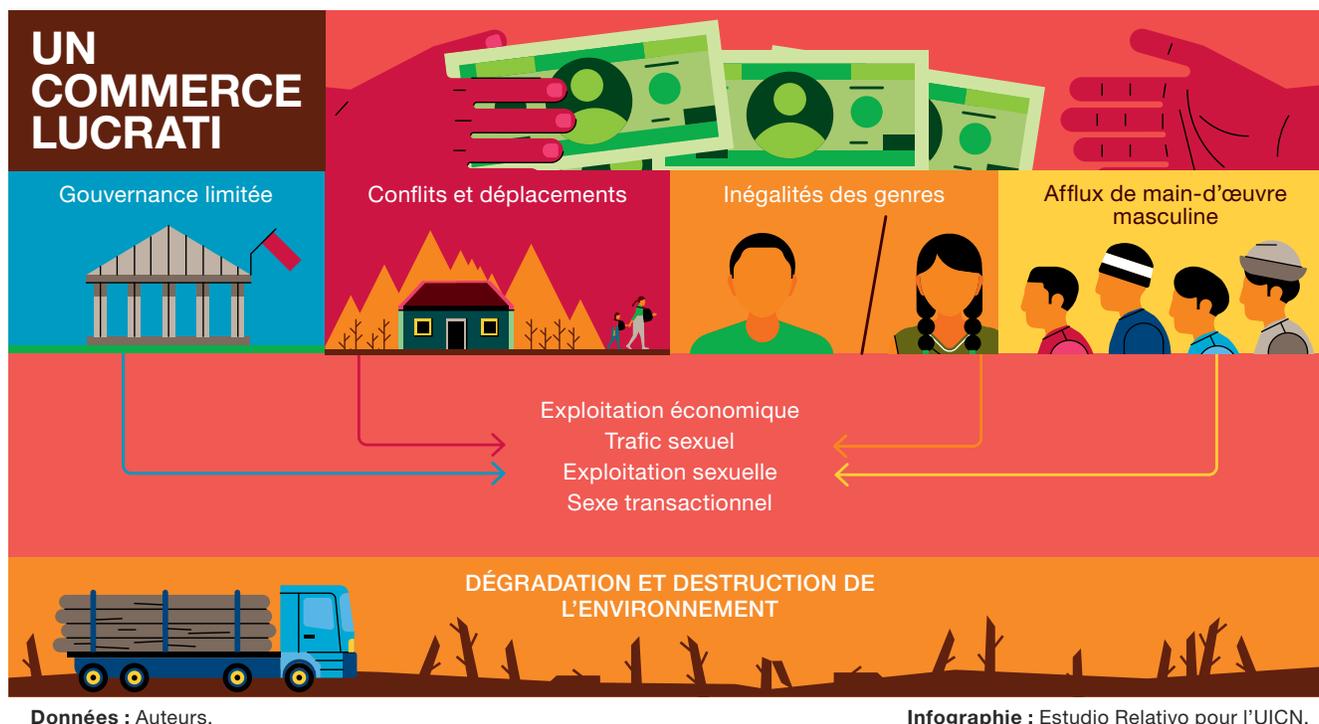
S III.

S IV.

2 J. Wen. Communication personnelle, 23 juillet 2019.

respectivement 50, 25 et 10 % du total estimé des bois tropicaux illégaux en 2013 (Kleinschmit et al., 2016).

Environ 50 % du bois extrait des forêts dans le monde est utilisé comme bois de chauffage et charbon de bois (FAO, 2017a). En Afrique, le charbon de bois représente l'une des opportunités économiques les plus importantes (et à croissance la plus rapide) de l'économie informelle, mais une partie importante est produite illégalement (The Economist, 2018). La corruption généralisée et la faiblesse d'application des lois contribuent à l'augmentation de l'exploitation forestière illégale et à la production et au commerce du charbon de bois. Le charbon de bois est largement utilisé dans les environnements urbains pauvres, en expansion rapide sur le continent, où les gens l'utilisent pour cuisiner et faire bouillir de l'eau en l'absence d'électricité ou de gaz. Bien que certaines communautés aient pu économiquement bénéficier de ce commerce, l'industrie contribue à la dégradation de l'environnement (The Economist, 2018). Le commerce illicite du bois et du charbon de bois menace les forêts, les habitats des animaux et la biodiversité dans le monde entier, ainsi que les communautés qui en dépendent. La destruction des ressources naturelles ne constitue qu'une partie du problème, car ce commerce illicite est également responsable de nombreuses violations des droits humains, y compris des assassinats de défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement (voir le Chapitre 6), et d'une fraude fiscale massive privant les gouvernements locaux et nationaux de revenus indispensables (Huerbsch, 2016). Il conduit également à diverses formes de VBG, comme indiqué ci-après.



Graphique 9. Lien entre exploitation forestière illégale et violence basée sur le genre

3.2.2 Exploitation des conditions interdépendantes de discrimination et d'abus pour perpétrer des violences basées sur le genre dans le secteur de l'exploitation forestière illégale

Les cas d'exploitation sexuelle de femmes et de filles soulignent les liens entre abus de pouvoir de l'industrie et augmentation de la VBG (voir le Graphique 9). Au Pérou, l'industrie forestière illégale est le principal moteur de la déforestation, détruisant plus de 110 000 hectares de forêts et générant 150 millions de dollars américains par an (WRM, 2014). Étant donné que de nombreux peuples autochtones amazoniens vivant dans cette région éloignée sont souvent sans papiers, c'est-à-dire que leur naissance n'a jamais été enregistrée auprès du gouvernement, ils sont doublement vulnérables à la traite d'êtres humains à des fins de travail forcé et d'exploitation sexuelle (UNHCR, 2011). En tant que telles, certaines communautés autochtones ont été contraintes au travail, les piégeant dans un système de servitude pour des dettes contractées, appelé *enganche*, incluant des cas de dynamique et de VBG. Les femmes, par exemple, sont généralement victimes de la traite d'êtres humains dans des camps d'exploitations forestières, en tant que travailleuses du sexe, tandis que les hommes sont principalement exploités pour le travail

S I.
S II.
S III.
S IV.

physique (UNHRC, 2011). En 2011, le Conseil des droits de l’homme des Nations Unies (CDH) indiquait que :

« En moyenne, un camp de d’exploitation forestière est composé de 30 bûcherons de sexe masculin, une femme qui cuisine pour le camp et une autre exploitée sexuellement... Les communautés autochtones sont d’abord engagées pour fournir du bois à partir de leurs propres terres, puis les patrons du bois embauchent des hommes autochtones et des métis pour travailler dans leurs camps. Dans les deux cas, des tromperies sont utilisées pour piéger les travailleurs dans un cycle de dettes et de servitude, qui peut être transmis d’une génération à l’autre... » (UNHRC, 2011, p. 9).

Au Soudan du Sud, des informations faisant état de VBG ont également été reliées à l’exploitation forestière illégale. Après le déclenchement de la guerre civile, en décembre 2013, la mauvaise gestion des ressources du bois, due en grande partie à l’absence de cadres juridiques, a entraîné une augmentation des exportations illégales de bois et de charbon de bois, exacerbant le conflit dans le pays et détruisant l’environnement (Kiarie-Komondo, 2018). Au fil du temps, ce conflit a contribué à la perte de moyens de subsistance, à des déplacements de populations et à des crises de famine. La discrimination et les inégalités de genre ont rendu des milliers de femmes plus vulnérables à ces injustices, au harcèlement sexuel et à la violence (Kiarie-Komondo, 2018). La détérioration des marchés agricoles a forcé les femmes, en majorité des agricultrices, à chercher un emploi dans l’industrie forestière illégale. Dans ces forêts, les femmes sont victimes de discrimination et de violence, ainsi que de harcèlement sexuels.

Les femmes du Soudan du Sud connaissent des taux de violence deux fois plus élevés que la moyenne mondiale. En plus des effets de la guerre civile, les femmes ont subi une multitude d’impacts négatifs, avec de graves implications pour leur bien-être physique, émotionnel et économique, ainsi que pour leur autonomie (Kiarie-Komondo, 2018). Au cours d’une période de deux mois seulement, en 2013, 19 cas documentés de viols de femmes et de filles ont été signalés aux autorités locales dans les sites d’exploitation forestière du Soudan du Sud. En raison de l’illégalité de l’industrie forestière, aucun contrat ou preuve d’emploi n’était disponible, et donc, il était impossible de poursuivre ces crimes (Kiarie-Komondo, 2018).

3.2.3 **Violence basée sur le genre, commerce illégal du charbon de bois et conflits**

La nature, traditionnellement dominée par les hommes, de l'industrie du charbon de bois, associée aux normes genrées et à la discrimination existantes, peut exposer les femmes à des abus et à la VBG (Ihalainen et al., 2018). Dans certaines régions rurales de Zambie, et face à une pauvreté croissante, les femmes ont commencé à participer au commerce par nécessité économique, remettant en question les normes genrées en matière de travail de subsistance et de division du travail. Cela menaçant la structure du pouvoir patriarcal, les hommes y ont donc répondu par des tentatives d'exploitation des femmes. Certaines femmes ont déclaré que certains transporteurs de charbon de bois avaient demandé des faveurs sexuelles en tant que « paiement en nature », lorsque celles-ci n'étaient pas en mesure de payer le prix demandé pour le transport du charbon de bois vers les marchés urbains (Ihalainen et al., 2018).

Ces types d'interactions sont également observés dans le commerce illégal du charbon de bois de plusieurs zones de conflit. Dans de nombreux contextes de conflit, la présence d'intérêts armés peut aggraver les effets de la VBG, car elle exacerbe les tensions sociales et économiques existantes et la pénurie de ressources. Par exemple, dans l'est de la République Démocratique du Congo (RDC), l'exploitation illégale généralisée du charbon de bois a détruit d'énormes sections du parc national des Virunga, menaçant les gorilles de montagne que les touristes paient jusqu'à 400 dollars par jour pour observer (The Economist, 2018), et alimentant la violence sexuelle contre les femmes (Dranginis, 2016). Dans les Virunga, le commerce illicite du charbon de bois est l'une des entreprises génératrices de revenus les plus prospères pour les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) (Dranginis, 2016). Pénétrer dans les Virunga sans permis touristique est illégal, mais comme le rapporte Dranginis (2016) :

« ...il existe un marché bien établi pour l'accès aux Virunga, exploité par des factions des FDLR et les responsables de l'armée et de la police congolaises. Pour accéder ou circuler librement dans et autour du parc, sans risque de sanction pénale ou d'attaque violente, les civils doivent payer des « péages » informels. Cette extorsion varie de 50 centimes à 30 dollars américains, selon les alliances et le but de l'individu, et peut inclure de multiples paiements. Pour les femmes, le coût d'entrée ou de sortie peut inclure des faveurs sexuelles à la place ou en plus d'argent ou de nourriture » (Dranginis, 2016, p. 13).

S I.

S II.

S III.

S IV.

Le recours au sexe transactionnel sous la contrainte et à la violence sexuelle, ainsi qu'à d'autres formes de VBG, est omniprésent dans cette région dominée par les FDLR (Dranginis, 2016), où le commerce correspond aux rôles et responsabilités habituels des femmes. Celles-ci étant généralement responsables de la fourniture de combustible et de nourriture pour le foyer, la rétention, la contrainte ou l'échange de ressources essentielles contre des rapports sexuels est une forme de VBG régulièrement utilisée. Il est rapporté que les soldats des FDLR ne vendront du charbon de bois qu'aux femmes qui leur accordent des faveurs sexuelles (Dranginis, 2016). De plus :

« Les FDLR ont constamment perpétré des mariages forcés et des violences sexuelles au sein de leur structure de combat traditionnelle, une pratique que l'on retrouve également dans leurs réseaux de charbon de bois. Dans un cas... une femme a été enlevée à l'extérieur du parc, emmenée dans un camp des FDLR et forcée à ramasser du charbon de bois dans les fours et à préparer des sacs à destination du marché. L'un des officiers lui a dit : « Cet homme est maintenant ton mari », faisant référence à un autre officier. En plus d'être kidnappée et contrainte de travailler, elle a donc été forcée à se marier. Puis, quand cet homme s'est lassé d'elle, elle a été transmise à un autre homme » (Dranginis, 2016, p. 17).

En Somalie, 25 % des femmes subissent des VBG, exacerbées par les conflits et les déplacements (WB, 2018). On y observe des schémas similaires de VBG liés aux conflits, à la dégradation de l'environnement et à l'exploitation des ressources. L'échelle de l'exploitation forestière est également notable, 8,2 millions d'arbres ayant été abattus pour produire du charbon de bois entre 2011 et 2017 (UNEP, 2018b). La dévastation environnementale causée par le commerce du charbon de bois a exacerbé la sécheresse, les inondations, la perte de moyens de subsistance et l'insécurité alimentaire, tout en alimentant un conflit déjà existant (UNEP, 2018b) et, en conséquence, la violence, y compris la VBG. Le commerce du charbon de bois a généré des millions de dollars pour les groupes terroristes, tels que *Al Shabaab*, qui contrôle le pouvoir politique et les ressources économiques dans la région et a contribué à une augmentation de la violence (Koigi, 2018), y compris l'utilisation de la VBG pour contrôler les femmes (Bertelsmann Stiftung, 2018). Dans les conditions actuelles, le charbon de bois illicite ne fera que continuer à alimenter l'insécurité dans la région, accroître la VBG et exacerber la dégradation de l'environnement dans les pays déjà vulnérables à la sécheresse, aux inondations, à la pauvreté et à la famine (Bertelsmann Stiftung, 2018; WB, 2018; Dranginis, 2016; Koigi, 2018; UNEP, 2018b).

S I.

S II.

S III.

S IV.

3.3 Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

3.3.1 Contexte : la non-durabilité menace les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire

La pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) représente l'une des plus grandes menaces pour la biodiversité marine et les moyens de subsistance à travers le monde. Les calculs indiquent qu'environ 18 % des captures mondiales, soit 11 à 26 millions de tonnes, sont pêchées illégalement chaque année, représentant entre 10 et 23 milliards de dollars américains (FAO, 2016). La pêche illégale se pratique à toutes les échelles et dimensions de la pêche, aussi bien en haute mer que dans les pêcheries à petite et grande échelle relevant des juridictions nationales. La pêche INN implique l'ensemble de la chaîne de valeur (y compris la capture, la transformation, le transport, le commerce et l'étiquetage des aliments) et a été reliée au crime organisé (FAO, 2016; Nellemann et al., 2016).

Le poisson et autres produits de la mer constituent une source importante de protéines d'origine animale pour 3 milliards de personnes dans le monde, et l'industrie emploie entre 10 et 12 % de la population mondiale, principalement dans les pays en développement (Nellemann et al., 2016). Avec 30 % des stocks mondiaux de poissons surexploités et près de 60 % pleinement exploités, la pêche INN menace les moyens et l'existence de subsistance des communautés côtières du monde entier (Nellemann et al., 2016). La pêche INN exacerbe également la pauvreté et l'insécurité alimentaire, tout en affaiblissant les efforts nationaux et régionaux pour gérer les pêches de manière durable (FAO, 2016).

La nature non réglementée du travail et la mauvaise application des règlements de pêche ont rendu les pêcheurs et communautés de pêcheurs, en particulier les plus pauvres, vulnérables à la violence et aux attaques résultant de conflits sur l'accès aux ressources, les soumettant au travail forcé, à des conditions de travail déplorables, au travail des enfants et à la VBG (EJF, 2010; Pomeroy et al., 2007; Ratner et al., 2014). Les sous-sections suivantes analysent la manière dont les femmes, les hommes et les enfants sont victimes de la pêche illégale.

Encadré de définition 7. Pêche illicite, non déclarée et non réglementée

La pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) est un terme général incluant :

- la pêche et activités connexes menées en violation des lois nationales, régionales et internationales ;
- la non-déclaration, la déclaration erronée ou la sous-déclaration d'informations sur les opérations de pêche et les captures ;
- la pêche par des navires « apatrides » ;
- la pêche dans les zones sous contrôle d'Organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) par des navires non-Parties ; et
- les activités de pêche non-réglementées par les États et ne pouvant être facilement surveillées ou comptabilisées.

Source : FAO (2016)
et FAO (s.d.).

En 2015, plus de 1 000 hommes et garçons, la plupart âgés de moins de 14 ans, ont été victimes de la traite d'êtres humains au Myanmar, au Cambodge, en Thaïlande et au Laos, et forcés à travailler dans l'industrie illégale de la pêche dans les eaux indonésiennes.

Beaucoup ont subi des abus sexuels en plus des conditions de travail forcé.



Données : OIM et al. (2016).

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 10. Des hommes et des garçons subissent des sévices sexuels et sont soumis au travail forcé dans le cadre d'activités de pêche illégale

3.3.2 *Exploitation des vulnérabilités et utilisation de la violence basée sur le genre comme outil de pêche illégale*

Des études montrent que la pêche INN est un moteur majeur de la traite d'êtres humains, y compris le trafic sexuel. « Vaste entreprise criminelle », la pêche illégale « coexiste souvent avec la violence contre les femmes » (Friends of Ocean Action, 2019). Dans les ports de pêche, les femmes et les enfants sont vulnérables à l'exploitation sexuelle organisée par les pêcheurs, des rapports montrant que des femmes, des jeunes filles et des garçons sont enlevés et emprisonnés à bord de navires de pêche (Bondaroff, 2015). En Asie du Sud-Est, une série de rapports ont documenté la vente de migrants à des navires de pêche, pour du travail forcé, où des femmes, des filles et des hommes sont victimes d'exploitation sexuelle, d'abus et de viol (Stoakes et Kelly, 2015; Urbina, 2015a; Urbina, 2015b). On estime que des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, principalement du Cambodge, du Myanmar et des Philippines, sont victimes de la traite d'êtres humains, chaque année en Thaïlande, et contraints à un travail forcé à bord des navires de pêche et dans les « camps de la jungle », où ils sont détenus contre rançon, et où les femmes sont souvent violées et torturées (Stoakes et Kelly, 2015; Urbina, 2015a; Urbina,

2015b). Les hommes et les garçons sont induits à travailler sur des bateaux de pêche, dans les eaux de la mer de Chine méridionale, y compris dans les eaux malaisiennes. Ces bateaux, qui partent en mer pendant deux ans ou plus, deviennent des prisons flottantes dans lesquelles les pêcheurs subissent des conditions de travail inhumaines, des passages à tabac, des viols et même des meurtres. La plupart de ces abus se produisent sur des navires commerciaux légalement autorisés, pratiquant la pêche illégale (Urbina, 2015a).

L'activité illégale dans l'industrie de la pêche met en évidence la nécessité d'interventions de lutte contre la VBG soutenant, protégeant et répondant aux besoins des hommes et des garçons. Rien qu'en 2015, plus d'un millier de pêcheurs victimes de la traite d'êtres humains, en provenance du Cambodge, du Myanmar, du Laos et de Thaïlande, ont été trouvés à Ambon et Benjina, en Indonésie (voir le Graphique 10). L'Indonésie est un pays de destination et de transit pour les victimes de la traite d'êtres humains, mais aussi un lieu de recrutement. Le travail forcé sur les plateformes de pêche, connues sous le nom de *jermals*, est principalement effectué par des garçons âgés de moins de 14 ans, qui subissent des abus sexuels en plus du travail forcé. Dans un autre cas, 27 pêcheurs indonésiens travaillaient dans des conditions d'esclavage sur un bateau de pêche sud-coréen pêchant dans les eaux néo-zélandaises, un certain nombre ayant été victimes d'abus sexuels (IOM et al., 2016). Une de ces victimes indonésiennes, victime de trafic dans l'industrie de la pêche néo-zélandaise, raconte : « J'ai été victime de harcèlement sexuel à plusieurs reprises à bord de l'Oyang 75. Je n'en ai jamais parlé à personne à cause de ma position d'ouvrier. L'auteur... était l'officier en chef sur le bateau. J'ai souvent pensé à demander de l'aide, mais je ne savais pas à qui m'adresser » (Lazarus, 2015).

3.4 Exploitation minière illégale

3.4.1 *Contexte : la criminalité interdépendante renforce l'exploitation*

Les coûts estimés de l'industrie minière illégale (revenus et pertes) se situent entre 12 et 48 milliards de dollars américains, et comprennent l'extraction illicite d'or, de diamants, de métaux précieux et autres minéraux (Stimson Center, 2016; Nellemann et al., 2016). Une analyse régionale met en évidence la façon dont l'exploitation minière lucrative et illicite représente une grande partie des économies du monde entier. Par exemple, en Amérique latine, la Bolivie,

S I.

S II.

S III.

S IV.

l'Équateur, la Colombie, le Pérou et le Venezuela sont les centres principaux de l'exploitation minière illégale. En Colombie et au Pérou, hébergeant actuellement la plus grande production de cocaïne au monde, l'extraction illégale d'or devient une alternative rentable à la drogue (UNEP, 2018a). Au Pérou, 20 % des exportations d'or seraient exploitées illégalement, tandis qu'en Colombie, on estime que 40 à 60 % des exportations totales d'or proviennent de mines non autorisées (Stimson Center, 2016). Le problème est aggravé par le trafic illicite de drogues, qui se superpose à l'exploitation minière illégale, tissant des chaînes de valeur criminelles complexes, qui s'attaquent aux communautés vulnérables. Par exemple, le crime organisé dans le commerce de drogue blanchit son argent via le commerce de l'or (légal ou illégal)³, celui-ci constituant l'un des moyens les plus faciles et les plus rentables pour cela (UNEP, 2018a).

En outre, les mines illégales étant généralement situées dans des régions éloignées, elles échappent facilement aux mesures d'application de la loi. Dans toute l'Amérique latine, et dans de nombreux endroits d'Afrique et d'Asie, les mines illégales opèrent souvent dans des zones contrôlées par le crime organisé. Cela crée des liens profonds entre les mines illégales et le puissant commerce illicite de drogue, générant un climat d'impunité qui facilite l'exploitation des personnes vulnérables, y compris les jeunes hommes pauvres, mais en particulier les femmes et les enfants, traités comme de simples marchandises. Les cas très répandus de traite d'êtres humains et de travail forcé, de traite sexuelle et de travail des enfants sont donc souvent liés aux mines illégales. À travers ces abus, un motif clair et cohérent se répète : utiliser la traite d'êtres humains pour répondre aux besoins des camps miniers illégaux (GI-TOC, 2016). De façon générale, la rentabilité de ces activités criminelles a permis l'émergence d'une concurrence sur les ressources, susceptible d'entraîner des abus de pouvoir et des VBG.

Encadré de définition 8.
Exploitation minière illégale

L'exploitation minière illégale

désigne les exploitations se produisant dans des zones interdites (par exemple, des aires protégées ou des parcs nationaux) et associées ou impliquant des groupes criminels, et/ou ne respectant pas les lois environnementales, fiscales et du travail. Les mineurs illégaux ne disposent pas de permis, pratiquent l'évasion fiscale, ne tiennent pas compte des exigences d'analyse d'impact environnemental ou appliquent des normes de travail moins strictes. Les mines illégales vont de petites exploitations à de grandes opérations, avec des profits s'élevant à des centaines de millions de dollars.

Source : Global Initiative against Transnational Organized Crime, 2016.

3 Comme dans tous les contextes mentionnés dans ce chapitre, il est important de faire la distinction entre activités informelles et illégales. Il existe beaucoup de malentendus sur les différences entre exploitations minières informelles et illégales, car la définition de l'exploitation minière illégale varie d'un pays à l'autre, et beaucoup manquent de réglementations différenciant clairement l'exploitation minière informelle de l'illégale (GI-TOC, 2016), mettant ainsi les communautés en danger. Les mineurs informels, à petite échelle ou artisanaux peuvent être criminalisés à tort, perdant leur source de revenus et augmentant leur risque d'être victimes de la traite d'êtres humains ou d'être recrutés par des groupes armés (GI-TOC, 2016). Les violations des droits humains et de l'environnement existent dans toutes les opérations illégales et légales, mais ce chapitre se concentre plutôt sur les cas d'exploitation minière illégale favorisant des conditions d'exploitation dans lesquelles la VBG prospère (les questions relatives aux industries extractives sont analysées au Chapitre 3).



▲ **Graphique 11. Exploitation sexuelle alimentant les activités minières illégales au Pérou**

3.4.2 *Recours à la violence basée sur le genre pour alimenter les activités minières illicites*

L'afflux d'un grand nombre de mineurs masculins (eux-mêmes parfois forcés) dans des zones minières illégales éloignées génère souvent une demande de services sexuels, et les opérations minières illégales réagissent en engageant des réseaux spécialisés dans l'exploitation sexuelle. En Amérique latine, l'éloignement des zones minières et leur proximité souvent étroite avec les communautés rurales et autochtones ne disposant que de très peu de pouvoir politique ont rendu les communautés environnantes particulièrement vulnérables à la traite d'êtres humains et au travail forcé, les femmes et les enfants étant particulièrement vulnérables à l'exploitation sexuelle (GI-TOC, 2016). En Amérique du Sud, des recherches sur le terrain menées par l'IM-COT révèlent que de nombreuses femmes sont victimes de la traite d'êtres humains après avoir été vendues par des membres de leur famille. Dans d'autres cas, les femmes et les filles sont induites à un travail sexuel :

S I.
 S II.
 S III.
 S IV.

« Beaucoup de femmes et de filles répondent à des annonces d'emplois ou sont directement recrutées par des intermédiaires offrant un travail bien rémunéré dans les camps miniers comme cuisinières, vendeuses dans les magasins ou serveuses. Une fois que les victimes sont d'accord, leurs documents d'identité sont confisqués, on leur donne de fausses cartes d'identité et de nouvelles identités, et on leur dit quoi dire si les autorités les interrogent. Certaines femmes sont tenues de fournir des services sexuels aux clients dans les restaurants et les magasins des camps miniers, tandis que d'autres sont victimes de la traite d'êtres humains dans des maisons closes. Les femmes travaillant comme cuisinières sont souvent obligées de fournir des « faveurs sexuelles » aux mineurs » (GI-TOC, 2016, p. 29).

En 2011, le CDH a constaté « un large éventail de formes contemporaines d'esclavage, en particulier la traite des filles et des jeunes femmes des régions rurales pauvres de l'Amazonie, recrutées et contraintes à la prostitution dans des maisons closes » dans l'industrie minière illégale au Pérou (CDH, 2011, p. 11). De même, à Madre de Dios, des documents montrent l'importance de l'exploitation sexuelle dans le maintien de l'exploitation minière illicite : environ 4 500 femmes, 78 % d'entre elles mineures, ont été victimes de la traite d'êtres humains pour travailler dans des bars, des restaurants et des maisons closes à proximité de camps illégaux d'extraction d'or, à des fins d'exploitation sexuelle (USAID, 2014) (voir le Graphique 11). Les victimes, parfois âgées de seulement 12 ans, entrent dans un trafic destiné à soutenir l'énorme demande de services sexuels et d'exploitation. Dans une zone minière, on a compté jusqu'à 2 000 travailleuses du sexe, dont 60 % mineures, ce qui implique environ 1 200 victimes mineures de la traite sexuelle, rien que dans la zone du delta (GI-TOC, 2016). De nombreux enfants et adolescents exploités de Cusco, Arequipa et Apurímac ont été retenus captifs sous peine de menace de mort (USAID, 2014). À La Pampa, une province de Madre de Dios, au Pérou, 150 bars accueillent chacun 10-15 filles victimes de la traite d'êtres humains, et des études de terrain ont montré que beaucoup sont victimes de ce trafic le long des rivières menant aux camps miniers, car il n'existe qu'une seule autorité de police maritime dans la région (GI-TOC, 2016). Dans ces contextes, les corps sont littéralement traités comme des marchandises. Des niveaux élevés de complicité entre propriétaires de maisons closes et travailleurs des mines ont été signalés, les travailleurs des camps agissant comme informateurs pour les propriétaires de maisons closes lorsque les victimes de trafic sexuel tentent de fuir ou « se comportent mal ». Les menaces de violence contre les membres des familles des victimes sont utilisées pour contrôler les victimes du trafic qui « n'ont pas d'autre choix que d'endurer leur situation » (GI-TOC, 2016, p. 31).

S I.

S II.

S III.

S IV.

En outre, dans un contexte de conflits, la VBG est également utilisée par des milices armées dans le cadre d'activités extractives illégales (voir l'Encadré 12).

Malgré les liens entre mines illégales et traite d'êtres humains à des fins sexuelles, les exemples montrent que l'efficacité des mesures peut également être entravé lorsque le gouvernement et les responsables de la mise en œuvre manquent de connaissances pertinentes. En Colombie, les membres des forces militaires patrouillant dans les zones d'activités illégales, telles que les mines illégales, ont confié à des journalistes qu'ils ne sont pas formés à gérer ou à répondre aux besoins ou aux problèmes de personnes mineures victimes de trafic dans l'industrie du sexe, et que ceci relève de la police. Dans le même temps, la police affirme que, puisque les mines opèrent dans des zones rurales reculées, elles relèvent de la responsabilité de l'armée. Les réseaux fonctionnent donc largement sans trop d'interférences, et parfois avec une certaine permissivité. En outre, bien que certains fonctionnaires reconnaissent le problème en privé, ils se montrent réticents à parler publiquement de cette question, et encore plus à l'aborder directement (Bedoya Lima, 2013). Au Pérou, après les récentes tentatives du gouvernement pour renforcer l'application de la loi, et les poursuites contre les mines et les trafics associés à celles-ci, les rapports indiquent que l'absence d'un système gouvernemental coordonné de collecte de données rend difficile pour les autorités de vérifier les statistiques, d'évaluer les efforts et de répondre aux tendances⁴. En outre, le taux de rotation élevé de personnel des unités policières de lutte contre le trafic limite les capacités, et des cas de trafic sexuel ont été renvoyés à la juridiction de procureurs généralistes, où certains n'ont jamais été traités. Dans d'autres cas, le système judiciaire réduit les accusations de trafic sexuel à des délits moins graves (U.S. Department of State, 2019).

4 Bien qu'un système de collecte de données ait récemment été financé avec l'aide de financements étrangers, celui-ci doit encore être mis en place et évalué.

Encadré 12. Exploitation minière illégale, conflits et violence basée sur le genre en République Démocratique du Congo : extrait d'une étude de cas

Les ressources naturelles lucratives peuvent être une malédiction pour les États fragiles ne disposant ni de l'infrastructure ni de la capacité de contrôler leur extraction illégale, ni de la capacité ou des cadres réglementaires pour prévenir d'éventuels conflits et impacts, tels que la VBG. En Afrique, les principales zones de conflit, telles que la République Centrafricaine (RCA), la République Démocratique du Congo (RDC) ou le Soudan (Darfour), sont directement impliquées dans l'exploitation minière illégale à grande échelle, à la fois sous forme de grandes mines et d'activités minières artisanales à plus petite échelle (UNEP, 2018a).

La RDC est une nation extrêmement riche en ressources, avec des réserves de plus de 1 100 minéraux et métaux précieux, mais son rétablissement permanent de problèmes sociaux, économiques et environnementaux à long terme, résultant de décennies de conflit et d'instabilité politique, continue de présenter des dimensions relatives au genre et à la VBG. Une des études de cas reçues explique comment les milices de la RDC cherchant à contrôler les ressources naturelles dans le parc national de Kahuzi-Biega se sont livrées à des abus sexuels systématiques sur les femmes locales afin d'arriver à leurs fins.

« Le conflit en RDC est financé, en partie, par ses richesses minérales, toutes les parties profitant de l'instabilité et cherchant à contrôler des zones riches en ressources pour tirer profit des ressources naturelles, une pratique employée par des groupes armés dans certaines parties du pays. Le conflit congolais a impliqué

des viols systématiques, des estimations indiquant que jusqu'à 12 % des femmes de RDC ont été violées au moins une fois.

Les liens complexes entre conflits, exploitation minière et violence basée sur le genre s'intensifient dans les aires protégées de RDC, uniques sur le plan écologique mais très lucratives. L'exploitation minière illégale dans le parc national de Kahuzi-Biega a joué un rôle important dans le financement de la violence et, après la fin des conflits, l'exploitation minière artisanale s'est poursuivie dans la région, de nombreuses mines étant toujours contrôlées par divers groupes armés (...)

La présence de groupes armés, de combattants et d'anciens combattants à Kahuzi-Biega et aux alentours du parc expose la population à de graves risques de viol et d'abus sexuels. Kahuzi-Biega a reçu un afflux de 450 000 réfugiés du Rwanda et 800 000 personnes déplacées de la Première Guerre du Congo, dans les années 1990, rendant la population encore plus vulnérable. Les altercations entre populations et autorités du parc au sujet des terres et de l'accès aux ressources minérales dans l'aire protégée augmentent encore l'instabilité des communautés en ce qui concerne le régime foncier et les moyens de subsistance, créant des conditions de marginalisation où le viol et le harcèlement sont tolérés, et où les victimes ne disposent que de moyens limités pour se protéger contre de tels abus » (Étude de cas EN26).

Source : Auteurs.

3.5 Pistes d'exploration

Les crimes environnementaux, la pauvreté et la violence se chevauchent et se renforcent souvent mutuellement, les profits élevés générés et leur relation avec des réseaux criminels souvent bien établis contribuant à perpétuer une culture d'impunité pour les acteurs impliqués et les auteurs de VBG dans ces contextes.

S I.

S II.

S III.

S IV.

Les données présentées dans le présent chapitre indiquent la nécessité de poursuivre les recherches pour mieux faire connaître les liens entre crimes environnementaux et VBG. Une meilleure compréhension de ces liens pourra conduire à l'amélioration des politiques nationales et corporatives, ainsi qu'à la mise en place de mesures visant à lutter contre ces activités illégales et à mettre fin aux violations des droits humains, y compris la traite d'êtres humains et l'exploitation sexuelle.

Il est également nécessaire d'analyser les considérations d'égalité des genres et de VBG tout au long de la chaîne de valeur, des braconniers, bûcherons, pêcheurs, récoltants, mineurs et leurs communautés, aux commerçants, consommateurs, entreprises d'approvisionnement et administrations locales, sans oublier les exigences réglementaires des pays acheteurs (voir l'Encadré 13). Une analyse comparative selon les genres à chaque étape de la chaîne de valeur, intégrant les questions de VBG, révélera la dynamique d'égalité des genres spécifique au contexte et les facteurs potentiels de violence. Elle pourra également permettre de mettre en lumière les bases de l'impunité, un aspect fondamental de son identification, afin d'améliorer les solutions durables à long terme susceptibles d'avoir un impact positif sur les communautés touchées par les crimes environnementaux, la pauvreté et la VBG.

La présente section montre quelques exemples de points d'entrée et d'interventions visant à lutter contre la VBG dans le contexte des crimes environnementaux, à partir de l'analyse de la littérature existante et de cas spécifiques, ainsi que des pratiques prometteuses émergentes. Bien qu'ils ne soient pas exhaustifs, ces exemples fournissent quelques idées de base sur les moyens disponibles pour lutter contre la VBG dans le contexte des crimes environnementaux (voir le Chapitre 8 pour des recommandations).

3.5.1 *Faire progresser la recherche et l'échange d'informations sur les liens entre violence basée sur le genre et criminalité environnementale afin de permettre des interventions éclairées*

La criminalité environnementale est un défi mondial, mais peu d'études universitaires sur de nombreuses activités illicites liées à celle-ci ont été menées avec une approche sensible aux questions d'égalité des genres, et plus concrètement avec une attention particulière à la dynamique de la VBG dans ces contextes (McElwee, 2012). Compte tenu de la dimension internationale de ces activités illicites, la conduite d'études comparatives régionales sur la VBG et les crimes environnementaux pourrait aider à générer des preuves empiriques et

S I.
S II.
S III.
S IV.

des indicateurs visant à guider l’agenda international, tels que la réalisation des ODD⁵, et à élaborer des mesures et des politiques réglementaires pour lutter contre le crime organisé et la VBG. Quelques ressources existantes illustrent l’importance de la recherche et de la création de connaissances comme base fondamentale pour la sensibilisation, le plaidoyer et le renforcement des capacités dans les approches. Par exemple, l’IM-COT est née de la conclusion de nombreux responsables de l’application des lois dans le monde entier que les problèmes et impacts du crime organisé et du trafic et commerce illégaux ne sont pas bien analysés ni systématiquement intégrés dans les plans ou stratégies nationaux. L’initiative a également constaté que les outils multilatéraux existants n’ont pas été structurés de façon à faciliter l’amélioration de la coopération bilatérale. À ce titre, les ressources de l’IM-COT, y compris celles sur l’exploitation minière illégale et les problèmes connexes de trafic sexuel, analysent les cadres législatifs, les initiatives et les systèmes de certification du secteur privé, identifient et corrigent les faiblesses des pratiques existantes et formulent des recommandations à l’intention des pays exportateurs et importateurs et du secteur privé (GI-TOC, s.d.).

3.5.2 *Élaborer des analyses de chaînes de valeur tenant compte des questions d’égalité des genres pour relever les défis et identifier les solutions potentielles*

Comme indiqué dans ce chapitre, les chaînes de valeur sont complexes. Il sera également essentiel de s’attaquer aux causes profondes des crimes environnementaux à l’aide d’analyses de chaîne de valeur tenant compte des questions d’égalité des genres pour réduire les cas de VBG. Par exemple, l’un des défis dans la lutte contre la pêche illégale est le suivi de l’origine des produits. Une fois que le poisson est transféré à un « navire-mère » (un cargo contenant des fournitures supplémentaires, du carburant, des filets, des entrepôts frigorifiques, etc.), il devient presque impossible pour les autorités portuaires de déterminer son origine et de savoir s’il a été capturé légalement par des pêcheurs rémunérés ou braconné illégalement par des migrants enchaînés (Urbina, 2015a). Toute une série d’initiatives et de programmes

5 Par exemple, les indicateurs des ODD relatifs aux crimes environnementaux : l’indicateur 14.6.1, qui mesure « les progrès réalisés par les pays dans le degré de mise en œuvre des instruments internationaux visant à lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée », la cible 15.7, qui stipule que les pays devront « prendre des mesures urgentes pour mettre fin au braconnage et au trafic d’espèces de faune et de flore protégées et répondre à la demande et à l’offre de produits sauvages illégaux », et la cible 16.4, qui stipule que d’ici 2030 les pays devront « réduire sensiblement les flux financiers et d’armes illicites, renforcer la récupération et la restitution des actifs volés et combattre toutes les formes de crime organisé » (UNSD, 2017, pp. 15-18).

abordant cette question sont en cours. Cependant, la recherche sur les liens entre VBG et durabilité de la pêche en est encore à son stade initial et nécessitera une plus grande attention, ainsi que des politiques nationales et des ressources plus nombreuses. Dans cette optique, une formation à la prévention de la VBG à l'intention des ministères de la pêche et autorités compétentes, mettant particulièrement l'accent sur les pratiques d'application de la loi dans les zones reculées et côtières, pourrait contribuer à réduire la prévalence des pratiques d'exploitation de la VBG dans le secteur de la pêche (Siles et al., 2019) (voir le Chapitre 2).

De même, de nombreux pays étant confrontés au risque d'une vulnérabilité financière et d'une dépendance accrues à l'égard de groupes criminels organisés, la lutte contre les industries criminelles environnementales sera également d'autant plus difficile (Nellemann et al., 2016). Par exemple, en ce qui concerne l'exploitation minière illégale, malgré des efforts accrus pour établir des lois et règlements visant à lutter contre le crime organisé, réduire l'utilisation des minéraux issus de conflits, lutter contre la traite d'êtres humains, protéger l'environnement et réduire la corruption, de nombreuses lacunes subsistent dans la surveillance et l'application des lois. Les gouvernements et les entreprises peuvent procéder à des évaluations des besoins en matière de capacités, afin d'identifier les lacunes importantes en matière de compétences susceptibles de nuire à leur capacité de faire respecter leurs mandats, en concevant des formations spécifiques pour que les prestataires de services publics se conforment aux mandats ministériels, institutionnels, nationaux et internationaux pour lutter efficacement contre la VBG et la criminalité.

Encadré 13. Exemples de récits et d’approches du changement

Intégrer les actions de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages et la violence basée sur le genre

La gestion durable des ressources naturelles peut être difficile pour les communautés aux prises avec la pauvreté, avec des répercussions sur les questions de développement et d’environnement. Un trust pour les espèces sauvages travaille sur un programme local d’autonomisation pour les victimes et survivants de la violence basée sur le genre, afin d’encourager les communautés limitrophes du parc national de Kruger, en Afrique du Sud, à s’unir pour dire « non » à la criminalité sociale et liée aux espèces sauvages, au sein d’un même projet. Le programme, axé sur la VBG, vise à promouvoir une tolérance zéro à l’égard de toutes les formes d’agression sexuelle, de violence contre les enfants et de stigmatisation liée au VIH/sida, par le biais d’ateliers communautaires, de campagnes de plaidoyer, d’un engagement accru de la police et de l’ouverture de refuges pour les victimes de violence, afin de contribuer à modifier les normes sociales faisant que les victimes et les témoins soient réticents à dénoncer les crimes. Les données des villages où l’organisation travaillant sur les VBG exerce ses activités montrent une augmentation de 500 % des dénonciation de crimes dans ce domaine. Dans le cadre du programme conjoint, le programme axé sur la VBG travaille avec les parties prenantes de la conservation pour intégrer une approche de tolérance zéro envers le trafic illégal d’espèces sauvages à sa programmation de VBG, afin d’éliminer également la peur et la stigmatisation concernant le signalement des crimes contre les espèces sauvages, en augmentant les connaissances communautaires sur les lois relatives aux espèces sauvages et la façon dont les communautés bénéficieraient davantage de l’écotourisme que des crimes environnementaux (Étude de cas EN11).

Comprendre la dynamique genrée des chaînes de valeur pour améliorer les interventions

Dans l’exploitation forestière illégale et le commerce illicite du charbon de bois, la complexité sociale et genrée de la chaîne de valeur, y compris les moteurs, impacts et expressions de la VBG, exige une approche inter-sectionnelle afin d’améliorer les inégalités structurelles affectant les femmes et les rendant plus vulnérables à la VBG et à l’exploitation, tout en améliorant la durabilité du commerce. Dans le cas de l’industrie du charbon de bois, des efforts sont déployés pour rendre l’industrie plus durable grâce à une meilleure gestion de la chaîne de valeur d’approvisionnement et de ses différents acteurs (FAO, 2017b). Par exemple, en Zambie, avec le soutien de Forest and Farm Facility (FFF), le gouvernement travaille à mieux organiser les producteurs et les commerçants (qui travaillent le plus souvent illégalement ou de manière informelle) au

S I.

S II.

S III.

S IV.

moyen de permis et de licences pour un meilleur suivi des ressources, afin d’essayer d’améliorer les moyens de subsistance sans contribuer à la déforestation. Ce plan vise à soutenir et à renforcer les organisations de producteurs en faveur des femmes, et à s’engager à mieux comprendre le rôle des femmes tout au long de la chaîne de valeur (FAO, 2017b). D’autres études sont nécessaires pour mesurer l’impact de ces mesures sur l’incidence de la VBG dans l’industrie du charbon de bois et adopter des mesures spécifiques pour lutter contre la VBG. Dans un autre exemple, un Outil d’approvisionnement responsable (Responsible Sourcing Tool) a été mis au point pour aider les entreprises à mieux comprendre si et où la traite d’êtres humains et le trafic sexuel pouvaient se cacher dans les chaînes d’approvisionnement, car la détection est essentielle pour lutter contre ce problème. L’outil fournit des ressources sur les meilleures pratiques pour lutter contre la traite d’êtres humains, des études de cas sur les risques et la gestion des risques, des conseils sur l’engagement éthique envers les survivants, et des outils spécifiques pour aborder l’industrie des produits de la mer. L’outil est également conçu pour aider les défenseurs et les consommateurs à mieux comprendre les risques liés à la traite d’êtres humains (RST, s.d.).

Autonomisation des femmes occupant des postes officiels pour lutter contre le trafic illégal d’espèces sauvages et changer les normes genrées

Dans plusieurs endroits du monde, la qualité de la participation des femmes à la lutte contre le commerce illégal d’espèces sauvages a entraîné une diminution des tensions entre communautés, braconniers et forces de protection de la faune. Lorsque des femmes ont été formées et intégrées en grand nombre dans des unités de rangers, les altercations ont non seulement diminué, mais les perceptions des communautés au sujet des normes d’égalité des genres ont également changé. En Inde, les femmes de la Pench Special Tiger Protection Force (STPF - Force spéciale de protection des tigres de Pench) patrouillent les 1 921 km² des États indiens du Maharashtra et du Madhya Pradesh, tout en transformant les normes locales d’égalité entre les genres. Âgées de 23 ans en moyenne, les femmes déclarent que leurs familles les ont soutenues et que leurs communautés leur accordent un grand respect. L’une d’elles raconte :

« Nous devons dire très clairement à nos futurs époux que c’est notre vie et notre carrière. Je n’abandonnerai jamais. Quant à mes parents, ils reçoivent des propositions tous les jours. Maintenant que je fais ce travail, il y’a la queue devant leur porte, pour demander la main de leur fille » (Sahgal, 2014).

Bien que le braconnage ait augmenté dans presque toute l’Inde, les parcs où des STPF efficaces ont été mis en place ont connu une baisse des incidents de braconnage. Comme dans le cas de l’Unité Akashinga, composée exclusivement de femmes, au Zimbabwe (voir le Chapitre 7 pour en savoir plus sur les Akashinga), les femmes rangers

S I.

S II.

S III.

S IV.

recrutées localement sont considérées comme plus efficaces car elles proviennent des mêmes communautés sur lesquelles les braconniers comptent pour leurs informations et leur soutien logistique (Sahgal, 2014). En Afrique du Sud, une patrouille non armée de femmes locales, les Black Mambas, a réussi à réduire de 76 % le braconnage des rhinocéros depuis 2013. Comme les Akashinga dans la réserve faunique de Phundundu, les Black Mambas se concentrent sur l'application de mesures de paix, une de leurs membres déclarant : « les braconniers tomberont, mais ce ne sera pas avec des armes ou des balles » (Aldred, 2016). Une autre membre s'est faite l'écho de l'effet de changement que les unités féminines peuvent avoir sur les normes :

« Contrairement à il y a quelques années, quand ils disaient que ce travail était pour les hommes, aujourd'hui il y a des femmes qui travaillent pour protéger la faune. Cela signifie beaucoup pour nous et nous continuons à faire notre travail parce que nous savons que les gens sont derrière nous et nous soutiennent » (Aldred, 2016).

D'autres régions sont également porteuses d'inspiration : au Tadjikistan, des femmes rangers protégeant les léopards des neiges visent à « inspirer une génération de femmes actives contribuant à la préservation de l'environnement et aux moyens de subsistance de leurs communautés, en particulier en ce qui concerne l'autonomisation économique des femmes locales » (UNDP, 2018). En Afghanistan, où 16 % des femmes travaillent officiellement, les femmes rangers de Band-e-Amir « sont considérées comme un symbole de résilience et d'espoir » (Darabi, 2015). Ces initiatives montrent un changement dans les normes d'égalité des genres et une réduction de la violence. D'autres études sur les corrélations avec la VBG pourront aider à étendre ces modèles.

Source : Auteurs.

Ressources et outils suggérés 3. Violence basée sur le genre et crimes environnementaux

| Titre et auteur/référence | Description |
|---|--|
| <p>Initiative mondiale contre le crime organisé transnational - crimes environnementaux (GI -TOC, s.d.)</p> | <p>Génère des connaissances et réalise des analyses indispensables sur le crime transnational, notamment les crimes environnementaux. Dans certaines publications, les incidences de ces crimes sur la VBG sont analysées. Par exemple, un rapport sur les mines d'or illégales en Amérique latine accorde une attention spécifique à la traite forcée de femmes et de filles pour travailler comme ouvrières ou travailleuses du sexe. Cette initiative dispose également d'un réseau d'échange de connaissances, d'expertise et de conseils.</p> |
| <p>Outil d'approvisionnement responsable (Responsible Sourcing Tool - RST, s.d.)</p> | <p>Une initiative du Bureau du Département d'État américain pour le suivi et la lutte contre la traite d'êtres humains, Verité, Made in a Free World et l'Institut Aspen pour la lutte contre la traite d'êtres humains, la plateforme fournit des informations, des analyses et des conseils pratiques pour détecter, prévenir et combattre efficacement la traite d'êtres humains dans les chaînes d'approvisionnement mondiales.</p> |
| <p>Trafficking in Persons Report (U.S. Department of State, 2019)</p> | <p>Fournit des informations très précieuses sur la traite d'êtres humains, y compris l'exploitation et la traite à des fins de travail ou sexuelle, dans tous les pays. Le rapport classe chaque pays selon un système de catégorie (basé sur la Loi des États-Unis sur la protection des victimes de la traite d'êtres humains de 2000) et inclut des récits nationaux sur la traite d'êtres humains dans de multiples activités légales et illégales, y compris des recommandations pour la poursuite, la protection et la prévention.</p> |

Références

- Aldred, J. (2016). 'The all-female patrol stopping South Africa's rhino poachers'. *The Guardian* (26 février 2016) [site web]. Disponible à : <https://www.theguardian.com/environment/2016/feb/26/the-all-female-patrol-stopping-south-africas-rhino-poachers>
- Asian Regional Partners Forum on Combating Environmental Crime (ARPEC) (2017). *18th Meeting of the Asian Regional Partners Forum on Combating Environmental Crime: meeting summary*. Disponible à : http://www.projectren.org/files/partsnews/18th%20ARPEC%20meeting_summary.pdf
- Bedoya Lima, J. (2013). 'Campamentos de explotación de niñas en zonas mineras' (Girls exploitation camps in mining areas) *El Tiempo* (25 mai 2013). Disponible à : <https://www.eltiempo.com/archivo/documento/CMS-12824463>
- Bertelsmann Stiftung (2018). *BTI 2018 Somalia Country Report*. Disponible à : https://www.bti-project.org/content/en/downloads/reports/country_report_2018_SOM.pdf
- Bondaroff, T.N.P. (2015). *The Illegal Fishing and Organized Crime Nexus: Illegal Fishing as Transnational Organized Crimes*. The Global Initiative against Transnational Organized Crime (GI-TOC). Disponible à : <https://globalinitiative.net/wp-content/uploads/2015/04/the-illegal-fishing-and-organised-crime-nexus-1.pdf>
- Brooks, C. et Hopkins, M. (2016). 'How Protecting Animals Led to Allegations of Torture and Rape'. *National Geographic* (19 septembre 2016). Disponible à : <https://news.nationalgeographic.com/2016/09/wildlife-tanzania-poaching-human-rights-abuses/>
- Carvajal, L. M. (2016). *Extractivism in Latin America*. Bogotá, Colombie: Urgent Action Fund-Latin America. Disponible à : https://fondoaccionurgente.org.co/site/assets/files/1175/b81245_6cc6d3d7edd447d0ab461860ae1ae64f.pdf
- Challender, D.W.S. and MacMillan, D.C. (2014). 'Poaching is more than an Enforcement Problem'. *Conservation Letters* 7(5): 484–494. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/conl.12082>
- Control Arms et Pace University (2016). *How to use the Arms Trade Treaty to Address Wildlife Crime*. Disponible à : <https://controlarms.org/wp-content/uploads/2018/03/Wildlife-Crime-Paper-REVISED-Email.pdf>
- Cooney, R., Roe, D., Dublin, H. et Booker, F. (2018). *Wild life, Wild Livelihoods: Involving Communities in Sustainable Wildlife Management and Combatting the Illegal Wildlife Trade*. Nairobi, Kenya: UNEP. Disponible à : <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.118>
- Corpi, S. (2018). 'Superstition drives child sex trafficking in Peru's gold rush'. *Thomson Reuters Foundation News* (10 août 2018). Disponible à : <http://news.trust.org/item/20180810000106-2wgnk/>
- Darabi, G. (2015). 'Afghanistan's women rangers'. *New Internationalist* (12 mai 2015). Disponible à : <https://newint.org/features/web-exclusive/2015/05/12/afghan-women-rangers>
- Dranginis, H. (2016). *The Mafia in the Park. A charcoal syndicate is threatening Virunga, Africa's oldest national park*. Enough! The project to end genocide and crimes against humanity. Disponible à : https://enoughproject.org/files/report_MafiaInThePark_Dranginis_Enough_June2016.pdf
- Environmental Investigation Agency (EIA) (2008). *Environmental Crime. A Threat to the Future*. Disponible à : <https://eia-international.org/wp-content/uploads/reports171-11.pdf>
- Environmental Justice Foundation (EJF) (2010). *All at Sea: The Abuse of Human Rights Aboard Illegal Fishing Vessels*. EJF, Londres. Disponible à : <https://ejfoundation.org/reports/all-at-sea>
- Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) (2016). *Illegal, unreported and unregulated fishing*. Disponible à : <http://www.fao.org/3/a-i6069e.pdf>
- . (2017a). *The charcoal transition: greening the charcoal value chain to mitigate climate change and improve local livelihoods*, por van Dam, J. Disponible à : <http://www.fao.org/3/a-i6935e.pdf>

S I.

S II.

S III.

S IV.

- . (2017b). *Greening Zambia's charcoal business for improved livelihoods and forest management through strong producer groups*, por Ziba, V. et Grouwells, S. Disponible à : <http://www.fao.org/3/a-i7238e.pdf>
- . (s.d.). What is IUU fishing? Disponible à : <http://www.fao.org/iuu-fishing/background/what-is-iuu-fishing/en/>
- Friends of Ocean Action (2019). 'If you want to save the Ocean, make women part of the solution' [site web] (06 juin 2019). Disponible à : <https://www.weforum.org/friends-of-ocean-action/if-you-want-to-save-the-ocean-make-women-part-of-the-solution>
- Global Forest Atlas (GFA) (2017). *Illegal Logging*. Yale School of Forestry and Environmental Studies [site web]. Disponible à : <https://globalforestatlas.yale.edu/forest-use-logging/logging/illegal-logging>
- Global Initiative against Transnational Organized Crime (GI-TOC) (2016). *Organized Crime and Illegally Mined Gold in Latin America*. Genève, Suisse. Disponible à : <https://globalinitiative.net/organized-crime-and-illegally-mined-gold-in-latin-america/>
- . (s.d.). *Environmental Crime*. Disponible à : https://globalinitiative.net/crime_type/environmental-crime/
- Hinsliff, G. (2019). 'These Women Risk Their Lives To Save Rhinos And Elephants From Poachers'. *Huffpost* (8 juin 2019). Disponible à : https://www.huffpost.com/entry/women-save-rhinos-elephants-poachers_n_5cf7b590e4b0dc70f44fdf07
- Hübschle, A. et Shering, C. (2018). *Ending Wildlife Trafficking: local communities as change agents*. Genève, Suisse: The Global Initiative Against Transnational Organized Crime. Disponible à : <https://globalinitiative.net/ending-wildlife-trafficking/>
- Huerbsch, B. (2016). *The Cost of Environmental Crime: Illegal Logging*. Thomson Reuters: The Answer Company. Disponible à : <http://www.respect.international/wp-content/uploads/2018/02/The-cost-of-environmental-crime-Illegal-Logging-Thomson-Reuters-2016.pdf>
- Ihalainen, M., Mwale, M.C., Moombe, K. et Gumbo, D. (2018). 'Women producing charcoal in Zambia (Or the costs and benefits of challenging the patriarchy)'. *CIFOR Forest News* (15 janvier 2018). Disponible à : <https://forestsnews.cifor.org/53493/women-producing-charcoal-in-zambia?fnl=en>
- International Labour Organization (ILO) (s.d.). *What is forced labour, modern slavery and human trafficking*. ILO [site web]. Disponible à : <https://www.ilo.org/global/topics/forced-labour/definition/lang--en/index.htm>
- International Fund for Animal Welfare (IFAW) (2013). *Criminal Nature: The Global Security Implications of Illegal Wildlife Trade*. Disponible à : <https://d1jyxxz9imt9yb.cloudfront.net/resource/128/attachment/regular/ifaw-criminal-nature-UK.pdf>
- International Organisation for Migration (IOM), Indonesian Ministry of Marine Affairs and Fisheries and Coventry University (2016). *Report on Human Trafficking, Forced Labour and Fisheries Crime in the Indonesian Fishing Industry*. Jakarta, Indonésie. Disponible à : https://pure.coventry.ac.uk/ws/portalfiles/portal/4074065/IUReport_IOM_KKP_Coventry_ENG.pdf
- Jenkins, K. (2014). 'Women, mining and development: An emerging research agenda'. *The Extractive Industries and Society* 1(2): 329–339. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.exis.2014.08.004>
- Kahumbu, P. et Halliday, A. (2014). 'The war on poaching cannot be won in the field unless we take on high-level corruption'. *The Guardian* (5 mai 2014). Disponible à : <https://www.theguardian.com/environment/africa-wild/2014/may/05/war-on-poaching-cannot-be-won-unless-we-take-on-corruption>
- Kiarie-Kimondo, C. (2018). 'Illegal logging fuels conflict and violence against women in South Sudan'. *Open Global Rights* (20 mars 2018). Disponible à : <https://www.openglobalrights.org/illegal-logging-fuels-conflict-and-violence-against-women-in-south-sudan/>
- Kleinschmit, D., Mansourian, S., Wildburger, C. et Purret, A. (Éd.). (2016). *Illegal Logging and Related Timber Trade – Dimensions, Drivers, Impacts and Responses. A Global Scientific Rapid Response Assessment Report*. IUFRO World Series Vol. 35. Vienne. 148 p. Disponible à : <https://www.cifor.org/library/6311/>
- Koigi, B. (2018). 'Axis of evil: The illegal charcoal trade from Kenya to the Gulf States'. *Fair Planet* (10 octobre 2018). Disponible à : <https://www.fairplanet.org/story/axis-of-evil-the-illegal-charcoal-trade-from-kenya-to-the-gulf-states/>

S I.

S II.

S III.

S IV.

- Lazarus, S. (2015). 'Slavery at sea: human trafficking in the fishing industry exposed'. *South China Morning Post* (13 juin 2015).
Disponible à : <https://www.scmp.com/magazines/post-magazine/article/1819562/slavery-sea-human-trafficking-fishing-industry-exposed>
- Lunstrum, E. (2014). 'Green Militarization: Anti-Poaching Efforts and the Spatial Contours of Kruger National Park.' *Annals of the Association of American Geographers* 104(4): 816-832. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/00045608.2014.912545>
- McElwee, P. (2012). 'The gender dimensions of the illegal trade in wildlife: Local and global connections in Vietnam.' En: Cruz-Torres and McElwee, P. (Éd.). *Gender and Sustainability. Lessons from Asia and Latin America*, pp. 71-93. Tucson, Arizona: The University of Arizona Press. Disponible à : <https://www.scopus.com/record/display.uri?eid=2-s2.0-84917522493&origin=inward&txGid=e198723de15063ae32de2b986870a7bc>
- Makoye, K. (2013). 'Anti-poaching operation spreads terror in Tanzania'. *Inter Press Service News Agency*, (6 janvier 2014).
Disponible à : <http://www.ipsnews.net/2014/01/anti-poaching-operation-spread-terror-tanzania/>
- Nellemann, C. (rédacteur en chef) Henriksen, R., Kreilhuber, A., Stewart, D., Kotsovou, M., Raxter, P., Mrema, E. et Barrat, S. (Éd.) (2016). *The Rise of Environmental Crime – A Growing Threat to Natural Resources Peace, Development and Security*. A UNEP-INTERPOL Rapid Response Assessment. United Nations Environment Programme and RHIPTO Rapid Response–Norwegian Center for Global Analyses. Disponible à : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/7662/-The_rise_of_environmental_crime_A_growing_threat_to_natural_resources_peace%2C_development_and_security-2016environmental_crimes.pdf.pdf?sequence=3&isAllowed=y
- Pomeroy, R.S., Parks, J., Pollnac, R., Campson, T., Genio, E., Marlessy, C., Holle, E., Pido, M., Nissapa, A., Boromthanasat, S. et Hue, N.T. (2007). 'Fish wars: conflict and collaboration in fisheries management in Southeast Asia'. *Marine Policy* 31(6): 645-656. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2007.03.012>
- Ratner, B.D., Åsgård, B. et Allison, E.H. (2014). 'Fishing for justice: Human rights, development, and fisheries sector reform'. *Global Environmental Change* 27: 120-130. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.gloenvcha.2014.05.006>
- Responsible Sourcing Tool (RST) (s.d.). *Is Human Trafficking Hidden in your Supply Chain?* [site web] Disponible à : <https://www.responsiblesourcingtool.org>
- Sahgal, B. (2014). 'These young village women are fighting to save India's endangered tigers'. *Quartz India* (4 décembre 2014) [site web]. Disponible à : <https://qz.com/india/306401/these-young-village-women-are-fighting-to-save-indias-endangered-tigers/>
- Siles, J., Prebble, M., Wen, J., Hart, C. et Schuttenberg, H. (2019). *Advancing Gender in the Environment: Gender in Fisheries – A sea of Opportunities*. Washington, DC: UICN et USAID. Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/48558>
- Stimson Center (2016). *Environmental Crime: Defining the challenge a global security issue and setting the stage for integrated collaborative solutions*. Disponible à : <https://www.stimson.org/enviro-crime/>
- Stoakes, E. et Kelly, C. (2015). 'Revealed: how the Thai fishing industry traffics, imprisons and enslaves'. *The Guardian* (20 juillet 2015). Disponible à : <https://www.theguardian.com/global-development/2015/jul/20/thai-fishing-industry-implicated-enslavement-deaths-rohingya>
- The Economist (2018). 'How illegal charcoal fuels war and harms the environment'. *The Economist* (28 mars 2018).
Disponible à : <https://www.economist.com/middle-east-and-africa/2018/03/28/how-illegal-charcoal-fuels-war-and-harms-the-environment>
- United Nations (UN) (2017). *Glossary on Sexual Exploitation and Abuse. Thematic Glossary of current terminology related to Sexual Exploitation and Abuse (SEA) in the context of the United Nations*. Second Edition. Disponible à : https://hr.un.org/sites/hr.un.org/files/SEA%20Glossary%20%20%5BSecond%20Edition%20-%202017%5D%20-%20English_0.pdf
- . (s.d.). Sustainable Development Goals. Disponible à : <https://sustainabledevelopment.un.org/?menu=1300>
- UN Development Programme (UNDP) (2018). *Women rangers to the rescue: Brave women rangers from Tajikistan aim to save snow leopards from extinction*. PNUD [billet de blog] (23 octobre 2018). Disponible à : <https://www.eurasia.undp.org/content/rbec/en/home/stories/tajik-rangers---snow-leopards.html>

S I.

S II.

S III.

S IV.

- UN Environment Programme (UNEP) (2018a). *The State of Knowledge of Crimes that have Serious Impacts on the Environment*. Nairobi, Kenya: PNUMA. Disponible à : <https://www.unenvironment.org/resources/publication/state-knowledge-crimes-have-serious-impacts-environment>
- . (2018b). *Somalia calls for international cooperation to stop illegal charcoal*. PNUMA [communiqué de presse] (7 mai 2018). Disponible à : <https://www.unenvironment.org/news-and-stories/press-release/somalia-calls-international-cooperation-stop-illegal-charcoal-trade>
- United Nations Human Rights Council (UNHRC) (2011). *Mission to Peru: Report of the Special Rapporteur on contemporary forms of slavery, including its causes and consequences*. 15 août 2011. Disponible à : https://www.ohchr.org/Documents/Issues/Slavery/SR/A-HRC-18-30-Add.2_en.pdf
- UN Statistics Division (UNSD) (2017). *Global indicator framework for the Sustainable Development Goals and targets of the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Disponible à : https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework_A.RES.71.313%20Annex.pdf
- United States Agency for International Development (USAID) (2014). 'Violencia de género y trata de personas en los contextos de trabajo de los proyectos de conservación'. *Cómo integrar el enfoque de equidad de género en iniciativas de conservación*. Iniciativa para la Conservación de la Amazonía Andina (ICAA-USAID), Lima.
- United States Department of State (2019). *Trafficking in Persons Report*. Disponible à : <https://www.state.gov/wp-content/uploads/2019/06/2019-Trafficking-in-Persons-Report.pdf>
- Urbina, I. (2015a). 'Sea Slaves': The Human Misery That Feeds Pets and Livestock'. *The New York Times* (27 juillet 2015). Disponible à : <https://www.nytimes.com/2015/07/27/world/outlaw-ocean-thailand-fishing-sea-slaves-pets.html>
- . (2015b). 'Human Trafficking at Sea: Reporter's Notebook'. *The New York Times* (9 novembre 2015). Disponible à : <https://www.nytimes.com/2015/11/10/insider/human-trafficking-at-sea-reporters-notebook.html>
- Wittemyer, G., Northrup, J.M., Blanc, J., Douglas-Hamilton, I., Omondi, P. et Burnham, K.P. (2014). 'Illegal killing for ivory drives global decline in African elephants'. *Proc. Nat. Acad. Sci.* 111(36): 13117–13121. Disponible à : <https://doi.org/10.1073/pnas.1403984111>
- World Rainforest Movement (WRM) (2014). 'Peru: Corporate logging devastates forests and local communities'. *World Rainforest Movement Bulletin* 207. 31 octobre 2014. Disponible à : <https://wrm.org.uy/articles-from-the-wrm-bulletin/section1/peru-corporate-logging-devastates-forests-and-local-communities/>
- World Bank (WB) (2018). *Federal Republic of Somalia Systematic Country Diagnostic*. Report No. 123807-SO. Disponible à : <http://documents.worldbank.org/curated/en/554051534791806400/pdf/SOMALIA-SCD-08152018.pdf>
- World Wide Fund for Nature (WWF) (2018). 'Rhinos are not the only victims of poaching'. *WWF News* [billet de blog] (19 septembre 2018). Disponible à : https://www.wwf.org.za/our_news/news/?25901/Rhinos-are-not-the-only-victims-of-poaching

4.

Impacts des industries extractives, des projets d'infrastructures à grande échelle et de l'agro-industrie sur la violence basée sur le genre

« Si vous êtes malchanceuse, vous n'êtes payée que si vous laissez le gars « faire son affaire ». Ça arrive tout le temps. »

Une femme libérienne travaillant dans une plantation de caoutchouc

(WRM, 2019, p. 4)

S I.

S II.

S III.

S IV.



Le cœur du problème

- L'activité des industries extractives et de l'agro-industrie à grande échelle perturbe les écosystèmes et les normes sociales et économiques, déplaçant souvent les communautés locales, dégradant l'environnement, supprimant l'accès à des ressources naturelles de plus en plus sollicitées ou rares et modifiant les systèmes socioéconomiques, entraînant un risque de perte de moyens de subsistance et une augmentation des inégalités et de la violence basée sur le genre.
- Exploitant et renforçant les normes patriarcales, les industries extractives déplacent également un grand nombre de travailleurs masculins dans des zones reculées, créant des conditions propices à la prostitution forcée, à l'exploitation sexuelle et à la marchandisation, en particulier des femmes et des filles.
- Les formes croisées de marginalisation et de discrimination exposent les femmes et les filles autochtones à un risque accru de multiples formes de violence basée sur le genre.
- Le renforcement des asymétries de pouvoir ouvre la voie à la violence, dans l'ensemble du secteur agricole, des petites fermes aux grandes exploitations industrielles, reflétant les schémas prévalant dans l'exploitation minière et les infrastructures pour soutenir l'exploitation des ressources.
- Il est urgent d'améliorer les conditions propices à l'adoption de politiques et de pratiques fondées sur les droits et soucieuses de l'égalité des genres dans les sphères publique et privée, les principaux besoins des étapes suivantes incluant une réforme des politiques, une coordination intersectorielle, une responsabilisation garantie et de meilleures lignes directrices tenant compte de la violence.

Le XXI^e siècle a connu une forte augmentation des activités, y compris l'extraction et l'utilisation à grande échelle et non durables des ressources naturelles, imposant un stress sur l'environnement et les communautés tributaires de ces ressources et des services écosystémiques. Le secteur extractif, en particulier, a des implications généralisées sur l'environnement, notamment : la déforestation et la dégradation des terres, la perte de biodiversité, la surutilisation de l'eau et la mauvaise gestion des déchets, et la pollution chimique, atmosphérique et par les particules (UNEP, 2017).

La croissance démographique et les schémas de consommation, ainsi que la nécessité d'accroître les ressources énergétiques renouvelables et non renouvelables pour soutenir ces schémas, ont conduit à l'essor actuel des activités extractives, telles que l'extraction minière, de pétrole et de gaz, et à l'expansion des infrastructures à grande échelle et de l'agro-industrie, caractérisées par l'élimination de grandes quantités de ressources naturelles.

S I.

S II.

S III.

S IV.

Il existe un consensus croissant parmi les universitaires et la société civile selon lequel l'extraction des ressources naturelles, qu'elle soit liée à l'exploitation minière, à l'agriculture ou à des projets d'infrastructures à grande échelle, doit être considérée comme un modèle économique et politique à part entière, appelé « extractivisme », privilégiant le profit sur les droits humains et la durabilité, et exacerbant les déséquilibres de pouvoir entre les pays développés et les pays en développement (Barcia, 2017A, Schrecker et al, 2018, USAID, 2010). Le modèle extractiviste contribue à la dégradation rapide de l'environnement dans le monde et aux violations des droits humains, y compris la VBG, en particulier contre les peuples autochtones et les communautés locales (Burger, 2014).

Les activités extractives et agroindustrielles dépendent de grandes échelles de production pour atteindre la rentabilité, entraînant souvent le déplacement des communautés locales et la perturbation des systèmes écologiques, sociaux et économiques locaux (Carvajal, 2016; Sassen, 2015). Le tissu social et les rôles genrés correspondants, au sein des communautés, sont souvent radicalement modifiés par la détérioration des économies locales, la dépossession des terres, la perte des moyens de subsistance locaux et la dégradation des ressources naturelles, toutes susceptibles de favoriser la VBG (Barcia, 2017b; Gender Action, 2011; Hill et Newell, 2009). Par exemple, les femmes subissent une charge de travail plus élevée lorsque les ressources se font plus rares, ce qui les rend parfois encore plus économiquement dépendantes de leur mari et réduit leur statut au sein du foyer et de la famille (Gender Action, 2011). Ces changements socio-économiques et culturels peuvent susciter des conflits internes sur les ressources et accroître la consommation de jeux d'argent, d'alcool et de drogues, tous susceptibles de contribuer à une augmentation de la VBG (Byford, 2002; Hill et Newell, 2009; Hinton et al., 2006; Perks, 2011; Scheyvens et Lagisa, 1998; World Bank, 2014). De plus, la forte concentration de travailleurs masculins, principalement transitoires, dans les industries extractives et les plantations à grande échelle peut entraîner une augmentation de l'exploitation sexuelle et des pratiques de sexe transactionnel sous contrainte (Barcia, 2017b). Il a été établi que, dans ces deux secteurs, les femmes tombent dans des réseaux de prostitution soit volontairement, parfois en raison de possibilités économiques réduites, soit par la force et/ou la coercition, entraînant des problèmes de VIH/sida et autres infections sexuellement transmissibles (IST) (Barcia, 2017b; Gender Action, 2011; Hill et Newell, 2009).

Dans de nombreuses communautés, la lutte contre la VBG implique le démantèlement des notions patriarcales établies de longue date sur le rôle et le statut des femmes (Barcia, 2017a). Ces questions s'ajoutent souvent à des

S I.

S II.

S III.

S IV.

circonstances socioéconomiques, culturelles et politiques plus générales et plus complexes, propres au contexte dans lequel ces industries opèrent. Bien que des analyses plus systématiques soient nécessaires, des preuves de plus en plus nombreuses suggèrent que les industries extractives utilisent la VBG, en particulier la violence à l'égard des femmes, comme une forme de contrôle sur ces communautés.

Pour mieux comprendre la relation entre activités extractives et VBG, ce chapitre présente des exemples de différents contextes socioculturels, politiques et géographiques. Des exemples relatifs à l'exploitation minière, à des projets d'infrastructures à grande échelle et à l'agro-industrie, y compris l'huile de palme et autres plantations, montrent un modèle commun de perturbation des communautés et d'augmentation des inégalités de genre et de la violence. Parmi les différentes mesures urgentes et nécessaires pour améliorer ces normes, le chapitre conclut par quelques exemples de mesures fondamentales nécessaires, ainsi que par un ensemble d'outils déjà disponibles pour sensibiliser les décideurs et professionnels de l'environnement et du développement durable et les encourager à l'action.

4.1 Industries extractives et infrastructures à grande échelle

4.1.1 *Contexte : effets déstabilisateurs des projets d'extraction et des infrastructures à grande échelle sur les communautés*

Environ 3,5 milliards de personnes vivent dans des pays riches en pétrole, en gaz et en minéraux, mais ces ressources sont souvent source de conflits. Bon nombre des 81 pays les plus riches en ressources souffrent de pauvreté, de corruption et de conflits, en raison de la faiblesse de leur gouvernance, réduisant les possibilités de développement durable (World Bank, s.d.). Les pays à la recherche de profits rapides font souvent des investissements mal gérés, qui ne parviennent pas aux résultats attendus, et conduisent plutôt à une augmentation de la pauvreté, de la violence et des conflits sociaux, aggravant les inégalités économiques, sociales et entre genres (Barcia, 2017a; USAID, 2010). Par exemple, les industries extractives et les gouvernements considèrent souvent les terres riches en minéraux, pétrole et gaz comme une source d'investissement et de revenus étrangers, sans tenir compte des droits des peuples locaux et autochtones ou des dimensions environnementales, sociales

S I.

S II.

S III.

S IV.

et culturelles des terres et des ressources (Burger, 2014). Outre les industries extractives, les projets d'infrastructures à grande échelle, tels que les grands barrages, les centrales énergétiques, les autoroutes, les ports et les aéroports, peuvent menacer les écosystèmes locaux et les exposer à des perturbations, à la pollution, à la contamination et à la surutilisation, lorsque les risques sociaux et environnementaux ne sont pas pris en compte. Dans de nombreux cas, des peuples autochtones et communautés locales habitent ces territoires et dépendent fortement de leurs terres et de leurs ressources naturelles pour leur survie culturelle, devenant les victimes principales de ces projets (IUCN, 2008).

4.1.2 Les activités extractives et le développement d'infrastructures à grande échelle aggravent les inégalités, exacerbant les normes patriarcales et la violence basée sur le genre

Dans les systèmes patriarcaux, la violence, ou la menace de violence, à l'égard des femmes représente le moyen par lequel les hommes affirment et conservent leur pouvoir et leur contrôle sur les femmes (Bradshaw et al., 2017). Dans le secteur minier, les conditions de travail physiquement exigeantes et dangereuses produisent également un type de dynamique hommes-hommes dans laquelle les employés présentent des traits « hyper-masculins » de bravoure, d'intrépidité et de comportements à risque, afin de subvenir aux besoins de leur famille et/ou de « leurs » femmes (Bradshaw et al., 2017; Lahiri-Dutt et Macintyre, 2006). Ce type d'hyper-masculinité, profondément ancré dans la nature patriarcale de l'industrie, est célébré et promu. Il établit la position des femmes et des hommes au sein du secteur minier et des communautés environnantes (Lahiri-Dutt, 2013). Bradshaw et al. (2017) soutiennent que les changements de statut social « [donnent] un pouvoir aux hommes sur les femmes parce que [la culture] repose sur la dévaluation des contributions des autres, dans des contextes où les hommes, eux-mêmes, peuvent ne disposer que de peu d'autre pouvoir » (Bradshaw et al., 2017, pp. 445).

Les industries extractives dépendant souvent d'une division genrée du travail, les changements selon les genres dans les communautés renforcent les inégalités de genre qui sous-tendent l'augmentation de la violence conjugale. Alors que les hommes augmentent souvent leurs revenus grâce aux compensations foncières et aux emplois, par exemple, les femmes peuvent être affectées négativement par une charge de travail accrue à la maison si leur accès à l'eau, à la nourriture et aux sources de combustible est supprimé. La perte potentielle de terres, de moyens de subsistance basés sur les ressources naturelles et le manque de possibilités d'emploi direct des femmes peuvent

S I.

S II.

S III.

S IV.

éroder leur autonomie économique et leur sécurité (Lahiri-Dutt et Mahy, 2007). Les industries extractives peuvent donc limiter l'autonomisation économique des femmes dans toutes les régions, en particulier celles tributaires des ressources naturelles, ce qui les rend plus dépendantes financièrement de leur partenaire et peut accroître le stress et les tensions domestiques et entraîner des taux plus élevés de violence domestique (Lahiri-Dutt et Mahy, 2007).

Dans les zones minières rurales d'Australie, une augmentation de la violence conjugale a été observée dans toutes les ethnies, tant dans les communautés autochtones que non autochtones (Carrington et al., 2011; Owen et Carrington, 2015; Sharma et Rees, 2007). De nombreuses femmes autochtones et non autochtones sont confrontées à des inégalités de genre et à la discrimination, matérialisée par peu de possibilités d'emploi formel, ce qui alimente leur dépendance à l'égard des partenaires masculins employés dans les mines et l'isolement socioéconomique associé à la vie rurale (Carrington et al., 2010; Owen et Carrington, 2015; Lozeva et Marinova, 2010; Sharma et Rees, 2007). Les hommes travaillent souvent de longues heures, ce qui entraîne des relations tendues, et des taux plus élevés de divorce et de violence domestique (Sharma et Rees, 2007; Carrington et al., 2010). Le problème est aggravé par la honte associée au fait d'être victime de violence domestique en Australie rurale, qui a contribué à un cycle de sous-déclaration systématique des cas de violence et à une sous-prestation de services (Owen et Carrington, 2015). En tant que telle, l'impossibilité des femmes à signaler des actes de violence met en évidence leur dépendance envers leurs partenaires, et la suppression des droits des femmes en raison d'une industrie contrôlée par les hommes et d'une culture patriarcale (Owen et Carrington, 2015; Sharma et Rees, 2007).

Une analyse de la construction de l'oléoduc Tchad-Cameroun par les Gazoducs d'Afrique de l'Ouest (GAO) a montré des résultats similaires. Les GAO employaient de manière disproportionnée les hommes par rapport aux femmes, et privaient économiquement de leurs droits de nombreuses communautés déjà appauvries, les femmes étant les plus touchées par les répercussions (Gender Action, 2011). Des entretiens avec des femmes ont révélé que l'effondrement des économies locales et la détérioration des moyens de subsistance de longue date, à savoir l'agriculture, la pêche et l'artisanat, après la construction de l'oléoduc, avaient diminué leur pouvoir de décision et accru leur dépendance économique vis-à-vis des hommes. Les tensions familiales résultant de la perte de revenus auraient accru la violence domestique et conduit des familles à se séparer (Gender Action, 2011).

S I.

S II.

S III.

S IV.

Des histoires similaires de perturbations sociales et économiques augmentant les inégalités de genre et entraînant de nouveaux cas de VBG entourent certains projets d'infrastructures à grande échelle. Au Vietnam, la construction de la centrale hydroélectrique d'A Luoi et du barrage de Srepok a forcé le déplacement de nombreuses communautés environnantes. La destruction de l'économie traditionnelle et la réorganisation sociale subséquente des communautés ont entraîné une augmentation des tensions liées à la gestion des dettes et au déclin économique des ménages, entraînant une augmentation des taux de violence familiale et d'alcoolisme (Hill et al., 2017). En échange de leur réinstallation, les communautés ont reçu des terres pour cultiver du riz et autres cultures, mais la qualité des terres fournies a rendu cela impossible, ce qui a conduit les hommes à travailler comme salariés, excluant les femmes de cette possibilité en raison des normes culturelles (Hill et al., 2017). La perte de terres et de moyens de subsistance a conduit de nombreux hommes à perdre confiance en leur capacité à subvenir aux besoins de leur famille, et a amené les femmes à devenir financièrement dépendantes de leur mari. L'augmentation de la richesse monétaire, associée à de nouvelles contraintes économiques, a provoqué une augmentation de la consommation d'alcool chez les hommes, et les femmes ont déclaré que leur mari était devenu de plus en plus violent à la maison (Hill et al., 2017). En outre, il a également été noté que l'emploi de femmes à des postes nouvellement créés par des projets d'infrastructures à grande échelle, traditionnellement occupés par des hommes, peut également augmenter les risques de violences conjugales (IDB, 2014).

4.1.3 L'afflux de travailleurs de la construction masculins dans les projets d'industrie extractive et d'infrastructures à grande échelle entraîne une augmentation de la violence basée sur le genre

Dans les projets d'infrastructures à grande échelle, la VBG peut être exacerbée par une urbanisation et une croissance démographique rapides dans les zones environnantes, souvent caractérisées par des infrastructures minimales et dangereuses, et un stress accru causé par des désavantages ou des obstacles socioculturels (O'Neil et al., 2015). La Banque mondiale identifie « le risque de VBG lié à la migration des travailleurs et à la construction de routes auxiliaires [et] les environnements de travail insensibles aux questions d'égalité des genres et décourageant l'emploi des femmes » comme certains des défis caractéristiques des projets de développement d'infrastructures électriques à grande échelle (Orlando et al., 2017, pp. 1-2).

S I.

S II.

S III.

S IV.

Par exemple, un rapport récent sur l'impact des projets hydroélectriques au Manitoba, Canada, a révélé des témoignages d'abus sexuels et de viols de femmes autochtones pendant la construction, dans les années 1960 (CBC, 2018). Au Mexique, la militarisation des projets d'énergie éolienne pour empêcher l'accès et l'afflux de travailleurs masculins a conduit à une augmentation du risque d'agressions sexuelles et de trafic sexuel (García-Torres, 2018). Malheureusement, dans de nombreux contextes, bien que la VBG soit liée à l'arrivée de telles brigades de construction, « l'expérience de terrain montre que la plupart des interventions du plan de gestion se limitent à la distribution de préservatifs parmi les travailleurs » (IUCN, 2018, p. 6).

4.1.4 Les forces armées liées aux activités extractives et aux infrastructures à grande échelle commettent des violences et des abus basés sur le genre sur les communautés locales

La présence de gardes armés et de personnel de sécurité peut avoir des effets perturbateurs et violents sur les cultures, les économies et les communautés, à tous les niveaux des activités extractives, des exploitations minières artisanales à petite échelle (EMAP) aux exploitations minières à grande échelle (EXGE) (Lahiri-Dutt, 2011; Rustad et al., 2016) (voir l'Encadré de définition 9). Dans la région de Mindanao, aux Philippines, et plus précisément dans les provinces de Caraga et Davao, caractérisées par certains des taux de violence à l'égard des femmes les plus élevés du pays (PCW, 2017), la multiplication des exploitations minières a entraîné une aggravation de la pauvreté, une augmentation de la violence à l'égard des femmes et le déplacement et la marginalisation des communautés environnantes (Yocogan-Diano et al., 2009). Les zones minières, dont beaucoup se trouvent dans des territoires autochtones, ont connu une forte présence militaire, entraînant diverses violations des droits humains, telles que la torture, les troubles psychologiques, la destruction et la dépossession de biens (bétail et cultures), ainsi que la violence contre les femmes, y compris le viol (Yocogan-Diano et al., 2009). Dans ces contextes, des femmes et des filles ont été victimes de viols collectifs, agressées sexuellement ou se sont vu offrir de l'argent en échange de faveurs sexuelles par des gardes de sécurité armés, employés par les sociétés minières (Yocogan-Diano et al., 2009). Dans le cadre d'un projet d'EMAP en Papouasie-Nouvelle-Guinée, Human Rights Watch (2010) a documenté des incidents de viols collectifs commis par des membres du personnel de sécurité, notant qu'ils estimaient que « ces incidents sont représentatifs d'un ensemble plus vaste d'abus » (HRW, 2010). De même, en Tanzanie, un projet d'EMAP est géré par une société canadienne qui,

Encadré de définition 9. Exploitation minière artisanale et à grande échelle

L'**exploitation minière à grande échelle** (EMGE) désigne toute exploitation minière extrayant une quantité suffisante de minéraux de haute qualité selon une législation minière établie, grâce à des infrastructures, un personnel minier expérimenté et un accès aux capitaux d'investissement. De nombreuses opérations minières à grande échelle utilisent des technologies de pointe, et sont réalisées par de grandes sociétés transnationales dont le siège est principalement établi aux États-Unis, en Afrique du Sud, en Australie ou au Canada (GI-TOC, 2016). L'exploitation minière à grande échelle emploie environ 7 millions de personnes dans le monde (World Bank, 2013).

L'**exploitation minière artisanale** à petite échelle (EMAP) constitue une forme d'exploitation minière en grande partie informelle, qui utilise principalement des moyens d'extraction non mécanisés (GI-TOC, 2016). L'industrie est présente dans environ 80 pays à travers le monde, principalement en Afrique, en Asie, en Océanie et en Amérique Centrale et du Sud, et emploie environ 100 millions de personnes (World Bank, 2013). Par rapport à l'exploitation minière industrielle à grande échelle, le travail exige beaucoup plus de main-d'œuvre, car il ne bénéficie pas de la technologie disponible dans les opérations à grande échelle. Cela se traduit par une productivité beaucoup plus faible, fournissant toutefois un moyen de subsistance et une source de revenu importante pour de nombreuses populations locales (World Bank, 2013).

S I.

S II.

S III.

S IV.

Source : Global Initiative against Transnational Organized Crime (2016) et World Bank (2013).

après que sept personnes aient été tuées par balle et 12 autres blessées dans l'une de ses mines d'or, a envoyé une équipe d'enquêteurs indépendants pour vérifier les allégations selon lesquelles une douzaine de policiers et de gardes de sécurité commettaient des abus et des agressions sexuels. L'enquête a interrogé 10 femmes ayant donné des détails crédibles selon lesquels elles avaient été « arrêtées sur le site de la mine et agressées sexuellement par des gardes de sécurité de l'entreprise ou des policiers tanzaniens au cours des dernières années » (York, 2011). En outre, dans la plupart des cas, « les femmes ont dit aux enquêteurs qu'elles avaient été emmenées dans des cellules de détention et forcées à avoir des relations sexuelles par la police et les gardes de sécurité, qui les menaçaient d'emprisonnement si elles refusaient » (York, 2011). Des cas de viols collectifs commis par le personnel de sécurité de la mine ont également été signalés :

« Une femme a dit qu'elle avait été violée par six gardes après que l'un d'eux l'ait frappée au visage et lui ait brisé les dents. Une autre a dit qu'elle, et trois autres femmes, avaient été violées par 10 gardes de sécurité, qui l'ont forcée à avaler un préservatif usagé » (York, 2011).

Dans de nombreuses industries extractives et développements d'infrastructures à grande échelle, des entreprises ont également été signalées pour tenter de réprimer la résistance en utilisant la VBG et autres formes de violence, y compris le déplacement forcé, le viol et le meurtre (Rustad et al., 2016; IUCN, 2019; Schrecker et al., 2018). Par exemple, au Myanmar, les forces militaires ont commis des violations des droits humains, telles que la torture, le meurtre et le viol, contre la population locale, lors d'une réinstallation forcée massive (Salween Watch, 2013). Au Guatemala, les forces de sécurité, dont certaines composées de gardes de sécurité directement sous-traités par la compagnie de barrages hydroélectriques Hidro Santa Cruz, « ont harcelé sexuellement les femmes et les ont menacées de viol » après les avoir séparées des hommes, lors de raids (GHRC, s.d.).

4.1.5 Les formes croisées de discrimination dans les industries extractives et les infrastructures à grande échelle exposent les femmes autochtones à un risque accru

Les formes de discrimination dans l'ensemble du secteur minier sont non seulement genrées, favorisant par exemple l'emploi des hommes par rapport aux femmes, laissant les femmes avec peu de possibilités économiques et, en conséquence, une plus forte dépendance à l'égard des hommes, mais se

S I.

S II.

S III.

S IV.

fondent également sur le chevauchement de diverses inégalités, y compris celles liées à la classe, à l'appartenance ethnique et à l'âge. Lorsque les industries extractives s'ajoutent à ces multiples formes de discrimination, les femmes autochtones peuvent être plus vulnérables à la violence et moins susceptibles de s'élever contre celle-ci.

Les industries extractives situées à proximité des communautés autochtones tirent souvent parti des peuples autochtones et les discriminent, les femmes étant doublement discriminées en raison de leur appartenance ethnique et de leur genre. Par exemple, au Guatemala, l'emploi des femmes dans la mine Fenix Nickel, près d'El Estor, qui abrite une communauté autochtone Maya Q'eqchi, se limitait principalement à des emplois mal rémunérés en tant que personnel de cuisine et de nettoyage, ou en tant que travailleuses du sexe à l'extérieur de la mine (Deonandan et al., 2017). Comme beaucoup de populations autochtones à travers le monde, l'histoire du peuple Maya Q'eqchi est une histoire d'oppression, de marginalisation et de lutte pour des droits fonciers (Lovell, 1988; McFarlane, 1989). Les emplois miniers étant principalement réservés aux hommes, et les femmes Mayas connaissant généralement des taux plus élevés de pauvreté, d'analphabétisme et de chômage, les femmes locales étaient mal placées pour bénéficier du projet Fenix Nickel (Deonandan et al., 2017). Entre les mains des gardes armés, chargés de gérer les protestations des peuples autochtones, ces attitudes discriminatoires se sont traduites en VBG. Dans le cas du projet Fenix Nickel, un groupe de femmes autochtones guatémaltèques a intenté une poursuite contre la société minière canadienne pour violations des droits humains, dont le viol collectif de 11 femmes par des membres du personnel de sécurité travaillant pour des filiales de la société minière, ainsi que par des membres de la police et de l'armée, lors d'une expulsion violente de terres (Nobel Women's Initiative, 2013).

Les pratiques discriminatoires peuvent également conduire à ne pas tenir compte de la sécurité des femmes autochtones contre les abus de VBG. Dans le secteur de la mine d'or Agnico-Eagle Meadowbank, dans le nord du Canada, les femmes autochtones occupent non seulement des postes peu rémunérés de femmes de ménage et de personnel de cuisine, mais elles sont aussi amenées à travailler directement dans les dortoirs des hommes, sans précautions (Nightingale et al., 2017). Cela les expose à un plus grand risque d'agression sexuelle, de viol et de harcèlement physique et verbal :

S I.

S II.

S III.

S IV.

« Un certain nombre de femmes sont venues nous parler de viols. Des viols avaient été commis. Je veux dire que ce n'étaient pas seulement quelqu'un qui avait changé d'avis, c'était quelqu'un qui avait été violé, là-bas. »

Fournisseur de services, Pauktuutit Inuit Women of Canada

(Rossignol et al., 2017, p. 376)

Dans ce cas, les rapports soulignent les liens importants entre égalité des genres et discrimination raciale, les femmes n'étant pas seulement mal informées de leurs droits en tant que travailleuses, mais craignant également de perdre leur emploi. Le harcèlement et les agressions sexuelles étaient si problématiques que près de 50 % des répondants à l'enquête et de nombreux groupes de discussion ont souligné le problème. C'est aussi l'une des trois principales raisons pour lesquelles les femmes Inuits ont quitté leur emploi à la mine (en plus de contrats temporaires et du manque de garderies) (Nightingale et al., 2017).

Des tendances similaires existent dans les projets d'infrastructures à grande échelle dans lesquels des militantes autochtones sont confrontées à la persécution et à des assassinats, comme le montrent des exemples au Honduras et au Mexique (IUCN, 2019). Au Honduras, le meurtre d'une défenseure communautaire contre un développement hydroélectrique a été décrit par le Conseil des peuples autochtones du Honduras (Copinh) comme faisant partie d'un « féminicide politique » (Agren, 2016) (Pour plus d'informations à ce sujet, voir le Chapitre 6, sur les défenseures des droits humains relatifs à l'environnement).

4.1.6 Des formes croisées de discrimination exposent les filles à un risque accru

L'âge peut également être un facteur de discrimination et de risque de VBG aggravés. Par exemple, en RDC, des études ont révélé des cas de mariages forcés et de viols de jeunes filles de moins de 12 ans (Lahiri-Dutt, 2011).

« Dans le secteur des exploitations minières artisanales à petite échelle, les relations sexuelles avec de jeunes vierges, souvent des enfants de tout juste cinq ans, sont encouragées... comme un moyen d'assurer la prospérité. En un mois seulement, en 2008, le Pact [un groupe d'aide internationale au développement] a reçu des informations faisant état du viol de trois enfants, dont deux étaient âgés de deux à quatre ans. Dans un cas, l'enfant a été abandonnée dans les bois après avoir été violée et le chef local a découvert un groupe d'hommes qui tentaient de la brûler vive, la soupçonnant d'être une sorcière » (Lahiri-Dutt, 2011, p. 189).

Dans le même ordre d'idées, la ruée vers l'or au Sénégal a accru la demande de travailleuses du sexe, dont certaines sont mineures et ont été victimes de trafics, car les mineurs croient que payer pour du sexe augmente leurs chances de trouver de l'or (Gillmore, 2013). Au Ghana, des filles de moins de 10 ans sont victimes de trafic dans des camps miniers (Gillmore, 2013) et au Mali, plus de 12 % des travailleuses du sexe dans les villes minières sont des adolescentes victimes de la traite d'êtres humains en provenance du Nigeria et de la Côte d'Ivoire (HRW, 2011).

La VBG n'est pas uniquement perpétrée par les hommes contre les femmes, mais également utilisée pour jongler avec le pouvoir, entre hommes plus âgés et hommes plus jeunes, sur la base de hiérarchies intergénérationnelles bouleversées, liées à la richesse de la mariée (Jolly et al., 2012). La VBG en Papouasie-Nouvelle-Guinée, comme dans de nombreux endroits, est particulièrement complexe. Le système capitaliste que les industries extractives ont importé en Papouasie-Nouvelle-Guinée a exacerbé les conflits intergénérationnels, suscitant la violence entre hommes plus jeunes et plus âgés dans une compétition pour les épouses, ainsi que dans leur contrôle agressif sur les femmes, y compris les menaces de viol collectif comme punition pour les récalcitrantes (Jolly et al., 2012). Dans certaines régions minières, les femmes, traditionnellement propriétaires foncières, ont été privées de leurs titres, perdant leur autonomie et leur contrôle, à mesure que les hommes accédaient aux titres fonciers et à la richesse grâce à la main-d'œuvre extractive (Jolly et al., 2012).

À Kedougou, au Sénégal, plus de 1 000 femmes et filles ont été victimes de la traite d'êtres humains alimentant la prostitution servant les travailleurs des mines d'or, après avoir été trompées par la promesse d'un travail en Europe



Données : Guilbert (2017).

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 12. Des femmes et des filles sont victimes de trafic sexuel pour des opérations minières illégales au Sénégal

4.1.7 Prostitution forcée et trafic sexuel dans les secteurs minier et des infrastructures à grande échelle

Les faits montrent qu'à travers le monde, un lien existe entre prostitution et industries extractives, en partie dû à la forte concentration de travailleurs masculins dans les zones reculées, ainsi qu'à la complicité et à l'absence de supervision des gouvernements nationaux et des entreprises extractives. Les propriétaires d'entreprises extractives ont beaucoup à gagner de l'exploitation de leur main-d'œuvre peu rémunérée (principalement masculine), de sorte que s'assurer que tous les « services » leur soient fournis, de la nourriture et du logement aux relations sexuelles, est un moyen de maintenir le contrôle et la domination sur cette main-d'œuvre (Bradshaw et al., 2017). L'augmentation des flux d'argent vers ces communautés offre également aux hommes la possibilité économique de payer et de demander des services sexuels (Lahiri-Dutt, 2012). Bien que toutes les travailleuses du sexe n'aient pas été contraintes à la prostitution et au sexe transactionnel (Lahiri-Dutt, 2011), il existe de nombreux rapports de trafic sexuel et de prostitution forcée à travers le monde.

S I.
S II.
S III.
S IV.

Un article de Reuters détaille le récit de femmes nigérianes victimes de la prostitution, pour servir les mineurs de la ruée vers l'or, en plein essor, à Kédougou, au Sénégal. Sur les 1 000 femmes et filles travailleuses du sexe dans la ville minière de Kédougou, beaucoup ont été induites au travail sexuel par des promesses d'un travail en Europe (Guilbert, 2017) (voir le Graphique 12). Une fois arrivées sur place, les documents de ces femmes ont été confisqués, puis elles ont été « forcées de rembourser à leurs trafiquants des dettes allant jusqu'à 3 millions de Francs CFA¹ (4 900 dollars américains), dans une région où les mineurs ne paient pas plus de 2 000 francs CFA (3 dollars américains), à chaque fois, pour du sexe » (Guilbert, 2017). Les femmes ont été battues et menacées, et utilisées simplement comme un moyen de servir une main-d'œuvre masculine chaque fois plus nombreuse, dans une industrie à croissance continue (Guilbert, 2017).

Le trafic sexuel et la prostitution forcée ne sont pas seulement présents dans les exploitations minières. Au Brésil, les femmes ont été touchées de manière disproportionnée par la construction de barrages, entraînant divers cas de prostitution forcée et de trafic sexuel. Le Mouvement des populations touchées par les barrages au Brésil (MAB, selon l'acronyme portugais) a signalé que les entreprises de construction de barrages sont complices du trafic sexuel de femmes, y compris de mineures (WRM, 2018). Sur un chantier de construction à Belo Monte, ils ont trouvé des femmes, y compris des femmes mineures, vivant dans des conditions d'esclavage dans des maisons closes, où elles sont traitées comme de pures marchandises pour la main-d'œuvre masculine (WRM, 2018).

Des cas similaires d'exploitation et d'abus sexuels, ainsi que des taux accrus de violence familiale et de violence sexuelle contre les femmes, ont été signalés dans l'industrie pétrolière et gazière de Papouasie-Nouvelle-Guinée, suggérant que l'augmentation de la VBG dans le pays est corrélée avec l'arrivée de l'industrie extractive dans les communautés locales. L'une des études de cas reçues signale :

1 Pour une explication du Franc CFA, voir : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/afrique/le-franc-cfa/>

« J’ai été contacté par [Entreprise X]² en Papouasie-Nouvelle-Guinée pour développer un soutien et une formation contre la VBG pour le personnel médical employé pour répondre aux nombreux cas de violence domestique et de violence sexuelle auxquels ils étaient confrontés sur leurs sites. La VBG est très élevée en Papouasie-Nouvelle-Guinée, mais, apparemment, dans les sites de forage pétrolier, un recours généralisé aux travailleuses du sexe (exploitation et abus sexuels) a eu lieu, ainsi qu’un grand nombre de cas de violence domestique et de violence sexuelle signalés par les femmes dans les zones voisines. L’organisation n’a pas documenté tout cela et n’a pas reconnu que les industries extractives ont tendance à accroître la violence là où elles se trouvent. J’ai également travaillé à Tari, dans les Hautes Terres du Nord, avec Médecins sans Frontières (MSF) en 2011, pour aider à mettre en place l’unité de violence familiale de l’hôpital local. Beaucoup de femmes que nous avons traitées étaient mariées à des employés de l’entreprise. Les liens entre industries extractives et VBG ne sont pas bien documentés, mais les documents [du projet] de MSF pourraient aider à comprendre comment cela affecte les femmes locales. »

(Étude de cas EN30)

S I.

S II.

S III.

S IV.

2 Rédigé de façon protéger l’identité des victimes, des survivants et les aspects spécifiques de l’étude de cas.

De manière similaire, un répondant à l'enquête VBG-ENV travaillant en Afrique a souligné ces liens, y compris les impacts sur un projet de conservation à proximité :

« Les femmes et les jeunes filles ont été encouragées ou forcées à avoir des rapports sexuels avec des travailleurs des mines, afin d'apporter un peu plus d'argent à leurs ménages. Les femmes ont été empêchées de gagner de l'argent, car l'autonomisation économique était considérée comme une menace pour le pouvoir de l'homme au sein des communautés. Cependant, les garçons et les filles ont été forcés de chercher et de vendre divers biens, y compris du bois et de la nourriture au lieu d'aller à l'école. [L'impact de cette situation sur le programme de conservation s'est traduit par] une participation moindre des femmes, celles-ci ne se sentant pas assez en sécurité pour s'impliquer pleinement dans [le] programme qui [était] conçu pour elles. »

(Répondant EN27 à l'enquête VBG-ENV)

Encadré de définition 10.

Agro-industries

Une entreprise qui tire la plupart ou la totalité de ses revenus de l'agriculture. Une entreprise agroindustrielle se développe généralement à grande échelle et peut s'adonner à l'agriculture, à la transformation et à la fabrication et/ou à l'emballage et à la distribution de produits.

Source : Business Dictionary (s.d.).

4.2 Agro-industries et production industrielle

4.2.1 Contexte : inégalités à grande échelle

Le secteur agroalimentaire (voir l'Encadré de définition 10) constitue une source importante d'emplois et de revenus dans le monde entier (FAO, 2017). À l'échelle mondiale, les femmes occupent des rôles dans l'ensemble des chaînes de valeur, les analyses des études de cas suggérant que lorsque les entreprises investissent dans les travailleuses, celles-ci améliorent l'innovation et réduisent les coûts de recrutement et de rotation (IFC, 2016). Cependant, bien que leur participation varie selon les régions, les données montrent que les femmes rurales subissent globalement une charge de travail plus importante que les hommes, en raison de leurs responsabilités disproportionnées et non rémunérées en matière d'entretien des ménages, telles que la préparation des aliments et la collecte de combustible ou d'eau (FAO, 2011).

S I.

S II.

S III.

S IV.

4.2.2 Les promesses non tenues de richesse entraînent une violence conjugale accrue

Bien que l'agro-industrie ait été reconnue pour son impact positif potentiel sur la réduction de la pauvreté et l'autonomisation des femmes, en particulier dans les pays en développement (FAO, 2017), les engagements non respectés par les entreprises ont conduit à la faim, à la malnutrition et à l'aggravation de la pauvreté, comme le montrent les plantations d'huile de palme en monoculture à travers le monde (WRM, 2018; Sijapati-Basnett et al., 2016). Les promesses faites aux communautés d'améliorer les infrastructures communautaires locales, telles que l'amélioration des routes, des puits et des écoles, ne sont souvent pas tenues (WRM, 2018; Li, 2015). En Afrique, ces opportunités manquées ont aggravé les impacts sur les communautés, lorsque celles-ci ont été déplacées, forcées de quitter leurs terres et ont perdu leur source de nourriture et de revenu (Dancer et Tsikata, 2015). En Indonésie, un certain nombre d'études de cas portant sur les incidences genrées des plantations de palmiers ont montré que les conséquences néfastes pour les femmes et des communautés entières peuvent se traduire par une augmentation de la violence domestique. Les femmes ayant connu une perte de revenus et de terres autrefois utilisées pour les cultures maraîchères et rizicoles subissent également une détérioration de leur statut de propriétaires foncières, augmentant leur vulnérabilité aux actes de violence au sein de la main-d'œuvre des plantations et à la violence domestique associée à une consommation accrue d'alcool, suite à l'augmentation des revenus des hommes travaillant dans les plantations (Li, 2015).

Les sections suivantes montrent que les actes de marginalisation et de discrimination ouvrent la voie à la violence sur l'ensemble du secteur agricole, des petites fermes aux grandes exploitations industrielles, ainsi que dans les communautés qui en dépendent.

4.2.3 Discrimination à plusieurs niveaux conduisant à des violences basées sur le genre sur le lieu de travail dans l'agro-industrie à grande échelle

Les études montrent que la VBG et le harcèlement sont une réalité du monde du travail dans différents contextes et secteurs, et l'agro-industrie ne fait pas exception (voir le Chapitre 7). Les données comparables sur les incidences de la VBG dans les agro-industries à l'échelle mondiale sont limitées (Nordhen, 2018), et encore moins d'informations sont disponibles sur la violence sexuelle et le harcèlement vécus par les hommes dans ce secteur (Henry et Adams, 2018). Cependant, au cours des cinq dernières années, un certain nombre de

S I.

S II.

S III.

S IV.

rapports et d'études ont documenté que l'agro-industrie, comme les plantations industrielles d'huile de palme, de caoutchouc, de café, de thé, de fleurs, de fruits tropicaux et de canne à sucre, a eu des impacts violents sur les femmes et les communautés dans le monde entier (WRM, 2019). La prévalence du harcèlement sexuel et de la discrimination dans le secteur agroalimentaire, dans divers pays, montre que certaines normes culturelles au sein de l'industrie, associées à des taux souvent élevés de pauvreté parmi la main-d'œuvre agricole et à l'absence de contrats formels, empêchent les victimes d'abus de signaler les cas de violence (FAO, 2011; Henry et Adams, 2018).

La majorité du travail agricole étant effectué dans les champs, souvent hors de portée d'autres travailleurs, il génère des conditions rendant les femmes vulnérables au harcèlement sexuel et à la violence (Henry et Adams, 2018). Des cas de harcèlement sont également connus dans les installations d'emballage, les plantations et les serres des agro-entreprises à différentes échelles, des entreprises internationales aux petites fermes locales ou de subsistance (Henry et Adams, 2018). Comme dans le secteur extractif, les rôles de direction et de supervision sont généralement occupés par des hommes, ayant la capacité d'exercer un pouvoir et un contrôle sur les employés de rang inférieur, qui sont, de manière disproportionnée, des femmes (Henry et Adams, 2018).

En 2018, le World Rainforest Movement (WRM) a publié sept articles de différents pays et régions (Cameroun, Colombie, Guatemala, Inde, Indonésie et Libéria), attirant l'attention sur l'importance d'évaluer les impacts différenciés que les plantations industrielles, en particulier d'huile de palme, ont sur la vie et le corps des femmes, aujourd'hui. Ces articles mettent en évidence, par exemple, ce que les impacts différenciés peuvent signifier :

« Le viol, la violence physique et psychologique, le harcèlement, la persécution, le travail en échange de rapports sexuels, les passages à tabac, les grossesses non désirées, la présence de gardes armés dans et autour des maisons et des communautés, la baisse des salaires et l'allongement des journées de travail, le travail non rémunéré, l'utilisation continue de produits toxiques sans protection, les conditions de travail déplorables, les impacts sur la santé reproductive et sexuelle, l'incapacité de prendre des décisions sur les questions liées à la terre, la perte d'accès foncier, et la privation des moyens de subsistance se traduisant par un travail domestique plus dur, plus intense et plus prolongé, ne sont que quelques-uns des « impacts différenciés » (...) »
(WRM, 2018, p. 4).

S I.

S II.

S III.

S IV.

Le harcèlement sexuel de la part de supérieurs masculins, de gardes de sécurité et de collègues est fréquent. Dans l'industrie de l'exportation de fleurs coupées au Kenya, où les travailleuses sont victimes de harcèlement sexuel de la part de superviseurs masculins, elles subissent également des violences verbales et physiques, la corruption et des retentions de salaires pour mesures disciplinaires (IDH, 2018). De même, une jeune libérienne a décrit la réalité de la plantation de palmiers à huile dans laquelle elle travaille : « je travaille deux fois par semaine et pendant ces deux jours, le chef touchera toujours tous les seins et toutes les fesses de toutes femmes, y compris les miens » (WRM, 2019). En Inde, une femme âgée qui était allée chercher du latex près de sa résidence a été retrouvée assassinée dans une plantation de caoutchouc par un travailleur, pour avoir résisté à une tentative de viol (Mathrubhumi, 2019).

Les expressions de la VBG dans l'agro-industrie se produisent dans les pays à revenu élevé, tout comme dans les pays à revenu faible et intermédiaire (Henry et Adams, 2018). Par exemple, des rapports indiquent que jusqu'à 80 % des travailleurs agricoles aux États-Unis, dont la plupart sont des migrants, subissent un harcèlement et des agressions de la part de leurs employeurs et autres personnes occupant des postes de pouvoir (FIAN International, 2014). Dans le cas des femmes, des cas de harcèlement sexuel et de femmes accordant des faveurs sexuelles pour obtenir des contrats ont été rapportés. Dans ce cas, le manque de réseaux sociaux, l'accès limité aux établissements de santé, la peur de persécutions juridiques et les obstacles linguistiques et culturels peuvent dissuader les femmes de signaler ces abus (FIAN International, 2014).

4.2.4 Pratiques de « sexe contre travail » dans l'agro-industrie à grande échelle

En plus du harcèlement sexuel au travail, les femmes sont souvent contraintes d'accorder des faveurs sexuelles afin d'accéder ou de conserver un emploi, ou d'être payées pour un travail accompli. Par exemple, au Libéria, une femme travaillant dans une plantation d'huile de palme a expliqué :

« Les hommes qui embauchent et supervisent les travailleurs contractuels, les soi-disant chefs du personnel, exigent régulièrement des relations sexuelles avant de donner un emploi aux femmes, ou exigent des relations sexuelles avant de leur verser le salaire qu’elles ont gagné pour un travail déjà effectué, ou avant de prolonger leurs contrats de courte durée. (...) Les personnes qui refusent se retrouvent dans l’impossibilité d’obtenir du travail sur la plantation ou sont menacées de licenciement. [Une autre femme a déclaré] (...) Même si vous travailliez déjà et avez terminé un mois de travail mais avez refusé de coucher avec le chef ou le superviseur, vous ne recevrez pas votre salaire, votre nom sera absent de la liste ou vous serez payée beaucoup moins que ce qui était initialement promis ou ce qui vous est dû. »

(WRM, 2019, pp. 4-5)

Des cas similaires de violence sexuelle ont été signalés chez des femmes travaillant dans des plantations industrielles d’huile de palme en Amérique Centrale : « Souvent, les contremaîtres de plantation font du chantage aux femmes, leur offrant du travail en échange de sexe. Si elles n’acceptent pas de coucher avec eux, les contremaîtres ne les emploient pas » (WRM, 2018, p. 14).

4.3 Pistes d’exploration

Voici quelques-unes des mesures susceptibles d’aider à lutter contre la VBG dans les industries extractives, les infrastructures à grande échelle et le secteur des plantations à grande échelle : investissement dans des cadres juridiques améliorés et dans les capacités des pays à les mettre en œuvre, établissement de normes et de règles institutionnelles et d’entreprise, collecte et diffusion de données, à tous les niveaux, et nouveaux partenariats entre les sphères privées, publiques et locales.

Les industries extractives ont pu affirmer leur contrôle et leur domination en démantelant les structures de pouvoir de longue date au sein des communautés riches en ressources, et en exerçant des valeurs patriarcales, en recourant à

S I.

S II.

S III.

S IV.

la violence et en subordonnant les femmes. D'autres facteurs, tels que l'âge, la classe sociale et l'origine ethnique, se chevauchent et se recourent avec la VBG, contribuant à la vulnérabilité des individus et des groupes aux actes de violence, de harcèlement et de discrimination face aux industries extractives. Les communautés confrontées à de longues histoires d'exploitation et de marginalisation politique sont souvent les plus gravement touchées, avec peu de pouvoir de décision et d'organisation pour résister, et encore moins pour s'adapter ou bénéficier équitablement des changements que l'extraction des ressources ou l'agro-industrie apporte à leurs communautés. Avec une prise de conscience et une lumière croissantes sur ce sujet, d'innombrables opportunités existent et sont nécessaires pour améliorer la situation. Vous trouverez ci-après des idées clés pour des mesures immédiates.

Voici quelques exemples de points d'entrée et d'exemples d'interventions sur la VBG dans le cadre des industries extractives, des projets d'infrastructures et des plantations à grande échelle, fondés sur l'analyse réalisée dans le cadre de cette étude. Sans être exhaustifs, ces exemples fournissent quelques idées fondamentales de possibles moyens de lutte contre la VBG dans ces secteurs (complétées par les recommandations visant à combler les lacunes présentées au Chapitre 8).

4.3.1 Établir et renforcer des conditions propices à l'application des politiques internationales et des normes d'entreprise fondées sur les droits et tenant compte des questions d'égalité des genres pour lutter contre la violence basée sur le genre

L'adoption et la mise en œuvre de lois et de politiques nationales, le développement et l'application de politiques, de lignes directrices et de normes corporatives, et le renforcement des systèmes de suivi et d'évaluation ne sont que quelques exemples de mesures susceptibles de contribuer à la prévention et à l'élaboration d'une réponse appropriée à la VBG dans le contexte des industries extractives et des infrastructures et plantations à grande échelle. En outre, lutter contre l'exacerbation des asymétries de pouvoir que créent les industries extractives et l'agro-industrie signifie s'attaquer aux intérêts puissants des entreprises, souvent enchevêtrées économiquement et juridiquement avec les gouvernements nationaux. En raison de leurs emplacements souvent éloignés et des profits élevés générés, et dans certains cas de la corruption profitant au gouvernement hôte, l'extraction des ressources et l'agro-industrie ont souvent la capacité de fonctionner en toute impunité, bouleversant les communautés ayant historiquement peu de pouvoir politique, et alimentant la

S I.

S II.

S III.

S IV.

VBG ainsi que de nombreux autres conflits sociaux. En outre, les structures de pouvoir créées par le modèle extractif (politiques fiscales incitant à l'exploration et à l'extraction, corruption, absence de recours juridique contre les déplacements illégaux et incapacité des organismes nationaux et internationaux à reconnaître les violations des droits humains) interagissent grandement, favorisent et facilitent l'extraction (Schrecker et al., 2018). Lorsque les droits des femmes et des peuples autochtones ne sont pas pleinement protégés par les politiques et principes régissant les industries extractives et l'agro-industrie, il existe un grand risque d'exploitation et de violations des droits humains, susceptible de menacer les moyens de subsistance, d'éroder les cultures et de nuire au bien-être des communautés (OECD, 2017).

Un certain nombre de politiques internationales et de principes directeurs des entreprises ont été établis pour protéger les droits et intérêts des femmes et des populations autochtones face aux industries extractives et à l'agro-industrie, beaucoup de pays ayant adopté, puis institué, leurs propres politiques nationales (UNDP, 2018). Certaines d'entre elles incluent, même si de façon limitée, une mention explicite à la VBG. Les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits humains contiennent des recommandations sur la manière dont le secteur privé devrait faire face à tout risque de violation des droits humains, en particulier dans les régions de conflit et dans les États faibles ou autoritaires, compte tenu des risques différenciés auxquels sont exposés les femmes et les hommes. Ces Principes se concentrent sur trois piliers : le devoir de l'État de respecter, protéger et réaliser les droits humains; la responsabilité des entreprises de respecter les droits humains; et l'accès à des recours effectifs en cas de violation des droits humains. Les États sont encouragés à fournir « une assistance adéquate aux entreprises pour évaluer et gérer le risque accru d'abus, en accordant une attention particulière à la violence basée sur le genre et sexuelle » (OHCHR, 2011, p. 10). De même, au niveau des entreprises, certaines organisations testent des pratiques prometteuses dans la mise en œuvre de principes et de bonnes pratiques pour prévenir et combattre la VBG. Dans le contexte de son Cadre environnemental et social révisé, la Banque mondiale a élaboré une Note de bonnes pratiques à l'intention des équipes spéciales et des emprunteurs sur la façon d'aborder la VBG dans le financement de Projets d'investissement impliquant de grands travaux de génie civil (World Bank, 2018) (Voir les Ressources et outils suggérés 4).

Des lacunes subsistent en matière de responsabilisation, de suivi et d'application de ces politiques et principes. Dans les cas où des politiques existent et des cas sont signalés, ils sont souvent peu suivis et les actes de

S I.

S II.

S III.

S IV.

harcèlement ou de violence restent impunis (Henry et Adams, 2018). En outre, en raison des hiérarchies au sein du lieu de travail, les employées de rang inférieur doivent signaler les abus à leurs superviseurs, généralement masculins, retenant certaines informations sensibles et sentant que les rapports ne seront pas transmis aux responsables de niveau supérieur (Henry et Adams, 2018). La compréhension de ces lacunes et la mise en place de solides mécanismes de responsabilisation, de suivi et d'application sont essentielles à l'élaboration de politiques et de principes efficaces, d'où la nécessité d'attirer l'attention des chercheurs, de la société civile, des réformateurs gouvernementaux et des investisseurs publics et privés sur ces questions.

4.3.2 Renforcer les capacités, la coordination et la responsabilisation nationales afin d'assurer le respect des normes et politiques relatives à la violence basée sur le genre et aux droits humains

Prévenir la VBG et les violations des droits humains dans les secteurs extractifs, les infrastructures à grande échelle et l'agro-industrie exige des efforts concertés de la part de multiples acteurs, en particulier des acteurs gouvernementaux chargés de mettre en œuvre des politiques tenant compte de l'égalité des genres et fondées sur les droits, telles que l'application de la loi. Toutefois, dans certains cas, les gouvernements, l'application de la loi et le système judiciaire peuvent ignorer ces incidents, voire permettre ou favoriser ces abus (comme mentionné précédemment et dans le Chapitre 3 sur les activités extractives illégales). Même dans les pays où le gouvernement a mis en place des mécanismes pour légiférer sur l'extraction des ressources, ces mécanismes et politiques sont souvent souples, n'abordant que des aspects spécifiques des droits humains, en particulier les droits de participation et de consentement des peuples autochtones et des communautés locales, mais avec peu d'attention accordée aux questions de genre, aux inégalités entre les genres et à la VBG. Un manque de coordination entre les ministères ou mécanismes nationaux de promotion des femmes/de l'égalité des genres (y compris leur exclusion) et les autres secteurs gouvernementaux responsables des industries extractives, des infrastructures à grande échelle et de l'agro-industrie exacerbe ces lacunes.

Ces lacunes sont identifiées dans l'étude universitaire ayant fourni des recommandations de base pour la politique canadienne, par exemple. Une étude sur l'inclusion des considérations d'égalité des genres et de VBG dans les lois, les politiques et les normes du Canada pour les grandes entreprises extractives a révélé que les mécanismes des industries extractives incluent rarement des considérations d'égalité des genres ou de VBG, tandis que

S I.

S II.

S III.

S IV.

la Politique d'aide internationale féministe du Canada, bien que sans doute parmi les plus progressistes et inclusives, ne mentionne pas spécifiquement les liens avec le secteur extractif à grande échelle (Seck & Simons, 2018). Par conséquent, cette lacune interconnectée influe sur la sensibilisation, la responsabilisation et les investissements. Les recommandations de Seck et Simons (2018) pour le Canada et ses industries sont pertinentes et reprises ailleurs, comme par International Alert pour l'Ouganda (International Alert, 2014), qui souligne la nécessité pour les gouvernements d'intégrer les considérations d'égalité des genres et de VBG dans leurs politiques et règlements relatifs au secteur extractif.

Notre étude indique que les gouvernements devraient investir dans le renforcement de la compréhension, de la capacité et autres conditions pour assumer la responsabilité des abus et mettre en place des mécanismes fondés sur les droits et sensibles aux questions d'égalité des genres pour prévenir et répondre à la VBG liée aux activités des industries extractives. Certains efforts au niveau des États offrent une lueur d'espoir. Par exemple, la société pétrolière et gazière publique du Mexique, Pemex (Petroleras Mexicanas), a mis en œuvre, avec le soutien du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) au Mexique, une stratégie institutionnelle d'inclusion sociale visant à sensibiliser à l'égalité entre genres et à la non-discrimination, et à valoriser les femmes et les employés LGBTI sur leur lieu de travail (HRC, 2017; PEMEX, 2015; PNUD, s.d.). Bien qu'elle ne dispose pas de volets spécifiques à ce sujet, cette stratégie offre des opportunités pour intégrer davantage les considérations de VBG, afin de prévenir et de répondre aux abus au sein et à l'extérieur de l'entreprise. La mise en œuvre de la stratégie peut (et doit) s'accompagner de mécanismes de responsabilisation et de recours visant à prévenir les abus et la corruption susceptibles d'inverser les progrès nationaux en matière d'intégration de la dimension de genre.

4.3.3 Améliorer l'attention et les stratégies de lutte contre la violence basée sur le genre dans les politiques, plans, outils et communications des entreprises

Les données montrent un lien entre industries extractives, projets d'infrastructures et plantations à grande échelle, et VBG. Ainsi, les entreprises disposent d'une position stratégique pour prévenir et répondre à la VBG se produisant dans et autour de leurs sites d'opérations, par l'adoption de stratégies, de politiques, de plans, d'outils et de communications sensibles aux questions d'égalité des genres. Un certain nombre de politiques, de plans

S I.
S II.
S III.
S IV.

et d'outils permettent de soutenir des actions fondées sur les droits, tenant compte des spécificités des genres et socialement justes, dans l'ensemble des industries extractives, y compris dans les manuels de responsabilité sociale de l'industrie et des entreprises. Bien que peu d'entre eux accordent une attention explicite ou substantielle à la question généralisée de la VBG, certains le font (voir l'Encadré 14), et l'impact de ces outils pourrait être étudié pour une prise de conscience généralisée et une utilisation plus poussée. Par exemple, Rio Tinto, une société minière anglo-australienne connue pour ses antécédents de violations des droits humains (Neate, 2013; Sjoberg et Via, 2010), a essayé de se positionner comme chef de file dans la prévention et la réponse à la VBG. La société a reçu la certification de la White Ribbon Workplace Campaign pour avoir « sensibilisé et éradiqué la violence domestique, en particulier celle affectant nos employés et nos communautés » (Rio Tinto, 2018, p. 55). Le programme a été étendu aux États-Unis et au Canada et, selon Rio Tinto, il suit en détail diverses mesures relatives à la sécurité, au bien-être et à l'égalité des genres sur tous les sites d'extraction de l'entreprise (Rio Tinto, 2018). L'analyse de l'impact de ces outils est essentielle pour assurer une prévention et une réponse efficaces aux violations des droits humains et à la VBG, et peut également aider à affiner et à renforcer les itérations ultérieures.

À l'USAID, le Programme sur l'égalité des genres dans les services publics a été lancé en 2015 pour renforcer les opérations du secteur de l'énergie « en identifiant et en mettant en œuvre les meilleures pratiques en matière d'égalité des genres, tout en aidant les services publics à atteindre leurs objectifs corporatifs fondamentaux » (Engendering Utilities, s.d.). Dans une approche progressive, le programme a commencé par établir une base de connaissances en effectuant des recherches sur 14 services publics d'électricité à travers le monde, afin d'identifier et d'influencer « la mise en œuvre efficace de meilleures pratiques en matière d'égalité des genres sur la base de données probantes ». Le programme a ensuite travaillé avec une cohorte initiale de services publics, en 2016, afin d'améliorer l'égalité des genres et la performance des entreprises. Après avoir développé un cadre de meilleures pratiques personnalisé sur le cycle de vie des employés, incluant des considérations pour aborder et atténuer la VBG et les abus économiques basés sur le genre sur les lieux de travail, les services publics ont été soutenus par un programme de leadership exécutif sur mesure pour l'équité des genres, produit et mis en œuvre en partenariat avec la McDonough Business School de l'Université de Georgetown. À ce jour, l'USAID continue d'étendre le programme en travaillant avec 17 services publics partenaires dans 17 Pays (Engendering Utilities, s.d.; USAID, 2019). Le cadre encourage les entreprises à effectuer des analyses sur les coûts du harcèlement sexuel et de la VBG, et à adopter des politiques contre le harcèlement sexuel

S I.

S II.

S III.

S IV.

et la VBG sur le lieu de travail, afin de relever le défi commun de la suppression de la reconnaissance et/ou du signalement des problèmes de VBG (USAID, 2019). Le programme offrant des pratiques prometteuses et fondées sur des données factuelles, les investisseurs et donateurs peuvent envisager d'adapter ce modèle afin d'accroître la sensibilisation et l'action contre la VBG dans les projets d'infrastructures à grande échelle.

Les produits de suivi concernant les manuels et directives existants, axés sur l'égalité des genres, pourraient également accorder une attention particulière à la VBG. La Tropical Forest Alliance 2020 (TFA 2020 - Alliance pour les forêts tropicales 2020) est un partenariat mondial entre gouvernements, entreprises du secteur privé et organisations de la société civile, visant à mettre fin à la déforestation due à la production de produits de base d'ici 2020, y compris l'huile de palme, le bœuf, le soja et les pulpes et papiers (TFA 2020, s.d.). La TFA 2020 a produit un guide de ressources, dans le cadre de sa collaboration avec l'USAID et l'UICN pour leur programme Promouvoir les questions d'égalité des genres dans le domaine de l'environnement (AGENT), visant à contribuer à une TFA 2020 plus prospère et plus équitable, en identifiant les ressources clés, les risques et les opportunités, ainsi que les meilleures pratiques pertinentes pour intégrer l'équité et l'inclusion dans la production et l'approvisionnement de produits de base durables (Siles & Wen, 2018). Afin de continuer à mettre en œuvre sa stratégie d'égalité des genres, le partenariat, ainsi que les organisations individuelles au sein de celui-ci, pourraient développer des outils spécifiques visant à mieux comprendre et lutter contre la VBG sur l'ensemble des chaînes de valeur et d'approvisionnement, démontrant ainsi davantage la reconnaissance de la VBG comme un écart genré puissant et omniprésent qui contrecarre leurs propres objectifs.

Encadré 14. Exemples de récits et d’approches du changement

Identifier et appliquer les pratiques prometteuses de toutes les industries au moyen de guides de formation et de ressources

Il existe divers exemples d’entreprises testant et mettant en œuvre des pratiques visant à améliorer les résultats pour les femmes et les communautés touchées par les activités extractives. Par exemple, l’industrie du thé au Kenya a été l’une des premières, dans le secteur agricole du pays, à lutter contre le harcèlement sexuel et la VBG sur le lieu de travail (IDH, 2017a). Au cours des 10 dernières années, les entreprises ont pris des mesures concrètes pour lutter contre la VBG, améliorant la sensibilisation de l’industrie et visant à réduire l’incidence de la VBG d’ici 2021 (IDH, 2017a). L’Ethical Tea Partnership (ETP - Partenariat Thé durable), au Kenya, travaille avec IDH, l’Initiative pour un commerce durable, pour accroître la sécurité et la représentation des femmes dans l’industrie du thé, grâce à des possibilités de formation pour les femmes et les hommes et à la facilitation de comités d’égalité des genres dans les usines (ETP, s.d.). Un ouvrier d’une usine a raconté comment la formation ETP l’a aidé à comprendre les questions d’égalité des genres dans l’industrie du thé :

« Je pense qu’il est temps de sensibiliser et de plaider pour que les femmes accèdent à des emplois supérieurs. Je crois que notre comité d’égalité des genres peut permettre d’atteindre cet objectif. La formation m’a également beaucoup aidé en tant qu’homme de famille. J’ai appris à mieux communiquer avec ma famille » (ETP, s.d.).

L’IDH a également appuyé la création de comités d’égalité des genres dans le secteur des fleurs, au Kenya, ayant contribué à accroître la sécurité de l’emploi. Par exemple les contrats permanents sont passés de 35 à 80 %, entre 2003 et 2014, et les femmes occupent davantage de postes d’encadrement et de direction. IDH explique que l’autonomisation des femmes a également contribué à une réduction de la VBG (IDH, 2017b).

Autonomisation des femmes entrepreneurs et apprentissage de leurs meilleures pratiques

Certaines entreprises mettent en œuvre des projets visant à autonomiser les femmes chefs d’entreprise du secteur, pour de meilleurs résultats communautaires, commerciaux et environnementaux. Par exemple, le programme Cocoa Life de Mondélez International, en Côte d’Ivoire et au Ghana, a efficacement formé les agricultrices et les entrepreneurs aux bonnes pratiques agricoles et aux associations villageoises d’épargne et de prêt. Le programme a soutenu la participation et le leadership des femmes dans la prise de décisions, ainsi que leur participation à des

S I.

S II.

S III.

S IV.

sociétés coopératives, et aborde la question de la propriété foncière des femmes par la sensibilisation des communautés. En outre, il s'engage avec les gouvernements pour favoriser le changement dans la réalisation des droits des femmes. Afin de renforcer l'intégration du leadership des femmes, Mondélez International a chargé CARE d'évaluer l'efficacité du programme et de soutenir les efforts de l'entreprise pour une approche plus sensible aux questions d'égalité des genres (CARE, 2015). CARE a constaté que des progrès ont été réalisés sur la sensibilisation et les perceptions de la VBG. Par exemple, le vice-président d'un syndicat coopératif a déclaré :

« Si je vois un homme battre sa femme, je vais affronter cet homme et lui demander de trouver une autre façon de résoudre le problème. A défaut, je n'hésiterai pas à le signaler à la Commission des droits de l'homme [CHRAJ] ou au Département de protection sociale [dans le pays] » (CARE, 2015, p. 18).

CARE a également identifié certains domaines d'amélioration, y compris l'élaboration d'une stratégie et l'allocation de ressources visant à mettre fin à la VBG, y compris des campagnes de plaidoyer et de sensibilisation. Selon Mondélez International, Cocoa Life avait pour objectif, en Côte d'Ivoire, de lutter contre la VBG au moyen du projet Transforming Education in Cocoa Communities (Transformer l'éducation dans les communautés du cacao) (CARE, 2015), mais l'intégration est toujours en attente.

Source : Auteurs.

Ressources et outils suggérés 4. Violence basée sur le genre et industrie

| Titre et auteur/référence | Description |
|--|---|
| <p>Good Practice Note. Addressing Gender Based Violence in Investment Project Financing involving Major Civil Works (World Bank, 2018)</p> | <p>Visé à aider à établir une approche permettant d'identifier les risques de VBG, en particulier l'exploitation et les abus et le harcèlement sexuels dans les grands contrats de travaux de génie civil (par exemple, construction, projets d'infrastructures, etc.).</p> |
| <p>Common Training Manual – Addressing Gender Based Violence in the Kenyan tea industry (IDH, 2017a)</p> | <p>L'objectif de ce manuel est de soutenir les formateurs dans leurs efforts de renforcement des capacités pour équiper les groupes cibles clés dans les entreprises de thé kenyanes sur la question de la VBG, avec des informations, des connaissances et des compétences visant à prévenir, contrôler et gérer efficacement les problèmes liés à la VBG dans leurs organisations et la société dans son ensemble.</p> |
| <p>How to address sexual harassment and other forms of gender-based violence providing a roadmap for prevention & response for plantation management (IDH, 2018)</p> | <p>Fournit des informations aux entreprises sur la façon de reconnaître les problèmes liés à la VBG et au harcèlement sexuel, et de développer des interventions durables pour prévenir et réagir en conséquence. La feuille de route se concentre principalement sur le contexte des plantations de thé. Cependant, ses éléments sont également pertinents au contexte des petits exploitants.</p> |
| <p>Building a Safer World: Toolkit for Integrating GBV Prevention and Response into USAID Energy and Infrastructure Projects (O'Neil et al., 2015)</p> | <p>Cherche à aider les gouvernements et autres parties prenantes à mieux gérer les aspects environnementaux et sociaux de l'exploitation minière, de manière à rééquilibrer les relations en faveur de résultats plus justes et durables pour les communautés locales et les groupes vulnérables, y compris les femmes et les enfants, aujourd'hui et à l'avenir. Le guide accorde une attention particulière à la promotion de l'égalité des genres et à la lutte contre la VBG. Publication conjointe du PNUD et de l'Agence suédoise de protection de l'environnement.</p> |
| <p>Gender Dimensions of Artisanal and Small-Scale Mining: A Rapid Assessment Toolkit (World Bank, 2012)</p> | <p>Une boîte à outils facile à utiliser pour comprendre l'accès différencié des hommes et des femmes aux ressources et opportunités associées aux exploitations minières artisanales à petite échelle, et comment femmes et hommes sont affectés par les exploitations minières artisanales à petite échelle. Contient une recommandation pour la fourniture de soutien aux victimes de violence sexuelle.</p> |

| Titre et auteur/référence | Description |
|--|--|
| <p>Good Practice Guide: Indigenous Peoples and Mining. The International Council on Mining and Metals (ICMM, 2015)</p> | <p>Traite de l'importance d'une exploitation minière responsable, y compris au moyen de diverses histoires de réussite d'exploitations minières responsables dans le monde. Bien qu'il n'accorde pas une attention particulière à la VBG, le guide offre des informations pertinentes depuis une perspective de droits humains et d'égalité des genres. Il est complété par des mesures et actions nécessaires pour assurer une exploitation minière durable et responsable dans le contexte des peuples autochtones.</p> |
| <p>Verité (Verité, n.d.)</p> | <p>Verité est une ONG indépendante visant à mettre en lumière les violations des droits du travail dans les chaînes d'approvisionnement et à y remédier au profit des travailleurs et des entreprises. Verité gère, par exemple, une plateforme sur les risques de trafic dans les chaînes d'approvisionnement d'Afrique subsaharienne. Cette plateforme analyse les chaînes d'approvisionnement de nombreux produits tels que le bois, les minéraux, le coton, l'huile de palme et autres aliments. Elle permet une recherche par produit ou par pays.</p> |
| <p>Women, communities and mining: The gender impacts of mining and the role of gender impact assessment (Hill et Newell, 2009)</p> | <p>Informe le personnel des sociétés minières des impacts potentiels des projets miniers sur l'égalité des genres, y compris les diverses formes de VBG, et présente certains outils et approches pouvant être utilisés pour effectuer une évaluation de l'impact de ces projets sur l'égalité des genres. Ces outils devraient être particulièrement intéressants pour les conseillers en relations communautaires, car ils sont conçus pour aider à intégrer l'égalité des genres dans les outils d'évaluation et de planification communautaires, y compris les études sociales de base, les évaluations d'impact social et les analyses de risques, les exercices de cartographie communautaire et les plans de suivi et d'évaluation.</p> |
| <p>OECD Due Diligence Guidance for Meaningful Stakeholder Engagement in the Extractive Sector (OECD, 2017)</p> | <p>Fournit des conseils pratiques aux entreprises minières, pétrolières et gazières pour relever les défis liés à l'engagement des parties prenantes. L'annexe C, « S'engager auprès des femmes », contient des considérations spécifiques sur la VBG.</p> |

Références

- Agren, D. (2016). 'Honduras confirms murder of another member of Berta Cáceres's activist group'. *The Guardian* (7 juillet 2016). Disponible à : <https://www.theguardian.com/world/2016/jul/07/honduras-murder-lesbia-janeth-urquia-berta-caceres>
- Barcia, I. (2017a). *Weaving Resistance Through Action: Strategies of Women Human Rights Defenders Confronting Extractive Industries*. Doig, T. et Michaeli, I. (Eds.). Association for Women's Rights in Development (AWID) et Women Human Rights Defenders International Coalition (WHRDIC). Disponible à : https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/eng_weaving_resistance_through_action-web.pdf
- . (2017b). *Women Human Rights Defenders Confronting Extractive Industries: An Overview of Critical Risks and Human Rights Obligations*. Association for Women's Rights in Development (AWID) et Women Human Rights Defenders International Coalition (WHRDIC). Disponible à : https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/whrds-confronting_extractive_industries_report-eng.pdf
- Bradshaw, S., Linneker, B. et Overton, L. (2017). 'Extractive industries as sites of supernormal profits and supernormal patriarchy?' *Gender & Development* 25(3): 439–454. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/13552074.2017.1379780>
- Burger, J. (2014). *Indigenous Peoples, Extractive Industries and Human Rights*. European Parliament's Subcommittee on Human Rights. Belgique: Union Européenne. Disponible à : [http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2014/534980/EXPO_STU\(2014\)534980_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2014/534980/EXPO_STU(2014)534980_EN.pdf)
- Business Dictionary (s.d.). Définition de l'agro-industrie. Disponible à : <http://www.businessdictionary.com/definition/agribusiness.html>
- Byford, J. (2002). 'One day rich; community perceptions of the impact of the Placer Dome Gold Mine, Misima Island, Papua New Guinea'. Dans: Macdonald, I. et Rowland, C. (eds.) *Tunnel Vision: Women, Mining and Communities*, pp. 30–33. Oxfam Community Aid Abroad. Disponible à : <https://www.oxfam.org.au/wp-content/uploads/2011/11/OAus-TunnelVisionWomenMining-11102.pdf>
- CARE International (2015). *Women's leadership in Cocoa Life communities: Emerging best practices of women's leadership within cocoa farming in Ghana and Côte d'Ivoire*. Disponible à : https://www.cocoalife.org/~/_media/CocoaLife/en/download/article/womens-leadership-in-cocoa-life-communities-full-report-oct-2016.pdf
- Carvajal, L. M. (2016). *Extractivism in Latin America. Impact on Women's Lives and Proposals for the Defense of Territory*. Bogota, Colombie: Urgent Action Fund-Latin America. Disponible à : https://fondoaccionurgente.org.co/site/assets/files/1175/b81245_6cc6d3d7edd447d0ab461860ae1ae64f.pdf
- Carrington, K., McIntosh, A. et Scott, J. (2010). 'Globalization, Frontier Masculinities and Violence: Booze, Blokes and Brawls'. *The British Journal of Criminology* 50(3): 393–413. Disponible à : <https://doi.org/10.1093/bjc/azq003>
- Carrington, K., Hogg, R. et McIntosh, A. (2011). 'The resource boom's underbelly: Criminological impacts of mining development'. *Australian & New Zealand Journal of Criminology* 44(3): 335–354. Disponible à : <https://doi.org/10.1177/0004865811419068>
- Canadian Broadcasting Corporation (CBC) (2018). 'Allegations of sexual abuse, racism revealed in report on hydro projects' impact in northern Manitoba'. *CBC News* (21 août 2018). Disponible à : <https://www.cbc.ca/news/canada/manitoba/abuse-racism-report-hydro-1.4793749>
- Dancer H. et Tsikata, D. (2015). *Researching Land and Commercial Agriculture in Sub-Saharan Africa with a Gender Perspective: Concepts, Issues and Methods*. Land and Agriculture Commercialization in Africa Working Paper 132. Disponible à : <https://core.ac.uk/download/pdf/30276693.pdf>
- Deonandan, K., Tatham, R. et Brennan, F. (2017). 'Indigenous women's anti-mining activism: a gendered analysis of the El Estor struggle in Guatemala'. *Gender & Development* 25(3) 405–419. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/13552074.2017.1379779>

S I.

S II.

S III.

S IV.

- Engendering Utilities (s.d.). About Engendering Utilities [site web]. Disponible à : <https://www.usaid.gov/energy/engendering-utilities/about>
- Ethical Tea Partnership (ETP) (s.d.). *Improving safety and opportunities for women in Kenyan tea communities* [site web]. Disponible à : <http://www.ethicalteapartnership.org/improving-safety-and-opportunities-for-women-in-tea-communities/>
- Food and Agricultural Organization of the United Nations (FAO) (2011). *The State of Food and Agriculture 2010-2011. Women in Agriculture*. Rome, Italie: FAO. Disponible à : <http://www.fao.org/3/a-i2050e.pdf>
- . (2017). *Agribusiness and Value Chains*. Rome, Italie: FAO. Disponible à : <http://www.fao.org/3/a-i6811e.pdf>
- Food First Information et Action Network (FIAN) International (2014). *Women agricultural workers and the right to adequate food and nutrition*. Disponible à : https://www.tni.org/files/download/women_agricultural_workers.pdf
- García-Torres, M. (2018). *El IBEX 35 en guerra contra la vida. Transnacionales españolas y conflictos socioecológicos en América Latina. Un Análisis Ecofeminista*. (L'IBEX 35 en guerre contre la vie. Les sociétés transnationales espagnoles et les conflits socio-écologique en Amérique latine. Une analyse écoféministe). Disponible à : <https://spip.ecologistasenaccion.org/IMG/pdf/informe-ibex35.pdf>
- Gender Action (2011). *Broken Promises: Gender Impacts of the World Bank-Financed West African and Chad-Cameroon Pipelines*. Gender Action and Friends of the Earth International. Disponible à : <https://www.eldis.org/document/A60480>
- Gillmore, C. (2013). 'New FTS Research Explores Child Slavery in Ghana Gold Mining'. *Free The Slaves* (4 septembre 2013). Disponible à : <https://www.freetheslaves.net/new-fts-research-explores-child-slavery-in-ghana-gold-mining/>
- Global Initiative against Transnational Organized Crime (GI-TOC) (2016). *Organized Crime and Illegally Mined Gold in Latin America*. Genève, Suisse. Disponible à : <https://globalinitiative.net/organized-crime-and-illegally-mined-gold-in-latin-america/>
- Guatemala Human Rights Commission (GHRC) (s.d.). *Santa Cruz Barrillas* [site web]. Disponible à : <https://www.ghrc-usa.org/our-work/current-cases/santa-cruz-barillas/>
- Guilbert, K. (2017). 'Sex for the soil: Senegal's gold rush fuels human trafficking from Nigeria'. *Thomas Reuters Foundation News* (30 mars 2017) [site web]. Disponible à : <https://www.reuters.com/article/us-senegal-trafficking-sexwork-idUSKBN1711A4>
- Henry, C. et Adams, J. (2018). *Spotlight on sexual violence and harassment in commercial agriculture: Lower and middle income countries*. Working Paper. No. 31. Rome: OIT. Disponible à : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---inst/documents/publication/wcms_630672.pdf
- Hill, C. et Newell, K. (2009). *Women, communities and mining: The gender impacts of mining and the role of gender impact assessment*. Oxfam Australie. Disponible à : <https://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/women-communities-and-mining-the-gender-impacts-of-mining-and-the-role-of-gende-293093>
- Hill, C., Ngoc Thuy, P.T., Storey, J. et Vongphosy, S. (2017). 'Lessons learnt from gender impact assessments of hydropower projects in Laos and Vietnam'. *Gender & Development* 25(3): 455-470. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/13552074.2017.1379777>
- Hinton, J. J., Hinton, B. E. et Veiga, M. M. (2006). 'Women in Artisanal and Small Scale Mining in Africa' *Women Miners in Developing Countries: Pit Women and Others*. Aldershot: Ashgate Publishing 209-226. Disponible à : <https://doi.org/10.4324/9781315233734-11>
- Human Rights Campaign (HRC) (2017). One of the Largest Companies in Mexico Celebrates LGBTQ Employees. Disponible à : <https://www.hrc.org/blog/one-of-the-largest-companies-in-mexico-celebrates-lgbtq-employees>
- Human Rights Watch (HRW) (2010). *Gold's Costly Dividend: Human Rights Impacts of Papua New Guinea's Porgera Gold Mine*. Nueva York: Human Rights Watch. Disponible à : <https://www.hrw.org/report/2011/02/01/golds-costly-dividend/human-rights-impacts-papua-new-guineas-porgera-gold-mine>

- . (2011). *A Poisonous Mix: Child Labor, Mercury, and Artisanal Gold Mining In Mali*. Disponible à : <https://www.hrw.org/report/2011/12/06/poisonous-mix/child-labor-mercury-and-artisanal-gold-mining-mali>
- International Alert (2014). *What's in it for us? Gender issues in Uganda's oil and gas sector*. Disponible à : https://www.international-alert.org/sites/default/files/Uganda_GenderOilGas_EN_2014.pdf
- IDH, Sustainable Trade Initiative (IDH) (2017a). *Common Training Manual - Addressing Gender Based Violence in the Kenyan tea industry*. IDH The sustainable trade initiative. Disponible à : <https://www.idhsustainabletrade.com/publication/common-training-manual-addressing-gender-based-violence-kenyan-tea-industry/>
- . (2017b). *IDH Gender Toolkit*. Disponible à : <https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2018/03/Gender-Toolkit-with-Guide.pdf>
- . (2018). *How to address sexual harassment and other forms of gender-based violence providing a roadmap for prevention & response for plantation management*. IDH The Sustainable Trade Initiative. Disponible à : <https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2018/12/Kenya-Roadmap-2018-final.pdf>
- Inter-American Development Bank (IDB) (2014). *Gender and Renewable Energy: Wind, Solar, Geothermal and Hydroelectric Energy*. Disponible à : <http://idbdocs.iadb.org/wsdocs/getdocument.aspx?docnum=39647922>
- International Council on Mining and Metals (ICMM) (2015). *Good Practice Guide: Indigenous Peoples and Mining*. The International Council on Mining and Metals. Disponible à : <https://www.icmm.com/website/publications/pdfs/social-and-economic-development/9520.pdf>
- International Finance Corporation (IFC) (2016). *The Business Case for Women's Employment in Agribusiness*. Disponible à : https://www.ifc.org/wps/wcm/connect/187c236c-6efb-4a99-b5a9-1700da096437/Women_in_Agribusiness_Report+03.06.17cs-covers.pdf?MOD=AJPERES&CVID=IGBMENS
- International Union for Conservation of Nature (IUCN) (2008). *Congrès mondial de la nature 2008, Résolution 87*. Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/44237>
- . (2018). *Advancing Gender in the Environment: Making the Case for Gender Equality in Large-Scale Renewable Energy Infrastructure Development*. Disponible à : <https://genderandenvironment.org/resource/making-the-case-for-gender-equality-in-large-scale-renewable-energy-infrastructure-development/>
- Jolly, M., Stewart, C. et Brewer, C. (Eds.) (2012). *Engendering Violence in Papua New Guinea*. Australian National University E Press. Disponible à : <https://doi.org/10.22459/EVPNG.07.2012>
- Lahiri-Dutt, K. (Ed.) (2011). *Gendering the Field: Towards Sustainable Livelihoods for Mining Communities*. Australian National University E Press. Disponible à : <https://doi.org/10.22459/GF.03.2011>
- Lahiri-Dutt, K. (2012). 'Digging Women: Towards a New Agenda for Feminist Critiques of Mining'. *Gender, Place & Culture* 19(2): 193-212. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/0966369X.2011.572433>
- . (2013). 'Gender (plays) in Tanjung Bara mining camp in Eastern Kalimantan, Indonesia'. *Gender, Place and Culture* 20(8): 979-98. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/0966369X.2012.737770>
- Lahiri-Dutt, K. et Macintyre, M. (Eds.) (2006). *Women Miners in Developing Countries: Pit Women and Others*, Aldershot, Royaume-Uni et Burlington, VT, États-Unis: Ashgate Publications. Disponible à : https://onlinelibrary.wiley.com/doi/pdf/10.1111/j.1468-0432.2009.00442_1.x
- Lahiri-Dutt, K. et Mahy, P. (2007). *Impacts of Mining on Women and Youth in Two Locations in East Kalimantan, Indonesia*. Final Report, Canberra, ACT: Australian National University Enterprise. Disponible à : https://www.banktrack.org/download/cr3_kld_mahy_impacts_mining_indonesia_pdf/cr3_kld_mahy_impacts_mining_indonesia.pdf
- Li, T.M. (2015). 'Social impacts of oil palm in Indonesia: A gendered perspective from West Kalimantan'. *Occasional Paper*. 124. Bogor, Indonésie: CIFOR. Disponible à : http://www.cifor.org/publications/pdf_files/OccPapers/OP-124.pdf

S I.

S II.

S III.

S IV.

- Lozeva, S. et Marinova, D. (2010). 'Negotiating Gender: Experience from Western Australian Mining Industry'. *Journal of Economic and Social Policy* 13(2): Article 7. Disponible à : <https://epubs.scu.edu.au/cgi/viewcontent.cgi?referer=https://www.google.com/&httpsredir=1&article=1143&context=jesp>
- Lovell, G. (1988). 'Surviving conquest: the Maya of Guatemala in historical perspective'. *Latin American Research Review* 23(2): 25–57. Disponible à : https://www.jstor.org/stable/2503234?seq=1#page_scan_tab_contents
- Mathrubhumi (2019). 'Elderly woman murdered in Kothamangalam for resisting rape attempt, say police'. *Mathrubhumi* (3 juillet 2019). Disponible à : <https://english.mathrubhumi.com/news/crime-beat/elderly-woman-murdered-in-kothamangalam-for-resisting-rape-attempt-say-police-1.3925041>
- McFarlane, P. (1989). 'Inco and the Guatemalan Colonel'. *Northern Shadows: Canadians and Central America*.
- Nightingale, E., Czyzewski, K., Tester, F. et Aaruaq, N. (2017). 'The effects of resource extraction on Inuit women and their families: evidence from Canada'. *Gender & Development* 25(3): 367–385. Disponible à : <https://doi.org/10.1080/13552074.2017.1379778>
- Neate, R. (2013). 'Rio Tinto accused of environmental and human rights breaches'. *The Guardian* (13 avril 2013). Disponible à : <https://www.theguardian.com/business/2013/apr/18/rio-tinto-environmental-human-rights-breaches>
- Nobel Women's Initiative (2013). *Hudbay Minerals faces Canadian trial for human rights abuses in Guatemala*. Nobel Women's Initiative [déclaration] (1 août 2013). Disponible à : <https://nobelwomensinitiative.org/hudbay-minerals-faces-canadian-trial-for-human-rights-abuses-in-guatemala/#sthash.UjaieqJf7.dpuf>
- Nordhen C. (2018). *Women's Work in Agribusinesses and Gender-Based Violence: What Do We Know?* Disponible à : <https://www.agrilinks.org/post/womens-work-agribusinesses-and-gender-based-violence-what-do-we-know>
- Office of the United Nations High Commissioner on Human Rights (OHCHR) (2011). *Guiding Principles on Business and Human Rights*. Disponible à : https://www.ohchr.org/documents/publications/GuidingprinciplesBusinesshr_eN.pdf
- O'Neil, D., Renzy, D., McDermott, A. et Atanassova, A. (2015). *Building a Safer World: Toolkit for Integrating GBV Prevention and Response into USAID Energy and Infrastructure Projects*. Rockville, MD: USAID's Advancing the Agenda of Gender Equality (ADVANTAGE), Task Order 3. Disponible à : <https://www.usaid.gov/documents/1865/building-safer-world-toolkit-integrating-gbv-prevention-and-response>
- Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD) (2017). *OECD Due Diligence Guidance for Meaningful Stakeholder Engagement in the Extractive Sector*, Paris: OECD Publishing. Disponible à : <https://www.oecd-ilibrary.org/docserver/9789264252462-en.pdf?expires=1568785289&id=id&accname=guest&checksum=F629454FDABB6F0E63497D63D973FE0F>
- Orlando, M.B., Lopes Janik, V. Vaidya, P., Angelou, N. et Zumbyte, I. (2017). *Getting to Gender Equality in Energy Infrastructure. Lessons from Electricity Generation, Transmission, and Distribution Projects*. Executive Summary. World Bank. Disponible à : <https://doi.org/10.1596/29259>
- Owen, S. et Carrington, K. (2015). 'Domestic violence (DV) service provision and the architecture of rural life: An Australian case study'. *Journal of Rural Studies* 39: 229-238. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.jrurstud.2014.11.004>
- Philippine Commission on Women (PCW) (2017). *Factsheets on Filipino Women and Men: February 2017*. Disponible à : <https://www.pcw.gov.ph/sites/default/files/documents/resources/Factsheets%20on%20Filipino%20Women%20and%20Men%20February%202017.pdf>
- Perks, R. (2011). 'Towards a Post-Conflict Transition: Women and Artisanal Mining in the Democratic Republic of Congo'. *Gendering the Field: Towards Sustainable Livelihoods for Mining Communities*. Canberra: Australian National University E Press. Disponible à : <https://doi.org/10.22459/GF.03.2011.10>
- Petróleos Mexicanos (PEMEX) (2015). PEMEX and the UNDP present the Institutional Social Inclusion Strategy. Disponible à : https://www.pemex.com/en/press_room/press_releases/Paginas/2015-025-national.aspx
- Rio Tinto (2018). *Rio Tinto Annual Report*. Disponible à : <https://www.riotinto.com/invest/reports>

- Rustad, S.A., Ostby, G. et Nordas, R. (2016). 'Artisanal mining, conflict, and sexual violence in Eastern DRC'. *Extractive Industries and Society* 3(2): 475-484. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.exis.2016.01.010>
- Salween Watch (2013). 'Briefing: Current Status of Dam Projects on Burma's Salween River'. *International Rivers* (13 mars 2013). Disponible à : https://www.burmalibrary.org/sites/burmalibrary.org/files/obl/docs15/salween_dams-2013-03-en-red.pdf
- Sassen, S. (2015). *Expulsiones: Brutalidad y complejidad en la economía global* (Expulsions: Brutality and complexity in the global economy). Buenos Aires: Katz Editores. Disponible à : <https://doi.org/10.2307/j.ctvm7bdqr>
- Scheyvens, R. et Lagisa, L. (1998). 'Women, Disempowerment and Resistance: An analysis of logging and mining activities in the Pacific'. *Singapore Journal of Tropical Geography* 19(1): 51-70. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/j.1467-9493.1998.tb00250.x>
- Schrecker, T., Birn, A.E. et Aguilera, M. (2018). 'How extractive industries affect health: Political economy underpinnings and pathways'. *Health & Place* (52): 135-147. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2018.05.005>
- Seck, S. et Simons, P. (2018). *Resource Extraction and the Human Rights of Women and Girls. Policy Recommendations Associated with the Feminist International Assistance Policy*. Disponible à : https://www.researchgate.net/publication/334204007_Resource_Extraction_and_the_Human_Rights_of_Women_and_Girls_Policy_Recommendations_Associated_with_the_Feminist_International_Assistance_Policy
- Sharma, S. et Rees, S. (2007). 'Consideration of the determinants of women's mental health in remote Australian mining towns'. *Australian Journal of Rural Health* 15: 1-7. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/j.1440-1584.2007.00842.x>
- Sijapati-Basnett, B., Gnych, S. et Anandy, C.A.M. (2016). 'Transforming the Roundtable on Sustainable Palm Oil for greater gender equality and women's empowerment'. *CIFOR Infobriefs*. Disponible à : https://www.cifor.org/publications/pdf_files/infobrief/6383-infobrief.pdf
- Siles, J. et Wen, J. (2018). *Advancing Gender in the Environment: Cultivating a More Equitable and Inclusive TFA 2020*. Washington, USA: UICN et USAID. Disponible à : <https://genderandenvironment.org/resource/advancing-gender-in-the-environment-cultivating-a-more-equitable-and-inclusive-tfa-2020/>
- Sjoberg, L. et Via, S. (Eds.) (2010). *Gender, war and militarism: Feminist Perspectives*. Disponible à : <https://books.google.es/books?id=om3yy1JoS34C&pg=PA72&dq=Rio+Tinto+gender-based+violence&hl=en&sa=X&ved=0ahUKEwiRr5OyttXkAhUeDWMBHRH9ATwQ6AEIKzAA#v=onepage&q=Rio%20Tinto%20gender-based%20violence&f=false>
- Tropical Forest Alliance (TFA) 2020 (s.d.). About TFA 2020: Objectives. Disponible à : <https://www.tfa2020.org/en/about-tfa/objectives/>
- United Nations Development Programme (UNDP) (2018). *Extracting Good Practices: A Guide for Governments and Partners to Integrate Environment and Human Rights into the Governance of the Mining Sector*. New York: PNUD. Disponible à : <https://www.undp.org/content/undp/en/home/librarypage/poverty-reduction/environmental-governance/extracting-good-practices--a-guide-for-governments-and-partners-.html>
- . (n.d.) Estrategia de Inclusión Social Institucional de PEMEX. (PEMEX institutional social inclusion strategy). Disponible à : <http://www.mx.undp.org/content/mexico/es/home/projects/inclusion-social-pemex.html>
- UN Environment Programme (UNEP) (2017). *Taking Action to Reduce Pollution in the Extractive Sector*. UN Environment Assembly 3, Side event background paper. Disponible à : <https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/22205/UNEA%20Background%20paper%20on%20extractives%20and%20pollution%20V6.pdf?sequence=18&isAllowed=y>
- United States Agency for International Development (USAID) (2010). *Alliance Industry Guide: Extractives Sector*. Washington, DC: USAID. Disponible à : https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1880/Extractives_Guide.pdf
- . (2019). *Engendering Utilities. Delivering Gender Equality: A Best Practices Framework for Utilities*. Disponible à : https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1865/Delivering-Gender-Equality_A-Best-Practices-Framework-for-Utilities.pdf

S I.

S II.

S III.

S IV.

Verité (s.d.) Trafficking Risk in Sub-Saharan African Supply Chains. Disponible à : <https://www.verite.org/africa/>

World Bank (WB) (2012). *Gender Dimensions of Artisanal and Small-Scale Mining: A Rapid Assessment Toolkit*. Oil, Gas, and Mining Policy Unit (SEGOM). Disponible à : <https://documents.worldbank.org/en/publication/documents-reports/documentdetail/644761468157780524/gender-dimensions-of-artisanal-and-small-scale-mining-a-rapid-assessment-toolkit>

—. (2013). Artisanal and Small-Scale Mining. Disponible à : <http://www.worldbank.org/en/topic/extractiveindustries/brief/artisanal-and-small-scale-mining>

—. (2014). *Gender-Based Violence Prevention: Lessons from the World Bank Impact Evaluations*. EnGENDER IMPACT. Disponible à : <https://olc.worldbank.org/content/gender-based-violence-prevention-lessons-world-bank-impact-evaluations>

—. (2018). *Good Practice Note. Addressing Gender Based Violence in Investment Project Financing involving Major Civil Works*. Disponible à : <http://documents.worldbank.org/curated/en/399881538336159607/Environment-and-Social-Framework-ESF-Good-Practice-Note-on-Gender-based-Violence-English.pdf>

—. (s.d.). *Extractive Industries Overview*. Disponible à : <https://www.worldbank.org/en/topic/extractiveindustries/overview>

World Rainforest Movement (WRM) (2018). 'Women, tree plantations and violence: Building resistances'. *World Rainforest Movement Bulletin*, 236. Disponible à : https://wrm.org.uy/wp-content/uploads/2018/03/Bolet%C3%ADn-236_ENG.pdf

—. (2019). *Breaking the Silence: Harassment, sexual violence and abuse against women in and around industrial oil palm and rubber plantations*. Disponible à : https://www.grain.org/system/articles/pdfs/000/006/164/original/Breaking%20the%20Silence_8March2019.pdf?1552044439

Yocogan-Diano, V., Innabuyog, Kashiwazaki, T., Llanza, M. et Advani, H. (eds.) (2009). *Mining and Women in Asia: Experiences of women protecting their communities and human rights against corporate mining*. Asian Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD). Disponible à : <https://apwld.org/experiences-of-women-protecting-their-communities-and-human-rights-against-corporate-mining/>

York, G. (2011). 'Claims of sexual abuses in Tanzania blow to Barrick Gold'. *The Globe and Mail* (30 mai 2011). Disponible à : <https://www.theglobeandmail.com/news/world/claims-of-sexual-abuses-in-tanzania-blow-to-barrick-gold/article598557/>

5.

Effets des changements climatiques et des catastrophes météorologiques sur la violence basée sur le genre

« Je vivais avec mes parents, mais ils sont très pauvres et ils n’ont pas pu m’envoyer à l’école. Ils avaient un petit lopin de terre, mais les inondations ont pris toute notre récolte. Après cela, nous avons été ramasser du bois de chauffage dans la forêt pour le vendre. En fonction de ce que nous réussissions à vendre, nous pouvions acheter du maïs, que nous utilisons pour faire de la bouillie. »

Mon mari est venu chez moi pour demander ma main pour un mariage. Mes parents ont accepté. Je ne pensais pas me marier à cet âge. J’ai rencontré mon mari quand il est venu demander ma main. Je ne le connaissais pas avant. Quand je l’ai vu demander ma main, je n’étais pas tellement heureuse, parce que je le voyais pour la première fois.

J’ai essayé de négocier, de dire à mes parents que je n’étais pas prête, que je ne voulais pas me marier, mais ils m’ont dit que je devais le faire parce que cela signifierait une bouche de moins à nourrir. Je devais me marier parce qu’ils n’avaient pas assez pour nourrir toute la famille. J’ai été mariée à cause de la pénurie de nourriture à la maison. Sinon, ils auraient attendu. C’est ce que je crois. »

Ntoya Sande, 13 ans au moment de son mariage,

village de Kachaso, District de Nsanje, Malawi

(Brides Of The Sun, s.d.)

S I.

S II.

S III.

S IV.



Le cœur du problème

- Les contraintes sociales, financières et d'infrastructures découlant de la pénurie de ressources naturelles, et survenant ou renforcées, en particulier, pendant et après les catastrophes liées aux conditions météorologiques et aux changements climatiques, peuvent aggraver les inégalités de genre et la violence basée sur le genre.
- Les violences sexuelles et autres violences basées sur le genre menacent la vie des femmes et les empêchent de mener à bien des activités vitales, comme l'accès à leurs champs ou la collecte d'eau et de bois de chauffage, et les exposent à des risques accrus en cas de catastrophes et de situations de stress climatique.
- Pour tenter de faire face aux effets climatiques ou aux catastrophes météorologiques, les familles peuvent multiplier les pratiques néfastes de violence basée sur le genre, telles que les mariages d'enfants.
- Les migrations ou déplacements provoqués par les changements climatiques et autres formes de déplacement liées au stress et à la rareté des ressources peuvent être extrêmement dangereux, augmentant l'exposition des femmes, des enfants et autres personnes marginalisées à la violence basée sur le genre, y compris la traite d'êtres humains, et bouleversant les vies et les moyens de subsistance.
- Les conflits déclenchés ou exacerbés par les pénuries de ressources, y compris les effets des catastrophes météorologiques et des changements climatiques, renforcent les conditions propices à la violence basée sur le genre.
- De nouvelles recherches peuvent relier l'augmentation des températures à celle de la violence basée sur le genre, mais beaucoup plus d'informations sont nécessaires pour comprendre comment les risques liés aux changements climatiques contribuent à la violence basée sur le genre en général, et comment cette violence en particulier interfère avec les efforts de résilience et de récupération.

Les changements climatiques remettent fondamentalement en question la manière dont les sociétés ont accès aux ressources naturelles et à l'environnement, en bénéficient et interagissent avec elles. Des températures de surface et océaniques plus chaudes ont modifié les systèmes hydrologiques et les aires de répartition géographiques, les schémas de migration, l'abondance et les activités saisonnières de certaines espèces (IPCC, 2014a). Ces changements climatiques ont entraîné une élévation du niveau de la mer, une dégradation des ressources environnementales et une augmentation

S I.

S II.

S III.

S IV.

observée des catastrophes liées aux conditions météorologiques¹, telles que les vagues de chaleur, les sécheresses, les inondations, les cyclones et les incendies de forêt, le nombre de ces risques ayant triplé entre 2002 et 2009 par rapport à 1980 et 1989 (UN Women Fiji, 2014). L'exposition à ces effets peut être dévastatrice pour les systèmes naturels et humains. Selon le Rapport spécial du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sur un réchauffement de la planète de 1,5°C, « le changement climatique, à lui seul, pourrait entraîner plus de 3 à 16 millions de personnes dans une pauvreté extrême, principalement en raison de ses impacts sur l'agriculture et le prix des denrées alimentaires » (Hoegh-Guldberg et al., 2018, p. 244). Ce même rapport met également en garde contre le fait que si les initiatives d'adaptation pour lutter contre ce réchauffement ne répondent pas adéquatement à la pauvreté et au développement durable, elles risquent d'accroître les inégalités de genre et les inégalités sociales (Hoegh-Guldberg et al., 2018).

Les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées, les minorités ethniques, les minorités sexuelles et de genre², et les femmes, en particulier celles appartenant à des communautés pauvres et autochtones, sont plus exposées aux effets néfastes des changements climatiques. Ce risque et cette vulnérabilité aux impacts des changements climatiques sont dus à l'interconnexion des discriminations sociales, économiques, culturelles, institutionnelles et juridiques contribuant à l'accès inégal de ces groupes aux ressources vitales qui aident à renforcer la capacité d'adaptation climatique (Braaf, 2016; Dankelman, 2016; Dwyer et Woolf, 2018). Les femmes et les filles, en particulier, sont lésées par les changements climatiques et les catastrophes météorologiques, faisant face à des risques élevés de VBG (CEDAW, 2018), en particulier les femmes vivant dans la pauvreté et celles subissant une marginalisation sociale basée sur leur race, leur ethnicité, leur sexualité et autres facteurs (Richards et Bradshaw, 2017). Toujours selon le GIEC, « les différences de vulnérabilité et d'exposition découlent de facteurs non climatiques et d'inégalités multidimensionnelles souvent produites par des processus de développement inégaux (...) [qui] façonnent les risques différentiels liés aux

1 Les catastrophes liées aux conditions météorologiques sont « la combinaison d'une population ou d'une communauté exposée, vulnérable et mal préparée, et d'un événement [météorologique ou climatique] entraînant un désastre » (ISDR, 2008, p. 5). Les aléas météorologiques et climatiques, notamment hydrologiques (inondations, glissements de terrain et vagues), météorologiques (tempêtes, températures extrêmes et brouillard) et climatologiques (sécheresse, rupture de lacs glaciaires et feux de forêt), ne sont pas des désastres en soi, mais deviennent désastreux « lorsque des vies humaines sont perdues et que des moyens de subsistance sont endommagés ou détruits » (UNDDR et CRED, 2015, p. 06).

2 Le terme minorités sexuelles et de genre est un concept plus général faisant référence à la communauté LGBTI. Ce terme permet l'inclusion d'autres identités, comme l'idée d'un troisième genre existant dans d'autres pays non occidentaux

changements climatiques... Ces processus sociaux incluent, par exemple, la discrimination fondée sur le genre, la classe, l'ethnicité, l'âge et l'(in)capacité » (IPCC, 2014b, p. 6).

Malgré certains progrès dans l'identification des liens entre VBG et environnement, il existe encore une pénurie d'informations et de données concrètes pour comprendre comment la dégradation de l'environnement, et en particulier les risques de changements climatiques, contribuent à la VBG et, plus encore, comment cette violence interfère avec les efforts de résilience et de récupération (Braaf, 2016). Des données du monde entier confirment l'importance de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes pour la conservation, le renforcement de la résilience et le développement durable (Aguilar et al., 2015; Wedeman et Petruney, 2018). Cependant, la VBG contrecarrant les efforts en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, le fait de ne pas aborder les questions de VBG dans les programmes environnementaux et de développement durable réduit, en conséquence, la réussite des interventions et nuit au bien-être général des communautés et des écosystèmes. Il est essentiel de mieux comprendre ces dynamiques, y compris la prévention et la réponse appropriées à la VBG dans les efforts d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques d'urgence et à plus long terme.

Ce chapitre explore comment les impacts des changements climatiques et des catastrophes météorologiques peuvent indirectement exacerber différents types de VBG, y compris la violence associée au stress d'une pénurie de ressources ou des migrations climatiques. Compte tenu de la complexité et de l'omniprésence de la VBG et des multiples conséquences qui l'entourent, les études présentées dans ce chapitre suggèrent que, pour atteindre les objectifs de développement mondiaux et s'attaquer efficacement aux problèmes environnementaux, il sera nécessaire de prendre des mesures sensibles aux questions d'égalité des genres pour lutter contre la VBG dans les stratégies d'atténuation, d'adaptation et de renforcement de la résilience aux changements climatiques.

5.1 Faire face aux changements climatiques et aux catastrophes météorologiques et s'en remettre

5.1.1 Contexte : sur le chemin de la destruction

Les impacts des changements climatiques et des catastrophes météorologiques affectent tous les domaines de la vie, dégradent les ressources naturelles, perturbent la production alimentaire et la disponibilité en eau, endommagent les infrastructures et menacent les progrès vers la concrétisation complète et effective des droits humains et l'élimination de la pauvreté (IPCC, 2014a; OHCHR, s.d.).

Dans de nombreuses régions du monde, la dépendance des femmes à l'égard des ressources naturelles et de l'agriculture pour leurs moyens de subsistance et la nutrition de leur famille, conjuguée à leur manque de contrôle et de propriété de la terre et des ressources et à des normes discriminatoires, les rendent moins aptes à réagir et à se rétablir des changements climatiques et des catastrophes météorologiques. Cela les rend également vulnérables à la VBG au sein des ménages et des communautés, résultant souvent de mécanismes d'adaptation négatifs face au stress lié aux moyens de subsistance et aux ressources (Alston et Whittenbury, 2013; Dankelman, 2016). Lorsque les pays et les communautés sont incapables ou mal préparés pour faire face aux effets des changements climatiques et des catastrophes météorologiques, des tensions aggravées, telles que la dégradation des systèmes économiques, des infrastructures et des services sociaux, y compris la police et les centres de santé, peuvent accroître les inégalités de genre et favoriser la prolifération de la VBG.

Les catastrophes météorologiques peuvent conduire à une augmentation de la violence conjugale :
 après le passage de deux cyclones tropicaux au Vanuatu, les nouveaux cas de violence domestique
 ont connu une augmentation de 300 %



Données : UN WOMEN (2014).

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 13. Corrélation entre catastrophes environnementales et violence basée sur le genre au Vanuatu

5.1.2 Impacts sur la violence domestique et conjugale

Les syndromes de stress post-traumatique, la perte de biens et de moyens de subsistance, l'érosion des liens communautaires et culturels, et la pénurie de nourriture et de services de base suite à des catastrophes météorologiques peuvent tous entraîner un sentiment d'impuissance et un regain des tensions sociales et sur les ressources. Une telle pression sur les chefs de famille pour subvenir aux besoins de leurs foyers peut entraîner des conflits communautaires sur les ressources et contribuer à une augmentation marquée des comportements violents chez les hommes, y compris la violence domestique et autres formes de VBG (Dankelman, 2016). Par exemple, après que deux cyclones tropicaux aient frappé la province de Tafe, au Vanuatu, en 2011, le pays a connu une augmentation de 300 % de nouveaux cas de violence domestique (UN Women Fiji, 2014) (voir le Graphique 13).

Les changements climatiques et les effets des catastrophes peuvent accroître les inégalités de genre au sein des ménages et contribuer à la dépossession des ressources et à la violence comme moyen de contrôle. Deux projets de terrain récents et indépendants au Soudan du Sud et en Ouganda ont porté sur les impacts des changements climatiques et de la dégradation environnementale

sur la vie des femmes et des hommes (Étude de cas EN22). Les résultats montrent une augmentation de la VBG associée aux changements climatiques. En Ouganda, en raison de l'échec des récoltes dues à des saisons sèches prolongées, les hommes ont été incités à essayer de vendre les récoltes cultivées par les femmes pour la consommation des ménages. Les tensions ont conduit les hommes à battre leur femme pour exercer un contrôle sur les terres, bien que des cas aient aussi été signalés de femmes battant leur mari (Étude de cas EN22). De même, une recherche de Whittenbury (2013) dans le bassin de Murray-Darling, en Australie, a trouvé des preuves d'une augmentation de la violence domestique pendant les années de sécheresse sévère. Selon les fournisseurs de services, les pressions financières associées à la sécheresse ont été en partie la cause d'une augmentation de l'alcoolisme et de la consommation de drogues par les hommes, comme un mécanisme d'adaptation, entraînant une augmentation de la violence contre les femmes. L'étude a noté que la violence, principalement la violence psychologique, le contrôle financier, la violence physique et l'isolement des femmes, a d'abord été signalée par les fournisseurs de services, au lieu d'être directement mentionnée par les femmes (Whittenbury, 2013).

Une autre étude de cas, réalisée en République Démocratique du Congo (RDC), visait à déterminer si les changements climatiques pourraient avoir des effets négatifs sur l'incidence de la violence conjugale grâce à la mesure empirique des variations des précipitations et des températures. Les résultats préliminaires montrent une corrélation entre changements climatiques et VBG, les districts où les températures sont plus élevées ayant connu une augmentation des conflits qui, à leur tour, ont conduit à une augmentation de la VBG (Étude de cas EN16). Il s'agit là d'une tendance mondiale, s'étendant au-delà des pays développés ou en développement, car les inégalités entre genres persistent à l'échelle mondiale (Alston et Whittenbury, 2013).

5.1.3 Mariages d'enfants face aux catastrophes et à la pénurie de ressources

Les facteurs poussant les familles à marier leurs filles à un jeune âge sont multiples et varient d'un pays à l'autre. Pourtant, ils sont tous enracinés dans des normes et coutumes discriminatoires en matière d'égalité des genres (Freccero et Whiting, 2018). Si le mariage des enfants peut également toucher les garçons, les filles sont affectées de manière disproportionnée par cette pratique traditionnelle nuisible et sont souvent mariées à des hommes beaucoup plus âgés. À l'échelle mondiale, plus de 650 millions de femmes, actuellement en vie, se sont mariées avant l'âge de 18 ans, et 12 millions de

S I.

S II.

S III.

S IV.

filles supplémentaires le sont, chaque année, avant l'âge de 18 ans (Girls Not Brides, s.d.). Le Niger montre la prévalence de mariages d'enfants la plus élevée au monde, et des enquêtes auprès des femmes et des hommes âgés de 20 à 49 ans ont révélé que 77 % des femmes étaient mariées avant l'âge de 18 ans, contre 5 % des hommes (UNICEF, 2014).

Lorsque les familles ont du mal à satisfaire leurs besoins fondamentaux, le mariage des jeunes filles est considéré comme un moyen d'alléger le fardeau financier. Le mariage d'enfants, cependant, n'est pas seulement une violation des droits des enfants. Il provoque un effet d'entraînement, à chaque étape de leur vie, les empêchant d'obtenir une éducation, renforçant l'isolement social, affectant leur santé et les exposant à un risque plus élevé d'exploitation, de violence sexuelle et de violence domestique, autant de facteurs qui réduisent le bien-être et la résilience (Freccero et Whiting, 2018; Yi, 2018). Comme indiqué par un militant communautaire au Mozambique :

« Dans ma communauté, les hommes laissent rarement leurs femmes aller à l'école, par peur de l'autonomisation des femmes et du changement dans les relations de pouvoir. Quand ils épousent une jeune femme, c'est une vie de privation et de pauvreté abjecte [pour la fille/la femme] dès le début du mariage. La violence physique et financière est l'étape suivante. »

(UN Women, 2017)

Bien que le mariage d'enfants ait diminué ces dernières années, les conflits prolongés et les changements climatiques dans de nombreux pays ont fait peser un risque plus important sur les filles d'être mariées à un jeune âge, menaçant de réduire les progrès réalisés (Yi, 2018). Selon Freccero et Whiting (2018), les rapports faisant état d'une augmentation du nombre de mariages d'enfants associés aux conflits, aux catastrophes naturelles et aux chocs environnementaux suscitent de plus en plus d'inquiétudes. Un rapport de Human Rights Watch (2015) souligne la réalité de nombreuses femmes vivant dans des zones pauvres et sujettes aux catastrophes, comme au Bangladesh, où le mariage précoce est devenu une stratégie de survie :

S I.

S II.

S III.

S IV.

« Notre maison continue d’être détruite [à cause de la rivière]. Nous continuons d’y ajouter de la boue pour l’empêcher de tomber », a déclaré Shapna, mariée à l’âge de 12 ans. « L’eau entrait et ne sortait pas, et mon père ne pouvait pas aller travailler. Il travaille la terre, et il ne peut donc pas travailler quand la terre est sous l’eau. » Le père de Shapna est un ouvrier journalier. La maison de la famille a également été endommagée par le Cyclone Aila. « J’étais en classe six et alors que j’étudiais, j’ai été mariée », a déclaré Shapna. « Ma mère pensait que j’avais deux frères et sœurs plus jeunes que moi, et qu’ils ne pouvaient pas dépenser tout leur argent pour moi. » Le mari de Shapna avait 24 ou 25 ans au moment du mariage. »

(HRW, 2015, pp. 44-45)

Il n’existe pas de chiffres officiels sur les mariages d’enfants résultant des changements climatiques ou des catastrophes météorologiques, ce qui n’est pas étonnant, car même les chiffres généraux des mariages d’enfants ont tendance à être sous-estimés. Cependant, de plus en plus d’organisations et de gouvernements commencent à s’intéresser et à attirer l’attention sur ces questions (Chamberlain, 2017). Un cas de migration provoquée par la sécheresse, en Éthiopie, a révélé une augmentation du nombre de filles vendues en mariage précoce en échange de bétail, les familles luttant pour faire face à des conditions de sécheresse extrêmes (OCHA, 2017). Au Soudan du Sud, il a été observé qu’en raison de mauvaises récoltes et de la mortalité du bétail, aggravant la faim dans la région, les familles avaient recours au mariage de leurs filles, et que les hommes incapables de payer la dot sous forme de bétail avaient recours au pillage de bétail (Étude de cas EN22). Certains pays soulignent cette tendance dans leurs plans et rapports nationaux : le rapport du Malawi sur l’évaluation des besoins après les catastrophes de 2015 (2015 Floods Post Disaster Needs Assessment) cite les mariages d’enfants comme un risque accru pour les femmes et les filles, suite à des catastrophes telles que les inondations (Government of Malawi, 2015).

5.1.4 *Exploitation sexuelle et traite d'êtres humains*

Les trafiquants profitent de l'insécurité ressentie par les groupes vulnérables après les catastrophes pour induire les personnes, en particulier les femmes et les enfants, vers l'exploitation sexuelle et la traite d'êtres humains (Calma, 2017). Après une inondation aux Fidji, il a été rapporté que les enfants restaient à la maison et n'allaient plus à l'école, pour s'occuper de leurs jeunes frères et sœurs ou pour gagner de l'argent, la nuit, grâce au travail du sexe (UN Women Fiji, 2014). Plus de 80 % des victimes du trafic sexuel sont des femmes et des filles, mais cette forme de violence et de coercition peut affecter tous les membres de la société, et les trafiquants sont susceptibles de cibler les communautés vulnérables, notamment en raison de déplacements forcés, du manque de possibilités de génération de revenus, de la discrimination et de la séparation des familles (UNODC, 2018). Selon le fonds des Nations unies pour la population, on estime que le typhon Haiyan, qui a dévasté la Thaïlande en 2013, a entraîné une augmentation des taux de trafic dans la région (APWLD, 2015). Certaines études préliminaires suggèrent que le trafic a peut-être augmenté de 20 à 30 % pendant les catastrophes (Nellemann et al. 2011). Cependant, il n'existe actuellement aucune analyse systématique de l'impact généré des changements climatiques, en particulier en ce qui concerne la traite d'êtres humains (Dankelman, 2016).

Des cas montrent que la traite et l'exploitation des enfants à des fins sexuelles ont été perpétrées par le personnel humanitaire, les forces de sécurité ou les dirigeants locaux après des catastrophes, ceux-là mêmes qui étaient responsables des efforts de rétablissement. Une évaluation menée par le HCR et Save The Children - Royaume-Uni dans la sous-région du fleuve Mano, en Afrique de l'Ouest, a révélé une exploitation sexuelle généralisée des enfants, principalement des filles âgées de 13 à 18 ans, par des membres d'ONG, du personnel humanitaire, des forces de sécurité et des hommes occupant des postes de pouvoir et d'influence en échange d'argent, de nourriture ou autres biens (UNHCR & Save the Children-UK, 2002). Un homme rapatrié de Sierra Leone a expliqué que « si vous n'avez pas de femme, de sœur ou de fille à offrir aux travailleurs des ONG, il sera difficile qu'ils vous aident » (UNHCR et Save The Children-UK, 2002, p. 4). Compte tenu de ces conclusions, le HCR a fourni un cadre d'action à tous ses bureaux concernés, afin de lutter contre ces abus (UNHCR et Save the Children-UK, 2002). Un autre exemple vient du Mozambique, où après le passage du cyclone tropical Idai, en mars 2019, plusieurs cas d'exploitation et d'abus sexuels perpétrés par des dirigeants locaux chargés de stocker et de distribuer des vivres à ceux qui en avaient besoin ont été documentés. Selon Human Rights Watch, certains dirigeants

S I.

S II.

S III.

S IV.

locaux ont demandé de l'argent aux gens pour inclure leurs noms sur les listes de distribution de nourriture, qui ne mentionnaient souvent que le chef de famille masculin (HRW, 2019). Ces dirigeants ont exploité les femmes luttant pour fournir de la nourriture à leurs familles et le désespoir de la situation, forçant celles sans argent à échanger des faveurs sexuelles contre de la nourriture (HRW, 2019). En outre, les couches de discrimination subies par les groupes marginalisés peuvent exacerber les risques de VBG (voir l'Encadré 15).

Encadré 15. Discrimination à l'égard des minorités sexuelles et de genre lors de catastrophes

Une approche inter-sectionnelle, fondée sur les droits, de la réduction des risques de désastres³ est essentielle pour comprendre et aborder les discriminations multiples et répétées auxquelles certains groupes sont confrontés. Par exemple, les expériences différenciées des minorités sexuelles et de genre suite à des catastrophes ont rarement été documentées ou prises en compte dans les efforts de réduction des risques de désastres, renforçant les modèles de discrimination (Dwyer et Woolf, 2018). Les hypothèses de genre binaire (homme ou femme) peuvent exclure les personnes transgenres ou de troisième genre des efforts de secours, lorsque celles-ci ne disposent pas de documents officiels correspondant à leur identité de genre, comme cela s'est produit avec le troisième genre *Aravani*⁴ au Tamil Nadu, en Inde, après le tsunami de l'Océan Indien de 2004 (Dwyer et Woolf, 2018). De plus, de nombreuses personnes LGBTI peuvent se sentir discriminées et menacées dans les refuges d'évacuation, en raison d'attitudes discriminatoires préexistantes, et préfèrent trouver refuge auprès de membres de leurs réseaux informels. Ces réseaux sont un exemple de résilience et de coopération en temps de crise, car les minorités sexuelles et de genre s'entraident avec des mécanismes d'adaptation,

et partagent les ressources, les connaissances et le soutien (Dwyer et Woolf, 2018). Un rapport de 2018 aux Fidji, appelé *Down by the River*, partage les témoignages de personnes appartenant à des minorités sexuelles et de genre, suite au cyclone tropical Winston, de catégorie 5, en 2016. L'une d'elle raconte :

« --- Après [le cyclone tropical] Winston, chaque fois que nous passions devant ces personnes, ils criaient que c'étaient nous « ces gens » qui avons causé [le cyclone tropical] Winston. Je leur ai demandé « Quelles gens ? », et ils ont dit les gens LGBTQ. Je leur ai dit que c'était les changements climatiques, pas les personnes LGBTQ » (Dwyer et Woolf, 2018, p. 27).

Le rapport aborde les droits, les besoins et les forces des minorités sexuelles et de genre fidjiennes dans les situations de catastrophes, et fournit des recommandations utiles pour l'intégration des considérations relatives aux minorités sexuelles et de genre dans les politiques et les pratiques (Dwyer et Woolf, 2018).

Source : Auteurs.

3 La réduction des risques de désastre est « le concept et la pratique de la réduction des risques de désastres par des efforts systématiques pour analyser et réduire leurs facteurs causaux. La réduction de l'exposition aux dangers, la diminution de la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation et des systèmes d'alerte rapide en cas d'événements indésirables sont autant d'exemples de réduction des risques de désastres » (UNDRR, s.d.).

4 Aravani est le terme utilisé dans le Tamil Nadu, en Inde, pour désigner le troisième genre ou ce qui, dans les sociétés occidentales, est défini comme transgenre. Aravani est utilisé pour désigner les personnes assignées au sexe masculin, à la naissance, mais qui ne s'identifient pas comme des hommes. Les autres termes utilisés, en Inde, pour désigner le troisième genre sont hijra, kothi, kinnar ou shiv-shakti (Bearak, 2016).

5.2 Impacts environnementaux et facteurs de migrations et de déplacements

5.2.1 Contexte : un défi mondial croissant

En 2017, 18 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur de leurs pays en raison de catastrophes météorologiques, soit 61 % du total des déplacements (IDMC, 2018). Les liens directs entre changements climatiques et déplacements de populations sont complexes et multi-causaux, mais de nombreux experts conviennent que les changements climatiques seront à l'origine de facteurs environnementaux de migration à la fois lents (par exemple, l'élévation du niveau de la mer) et rapides (par exemple, cyclones, inondations, feux de forêt, etc.), plus fréquents et extrêmes, et contribuera de manière significative à la migration et au déplacement des populations (Klepp, 2017). Une étude citée par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) prévoit que d'ici 2050, entre 25 millions et 1 milliard de migrants environnementaux⁵ se déplaceront en raison des impacts des changements climatiques (IOM, 2009).

Les migrations induites par les changements climatiques peuvent généralement être classées en trois catégories : « (i) les personnes prenant une décision préméditée de migrer en raison de facteurs liés aux changements climatiques (p. ex. diminution de la disponibilité/de l'accès à la nourriture, à l'eau, aux possibilités économiques, etc.), (ii) les relocalisations planifiées, et (iii) les déplacements imprévus liés aux changements climatiques » (PCCM, 2014, p. 4). Les migrations et déplacements de populations dus aux changements climatiques, que ce soit par choix ou par contrainte, peuvent conduire à des conditions dangereuses et de surpopulation, en particulier dans les centres d'évacuation et les logements temporaires. Ces conditions menacent les droits humains et le bien-être des personnes et des familles, en particulier les peuples autochtones et les femmes, qui font face à des défis complexes en raison de discriminations sociales et juridiques, y compris la VBG, telles que l'exploitation et la traite d'êtres humains (Nellemann et al., 2011).

5 Les migrants environnementaux sont « des personnes ou des groupes de personnes qui, pour des raisons impérieuses de changements soudains ou progressifs de l'environnement affectant négativement leur vie ou leurs conditions de vie, sont obligés de quitter leur foyer, ou choisissent de le faire, temporairement ou définitivement, et se déplacent soit au sein de leur territoire, soit à l'étranger. » (IOM, 2014, p. 6).

Les expériences et décisions en matière de migrations sont différentes pour les femmes et les hommes, en fonction du contexte culturel et des conditions d'accès, d'opportunités, de ressources et de sécurité (Klepp, 2017). Pour les femmes confrontées à la décision de migrer en raison des impacts des changements climatiques, la discrimination structurelle détermine si et comment elles le feront. Par exemple, elles peuvent ne pas avoir accès à l'information, à l'éducation, à l'emploi, au logement et aux soins de santé, une fois à destination, ce qui rend la décision de partir très difficile (Klepp, 2017). En outre, « les impacts du déplacement peuvent aller bien au-delà de la perte de sécurité et de moyens de subsistance, affectant profondément le lien culturel et ancestral profond d'une communauté avec sa terre ». (Richards et Bradshaw, 2017, p. 5)

Les migrations et déplacements ont également un impact sur les communautés et les pays d'accueil, un afflux important de populations déplacées dans des zones insuffisamment préparées pour accueillir des réfugiés ou autres populations déplacées pouvant entraîner une détérioration des droits humains et une augmentation de la VBG, et pouvant également avoir des conséquences imprévues sur l'environnement (UNEP, 2015).

La surexploitation des ressources naturelles par les communautés d'accueil et les réfugiés, qui n'ont peut-être pas d'autre solution que de les exploiter pour survivre, exerce une pression supplémentaire sur les ressources, avec un impact particulier sur les femmes, principalement responsables de la collecte d'eau, de nourriture et de combustible pour répondre aux besoins des familles (DeWeerd, 2008; UN Women, 2015).



Données : UNICEF (2016) ; UNHCR (2011).

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 14. Changements climatiques, migrations et violence basée sur le genre dans les camps de réfugiés

5.2.2 Violence basée sur le genre dans les logements temporaires et les abris d'urgence

La VBG, perpétrée par des membres de la famille ou par d'autres personnes, tend à augmenter ou à devenir plus évidente après les catastrophes, en particulier pour les populations déplacées dans les centres d'évacuation, les logements et les abris temporaires. Ces environnements sont généralement surpeuplés et peuvent devenir dangereux pour les personnes déplacées, en particulier les femmes et les filles (UN Women Fiji, 2014).

De nombreux cas illustrent une augmentation de la VBG dans des situations de stress social et économique élevé, comme celles présentes dans les logements temporaires et les refuges. Par exemple, après que deux cyclones aient frappé les Fidji en 2012, certaines femmes vivant dans des centres de secours auraient été forcées à des relations sexuelles par leur partenaire, malgré leur réticence, en particulier en raison du manque d'intimité (UN Women Fiji, 2014). La violence dans les abris d'urgence peut se produire dans de nombreux contextes, y compris dans les pays en développement et les pays développés. Dans l'année qui a suivi l'ouragan Katrina, dans le sud des États-Unis en 2005, par exemple, le taux de VBG subi par les femmes a plus que triplé, nombre d'entre elles ayant été déplacées de leur foyer et

S I.

S II.

S III.

S IV.

vivant dans des abris temporaires (Henrici et al., 2010). Au Bangladesh, une enquête menée par la Fondation Khan et le centre Asie-Pacifique de ressources et de recherche pour les femmes (ARROW), sur la VBG et les changements climatiques dans les zones côtières et sujettes aux catastrophes, a montré que les refuges n'étaient pas considérés comme sûrs par la majorité des femmes interrogées (93 %) (Fondation Khan et ARROW, 2015)⁶. Les causes principales identifiées incluaient le manque d'installations sanitaires et de toilettes dans certains abris, l'inconfort dû à la cohabitation avec les hommes dans un même espace et l'absence de toilettes et de douches réservés aux femmes (Fondation Khan et ARROW, 2015).

L'accès limité aux besoins et aux ressources de base (ou son absence totale) pousse les femmes à sortir des refuges et des camps pour aller chercher de l'eau, du combustible et de la nourriture, les exposant ainsi à un risque plus élevé de harcèlement, d'agressions sexuelles ou même de viols (UNHCR, 2011) (voir le Graphique 14). Cela est particulièrement accentué dans les situations où les ressources sont rares autour des logements et abris temporaires, comme dans les zones touchées par la sécheresse ou l'utilisation non durable des ressources, où les femmes doivent se déplacer sur de plus grandes distances pour accéder aux ressources. Par exemple, une évaluation rapide menée par le Conseil danois pour les réfugiés (Danish Refugee Council, 2012) dans le Camp de réfugiés de Doro, au Soudan du Sud, a montré que les femmes considéraient le fait de sortir du camp pour ramasser du bois de chauffage afin de répondre aux besoins de leur famille comme le plus grand risque contribuant à leur insécurité. Dans ce contexte, la VBG prend la forme de viols ou de tentatives de viol, d'abus sexuels et de harcèlements, avec une forte prévalence de violence conjugale, de mariages précoces, d'abus sexuels et de tentatives de viol sur les lieux de ramassage de bois de chauffage, et parfois autour des points d'eau (DRC, 2012). Dans le même ordre d'idées, une étude de MSF a indiqué que 82 % des 297 cas de viol traités dans leurs cliniques au cours d'une période de six mois, dans l'ouest du Darfour, avaient eu lieu lors des tâches quotidiennes accomplies par les femmes (MSF, 2005) (voir l'Encadré 16 pour plus d'informations sur les liens entre fragilité climatique, conflits et VBG). De même, à Farchana, dans l'est du Tchad, un rapport a révélé que 91 % des cas se produisaient en dehors des camps de réfugiés, lorsque les femmes ramassaient du bois de chauffage (WRC, 2011a).

S I.

S II.

S III.

S IV.

6 Des ressources accessibles au public ont été reçues dans le cadre de l'Étude de cas EN15. Comme indiqué à la Section 1.2.2, il n'y a pas nécessairement de lien entre les auteurs et les présentations.

La fourniture de bois de chauffage dans les camps de réfugiés peut alléger les pressions sur les ressources naturelles et potentiellement réduire les incidents de VBG. Toutefois, si la nourriture et l'eau sont une priorité dans les situations humanitaires, l'approvisionnement en bois de chauffage et autres sources de combustible, ainsi qu'en foyers économes, est limité dans de nombreux cas. Par exemple, une mission d'évaluation du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés et du Programme alimentaire mondial, en Ouganda en 2006, a constaté que seulement 8 % des réfugiés du camp de Gihembe avaient leurs besoins en bois de chauffage couverts (WRC, 2011a)⁷. L'insécurité alimentaire et le manque de bois de chauffage obligent les femmes et les filles à sortir des camps pour ramasser du bois, malgré les risques de subir des violences de la part des milices, des propriétaires forestiers privés, des rangers ou autres auteurs inconnus (WRC, 2011a). De nombreux répondants à l'enquête VBG-ENV ont également soulevé ces préoccupations comme l'une des principales menaces dans les camps de réfugiés, en ce qui concerne les interventions d'urgence et les crises prolongées.

Le stress lié aux ressources autour des logements et des abris temporaires peut nuire à la relation entre communautés déplacées et communautés d'accueil, ces dernières pouvant adopter des mesures pour empêcher les populations déplacées de collecter des ressources naturelles dans la région. Un rapport de la Commission des femmes pour les femmes et les enfants réfugiés (Women's Commission for Refugee Women and Children, 2006) explique comment, au Népal, les communautés locales ont engagé des gardes forestiers pour harceler les femmes et les filles réfugiées bhoutanaises, lorsque celles-ci ramassaient du bois de chauffage à l'extérieur de leurs camps, en volant leur bois, en les emprisonnant et en les forçant à payer des amendes, en les battant et même en violant et en tuant certaines d'entre elles. Selon certaines données et témoignages, de nombreux opportunistes ont profité de la situation tendue avec les communautés d'accueil pour violer et assassiner des filles dans la forêt, parce qu'ils savaient qu'ils ne seraient pas punis (Women's Commission for Refugee Women and Children, 2006).

7 Comme indiqué dans la référence, ce chiffre de 8 % a été présenté dans un rapport de la Commission des femmes pour les réfugiés de 2011 sur l'évaluation d'une mission de 2006.

Encadré 16. Fragilité et conflits climatiques et violence basée sur le genre

Selon le Forum Asie-Pacifique sur les femmes, le droit et le développement (Asia Pacific Forum on Women, Law and Development, 2015), au moins 40 % de tous les conflits internes au cours des 40 dernières années sont directement ou indirectement liés à la rareté de ressources naturelles, telles que les terres fertiles et l'eau, ou à une concurrence sur des ressources lucratives abondantes, telles que les minéraux et le bois. Bien que les impacts des changements climatiques ne provoquent pas toujours des conflits violents, ceux-ci sont considérés comme un « multiplicateur de menaces » à plusieurs niveaux, y compris par « l'augmentation de la fragilité de l'État, l'alimentation des troubles sociaux et la facilitation potentielle de conflits violents » (Rüttinger, 2017, p. 1). De même, les conflits violents et des relations État-société fracturées accroissent la vulnérabilité aux changements climatiques et aux catastrophes, appauvrissant les actifs qui facilitent les efforts d'adaptation, et contribuent à la dégradation de l'environnement, menaçant en particulier les moyens de subsistance, les droits et la survie des populations vulnérables (IPCC, 2014a). Si les États fragiles sont incapables de faire face aux changements climatiques et de s'y adapter, ils courent le risque d'être enfermés dans des « pièges de fragilité » (Rüttinger, 2017), qui menacent la réalisation des droits humains, entraînant des situations sociales, environnementales et économiques de plus en plus tendues. Ces situations, dans des États fragiles et touchés par les conflits, contribuent aux inégalités de genre, à la discrimination et à la VBG (International Development Committee of the UK Parliament, 2013; Robleto-Gonzalez, 2014).

La violence sexuelle est utilisée comme tactique de guerre pour intimider, punir et riposter contre les familles et les communautés, non seulement pour les femmes et les filles, mais aussi pour les hommes et les garçons (UN, 2018). Le bureau du Secrétaire général a noté, à propos de la violence sexuelle liée aux conflits, que des cas de violence sexuelle « ont été signalés avec une régularité choquante » (UN, 2018). En utilisant la VBG comme mécanisme de contrôle, « les conflits aggravent les écarts entre hommes et femmes dans l'accès à la

terre et aux autres ressources productives, réduisant plus avant les femmes à une « monnaie d'échange » de l'économie politique de la guerre et du terrorisme » (UN, 2018, p. 7). Cela est particulièrement amplifié dans les situations de stress lié aux ressources naturelles, notamment en raison des changements climatiques, et lorsque la destruction de l'environnement est utilisée comme stratégie militaire ou que l'exploitation de ses ressources est utilisée pour financer des activités en temps de guerre (Crawford & Bernstein, 2008; DeWeerd, 2008). Cela a des impacts négatifs directs, en particulier sur les femmes, à la fois en termes d'épuisement des ressources pour répondre aux besoins de subsistance et d'augmentation de l'exposition à la violence, y compris l'utilisation du viol comme moyen d'intimidation pour les femmes et les hommes (UN, 2018). En outre, pendant les conflits, les femmes assument généralement le rôle de pourvoyeur économique principal des foyers, tandis que les partenaires masculins sont à la guerre. Après un conflit, lorsque les hommes reviennent, la collision subséquente des rôles genrés peut entraîner une augmentation des taux de violence au sein des ménages (Rustad et al., 2016).

Les liens entre ces questions sont visibles autour du Lac Tchad, affectant le nord du Cameroun, l'ouest du Tchad, le sud-est du Niger et le nord-est du Nigeria (CARE International, 2018; Nett et Rüttinger, 2016; Taub, 2017). L'instabilité et les conflits dans la région ont provoqué le déplacement de milliers de personnes, au Tchad et au Niger, qui se sont installées le long des rives du Lac Tchad, déjà réduit de 90 % au cours des 50 dernières années. Cette nouvelle vague de déplacements s'est ajoutée aux plus de 70 000 personnes déjà déplacées en raison de la violence liée aux ressources naturelles, augmentant encore la demande sur ces ressources (Nett et Rüttinger, 2016). Cette zone a été victime des tactiques de VBG utilisées en temps de guerre par les groupes terroristes et les milices armées pour répandre la peur et entraver la résilience des communautés, y compris les enlèvements, l'emprisonnement, le viol et les mariages forcés de filles et de femmes (Nett et Rüttinger, 2016).

S I.

S II.

S III.

S IV.

Ces dynamiques croisées, souvent complémentaires, sont importantes à comprendre, car les conflits liés à l'environnement, dus à la rareté des ressources naturelles et à des intérêts concurrents, menacent de plus en plus le bien-être et les moyens de subsistance des communautés. Comme l'illustre l'exemple précédent, il est essentiel de lutter contre la VBG lors

des interventions d'urgence, tout comme dans les efforts d'adaptation à long terme, de renforcement de la résilience et de consolidation de la paix, afin de briser le cycle de la violence.

Source : Auteurs.

5.3 Pistes d'exploration

La réduction efficace des risques de désastres, ainsi que l'adaptation et le renforcement de la résilience aux changements climatiques et aux impacts liés au climat et l'atténuation de ceux-ci, nécessitent des approches fondées sur les droits et sensibles aux questions d'égalité de genre, incluant la lutte contre la VBG. Ignorer cette dimension entraîne un cercle vicieux. Les risques comprennent une incidence accrue de la VBG qui, à son tour, aura des répercussions sur la santé et la sécurité des femmes et de leurs familles, les rendant plus vulnérables aux effets des changements climatiques et des catastrophes météorologiques, et enfonçant davantage les ménages et les communautés dans la pauvreté. En outre, le fait de ne pas aborder les questions de VBG nuit également au succès des programmes de développement durable, de conservation de la biodiversité et de consolidation de la paix, car la VBG affecte le potentiel de participation, de résilience et d'organisation des survivants. La VBG est un obstacle à l'inclusion et à l'autonomisation de tous, en tant qu'agents de changement pour une planète plus saine, plus pacifique et plus durable.

Voici quelques exemples de points d'entrée et d'interventions sur la VBG ayant été analysés dans le cadre de cette étude. Sans être exhaustifs, ceux-ci fournissent quelques idées fondamentales de possibles moyens de lutte contre la VBG dans le contexte des changements climatiques et des catastrophes météorologiques (complétées par les recommandations visant à combler les lacunes présentées au Chapitre 8).

S I.

S II.

S III.

S IV.

5.3.1 Renforcer l'attention portée à la violence basée sur le genre par la collecte et l'échange de données

La collecte et la diffusion de données sur la VBG peuvent contribuer à une meilleure compréhension des liens entre égalité des genres et environnement, notamment en ce qui concerne les contextes de catastrophes et de changements climatiques et la résilience. Cette information est également nécessaire pour mesurer les progrès réalisés sur l'impact de l'intégration des questions d'égalité des genres dans les programmes environnementaux et de développement durable. Le fait d'aborder les possibilités d'approches holistiques pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, grâce à une collecte de données transversale renforcée, aidera à faire connaître l'importance des liens entre les enjeux et à susciter des changements entre les secteurs afin de prévenir la VBG.

Les liens entre égalité des genres et changements climatiques sont parmi les mieux documentés dans le domaine de l'égalité des genres et de l'environnement, avec une vague d'informations au cours de la dernière décennie, en particulier. Pourtant, des données statistiques sont encore nécessaires, entravant les efforts pour bien comprendre et aborder les impacts générés de la résilience aux risques de désastres et liés aux changements climatiques, sans parler des dimensions liées à la VBG. Comme le reconnaît le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, la capacité technique limitée pour ventiler les données par sexe, âge, handicap, appartenance ethnique et situation géographique aux niveaux national et local « continue d'entraver l'élaboration de stratégies appropriées et ciblées pour la réduction des risques de désastres et la réponse aux changements climatiques » (CEDAW, 2018, p. 11). Ainsi, celui-ci recommande aux Parties d'élaborer des indicateurs et des mécanismes de suivi ventilés par genre et tenant compte des spécificités de genres, en coordination avec les cadres existants, tels que le programme de travail pour le développement durable à l'horizon 2030 (CEDAW, 2018).

Les ODD, et en particulier l'ODD 5 sur l'égalité des genres, l'ODD 13 sur l'action climatique et l'ODD 16 sur la paix, la justice et des institutions fortes, représentent un cadre et un élan puissants pour des approches synergiques vers des initiatives d'adaptation et d'atténuation climatiques intégrant les principes d'égalité des genres. Les ODD fournissent un cadre d'indicateurs permettant de mesurer les progrès significatifs vers un développement durable mondial, grâce aux efforts visant à éliminer la pauvreté, la faim et les inégalités sociales et de genre, tout en promouvant des sociétés et des écosystèmes

sains et pacifiques. Toutefois, ce cadre d'indicateurs ne fournit pas de données désagrégées relatives aux catastrophes ou d'indicateurs climatiques, tels que la mesure des décès dus aux catastrophes. Selon une analyse publiée en 2019 sur les statistiques d'égalité des genres et environnement par le PNUE et l'UICN :

Il pourrait exister une corrélation entre l'amélioration de l'accès à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, en particulier dans les situations post-catastrophes, et une réduction de la VBG (...) Toutefois, le nombre élevé de cas non déclarés, conjugué au manque de données statistiques sur l'incidence et le risque de VBG en ce qui concerne l'accès à l'énergie, à l'eau et à l'assainissement, y compris dans les situations post-catastrophes, ne tient pas compte de la VBG et la perpétue. La collecte périodique de données ventilées par sexe sur l'accès à l'eau, à l'assainissement et au bois de chauffage, ainsi que le temps passé à les collecter et la personne qui en est responsable, pourrait aider à faire progresser la mesure de l'incidence de la VBG dans ces secteurs et contribuer à l'adoption de politiques et programme environnementaux abordant et prévenant la VBG (UNEP & IUCN, 2019, p. 25).

5.3.2 Connaître, adapter et utiliser les bonnes pratiques existantes dans tous les secteurs

Il existe déjà une documentation abondante sur les diverses stratégies efficaces de prévention et d'intervention contre la VBG dans les situations humanitaires et de conflit. Les nombreuses bonnes pratiques, outils et manuels dans ce domaine peuvent soutenir les efforts du secteur de l'environnement et du développement durable pour lutter contre la VBG dans les programmes de réduction des risques de désastres et d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, en particulier compte tenu des liens multiples entre ces questions. Trouver des moyens d'adapter les bonnes pratiques, outils et manuels aux contextes et projets d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques peut aider à identifier et à répondre à la VBG, ainsi qu'à créer des réseaux, des partenariats et autres conditions favorables dans tous les secteurs. Ceci est également essentiel pour atteindre les ODD interdépendants.

Il est important de noter que toutes les stratégies issues des cadres d'intervention humanitaire et d'urgence ne seront pas directement applicables à la réduction des risques de désastres et à l'atténuation des changements

S I.

S II.

S III.

S IV.

climatiques, à l'adaptation et au renforcement de la résilience. Par exemple, les manifestations de la violence immédiatement après le déclenchement rapide de situations d'urgence sera différente de la VBG subie au cours de périodes de sécheresse prolongées. Chaque situation nécessitera des réponses spécifiques pour aborder et atténuer la violence, et pour répondre aux besoins des survivants. La collaboration et le renforcement multisectoriels des capacités, y compris avec les agences de secours et les organisations fournissant un soutien à long terme, peuvent aider à traduire les bonnes pratiques existantes et à formuler de nouvelles pratiques pour les protocoles de réponse aux catastrophes et aux changements climatiques.

De plus, certaines interventions émergentes se prêtent à un impact sur la réalisation des objectifs en matière de droits humains, de changements climatiques et de résilience. En mettant l'accent, une fois de plus, sur le manque général d'informations à ce sujet, quelques exemples sont présentés ci-après.

Encadré 17. Exemples de récits et d'approches du changement

Construction d'une résilience climatique grâce à l'attention portée à la VBG

Les changements climatiques et catastrophes météorologiques peuvent accroître l'insécurité, dégrader les ressources environnementales et mettre à rude épreuve les moyens de subsistance de millions de personnes, en particulier dans les États moins résilients et fragiles, pouvant entraîner directement ou indirectement une augmentation des tensions et de la VBG. L'inclusion de la prévention de la VBG dans les programmes environnementaux est relativement récente, certains efforts étant principalement axés sur le renforcement de la résilience et la réduction des risques de désastre. Une initiative clé, susceptible d'en inspirer d'autres, est le soutien du PNUD au gouvernement de l'Ouganda pour intégrer les questions de VBG dans le projet « Construire des communautés, des écosystèmes de zones humides et des bassins versants associés résilients », financé par le Fonds vert pour le climat (FVC) (2017-2025) :

Une étude formative dans les sous-comtés a révélé des liens entre VBG et catastrophes liés aux changements climatiques, telles que les sécheresses, la famine et les pénuries d'eau. L'étude a suggéré que les mariages d'enfants avaient augmenté pendant les longues sécheresses, comme une stratégie d'adaptation par laquelle la famille peut recevoir « la richesse de la mariée » et réduire le nombre de personnes à nourrir au sein du foyer. Pendant les famines, la vulnérabilité des femmes au sexe transactionnel de survie augmente et, en cas de pénurie d'eau, la violence conjugale connaît une augmentation exponentielle pendant les mauvaises saisons de récolte, les femmes comme les hommes participant aux cultures, mais seuls les hommes prenant des décisions sur la vente des produits⁸. Pour atténuer les défis liés à la VBG et autres inégalités de genre, et pour aider à faire en sorte que l'égalité des genres soit intégrée dans les stratégies de résilience, le projet de restauration des zones humides intégrera des mesures préventives personnalisées contre la VBG dans les composantes d'atténuation des changements climatiques et de moyens de subsistance alternatifs du projet, dans deux sous-comtés de l'est et de l'ouest de l'Ouganda, d'ici 2020. Ce projet pilote de lutte contre la VBG fait partie d'un projet plus vaste du PNUD intitulé « Mettre fin à la VBG et atteindre les ODD », financé par la République de Corée. (Étude de cas EN37)⁹

Intégration des stratégies de prévention et de réponse et de la formation à la violence basée sur le genre dans les politiques et plans liés aux catastrophes

Les impacts des catastrophes météorologiques sur la dynamique sociale et la disponibilité des ressources peuvent affecter la prévalence de la VBG pendant et après les catastrophes, y compris l'augmentation de la violence domestique et de la violence conjugale, des mariages d'enfants et de la violence physique et sexuelle dans les refuges d'urgence (IFRC, 2015). Compte tenu des risques de VBG auxquels sont confrontées les communautés faisant face ou se remettant des catastrophes, il est important que les plans et politiques nationaux et institutionnels en cas de catastrophes

S I.

S II.

S III.

S IV.

⁸ C. Owren. Communication personnelle avec un informateur expert, 3 avril 2019.

⁹ Les auteurs de l'Étude de cas EN37 ont donné leur consentement pour inclure des informations d'identification en relation avec la soumission.

comprennent et intègrent des stratégies spécifiques pour prévenir la VBG et y répondre dans les efforts de récupération. Cependant, la stigmatisation sociale, la faiblesse institutionnelle et l'absence de mécanismes de signalement sûrs peuvent empêcher les survivants de la VBG de déclarer les cas de violence après une catastrophe, impliquant que les efforts de récupération puissent ne pas prendre conscience de l'ampleur des problèmes de VBG auxquels sont confrontées les communautés ou des ressources nécessaires pour les combattre (IFRC, 2015).

Des efforts sont déployés pour combler ce déficit de sensibilisation et renforcer les plans nationaux et institutionnels de lutte contre les risques de VBG. Par exemple, la société de la Croix-Rouge des Samoa (SRCS) a joué un rôle essentiel en faisant connaître l'importance des considérations relatives à la VBG dans les situations de catastrophes et en intégrant ces considérations dans les plans et politiques nationaux (SRCS, 2018). La SRCS a fourni une assistance technique et influencé les recommandations sur la VBG dans le plan national de gestion des catastrophes 2017-2020 (Samoa Disaster Management Office, 2017), et soutenu la Politique nationale des Samoa pour l'égalité des genres, afin de mettre l'accent sur la façon dont l'égalité des genres profite à la résilience communautaire (Samoa Ministry of Women, Community and Social Development, 2016).

Reconnaissant la nécessité de renforcer la sensibilisation et les capacités nationales sur la VBG dans les situations de catastrophes, la SRCS s'est associée à l'UNFPA, en 2018, pour développer une formation sur la VBG dans les situations d'urgence. Cette formation a aidé les organismes nationaux de secours, les conseils et les ministères, notamment ceux chargés des femmes, des jeunes, de la police et de la santé, à identifier et à répondre à la VBG pendant les crises. Une participante de 20 ans a souligné l'importance de la formation pour son travail et pour elle-même :

« J'ai appris les causes des abus et de la violence faite aux femmes et aux autres sexes dans les communautés... Je suis venu apprendre à me protéger et à diminuer les chances d'être affectée par n'importe quel type de violence » (Wilson, 2018).

Sensibiliser et aborder les questions liées au mariage d'enfants et au climat

Comme nous l'avons vu dans ce chapitre, les liens entre mariages d'enfants et facteurs de stress climatique affectant la capacité des familles à satisfaire leurs besoins fondamentaux sont de plus en plus reconnus. Il est nécessaire de construire une base de données factuelles sur ces liens, mais aussi de s'attaquer de manière proactive aux mariages d'enfants dans le contexte de l'adaptation et de l'atténuation climatiques. Cela aidera à réaffirmer les droits des femmes et des filles, tout en s'attaquant aux menaces des changements climatiques pour le bien-être individuel et communautaire.

S I.

S II.

S III.

S IV.

Le Bangladesh présente le quatrième plus fort taux de mariages d'enfants au monde, avec 29 % des filles se mariant avant l'âge de 15 ans, et 65 % avant l'âge de 18 ans. Outre les normes et coutumes discriminatoires à l'égard des femmes, telles que la dot, la pauvreté et des possibilités éducatives et économiques limitées pour les filles, le Bangladesh est l'un des pays les plus touchés par les changements climatiques et les catastrophes météorologiques (HRW, 2015). Selon un activiste d'une ONG interviewé par HRW, si le lien entre inondations et mariages d'enfants peut ne pas être direct, il existe un lien indirect clair, car l'aggravation de la situation économique d'une famille est un facteur clé dans la décision de marier leur fille (HRW, 2015). L'un des efforts visant à résoudre les problèmes de mariages d'enfants et de changements climatiques au Bangladesh est la sensibilisation des communautés par le biais des clubs de radio féminins, lancés en 2017 par le Coastal Association for Social Transformation Trust. Quarante clubs de radio fournissent aujourd'hui des informations à plus de 500 000 auditeurs, dans le golfe du Bengale, sur les droits des femmes et des filles, la santé reproductive, la violence domestique et les mariages d'enfants, ainsi que sur les moyens de s'adapter et de se préparer aux effets des changements climatiques (CJRF, 2019).

Au Mozambique, les survivantes de mariages d'enfants ont du mal à trouver et à maintenir des moyens de subsistance économiques, après avoir quitté leur mari, en raison de la sécheresse prolongée et de ses impacts sur la productivité agricole, ce qui conduit davantage de familles à considérer le mariage d'enfants comme une source de sécurité alimentaire (UN Women, 2017). En 2014, l'ONU Femmes a lancé, au Mozambique, un projet intitulé « Renforcer le rôle des femmes dans la production agricole et la gestion des ressources naturelles », visant à lutter contre les changements climatiques et à améliorer la sécurité alimentaire dans la province de Gaza. Le projet aborde les liens entre changements climatiques et violence à l'égard des femmes, en particulier le mariage d'enfants, en offrant des formations et des séances de sensibilisation aux femmes et aux hommes ruraux pour remettre en question les stéréotypes basés sur le genre, et en renforçant l'autonomie économique des femmes grâce à des pratiques agricoles durables. Les femmes impliquées représentent de « meilleurs exemples pour les filles et les femmes dans leurs communautés [...] montrant que le mariage précoce n'est pas la seule issue » (UN Women, 2017).

Source : Auteurs.

Ressources et outils suggérés 5. Violence basée sur le genre et changements climatiques

| Titre et auteur/référence | Description |
|--|---|
| Principes d'éthique et de sécurité recommandés par l'OMS pour la recherche, la documentation et le suivi de la violence sexuelle dans les situations d'urgence (OMS, 2007) | Offre huit recommandations visant à assurer la sécurité et des garanties éthiques lors de la collecte de données et d'informations sur la violence sexuelle dans les situations d'urgence, à la fois pour préparer ceux qui recueillent l'information et protéger les droits et la dignité des survivants. |
| Handbook for Coordinating Gender-based Violence Interventions in Humanitarian Settings (GPC, 2010) | Document de ressource pour tous les secteurs de la communauté humanitaire, afin de prévenir et de répondre à la VBG, fournissant des lignes directrices pour la coordination entre les acteurs afin de faciliter l'action pour mettre fin à la VBG. |
| Preventing Gender-based Violence, building Livelihoods: Guidance and Tools for Improved Programming (WRC, 2011b) | Fournit des directrices pour chaque étape du cycle du projet permettant de concevoir des programmes économiques sûrs et sensibles aux questions d'égalité des genres, s'attaquant aux causes sous-jacentes de la VBG afin de prévenir l'exacerbation de la violence. |
| Guidance for Gender Based Violence (GBV) Monitoring and Mitigation within Non-GBV Focused Sectoral Programming (CARE, 2014) | Décrit clairement comment réaliser un suivi et atténuer la VBG sur le plan pratique et éthique, et fournit des recommandations sur la prévention et la réponse aux risques, menaces et violences involontaires contre les personnes liés aux activités du programme. Ce document vise spécifiquement les initiatives dans lesquelles la VBG n'est pas un élément spécifique de programme, et s'appuie sur des lignes directrices et sur l'expertise liées à la VBG pour s'assurer que les meilleures pratiques soient adaptées à tous les secteurs. |
| Women and climate change: Impacts and agency in human rights, security, and economic development (Alam et al., 2015) | Offre une vue d'ensemble des défis liés à l'égalité des genres associés aux changements climatiques du point de vue des droits humains, de la sécurité et du développement économique. |
| Directives pour l'intégration d'interventions ciblant la violence basée sur le genre dans l'action humanitaire (IASC, 2015) | Vise à fournir des conseils et des outils révisés et testés sur le terrain pour coordonner, planifier, mettre en œuvre, suivre et évaluer les mesures essentielles dans la réponse humanitaire pour prévenir et répondre à la VBG. |
| Sexual and Gender-Based Violence (SGBV) Prevention and Response (UNHCR, 2016) | Ce programme de formation comprend 18 modules thématiques, tirés de l'expérience et des connaissances d'experts et de professionnels clés, visant à guider les facilitateurs sur la conduite de formations interactives liées à la prévention de la violence sexuelle et basée sur le genre. |
| Recommandation générale n° 37 relative aux aspects liés au genre de la réduction des risques de catastrophe dans le contexte des changements climatiques (CEDAW, 2018) | Fournit aux États membres des recommandations sur les mesures à prendre pour lutter contre la VBG dans le contexte de la réduction des risques de désastres et des changements climatiques, entre autres recommandations relatives à l'égalité des genres. Celles-ci comprennent l'élaboration de politiques, de programmes et le suivi et l'évaluation des interventions visant à répondre à la VBG et à ses causes profondes. |

S I.

S II.

S III.

S IV.

Références

- Aguilar, L., Granat, M. et Owren, C. (2015). *Roots for the future: The landscape and way forward on gender and climate change*. Washington, DC: UICN et GGCA. Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/45791>
- Alam, M., Bhatia, R. et Mawby, B. (2015). *Women and climate change: Impact and agency in human rights, security, and economic development*. Washington, DC: Georgetown Institute for Women, Peace and Security (GIWPS). Disponible à : <https://giwps.georgetown.edu/wp-content/uploads/2017/09/Women-and-Climate-Change.pdf>
- Alston, M. et Whittenbury, K. (Eds.) (2013). *Research, Action and Policy: Addressing the Gendered Impacts of Climate Change*. Disponible à : <https://doi.org/10.1007/978-94-007-5518-5>
- Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD) (2015). *Climate Change and Natural Disasters Affecting Women Peace and Security*. Disponible à : <http://apwld.org/wp-content/uploads/2015/03/Climate-change-Natural-disasters-Conflict.pdf>
- Bearak, M. (2016). 'Why terms like 'transgender' don't work for India's 'third-gender' communities'. *The Washington Post* (23 avril 2016). Disponible à : https://www.washingtonpost.com/news/worldviews/wp/2016/04/23/why-terms-like-transgender-dont-work-for-indias-third-gender-communities/?noredirect=on&utm_term=.3e4daaa73034
- Braaf, R. (2016). *Addressing gender-based violence through environmental programming*. Final draft for UNDP.
- Brides of the sun (s.d.). *An investigation into how climate change is creating a generation of child brides*, Ntonya Sande. Disponible à : <https://www.bridesofthesun.com/ntonya/>
- Calma, J. (2017). 'Sex trafficking in the Philippines: How typhoons and desperation make women and children more vulnerable'. *The GroundTruth Project* (21 avril 2017). Disponible à : <http://thegroundtruthproject.org/philippines-sex-trafficking-climate-change/>
- CARE International (2018). *Suffering in Silence: The 10 most under-reported humanitarian crises of 2017*. Disponible à : <https://reliefweb.int/report/world/suffering-in-silence-10-most-under-reported-humanitarian-crises-2017>
- CARE USA (2014). *Guidance for Gender Based Violence (GBV) Monitoring and Mitigation within Non-GBV Focused Sectoral Programming*. Disponible à : https://care.org/wp-content/uploads/2020/05/CARE20GBV20M26E20Guidance_0.pdf
- Chamberlain, G. (2017). 'Why climate change is creating a new generation of child brides.' *The Guardian* (26 novembre 2017). Disponible à : <https://www.theguardian.com/society/2017/nov/26/climate-change-creating-generation-of-child-brides-in-africa>
- Climate Justice Resilience Fund (CJRF) (2019). 'Radio clubs help climate-hit Bangladeshi communities avoid child marriage.' *Climate Home News* (9 janvier 2019). Disponible à : <https://www.climatechangenews.com/2019/01/09/radio-clubs-help-climate-hit-bangladeshi-communities-avoid-child-marriage/>
- Convention on the Elimination of all Forms of Discrimination Against Women Committee (CEDAW) (2018). *CEDAW General Recommendation No. 37 on Gender-related dimensions of disaster risk reduction in the context of climate change*. Disponible à : https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/1_Global/CEDAW_C_GC_37_8642_E.pdf
- Crawford, A. et Bernstein, J. (2008). *MEAs, Conservation and Conflict. A case study of Virunga National Park, DRC*. International Institute for Sustainable Development. Disponible à : https://www.iisd.org/pdf/2008/meas_cons_conf_virunga.pdf
- Danish Refugee Council (DRC) (2012). *A Sexual and Gender-based Violence Rapid Assessment. Doro Refugee Camp, Upper Nile State, South Sudan*. Disponible à : <http://www.refworld.org/pdfid/52401d804.pdf>
- Dankelman, I. (2016). *Action Not Words. Confronting Gender Inequality through Climate Change Action and Disaster Risk Reduction in Asia*. Thailand: UN Women. Disponible à : http://www2.unwomen.org/-/media/field%20office%20eseasia/docs/publications/2017/04/ccdr_130317-s.pdf?la=en&vs=5239

S I.

S II.

S III.

S IV.

- DeWeerd, S. (2008). 'War and the Environment. War can wreck landscapes and ecosystems as well as people'. *World Watch Magazine* (février 2008), Vol. 21, No. 1. Disponible à : <http://www.worldwatch.org/node/5520>
- Dwyer, E. et Woolf, L. (2018). *Down by the river. Addressing the rights, needs and strengths of Fijian sexual and gender minorities in disaster risk reduction and humanitarian response*. Australie: Oxfam. Disponible à : https://www.edgeeffect.org/wp-content/uploads/2018/02/Down-By-The-River_Web.pdf
- Freccero, J. et Whiting, A. (2018) *Toward an End to Child Marriage. Lessons from Research and Practice in Development and Humanitarian Sectors*. Save The Children. Disponible à : <https://resourcecentre.savethechildren.net/library/toward-end-child-marriage-lessons-research-and-practice-development-and-humanitarian-sectors>
- Girls Not Brides (s.d.). *Child marriage around the world* [site web] Disponible à : <https://www.girlsnotbrides.org/where-does-it-happen/>
- Global Protection Cluster (GPC) (2010). *Handbook for Coordinating Gender-based Violence Interventions in Humanitarian Settings*. Disponible à : <https://www.refworld.org/docid/52146d634.html>
- Government of Malawi (2015). *Malawi 2015 Floods Post Disaster Needs Assessment Report*. European Union, World Bank et the United Nations. Disponible à : <https://www.gfdrr.org/sites/default/files/publication/pda-2015-malawi.pdf>
- Henrici, J.M., Helmuth, A.S. et Braun, J. (2010). *Fact sheet: Women, disasters, and Hurricane Katrina*. Washington, DC: Institute for Women's Policy Research (IWPR). Disponible à : <https://iwpr.org/publications/women-disasters-and-hurricane-katrina/>
- Hoegh-Guldberg, O., Jacob, D. et Taylor, M. (2018). 'Impacts of 1.5°C global warming on natural and human systems'. *Global warming of 1.5°C. An IPCC Special Report on the impacts of global warming of 1.5°C above pre-industrial levels and related global greenhouse gas emission pathways, in the context of strengthening the global response to the threat of climate change, sustainable development, and efforts to eradicate poverty* [V. Masson-Delmotte, P. Zhai, H. O. Pörtner, D. Roberts, J. Skea, P.R. Shukla, A. Pirani, W. Moufouma-Okia, C. Péan, R. Pidcock, S. Connors, J. B. R. Matthews, Y. Chen, X. Zhou, M. I. Gomis, E. Lonnoy, T. Maycock, M. Tignor, T. Waterfield (Éd.)]. Sous presse. Disponible à : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/sites/2/2019/02/SR15_Chapter3_Low_Res.pdf
- Human Rights Watch (HRW) (2015). *Marry before your house is swept away. Child marriage in Bangladesh*. Disponible à : https://www.hrw.org/sites/default/files/report_pdf/bangladesh0615_web.pdf
- . (2019). 'Mozambique: Cyclone victims forced to trade sex for food'. *Human Rights Watch* (25 avril 2019) [billet de blog]. Disponible à : <https://www.hrw.org/news/2019/04/25/mozambique-cyclone-victims-forced-trade-sex-food>
- Inter-Agency Standing Committee (IASC) (2015). *Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action*. Disponible à : https://www.globalprotectioncluster.org/assets/files/tools_and_guidance/gender_based_violence/2015-iasc-gender-based-violence-guidelines_lo-res.pdf
- Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) (2014a). *Climate Change 2014: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Équipe de rédaction principale, R.K. Pachauri et L.A. Meyer (Éd.)]. Genève, Suisse. Disponible à : <https://doi.org/10.1017/CBO9781107415416>
- . (2014b). 'Summary for policymakers'. *Climate change 2014: Impacts, adaptation and vulnerability*. Disponible à : https://www.ipcc.ch/site/assets/uploads/2018/02/ar5_wgll_spm_en.pdf
- Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) (2018). *Global Report on Internal Displacement*. Genève, Suisse. Disponible à : <http://www.internal-displacement.org/global-report/grid2018/downloads/2018-GRID.pdf>
- International Development Committee of the UK Parliament (2013). *Violence against women and girls: Second report of session 2013-14*. Disponible à : <https://publications.parliament.uk/pa/cm201314/cmselect/cmintdev/107/107.pdf>
- International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies (IFRC) (2015). *Unseen, Unheard: Gender-based violence in disasters*. Genève, Suisse. Disponible à : https://www.ifrc.org/Global/Documents/Secretariat/201511/1297700_GBV_in_Disasters_EN_LR2.pdf

S I.

S II.

S III.

S IV.

- International Organization for Migration (IOM) (2009). *Migration, environment and climate change: Assessing the evidence*. Disponible à : https://publications.iom.int/system/files/pdf/migration_and_environment.pdf
- . (2014). *IOM Outlook on migration, environment and climate change*. Geneva, Switzerland: International Organization for Migration. Disponible à : https://publications.iom.int/system/files/pdf/mecc_outlook.pdf
- International Strategy for Disaster Reduction (ISDR) (2008). *Climate change and disaster risk reduction* [Briefing note 01]. Genève, Suisse: Nations unies. Disponible à : <https://eird.org/publicaciones/Climate-Change-DRR.pdf>
- Khan Foundation and ARROW (2015). *A Scoping Study. Women's Sexual & Reproductive Health and Rights (SRHS) and Climate Change. What is the Connection?* Disponible à : <http://arrow.org.my/publication/bangladesh-scoping-study-climate-change-srhr/>
- Klepp, S. (2017). 'Climate change and migration'. *Oxford Research Encyclopaedias: Climate Science*. Disponible à : <https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190228620.013.42>
- Médecins Sans Frontières (MSF) (2005). *The Crushing Burden of Rape. Sexual Violence in Darfur*. Briefing Paper for International Women's Day 8 March 2005. Disponible à : <https://www.msf.org/crushing-burden-rape-sexual-violence-darfur>
- Nellemann, C. Verma, R. et Hislop, L. (Éd.). (2011). *Women at the frontline of climate change: Gender risks and hopes. A Rapid Response Assessment*. United Nations Environment Programme (UNEP) et GRID-Arendal. Disponible à : https://gridarendal-website-live.s3.amazonaws.com/production/documents/:s_document/165/original/rra_gender_screen.pdf?1484143050
- Nett, K. et Rüttinger, L. (2016). *Insurgency, Terrorism and Organised Crime in a Warming Climate. Analysing the Links Between Climate Change and Non-State Armed Groups*. Berlin: Climate Diplomacy, Adelphi and Federal Foreign Office. Disponible à : <https://www.adelphi.de/en/publication/insurgency-terrorism-and-organised-crime-warming-climate>
- Office of the United Nations High Commissioner on Human Rights (OHCHR) (s.d.). *Human Rights and Climate Change*. Disponible à : <https://www.ohchr.org/en/issues/hrandclimatechange/pages/hrclimatechangeindex.aspx>
- Pacific Climate Change and Migration Project (PCCM) (2014). *Newsletter: Pacific Climate Change and Migration (PCCM) Project* [Édition 1] (mai 2014). Nations unies. Disponible à : https://www.unescap.org/sites/default/files/Newsletter-PCCM_0.pdf
- Richards, J. et Bradshaw, S. (2017). *Uprooted by climate change: Responding to the growing risk of displacement*. Oxford: Oxfam International. Disponible à : <https://doi.org/10.21201/2017.0964>
- Robledo-Gonzalez, L. (2014). *Women and fragile states: Why women's voices must be heard - Progressio's position at the 58th meeting of the Commission on the Status of Women, New York, March 2014* [policy briefing]. Progressio. Disponible à : <https://www.progressio.org.uk/sites/progressio.org.uk/files/Women-and-fragile-states-briefing-2014.pdf>
- Rustad, S.A., Ostby, G. et Nordas, R. (2016). 'Artisanal mining, conflict, and sexual violence in Eastern DRC'. *Extractive Industries and Society* 3(2): 475-484. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.exis.2016.01.010>
- Rüttinger, L. (2017). *Climate and fragility risks: The global perspective*. Berlin: Adelphi. Disponible à : <https://www.adelphi.de/en/publication/climate-fragility-risks-global-perspective-0>
- Samoa Disaster Management Office (2017). *National Disaster Management Plan 2017-2020*. Disponible à : <https://www.mnre.gov.ws/wp-content/uploads/2017/08/Samoa-national-disaster-management-plan-2017-2020-final-web.pdf>
- Samoa Ministry of Women, Community and Social Development (2016). *Samoa National Policy for Gender Equality 2016-2020*. Disponible à : <https://www.mwcsd.gov.ws/images/2017/Documents/DFSD/Samoa-gender-policy.pdf>
- Samoa Red Cross Society (SRCS) (2018). *Samoa: Strengthening Protection, Gender and Inclusion in Disaster Law*. Disponible à : https://media.ifrc.org/ifrc/wp-content/uploads/sites/5/2019/01/SamoaRC_PGISnapshot_FINAL.pdf
- Taub, B. (2017). 'Lake Chad: the world's most complex humanitarian disaster'. *The New Yorker* (4 décembre 2017). Disponible à : <https://www.newyorker.com/magazine/2017/12/04/lake-chad-the-worlds-most-complex-humanitarian-disaster>

S I.

S II.

S III.

S IV.

- United Nations (UN) (2018). *Report of the Secretary-General on Conflict-Related Sexual Violence, S/2018/250*. Disponible à : <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/reports/sg-reports/SG-REPORT-2017-CRSV-SPREAD.pdf>
- UN Children’s Fund (UNICEF) (2014). *Ending Child Marriage: Progress and prospects*. Disponible à : https://www.unicef.org/media/files/Child_Marriage_Report_7_17_LR..pdf
- UN Environment Programme (UNEP) (2015). *Climate Change and Human Rights*. Disponible à : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/9530/-Climate_Change_and_Human_Rightshuman-rights-climate-change.pdf.pdf?sequence=2&%3BisAllowed=
- UNEP et International Union for Conservation of Nature (IUCN) (2019). *Gender and environment statistics: Unlocking information for action and measuring the SDGs*. Nairobi, Kenya: UN Environment. Disponible à : https://wedocs.unep.org/bitstream/item/c1828d4b-77db-488d-bb20-710cf5250e6a/Gender_Environment_Statistics.pdf?sequence=1&isAllowed=y
- United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR) (2011). *Action against Sexual and Gender-Based Violence: An updated strategy*. Disponible à : <https://www.refworld.org/docid/4e01feb2.html>
- . (2016). *Sexual and Gender-Based Violence (SGBV) Prevention and Response Training Package*. Disponible à : <https://www.unhcr.org/afr/583577ed4.pdf#zoom=95>
- UNHCR et Save the Children-UK (2002). *Note for Implementing and Operational Partners by UNHCR and Save the Children-UK on Sexual Violence & Exploitation: The Experience of Refugee Children in Guinea, Liberia and Sierra Leone based on Initial Findings and Recommendations from Assessment Mission 22 October – 30 November 2001*. Disponible à : https://www.savethechildren.org.uk/content/dam/global/reports/health-and-nutrition/sexual_violence_and_exploitation_1.pdf
- UN Office for the Coordination of Humanitarian Affairs (OCHA) (2017). *Horn of Africa: A call for action*. UNOCHA Regional Office for Southern and Eastern Africa (ROSEA). Disponible à : https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/HOA_CALL_FOR_ACTION_Leaflet_Feb2017_1.pdf
- UN Office for Disaster Risk Reduction (UNDRR) (s.d.). *What is Disaster Risk Reduction?* Disponible à : <https://www.unisdr.org/who-we-are/what-is-drr>
- UNDRR et Centre for Research on the Epidemiology of Disasters (CRED) (2015). *The human cost of weather-related disasters 1995-2015*. Disponible à : <https://www.unisdr.org/we/inform/publications/46796>
- UN Office on Drugs and Crime (UNODC) (2018). *Global report on trafficking in persons 2018*. New York: Nations unies. Disponible à : <https://www.unodc.org/unodc/data-and-analysis/glotip.html>
- UN Women (2015). *Summary Report: The Beijing Declaration and Platform for Action turns 20*. Disponible à : <https://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/02/beijing-synthesis-report>
- . (2017). ‘Rural women tackle drought-affected Mozambique’s rise in child marriage’. *UN Women: News and Events* (8 novembre 2017). Disponible à : <https://www.unwomen.org/en/news/stories/2017/11/feature-mozambique-rural-women-tackle-drought-related-rise-in-child-marriage>
- UN Women Fiji (2014). *Climate Change, Disasters and Gender-Based Violence in the Pacific*. Fiji: UN Women Fiji Multi-Country Office. Disponible à : <http://asiapacific.unwomen.org/en/digital-library/publications/2015/1/climate-change-disasters-and-gender-based-violence-in-the-pacific>
- Wedeman, N. et Petruney, T. (2018). *Invest in girls and women to tackle climate change and conserve the environment* [Policy brief]. Deliver for Good Campaign. Disponible à : <https://womendeliver.org/investment/invest-women-tackle-climate-change-conserve-environment/>
- Whittenbury, K. (2013). ‘Climate Change, Women’s Health, Wellbeing and Experiences of Gender Based Violence in Australia’. En Alston, M. and Whittenbury, K. (Eds.) *Research, Action and Policy: Addressing the Gendered Impacts of Climate Change*. Disponible à : https://doi.org/10.1007/978-94-007-5518-5_15
- Wilson, S. (2018). ‘Samoa Red Cross and U.N. agencies partner against violence’. *Samoa Observer* (13 décembre 2018) [site web]. Disponible à : <https://www.samoaoobserver.ws/category/samoa/12925>

Women's Commission for Refugee Women and Children (2006). *Beyond Firewood: Fuel Alternatives and Protection Strategies for Displaced Women and Girls*. Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/research-resources/beyond-firewood-fuel-alternatives-and-protection-strategies-for-displaced-women-and-girls/>

Women's Refugee Commission (WRC) (2011a). *Cooking Fuel Saves Lives: A Holistic Approach to Cooking in Humanitarian Settings*. Disponible à : <https://s33660.pcdn.co/wp-content/uploads/2020/04/Cooking-Fuel-Saves-Lives-Complete.pdf>

—. (2011b). *Preventing Gender-based Violence, Building Livelihoods: Guidance and Tools for Improved Programming*. Disponible à : <https://www.womensrefugeecommission.org/research-resources/preventing-gender-based-violence-building-livelihoods-guidance-and-tools-for-improved-programming/>

World Health Organization (WHO) (2007). *WHO ethical and safety recommendations for researching, documenting and monitoring sexual violence in emergencies*. Disponible à : https://www.who.int/gender/documents/OMS_Ethics&Safety10Aug07.pdf

Yi, B.L. (2018). "Sea change" needed to achieve goal of ending child marriage by 2030'. *Thomson Reuters Foundation News* (25 juin 2018). Disponible à : <https://af.reuters.com/article/commoditiesNews/idAFL5N1SQ0JX>

Section



VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE DANS L'ACTION ENVIRONNEMENTALE

S I.

S II.

S III.

S IV.

6.

Violence basée sur le genre dans la défense des terres, des territoires et de l'environnement : situation des femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement

« Ce n'est pas facile d'être une femme leader de processus de résistance autochtones. Dans une société incroyablement patriarcale, les femmes sont très exposées. Nous devons faire face à des circonstances très risquées, à des campagnes sexistes et misogynes. C'est l'une des choses qui peut [peser le plus]...les attaques sexistes de tous les côtés. »

Berta Cáceres, défenseuse des droits humains relatifs à l'environnement

assassinée en 2016 (El Desconcierto, 2016)

S I.

S II.

S III.

S IV.



Le cœur du problème

- La violence contre les défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement augmente.
- Les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement subissent et sont exposées aux mêmes risques et types de violence que les autres défenseurs, mais doivent également faire face aux risques et à la violence relatifs au genre, en partie en raison de leurs actions, remettant en question les normes genrées au sein de leurs communautés et sociétés.
- La violence basée sur le genre est utilisée pour supprimer le pouvoir et l'autorité des femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement, réduire leur crédibilité, démanteler leur statut au sein des communautés et les décourager, ainsi que d'autres, de se manifester.
- Une culture d'impunité domine la violence à laquelle sont confrontées les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement, ce qui enhardit les efforts de ceux souhaitant les réduire au silence.
- Des efforts en vue d'accroître la responsabilisation sont donc nécessaires d'urgence, par exemple par l'amélioration de politiques juridiquement contraignantes.

À l'échelle mondiale, il existe une lutte historique pour la défense de l'environnement, dans laquelle les femmes et les peuples autochtones ont joué un rôle fondamental contre la privatisation et la destruction des ressources naturelles, telles que la terre, les forêts et les ressources forestières, et l'eau. Bien avant que le terme *défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement* (DDHE) ne soit inventé, des organisations de femmes défendaient et protégeaient l'environnement et les ressources naturelles. Des mouvements historiquement emblématiques (dont trois sont brièvement résumés ci-après) aux mouvements les plus récents contre les industries extractives et les plantations à grande échelle dans le monde entier, il a été démontré que les femmes défendant leurs terres et leurs ressources ont subi diverses formes de violence, y compris la VBG, de la violence domestique à la violence psychologique, aux cyber-attaques, à la violence politique et communautaire.

Des mouvements bien connus en Afrique, en Asie et en Amérique latine illustrent le rôle historique des femmes dans la défense des ressources naturelles et dans la promotion des droits fondamentaux féminins, contribuant ainsi à des changements politiques à l'échelle communautaire, nationale et internationale. En Inde, la participation des femmes au mouvement Chipko, dirigé par des

S I.

S II.

S III.

S IV.

hommes, a transformé les efforts, contribuant à créer un précédent pour une protestation non violente contre le développement d'infrastructures et la déforestation massive, tout en remodelant les points de vue traditionnels sur les rôles genrés (Jain, 1984). Aujourd'hui, le mouvement est considéré comme un « mouvement éco-féministe », en raison du rôle central des femmes défiant les activités extractives (The Indian Express, 2018). Au Kenya, le Green Belt Movement (GBM), fondé par la regrettée professeure et lauréate du prix Nobel Wangari Maathai, a d'abord été une initiative de plantation d'arbres dirigée par des femmes plaidant contre l'accaparement des terres et la déforestation (Maathai, 2006; GBM, s.d.). Les membres du GBM ont persisté contre le harcèlement, l'intimidation, la criminalisation, les attaques violentes et les menaces contre leur vie par des acteurs étatiques et non étatiques. Aujourd'hui, le GBM est un mouvement de conservation de renommée mondiale, guidant toujours les efforts de développement durable fondés sur les droits et les pouvoirs communautaires dans toute la région. En Bolivie, l'implication des femmes dans la lutte contre la privatisation de l'eau et la construction de barrages a marqué un autre moment charnière pour le leadership des femmes dans l'action environnementale, lorsque des femmes boliviennes ont exigé une plus grande participation politique, un pouvoir de décision et une plus grande reconnaissance des droits des femmes (Beltrán, 2004).

Les femmes et hommes défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement ont joué un rôle vital dans la défense et la protection des environnements naturels locaux dans le monde entier, et sont depuis longtemps reconnus et protégés par les cadres internationaux des droits humains et les accords en vertu desquels ils peuvent exercer leurs droits. Ils bénéficient également d'une attention et d'une protection spécifiques dans le cadre des principaux cadres environnementaux, notamment le principe 10 de la Déclaration de Rio, la Charte Mondiale de la Nature de 1982, ainsi que certains accords multilatéraux sur l'environnement (AME), à savoir : la Convention de Stockholm (Art. 10), la Convention sur la diversité biologique (Art. 14(1)), la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (Art. 3 et 5) et la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Art. 6(a)) (Wijdekop, 2017a).

Pourtant, la violence contre les DDHE augmente dans le monde entier. Au moment où nous écrivons ces lignes, l'année 2017 a été la plus meurtrière, avec 207 assassinats dans 22 pays (Global Witness, 2018). Au cours de la dernière décennie, la violence contre les DDHE a reçu une plus grande attention de la part de la communauté internationale, compte tenu de ses graves répercussions sur la santé, le bien-être et les moyens de subsistance

S I.

S II.

S III.

S IV.

de communautés entières. Un élan se développe à la fois pour protéger les défenseurs des droits humains et pour comprendre les impacts différents selon les genres de cette violence, y compris l'incidence de la VBG contre les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement (FDDHE) (voir l'Encadré de définition 11). Bien que les FDDHE subissent et soient exposées aux mêmes risques et types de violence que les autres défenseurs, elles font face à des risques spécifiques au genre, y compris la VBG, par exemple, lorsqu'elles contestent les normes genrées existantes et enracinées au sein de leurs communautés et sociétés respectives (Barcia, 2017; Okech et al., 2017).

La violence contre les FDDHE dans les secteurs public et privé est liée et enracinée dans les relations de pouvoir sociales, économiques et politiques, y compris la discrimination basée sur le genre, une division inégale du travail et des niveaux de violence préexistants (Barcia, 2017). Les FDDHE subissent ainsi des VBG, que ce soit en tant qu'utilisatrices et gestionnaires des ressources naturelles, en tant que victimes d'abus de la part d'acteurs étatiques ou non étatiques, ou en tant que journalistes, avocates, éducatrices, dirigeantes autochtones ou simples citoyennes, préoccupées par la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles.

Ce chapitre analyse la VBG en tant que risque spécifique auquel sont confrontées les FDDHE, en mettant l'accent sur les femmes autochtones. Reconnaissant que, dans de nombreuses régions du monde, les défenseurs des droits humains sont marginalisés et victimes de discrimination, criminalisés pour leurs actions, et que l'impunité des acteurs étatiques et non étatiques en violation des droits des DDHE est monnaie courante, le chapitre commence par un aperçu de la violence croissante à laquelle sont confrontés les défenseurs, ainsi que des risques de VBG supplémentaires pour les FDDHE. Le chapitre se termine par une discussion sur les obstacles existants pour lutter contre la VBG contre les FDDHE et les mesures pouvant être prises pour aller de l'avant.

Encadré de définition 11. Termes clés sur les défenseurs

Le terme *défenseur des droits humains* est utilisé depuis l'adoption de la Déclaration sur les défenseurs des droits humains, en 1998¹. Depuis lors, d'autres déclarations de l'ONU, des militants et des organisations ont utilisé des termes complémentaires pour décrire plus spécifiquement le large éventail des défenseurs. Tout au long du présent chapitre, des acronymes sont utilisés, en accord avec les définitions correspondantes.

Défenseurs des droits humains (DDH). Toute personne ou groupe de personnes travaillant à la promotion ou à la protection des droits humains, notamment, mais sans s'y limiter, les droits à la vie, à l'alimentation et à l'eau, à la santé, au logement, à l'éducation et à la liberté de réunion (OHCHR, s.d.). Les défenseurs peuvent être de n'importe quel genre, âge, appartenance ethnique, nationalité, profession ou milieu. Ils peuvent être organisés de manière formelle ou informelle, travailler comme lobbyistes ou militants, travailler pour divers types d'organisations ou simplement défendre ou protéger les droits de leur communauté (OHCHR, s.d.).

Défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement (DDHE)². Tout individu ou groupe d'individus travaillant à protéger ou promouvoir les droits humains dans le contexte de l'environnement, tels que la défense des droits fonciers, l'accès aux ressources naturelles et le droit à un environnement sain (Knox, 2017; Wijdekop, 2017a). Certains DDHE travaillent officiellement pour protéger les droits humains et l'environnement, mais beaucoup deviennent involontairement des DDHE, ignorant qu'ils agissent en tant que défenseurs, généralement pour défendre leurs communautés et leurs ressources naturelles (Knox, 2017; Wijdekop, 2017a). Souvent, les DDHE sont des membres et/ou des représentants de communautés autochtones et traditionnelles dont les droits fonciers et les moyens de subsistance sont menacés par de grands projets d'infrastructures ou des activités extractives, telles que les barrages, l'exploitation forestière, la pêche industrielle, l'exploitation minière ou l'extraction de pétrole (Knox, 2017).

Femmes défenseuses des droits humains (FDDH). Les FDDH sont des défenseurs des droits humains de tout genre, travaillant à promouvoir et protéger, et luttant pour les droits des femmes et l'égalité des genres (OHCHR, 2014). En ce sens, elles travaillent généralement pour mettre en lumière des facteurs tels que le genre, la race, l'ethnicité, la classe, l'état matrimonial et l'orientation sexuelle liés aux structures de pouvoir au sein de la société, et genre un lien direct avec la vulnérabilité à la violence et à la discrimination (Barcia, 2017). Les femmes travaillant, individuellement ou collectivement, sur toute question relative aux droits humains et aux libertés fondamentales, y compris les questions relatives aux droits humains liées aux questions environnementales, peuvent également être classées dans la catégorie des FDDH (OHCHR, 2014).

Femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement (FDDHE). Le présent document utilise le terme Femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement (ou FDDHE par souci de concision) pour désigner spécifiquement les femmes travaillant sur des questions relatives aux droits humains liées à la justice environnementale, aux droits fonciers et à l'accès aux ressources naturelles et au contrôle de celles-ci.

Source : Auteurs.

-
- 1 La Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits humains identifie les défenseurs en tant que détenteurs de droits, et décrit les obligations des États de les protéger et de prévenir toute violation de leurs droits. Le cadre des défenseurs des droits humains intègre les mécanismes de protection de divers systèmes de défense des droits humains, y compris des organismes régionaux, comme l'Union européenne (et ses lignes directrices sur les défenseurs des droits de l'homme), la Commission interaméricaine des droits de l'homme (et son Rapporteur sur les défenseurs des droits de l'homme) et la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (et son Rapporteur spécial sur les défenseurs des droits de l'homme) (OHCHR, s.d.)
- 2 Les défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement sont parfois appelés « Défenseurs des droits de la Terre » ou « Défenseurs des terres et des territoires ».

Quelles industries s'attaquent aux défenseurs de l'environnement ?

La plupart des assassinats de défenseurs de l'environnement documentés par Global Witness sont liés à des luttes pour la terre et les ressources naturelles, entre les gouvernements et les entreprises d'un côté, et les communautés locales de l'autre. Dans certains cas, Global Witness a pu identifier les secteurs spécifiques auxquels les défenseurs se sont confrontés avant leur mort, et donc, quelles industries pourraient être à l'origine des assassinats



Données : Global Witness (2018)

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 15. Industries à l'origine des attaques contre les défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement

6.1 Conflit de pouvoir et de droits sur les ressources

6.1.1 Contexte : un besoin croissant de défense de l'environnement se heurte à une violence croissante

Les DDHE sont des défenseurs des droits humains et de l'environnement, car la jouissance des droits humains fondamentaux comprend, sans s'y limiter, les droits à la vie, à la santé, à l'éducation, à la liberté d'opinion et d'expression et à la liberté de se réunir pacifiquement (UN, 1948), en plus des droits à l'eau potable et à l'assainissement (UN, 2010; UNW-DPAC, 2011). Afin d'exercer et jouir pleinement de ces droits, un environnement sain et sûr est essentiel, et chaque individu a le droit et la liberté de le défendre (Wijdekop, 2017a).

Les études démontrent qu'il existe une tendance à la hausse de la violence et des violations des droits humains contre les DDHE, femmes, hommes et leurs communautés, en partie due au modèle extractiviste, lié aux puissants intérêts économiques des entreprises et des acteurs étatiques (Carvajal, 2016;

S I.

S II.

S III.

S IV.

Jenkins, 2014). Par exemple, en 2009, la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) s'est déclarée « profondément préoccupée par les violations des droits humains commises par des acteurs non étatiques, en particulier le secteur des industries extractives » (ACHPR, 2009). La Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH) a également publié un rapport sur l'impact des activités extractives sur les droits des peuples autochtones et d'ascendance africaine, notant que « la Commission est préoccupée par le fait que les droits humains sont de plus en plus perçus comme un obstacle au développement économique alors qu'ils en sont, en fait, une condition préalable » (IACHR, 2016, p. 19).

La violence et les violations des droits humains peuvent être utilisées dans le but de réduire au silence les DDHE et dissuader les autres de se manifester, et les crimes contre les DDHE sont rarement traduits en justice (Barcia, 2017; Global Witness, 2018). Les auteurs ont tendance à être soutenus par de forts intérêts économiques et politiques, tandis que les défenseurs appartiennent souvent à des communautés marginalisées, avec peu d'organisation et de recours pour demander justice, ou même, attirer l'attention des médias (Watts, 2018). En tant que tel, une culture d'impunité domine dans un contexte de criminalisation et de violence contre les DDHE. Cette dynamique entrave les efforts des DDHE pour défendre l'environnement, tout en renforçant les efforts de ceux qui souhaitent les faire taire.

La violence contre les DDHE se produit généralement dans un contexte de pénurie accrue de ressources (notamment autour des questions discutées tout au long de la Section II) : chaque année, les industries et les gouvernements exercent une pression croissante sur les ressources naturelles, les pays et les entreprises recherchant un gain financier (Wijdekop, 2017a). Les pressions, à la fois pour les profits et pour l'augmentation des ressources, ont entraîné une augmentation des activités extractives, ainsi qu'une augmentation des crimes environnementaux (Nellemann et al., 2016). La violence et l'intimidation employées pour exercer un contrôle sur les territoires et les ressources naturelles des individus et des communautés locales peuvent également provoquer, amplifier et renforcer les incidences de la VBG (Carvajal, 2016; Jenkins, 2014; Penchaszadeh, 2014).

Selon les données recueillies par Front Line Defenders, 67 % du nombre total de défenseurs des droits humains (DDH) tués en 2017 défendaient les droits fonciers, environnementaux et autochtones, presque toujours dans le contexte de méga projets, d'industries extractives et de grandes entreprises agroalimentaires (Front Line Defenders, 2018). Global Witness a rapporté

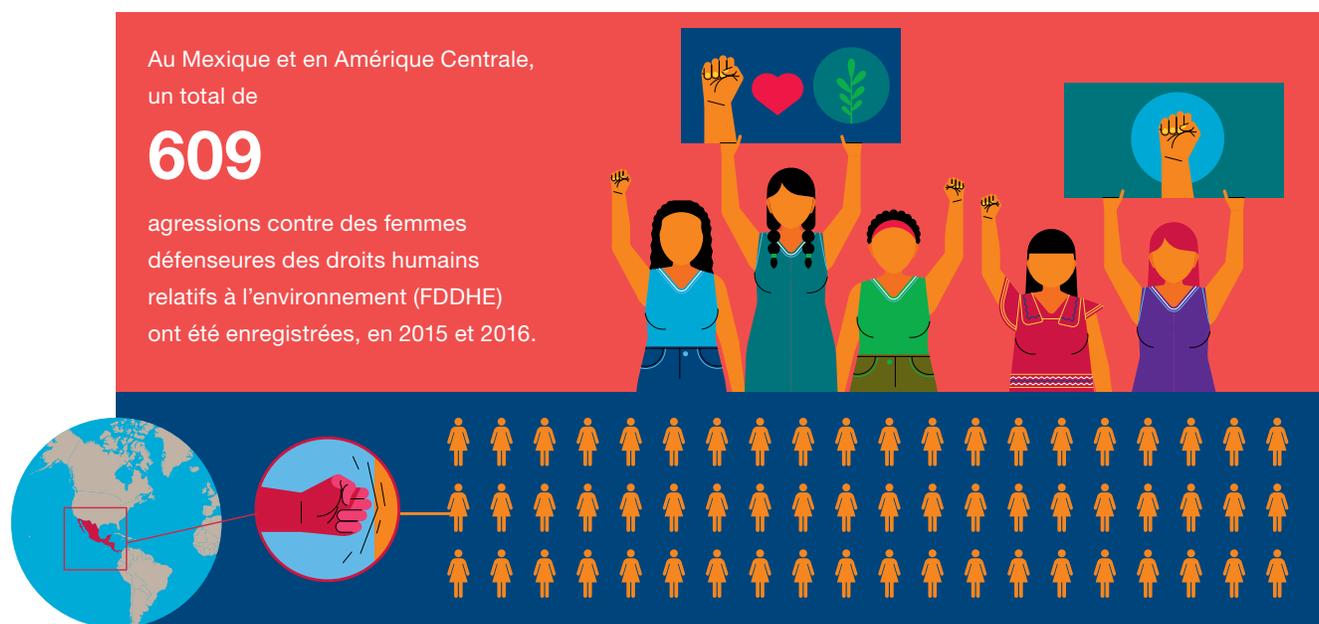
S I.

S II.

S III.

S IV.

qu'en 2017, en moyenne quatre défenseurs de l'environnement ont été tués, chaque semaine, pour s'être opposés à des menaces pesant sur les territoires et l'environnement. Comme l'illustre le Graphique 15, l'agro-industrie a été le principal moteur de la violence, suivie de l'exploitation minière et des industries extractives, du braconnage et de l'exploitation forestière (Global Witness, 2018) (voir les Chapitres 4 et 6 pour en savoir plus sur les crimes environnementaux et les industries extractives, respectivement). En plus des meurtres ciblés, les DDHE souffrent chaque jour d'autres actes de violence, de harcèlement, de criminalisation, de stigmatisation et d'intimidation à travers le monde (Wijdekop, 2017a). Ces actes sont souvent cachés aux yeux du public, difficiles à suivre et beaucoup ne sont pas dénoncés (Wijdekop, 2017a; Osorio et al., 2016).



Données : Mesoamerican Women Human Rights Defenders Initiative (IM-Defensoras), à partir de Osorio et al. (2016).

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 16. Ampleur de la violence à l'égard des femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement (2015-2016)

6.1.2 *Les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement font face à différentes expressions de la violence comme moyen de contrôle*

Selon le CDH, en 2019, les violations contre les DDHE incluait :

« Meurtres, actes violents, y compris la VBG, menaces, harcèlement, intimidation, campagnes de diffamation, criminalisation, harcèlement judiciaire, expulsion forcée et déplacement de défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement, y compris de défenseurs autochtones et de femmes défenseuses des droits humains, et de défenseurs des droits humains travaillant sur des questions relatives aux droits fonciers, les membres de leur famille, communautés, associés et représentants légaux » (UNHRC, 2019a, p. 3).

Bien que les hommes constituent généralement la majorité des victimes de meurtres de DDHE, la VBG, y compris les menaces de viol, l'intimidation, la criminalisation et les actes de misogynie, est utilisée de manière disproportionnée pour contrôler et réduire au silence les femmes défenseuses (Barcia, 2017). Les statistiques fournies par l'Initiative des défenseuses mésoaméricaines des droits humains (IM-Defensoras) ont révélé qu'un total de 609 agressions contre les FDDHE ont été enregistrées, en 2015 et 2016, rien qu'au Mexique et en Amérique centrale (López et Vidal, 2015; Osorio et al., 2016) (voir le Graphique 16). Dans cette même région, entre 2012 et 2016, au moins 42 FDDHE ont été tuées (López et Bradley, 2017).

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a en outre souligné que :

« Les terres et territoires des peuples autochtones sont de plus en plus menacés. De nombreux défenseurs, y compris des femmes, ont payé de leur vie pour avoir résisté à un développement illégal ou pour avoir demandé aux autorités d'obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé avant que des projets de développement ne soient lancés sur des terres, des territoires et des ressources traditionnellement utilisés par les peuples autochtones » (OHCHR, 2018).

La VBG est utilisée pour supprimer le pouvoir et l'autorité des FDDHE, réduire leur crédibilité, démanteler leur statut au sein des communautés et les décourager, ainsi que d'autres, de se manifester (Global Witness, 2018; Barcia, 2017). Ces considérations sont essentielles, car l'implication des femmes dans

S I.

S II.

S III.

S IV.

l'activisme et les manifestations politiques pour la défense de l'environnement augmente, une considération à noter car des études suggèrent que l'implication des femmes dans l'activisme politique peut être très dangereuse (ACLEED, 2019). Bien que la plupart des manifestations soient pacifiques, le Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLEED - Projet de données sur la localisation et les événements de conflits armés) a constaté que les manifestations impliquant des femmes comportent plus de cas de force violente (par exemple, tirs à balles réelles) et d'intervention (par exemple arrestations, utilisation de gaz lacrymogènes) que les manifestations dans lesquelles les femmes ne sont pas présentes. Cette tendance s'est avérée plus forte en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient et en Afrique. Les données d'Amérique latine doivent encore être collectées et analysées. Bien que les données ne soient pas ventilées pour montrer combien d'incidents étaient liés à l'environnement, les données de l'ACLEED démontrent une tendance similaire observée dans le mouvement des FDDHE (Oxfam, s.d.).

Dans de nombreuses sociétés, on ne s'attend pas à ce que les femmes s'expriment et contestent le statu quo et, par conséquent, celles que le font souffrent de stigmatisation, d'ostracisme social et de criminalisation (Barcia, 2017). Dans le processus de promotion et de défense des droits d'autrui, les risques de violence auxquels les femmes sont confrontées sont aggravés par le fait qu'elles défient les normes culturelles en remettant en cause leurs rôles socialisés de soumission et les attentes sociales envers elles, et en assumant le comportement masculin traditionnel consistant à s'exprimer et à refuser d'être réduites au silence (Barcia, 2017; Facio, 2015; Meffe et al., 2018).

6.1.3 Armer les questions d'égalité des genres dans les conflits violents pour la terre et les ressources naturelles

La violence est utilisée comme un moyen de préserver un certain ordre social et d'aider les privilégiés et les puissants à maintenir leur contrôle sur les ressources (López et Bradley, 2017). De la même façon, les normes genrées peuvent être « armées », en particulier en cas de VBG. Dans toute l'Amérique centrale, la discrimination et la violence basées sur le genre se sont normalisées au point que la société les a rendues presque invisibles. Les femmes de cette région sont victimes de violence et de discrimination dans les sphères privée et publique, y compris dans leurs relations intimes, dans la communauté et auprès des institutions de l'État (López et Bradley, 2017). Ces couches superposées et entrecroisées de discrimination ont défavorisé les femmes dans leur lutte contre les acteurs étatiques et non étatiques pour la défense de l'environnement.

S I.
S II.
S III.
S IV.

Les FDDHE, en tant que gardiennes des ménages et des familles, font souvent face à un double fardeau, lorsqu'elles assument des rôles de militantes à temps plein. Certaines mères militantes, par exemple, sont stigmatisées à plusieurs reprises, ostracisées de leurs communautés et étiquetées comme de « mauvaises mères » pour avoir laissé leurs enfants à la maison alors qu'elles travaillaient pour défendre leur environnement et leurs communautés (Hurtes, 2018). Dans d'autres cas, les FDDHE sont menacées de se voir retirer leurs enfants (Hurtes, 2018). Ces types de menaces peuvent avoir des effets durables sur les jeunes femmes, leurs familles et leurs communautés, ainsi que sur la défense de l'environnement.

Les régions d'Afrique apportent d'autre cas, où les femmes défenseuses peuvent être caractérisées comme insoumises, une qualité peu attrayante pour les hommes à la recherche d'une partenaire romantique dans certaines cultures. Dans les zones rurales du Kenya, où beaucoup pensent que le mariage apporte souvent aux femmes une plus grande stabilité financière, la stigmatisation devient une forme de contrôle et de violence à l'égard des femmes (Angel et Kihara, 2017). Une étude sur la criminalisation des DDH, y compris ceux se défendant contre l'accaparement des terres et les activités extractives, a souligné que les femmes subissent une violence psychologique ciblée, par exemple dans les cas où la police les rassemble et les qualifie de « prostituées » et de « briseuses de ménages ». Les impacts sont aggravés lorsque les femmes sont emprisonnées et criminalisées pour leurs efforts, car les frais juridiques qu'elles encourrent peuvent être financièrement paralysants (Angel et Kihara, 2017). Dans un autre cas, une femme a été menacée de VBG cybernétique par la publication en ligne d'une photo trafiquée d'elle, nue. La victime a raconté : « J'avais vraiment peur. Ces informations arrivent aux oreilles de la famille, et les gens comme moi, avec une fille, sont très prudents pour qu'elle n'entende pas ce que les gens disent » (Angel et Kihara, 2017, p. 20).

6.1.4 Défenseuses autochtones et violence basée sur le genre

Les communautés autochtones sont souvent en première ligne pour défendre leurs territoires, leurs ressources et leurs droits contre les projets d'extraction et les intérêts des entreprises (Wijdekop, 2017a). À travers le monde, de nombreuses femmes autochtones se joignent à ce combat, confrontées à des formes croisées et renforcées de VBG et autre, en raison d'une longue histoire de discrimination associée au racisme et à la marginalisation socioéconomique et politique. La VBG vécue par les FDDHE peut souvent être exacerbée lorsqu'elles se heurtent également à la discrimination raciale et ethnique.

Au Guatemala, les communautés autochtones, qui représentent 60 % de la population nationale, se retrouvent souvent à défendre leurs territoires contre des intérêts extractifs (Carlsen, 2014). Le pays a également connu une augmentation surprenante de la VBG, en particulier contre les femmes autochtones (Carlsen, 2014). Comme indiqué dans une publication de Just Associates (JASS), l'absence de données ventilées par sexe dans les registres nationaux de recensement des communautés autochtones suggère que les femmes autochtones guatémaltèques sont confrontées à diverses formes de racisme et de sexisme institutionnalisés, car le manque de données et de reconnaissance juridique nationale représente, pour ces femmes, des obstacles accrus aux services publics et à la participation à la prise de décisions. Cela aggrave encore le manque de sensibilisation à leurs droits, les rendant plus vulnérables à la VBG lorsqu'elles défendent leur environnement (Carlsen, 2014). Ce traitement « sans nom et sans visage » renforce le racisme et le sexisme systémiques, rendant les FDDHE autochtones extrêmement vulnérables aux menaces et aux attaques (Barcia, 2017). Une défenseure autochtone du Guatemala explique :

« Quand ils me menacent, ils disent qu'ils vont me tuer, mais qu'avant de me tuer, ils me violeront. Ils ne disent pas ça à mes collègues masculins. Ces menaces sont très spécifiques aux femmes autochtones. Il existe aussi un racisme très fort contre nous. Ils se réfèrent à nous comme ces femmes indiennes rebelles qui n'ont rien à faire, et nous considèrent comme moins humaines. »

(Barcia, 2017, p. 14)

L'un des incidents les plus récents de violence contre les FDDHE autochtones en Amérique latine, ayant attiré l'attention de la communauté internationale, a été le cas de Berta Isabel Cáceres, une leader autochtone mondialement connue et militante écologiste hondurienne ayant activement travaillé pour arrêter la construction d'un barrage hydroélectrique financé au niveau international sur la rivière Gualcarque, une zone considérée sacrée par le peuple autochtone Lenca (Lakhani, 2018). Après des années de harcèlement basé sur le genre, de menaces et diverses formes de violence, Cáceres a été assassinée en 2016 par un groupe d'hommes armés qui lui ont tendu une embuscade à son domicile (López et Bradley, 2017). Sept hommes ont été condamnés en 2018 pour son assassinat, mais les « cerveaux » de ce crime, ceux qui ont ordonné et orchestré son meurtre, n'ont pas encore été traduits en justice (Lakhani, 2018).

S I.

S II.

S III.

S IV.

6.2 Pistes d'exploration

Au cours de l'élaboration de cette étude, les chercheurs ont remarqué que les récits de violence contre les défenseurs des droits *humains* relatifs à l'environnement, femmes et hommes, se multipliaient presque quotidiennement. Les blogs, réseaux sociaux et autres formes de communication utilisées en particulier par la société civile pour documenter les expériences et les attaques augmentent rapidement, suggérant l'urgence croissante de la situation. Cependant, les informations spécifiques à la VBG sont rares, et encore plus en ce qui concerne les meilleures pratiques d'intervention. La situation exige une attention immédiate de tous ceux soutenant les droits *humains*, l'égalité des genres, les peuples autochtones, et les communautés de la conservation et du développement durable, entre autres.

Voici quelques exemples de points d'entrée et d'interventions sur la VBG ayant été analysés dans le cadre de cette étude. Sans être exhaustifs, ils fournissent quelques idées fondamentales de possibles moyens de lutte contre la VBG dans le contexte de la protection et du plaidoyer en faveur des hommes et femmes DDHE (complétées par les recommandations visant à combler les lacunes présentées au Chapitre 8).

6.2.1 *Autonomiser les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement en assurant leur représentation et leur protection*

L'élimination de la VBG et de la discrimination à l'égard des FDDHE et le renforcement de leur voix dans la défense de l'environnement sont essentiels pour la réalisation d'une société équitable, permettant un partage durable des ressources et des avantages entre tous. Fondamentalement, les multiples couches de discrimination auxquelles sont confrontées les FDDHE les placent dans des positions de pouvoir inférieures. Lorsque les femmes et autres DDHE sont réduits au silence, le contrôle des sociétés transnationales sur les ressources et le soutien des gouvernements à leurs intérêts imprègnent la société et renforcent l'impunité. Lorsque les femmes sortent de leurs rôles traditionnels et s'élèvent contre ces puissants intérêts économiques pour lutter contre la discrimination et la marginalisation et défendre légitimement leurs droits, la collision du pouvoir les expose à un risque extrême. Les diverses formes de violence infligées aux FDDHE et la violation de leurs droits affectent non seulement leur vie et celle de leurs communautés, mais ont également

S I.

S II.

S III.

S IV.

des implications plus générales pour le développement durable et la préservation de la biodiversité qui soutient toute vie.

Le manque relatif de pouvoir politique et de participation des femmes à la prise de décisions concernant leurs communautés, leurs ressources naturelles et leurs territoires les expose à des violences, des menaces et des intimidations différenciées dans leur défense de l'environnement. À partir des références provenant de tous les domaines et stratégies d'autonomisation des femmes et d'égalité des genres, les parties prenantes engagées dans la promotion et la protection du travail des femmes et des hommes DDHE devront porter une attention particulière aux besoins et aux capacités des femmes défenseuses, ainsi qu'aux interventions et aux outils d'autonomisation des femmes, afin de comprendre les dimensions et les questions de genre, en particulier autour de la VBG. Le travail dans ce sens est naissant, mais de plus en plus conséquent (voir l'Encadré 18). Des protections juridiques pour les FDDHE existent déjà ou sont en train d'émerger dans de nombreux pays. Celles-ci peuvent être encouragées pour sensibiliser et favoriser l'adoption de protections similaires dans d'autres pays, en renforçant l'organisation des femmes et leur participation aux structures de prise de décisions formelles et informelles liées à la gestion des ressources naturelles, et en réduisant la violence à leur égard (UN Women, 2013).

6.2.2 Utiliser les cadres politiques pour augmenter l'attention et les ressources pour les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement

Il existe une reconnaissance internationale et un soutien croissants pour protéger les défenseurs de l'environnement, y compris à travers une résolution historique des Nations unies (UNHRC, 2019a), qui identifie spécifiquement la VBG comme une préoccupation croissante. Cette attention est importante pour influencer et faire progresser le développement de mécanismes juridiques internationaux pour la protection de ces défenseurs (Wijdekop, 2017a), ainsi que pour améliorer les possibilités de mise en œuvre d'autres accords pertinents, fondés sur les droits et tenant compte des questions d'égalité des genres.

Par exemple, l'accord d'Escazú de 2018 pour l'Amérique latine et les Caraïbes est le seul accord juridiquement contraignant issu de la Conférence des Nations unies sur le développement durable (Rio+20), et le premier du genre à inclure une disposition contraignante pour la promotion et la protection des défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement (Bárcena, 2018). Bien qu'il soit important pour renforcer la protection juridique des DDHE dans les 14 pays

signataires de la région, l'Accord ne mentionne pas explicitement la VBG contre les défenseurs. Il constitue cependant un point de départ pour d'autres mesures, car l'accès équitable à l'information, les processus de participation et la justice sont des fondements importants pour protéger les DDHE contre les violations des droits humains, y compris la VBG. D'autres régions et pays peuvent et doivent faire de même pour renforcer la protection juridique des DDHE, en accordant une attention accrue aux considérations d'égalité des genres et à la VBG auxquelles ceux-ci sont confrontés.

Avec une plus grande protection juridique et des accords exigeant cette protection, des fonds plus importants pourront être canalisés pour soutenir les DDHE. Actuellement, certains bailleurs de fonds destinent explicitement leur soutien aux femmes et hommes DDHE, y compris le Fonds mondial pour les droits humains, le Fonds d'action urgente et le Fonds Mujeres del Sur, mettant en œuvre des projets dans toute l'Amérique latine et le Pacifique (Dobson et al., 2014). L'initiative Spotlight, un partenariat mondial pluriannuel entre l'Union européenne et les Nations unies visant à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles d'ici 2030, fournit un autre ensemble de points d'entrée notables pour aider les organisations de femmes défenseuses des droits humains à faire progresser leur agenda en matière de droits humains, y compris en ce qui concerne la défense de l'environnement (EU et UN, 2018). Ces efforts, ainsi que d'autres, intersectoriels, soulignent l'impératif de multiples approches pour s'attaquer aux questions de VBG et d'environnement de façon conjointe.

Encadré 18. Exemples de récits et d'approches du changement

Améliorer la compréhension de la situation des FDDHE par la collecte et la diffusion de données

Depuis 2012, diverses organisations et coalitions féministes latino-américaines ont développé des cadres conceptuels et des méthodologies pour lutter contre la violence contre les FDDHE, et contribué à une couverture médiatique importante. IM-Defensoras, l'Initiative des défenseuses mésoaméricaines des droits humains, travaille à comprendre, combattre et protéger les FDDHE dans la région. Elle note qu'il reste encore beaucoup à faire pour comprendre les tendances en matière de violations des droits humains contre les FDDHE à partir d'une approche transversale, mettant l'accent sur la vulnérabilité et les risques associés aux dimensions de l'appartenance ethnique, la classe, la localisation, l'âge et l'orientation sexuelle, entre autres (Osorio et al., 2016). Les données de l'Initiative, par exemple, ont été utilisées dans ce chapitre. Néanmoins, la collecte et la diffusion de données ventilées par sexe contribuent de manière significative à la compréhension de la complexité de la situation à laquelle font face les défenseurs, femmes et hommes.

Développer des accords juridiquement contraignants pour protéger les défenseurs, femmes et hommes, de la violence

Des travaux sont en cours pour garantir des protections juridiques tenant compte des questions de genre. Le CDH a adopté un instrument juridiquement contraignant sur les activités des entreprises et les droits humains, visant à réglementer les activités des sociétés transnationales et autres entreprises afin de protéger les victimes d'abus et de violations des droits humains, y compris les DDHE, femmes et hommes (UNHRC, 2019b). Dans sa résolution de 2019, le CDH souligne qu'il :

« ... continue de se déclarer particulièrement préoccupé par la discrimination et la violence systémiques et structurelles dont sont victimes les femmes défenseuses des droits humains de tous âges, y compris la violence sexuelle et basée sur le genre, et demande aux États de prendre des mesures appropriées, robustes et pratiques pour protéger les femmes défenseuses des droits humains, et d'intégrer une perspective de genre dans leurs efforts pour enquêter sur les menaces et les attaques contre les défenseurs des droits humains, afin de créer un environnement sûr et propice à la défense des droits humains, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans ses résolutions 68/181 et 72/247 »
(UNHRC, 2019b, pp.4-5).

Cet instrument, juridiquement contraignant, encourage les gouvernements à lutter contre le recours à la VBG contre les FDDHE et peut fournir un mécanisme de responsabilisation pour les programmes environnementaux futurs.

Source : Auteurs.

S I.

S II.

S III.

S IV.

Ressources et outils suggérés 6. Violence basée sur le genre et défenseurs de l'environnement

| Titre et auteur/référence | Description |
|---|--|
| Claiming Rights, Claiming Justice: A Guidebook on Women Human Rights Defenders (APWLD, 2007) | Un outil permettant aux FDDHE de revendiquer leurs droits et de réclamer justice, afin de les responsabiliser davantage dans leur rôle de défenseuses. Ce guide détaille les types de violation subies par les FDDHE et explique comment les documenter, afin de développer des mécanismes de protection répondant mieux aux besoins. |
| Environmental defenders and their recognition under international and regional law – An introduction (Wijdekop, 2017a) | Analyse et présente le statut des défenseurs de l'environnement dans le monde et leurs droits dans les cadres internationaux et régionaux actuels, et aborde les lacunes dans leur protection, ainsi que les aspects nécessaires, aux niveaux national et international, pour préserver leurs droits et assurer leur protection. |
| Human Rights Obligations of Transnational Corporations in Tort Law (Wijdekop, 2017b) | Analyse le rôle que les législations nationales relatives à la responsabilité civile peuvent jouer : (1) en établissant une obligation de diligence pour les sociétés transnationales (STN) de respecter les droits humains et, (2) en établissant la responsabilité des STN en cas de violation de ces droits humains. |
| Impunité de la violence contre les femmes défenseuses des territoires, des biens communs et de la nature en Amérique latine : rapport régional (en espagnol) (UAF-LA, 2018) | Souligne la nécessité d'une approche plus féministe et inter-sectionnelle dans la documentation du travail des FDDHE. Le rapport souligne la situation alarmante de 13 militantes dans neuf pays, faisant l'objet de poursuites pénales, de menaces, d'attaques et de diverses autres formes de harcèlement. Il documente leur combat contre l'impunité et l'incapacité du système judiciaire à poursuivre correctement les crimes et à traduire les criminels en justice. |
| The United States National Action Plan on Women, Peace and Security (The White House, 2016) | Décrit le plan d'action des États-Unis « pour accélérer, institutionnaliser et mieux coordonner les efforts visant à promouvoir l'inclusion des femmes dans les négociations de paix, les activités de consolidation de la paix et la prévention des conflits, afin de protéger les femmes contre la violence basée sur le genre et assurer l'égalité d'accès aux secours et à l'aide au rétablissement dans les zones de conflit et d'insécurité ». |

Références

- African Commission on Human and People's Rights (ACHPR) (2009). *Resolution on the Establishment of a working group on extractive industries, environment and human rights violations in Africa*. Banjul, The Gambia: African Commission on Human and People's Rights. Disponible à : <https://www.achpr.org/presspublic/publication?id=76>
- Angel, M. et Kihara, I. (Éd.) (2017). *Criminalisation of rural-based human rights defenders in Kenya: Impact and counter strategies*. Bruxelles, Belgique: Protection International. Disponible à : https://www.protectioninternational.org/sites/default/files/23102017_PI_Kenya_criminalisation_web.pdf
- Armed Conflict Location & Event Data Project (ACLED) (2019). *Press Release: New Data Confirm Political Violence Targeting Women is on the Rise*. ACLED and the Robert Strauss Center for International Security and Law (28 mai 2019) [site web]. Disponible à : <https://www.acleddata.com/2019/05/28/press-release-new-data-confirm-political-violence-targeting-women-is-on-the-rise/>
- Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD) (2007). *Claiming Rights, Claiming Justice: A Guidebook on Women Human Rights Defenders*. Disponible à : <http://defendingwomen-defendingrights.org/wp-content/uploads/2014/03/book3NeoWithCovereng.pdf>
- Bárcena, A. (2018). *The Escazú Agreement: An Environmental Milestone for Latin America and the Caribbean*. Economic Commission For Latin America and the Caribbean. Disponible à : <https://www.cepal.org/en/articles/2018-escazu-agreement-environmental-milestone-latin-america-and-caribbean>
- Barcia, I. (2017). *Women Human Rights Defenders Confronting Extractive Industries: An Overview of Critical Risks and Human Rights Obligations*. Association for Women's Rights in Development and Women (AWID) and Women Human Rights Defenders International Coalition (WHRDIC). Disponible à : https://www.awid.org/sites/default/files/atoms/files/whrds-confronting_extractive_industries_report-eng.pdf
- Beltrán, E. P. (2004). *Water, Privatization, and Conflict: Women from the Cochabamba Valley*. Global Issue Paper. Washington, DC: Heinrich Böll Foundation. Disponible à : <https://genderandsecurity.org/projects-resources/research/water-privatization-and-conflict-women-cochabamba-valley>
- Carlsen, L. (2014). *Indigenous and Rural Women in Defense of Land, Territories and Women's Rights*. Making Change Happen (No. 5). JASS (Just Associates). Disponible à : <https://justassociates.org/en/resources/making-change-happen-5-indigenous-and-rural-women-defense-land-territories-and-womens>
- Carvajal, L. M. (2016). *Extractivism in Latin America*. Bogota, Colombie: Urgent Action Fund-Latin America. Disponible à : https://fondoaccionurgente.org.co/site/assets/files/1175/b81245_6cc6d3d7edd447d0ab461860ae1ae64f.pdf
- Dobson, C., Lawrence, S., Miniszewski, U., Hagen-Dillon, A. et Schere, L.C. (2014). *Our Voices, Our Environment: The State of Funding for Women's Environmental Action*. Wallace Global Fund. Disponible à : <https://www.bothends.org/en/Whats-new/Publicaties/Our-Voices-our-environment-the-state-of-funding-for-women-s-environmental-action>
- El Desconcierto (2016). '#DiaMundialDelMedioAmbiente: Las frases de Berta Cáceres, activista asesinada en Honduras'. *El Desconcierto* (5 juin 2016). Disponible à : <https://www.eldesconcierto.cl/2016/06/05/diamundialdelmedioambiente-las-frases-de-berta-caceres-activista-asesinada-en-honduras/>
- European Union (EU) and the United Nations (UN) (2018). *Spotlight Initiative to eliminate violence against women and girls: Annual Report 1 July 2017 - 31 March 2018*. Disponible à : https://spotlightinitiative.org/sites/default/files/publication/Spotlight_Annual_Report_July_2017-March_2018.pdf

S I.

S II.

S III.

S IV.

- Facio, A. (2015). '¿Por qué la perspectiva de género es necesaria para analizar la situación de agresiones contra las defensoras?' Dans López, M. et Vidal, V. *Agresiones contra defensoras de derechos humanos en Mesoamérica: Informe 2012-2014*. (Pourquoi une perspective d'égalité des genres est nécessaire pour analyser la situation des agressions contre les défenseuses ? Agresions contre des défenseuses des droits humains en Amérique centrale : rapport 2012-2014). Pp. 11-14. Iniciativa Mesoamericana de Mujeres Defensoras de Derechos Humanos (IM-Defensoras). Disponible à : <http://im-defensoras.org/wp-content/uploads/2016/04/283951300-Informe-2012-2014-de-Agresiones-contra-Defensoras-de-DDHH-en-Mesoamerica.pdf>
- Front Line Defenders (2018). *Annual Report on Human Rights Defenders At Risk 2017*. Disponible à : <https://www.frontlinedefenders.org/en/resource-publication/annual-report-human-rights-defenders-risk-2017>
- Global Witness (2018). *At what cost? Irresponsible business and the murder of land and environmental defenders in 2017*. Londres, Royaume-Uni: Global Witness. Disponible à : <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/at-what-cost/>
- Hurtes, S. (2018). 'Women Who Risk Everything to Defend the Environment'. *Harper's Bazaar* (30 novembre 2018). Disponible à : <https://www.harpersbazaar.com/culture/features/a22737480/leeanne-walters-cherri-foytlin-tara-houska-women-environmental-activists-face-danger/>
- Inter-American Court of Human Rights (IACHR) (2016). *Indigenous Peoples, Afro-Descendent Communities, and Natural Resources: Human Rights Protection in the Context of Extraction, Exploitation, and Development Activities*. Washington, DC: IACHR. Disponible à : <http://www.oas.org/en/iachr/reports/pdfs/ExtractiveIndustries2016.pdf>
- Jain, S. (1984). 'Women and People's Ecological Movement: A Case Study of Women's Role in the Chipko Movement in Uttar Pradesh'. *Economic and Political Weekly*, 19(41): 1788–1794. Disponible à : <http://www.jstor.org/stable/4373670>
- Jenkins, K. (2014). 'Women, mining and development: An emerging research agenda'. *The Extractive Industries and Society* 1(2): 329–339. Disponible à : <https://doi.org/10.1016/j.exis.2014.08.004>
- Knox, J.H. (2017). *Environmental Human Rights Defenders: A global Crisis*. Policy Brief. Versoix, Suisse: Universal Rights Group. Disponible à : <https://www.universal-rights.org/wp-content/uploads/2017/03/EHRDs.pdf>
- Lakhani, N. (2018). 'Berta Cáceres: seven men convicted of murdering Honduran environmentalist'. *The Guardian* (30 novembre 2018). Disponible à : <https://www.theguardian.com/world/2018/nov/29/berta-caceres-seven-men-convicted-conspiracy-murder-honduras>
- López, M. et Vidal, V. (2015). *Agresiones contra defensoras de derechos humanos en Mesoamérica: Informe 2012-2014*. (Agressions contre les défenseuses des droits humains en Amérique Centrale : rapport 2012-2014). Iniciativa Mesoamericana de Defensoras de los Derechos Humanos, Mesoamerica (IM-Defensoras). Disponible à : <https://im-defensoras.org/2015/09/informe-2012-2014-agresiones-contra-defensoras-de-ddhh-en-mesoamerica/>
- López, M. et Bradley, A. (2017). *Rethinking Protection, Power and Movements: Lessons from Women Human Rights Defenders in Mesoamerica. Making change happen (No. 6)*. JASS (Just Associates). Disponible à : https://justassociates.org/sites/justassociates.org/files/jass_mch6_rethinking_protection_power_movements_4.pdf
- Maathai, W. M. (2006). *Unbowed*. London, UK: Penguin Random House.
- Meffe, D., Choudhary, S., Orsini, C., Bacher, S., Byenda, N., Kleinveld, T. et Kabachwezi, E. (2018). "To Them, We're Not Even Human": *Marginalised Human Rights Defenders in Uganda, Kenya, and Tanzania*. Defend Defenders Project. Disponible à : https://defenddefenders.org/wp-content/uploads/2018/12/FINAL-REPORT_pdf-3-1.pdf
- Nellemann, C., Henriksen, R., Kreilhuber, A., Stewart, D., Kotsovou, M., Raxter, P., Mrema, E. et Barrat, S. (Éd.) (2016). *The Rise of Environmental Crime – A Growing Threat to Natural Resources Peace, Development and Security*. Oslo: PNUMA et RHIPTO (Rapid Response–Norwegian Center for Global Analyses). Disponible à : https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/7662/-The_rise_of_environmental_crime_A_growing_threat_to_natural_resources_peace%2C_development_and_security-2016environmental_crimes.pdf.pdf?sequence=3&isAllowed=y

- Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) (2014). *Women's human rights defenders*. Disponible à : <https://www.ohchr.org/Documents/Events/WHRD/OnePagerWHRD.pdf>
- . (2018). *Statement by United Nations High Commissioner for Human Rights Michelle Bachelet, Human Rights Defenders World Summit, Paris, 29 octobre 2018*. [site web]. Disponible à : <https://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=23794&LangID=E>
- . (s.d.). *Who is a defender*. Disponible à : <https://www.ohchr.org/EN/Issues/SRHRDefenders/Pages/Defender.aspx#ftn1>
- Okech, A., Chigudu, H., Anderson, K. et Quintana, S. (2017). *Feminist Resistance and Resilience: Reflections on Closing Civic Space*. Nairobi, Kenya: Urgent Action Fund. Disponible à : https://www.uaf-africa.org/wp/wp-content/uploads/2018/06/edited_Feminist-Resistance-and-Resilience-ENGLISH-14.pdf
- Osorio, O.C., Vidal, V., López, M., Quintanilla, M., Guerrero, F.A., Martín, M., Roca, M.B., Cardoza, M., Burgos, A. et Goche, F. (2016). *“Cuerpos, territorios y movimientos en resistencia en Mesoamérica” Informe 2015-2016 de agresiones a defensoras*. (“Corps, territoires et mouvement de résistance en Amérique Centrale”. Rapport 2015-2016 sur les agressions contre les défenseuses). Iniciativa Mesoamericana de Mujeres Defensoras de Derechos Humanos (IM-Defensoras). Disponible à : <http://im-defensoras.org/wp-content/uploads/2018/05/INFORME-DE-AGRESIONES-A-DEFENSORAS-2015-2016-FINAL-DEF.pdf>
- Oxfam (s.d.). *Women defenders of the land and the environment: silenced voices*. Oxfam [site web]. Disponible à : <https://www.oxfam.org/en/women-defenders-land-and-environment-silenced-voices>
- Penchaszadeh, A. (2014). *We defend the environment, we defend human rights. Denouncing violence against environmental defenders from the experience of Friends of the Earth International*. Disponible à : <https://www.foei.org/wp-content/uploads/2014/06/We-defend-the-environment-we-defend-human-rights.pdf>
- The Indian Express (2018). ‘What is the Chipko movement?’. *The Indian Express* (26 mars 2018). Disponible à : <https://indianexpress.com/article/what-is/what-is-the-chipko-movement-google-doodle-5111644/>
- The Green Belt Movement (GBM) (s.d.). *Our story*. Disponible à : <http://www.greenbeltmovement.org/who-we-are/our-history>
- The White House (2016). *The United States National Action Plan on Women, Peace and Security*. Washington, DC. Disponible à : <https://www.usip.org/sites/default/files/US-NAP-June-2016.pdf>
- United Nations (UN) (1948). *Declaración Universal de Derechos Humanos*. Asamblea General de las Naciones Unidas, resolución 217 A. Disponible à : <http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>
- . (2010). *The Human Right to Water and Sanitation*. General Assembly sixty-fourth session, Resolution 292. Disponible à : https://www.un.org/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/64/292
- UN Human Rights Council (UNHRC) (2019a). *HRC Resolution: Recognizing the contribution of environmental human rights defenders to the enjoyment of human rights, environmental protection and sustainable development*. Human Rights Council Fortieth session 25 February–22 March 2019 Agenda item 3. Disponible à : <https://undocs.org/A/HRC/40/L.22/Rev.1>
- . (2019b). *Legally Binding Instrument to Regulate, in International Human Rights Law, the Activities of Transnational Corporations and Other Business Enterprises*. OEIGWG Chairmanship Revised Draft 16.7.2019. Disponible à : <https://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/WGTransCorp/Pages/IGWGOnTNC.aspx>
- UN Water Decade Programme on Advocacy and Communications (UNW-DPAC) (2011). *The Human Right to Water and Sanitation Milestones*. United Nations Office to support the International Decade for Action ‘Water for Life’ 2005-2015. Disponible à : https://www.un.org/waterforlifedecade/pdf/human_right_to_water_and_sanitation_milestones.pdf
- UN Women (2013). *Women and Natural Resources: Unlocking the Peacebuilding Potential*. United Nations Entity for Gender Equality and the Empowerment of Women/United Nations. Disponible à : https://postconflict.unep.ch/publications/UNEP_UN-Women_PBSO_UNDP_gender_NRM_peacebuilding_report.pdf

S I.

S II.

S III.

S IV.

Urgent Action Fund for Latin America (UAF-LA) (2018). *Informe Regional: Impunidad de las violencias contra mujeres defensoras de los territorios, bienes comunes y la naturaleza en América Latina*. (Rapport régional : Impunité de la violence faite aux femmes défenseuses des territoires, des terres communautaires et de la nature en Amérique latine). Disponible à : <https://censat.org/es/publicaciones/informe-regional-impunidad-de-las-violencias-contra-mujeres-defensoras-de-los-territorios-bienes-comunes-y-la-naturaleza-en>

Watts, J. (2018). 'Almost four environmental defenders a week killed in 2017'. *The Guardian* (2 février 2018). Disponible à : https://www.theguardian.com/environment/2018/feb/02/almost-four-environmental-defenders-a-week-killed-in-2017?CMP=share_btn_tw

Wijdekop, F. (2017a). *Environmental defenders and their recognition under international and regional law- An introduction*. IUCN National Committee of The Netherlands (IUCN NL). Disponible à : https://www.iucn.nl/files/publicaties/environmental_defenders_and_their_recognition_under_international_and_regional_law.pdf

—. (2017b). *Human Rights Obligations of Transnational Corporations in Tort Law*. IUCN National Committee of The Netherlands (IUCN NL). Disponible à : https://www.iucn.nl/files/publicaties/human_rights_femke_wijdekop_final.pdf

7.

Violence basée sur le genre dans l'action et sur les lieux de travail environnementaux

« J'ai pensé à le signaler et puis je me suis dit, à quoi bon? Il ne sera pas obligé de changer. Ce serait sur moi que ça retomberait, quelque chose comme : ne prenez pas cela de façon aussi personnelle. »

Femme anonyme dans le leadership de la conservation

(Jones et Solomon, 2019a)

S I.

S II.

S III.

S IV.



Le cœur du problème

- La discrimination basée sur le genre et les abus sur les lieux de travail contrôlent et façonnent les rôles que les femmes remplissent, notamment en affectant leurs possibilités d'avancement et en encourageant les idées reçues sur leurs compétences. Une telle discrimination systématique et le harcèlement des femmes peuvent conduire à d'autres formes de violence basée sur le genre, en particulier dans les zones reculées, où les femmes ont plus de difficultés à signaler les incidents.
- Une culture d'impunité et la crainte de représailles à l'encontre des victimes signalant des cas de violence basée sur le genre exacerbent le cercle vicieux de discrimination et de maltraitance sur les lieux de travail.
- La conjugaison de la violence basée sur le genre dans l'action environnementale et sur les lieux de travail a une incidence sur la dotation en personnel, les stratégies, les bénéficiaires et les résultats des programmes.
- Les organisations et l'action environnementales, c'est-à-dire les interventions visant à protéger et à conserver l'environnement, peuvent exacerber les inégalités entre genres et la violence basée sur le genre, en particulier si les approches basées sur le genre sont la norme dans les projets et programmes.
- Il est nécessaire de comprendre la violence basée sur le genre susceptible d'être instiguée, exacerbée ou ignorée par les projets et programmes environnementaux, afin de s'assurer que les organisations et initiatives de conservation et de développement durable prennent des mesures proactives pour lutter contre la violence basée sur le genre, à la fois à l'interne, et dans les communautés qu'elles cherchent à aider et à soutenir.

La VBG est un problème mondial, enraciné dans les inégalités structurelles entre genres, le patriarcat et les déséquilibres de pouvoir se produisant dans les sphères publiques et privées, y compris sur les lieux de travail (USAID, 2016). Selon un rapport, « on estime que pas moins de 75 % des 2,7 milliards de femmes âgées de 18 ans et plus dans le monde, soit au moins 2 milliards de femmes, ont déjà été harcelées sexuellement » (Chamie, 2018). Cela signifie que la VBG, sous une forme ou une autre, a touché la majorité des femmes en âge de travailler, avec des répercussions sur tous les aspects de leur vie, y compris leur emploi. Sur le lieu de travail, les schémas d'inégalité et de discrimination sont souvent entourés d'une culture d'acceptation qui les renforce et peut conduire à des cas de violence et de harcèlement, y compris la VBG. Les risques sont particulièrement présents lorsque les femmes font l'objet d'une discrimination au travail, en particulier dans les secteurs considérés comme « dominés par les hommes », tels que les secteurs environnementaux. Par exemple, en Asie, les hommes dominent « la plupart des activités de

S I.

S II.

S III.

S IV.

conservation et de gestion environnementale » (Nafi et al, 2018, p. 1) et des tendances similaires sont observées en Mélanésie (Hausheer, 2016). D'autres tendances ont été étudiées par l'UICN en 2015 en Équateur, au Libéria et aux Philippines (IUCN et CI, 2015). Aux États-Unis, les études suggèrent également que « les hommes sont toujours plus susceptibles que les femmes d'occuper les postes les plus importants dans les organisations environnementales » (Taylor, 2014, p. 1)¹.



Données : Humanitarian Women's Network (2016).

Infographie : Estudio Relativo pour l'UICN.



Graphique 17. Violence basée sur le genre de la part de collègues du secteur humanitaire

Les résultats des analyses sur la violence sur les lieux de travail sont généralement similaires dans une série de secteurs, notamment la santé, l'éducation, le travail domestique, les transports, l'agriculture et les travailleurs de l'économie informelle. Cependant, la plupart des organisations internationales et nationales réalisant ce type d'analyses n'abordent pas explicitement le secteur de l'environnement. Bien qu'il soit difficile de trouver des analyses spécifiques aux cas de VBG dans les organisations environnementales, une analyse des données d'organisations apparentées

1 L'étude a révélé que 70 % des présidents et responsables de conseils d'administration des organisations de conservation et de préservation sont des hommes. En outre, dans les organisations de conservation et de préservation dont les budgets dépassent 1 million de dollars américains, les hommes occupent 90 % des postes de présidence.

indique clairement que l'expérience de la VBG sur les lieux de travail est répandue. Parmi ces organisations apparentées figurent celles travaillant sur les questions humanitaires et les secours en cas de désastre, ou dont les portefeuilles comprennent des projets liés à l'environnement. Une enquête menée par le Réseau des femmes humanitaires (Humanitarian Women's Network, 2016) a révélé que 48 % des travailleuses humanitaires ont déclaré avoir été touchées de façon non-désirée par un collègue masculin, et 55 % ont subi des avances romantiques ou sexuelles persistantes de la part d'un collègue masculin (voir le Graphique 17).

Ces expériences se produisent dans le monde entier, comme en témoigne une étude sur les femmes occupant des postes de conservation aux États-Unis. Les participantes racontent avoir été harcelées sexuellement au travail, les organisations « tolérant tacitement cela » :

De nombreuses participantes ont souligné que cela était lié à des asymétries dans l'autorité formelle et liées à l'âge, à travers lesquelles les hommes plus âgés, occupant des postes de direction plus importants, harcèlent les femmes plus jeunes et moins expérimentées. Certaines participantes âgées de 40-50 ans ont déclaré que même si elles n'étaient plus victimes de harcèlement, elles étaient encore parfois obligées d'écouter les commentaires sexuels de collègues masculins sur d'autres femmes. Plusieurs ont mentionné que le harcèlement sexuel était plus flagrant lors du travail de terrain (Jones et Solomon, 2019b, p. 5).

La discrimination en fonction du genre, de l'âge, de la race, de l'appartenance ethnique, ou de normes culturelles et sociales sur le lieu de travail est également reproduite sur le terrain, lors de la mise en œuvre de projets relatifs à l'environnement et à la conservation. Comme indiqué dans les chapitres précédents, la discrimination systématique dont sont victimes les femmes en ce qui concerne l'accès, l'utilisation, la gestion et les avantages tirés de la terre et des ressources naturelles les met dans une position plus vulnérable face à d'autres discriminations et abus de pouvoir, y compris la VBG. Il s'agit là des questions interdépendantes qui composent ce chapitre.

7.1 Violences et harcèlement sur le lieu de travail dans le secteur de l'environnement

7.1.1 Contexte : les inégalités et la discrimination au travail augmentent les risques de violence basée sur le genre

La discrimination, l'abus de relations de pouvoir, le genre, et les normes culturelles et sociales ont été reconnus par l'OIT comme des dangers et des risques favorisant et augmentant la probabilité de violence et de harcèlement au travail (ILO, 2019a). Une étude sur la situation des femmes spécialistes de l'eau dans le secteur de l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) en Asie du Sud a révélé que les femmes dépassent rarement 5 % des postes techniques et occupent rarement des postes de direction. Leur faible participation est due à de multiples dynamiques discriminatoires, y compris les normes coutumières concernant l'égalité des genres : la perception du secteur de l'eau comme étant uniquement adapté aux hommes, la nécessité pour les femmes de faire leurs preuves plus que les hommes, ou le fait d'être empêchées de participer au travail de terrain et reléguées à un travail de bureau peu motivant. Ces conditions créent, à leur tour, des environnements de licéité de la VBG, dans lesquels les femmes travaillant dans des projets WASH citent également la VBG psychologique, sous la forme de harcèlement verbal quant à leur apparence ou la façon dont elles s'habillent (SaciWATERS, 2011).

Compte tenu de l'omniprésence de la violence et du harcèlement au travail, l'OIT a adopté pour la première fois *la Convention 190 concernant l'élimination de la violence et du harcèlement dans le monde du travail*, y compris les abus basés sur le genre (voir l'Encadré de définition 12). Adoptée en 2019, la Convention sur la violence et le harcèlement est un document contraignant, reconnaissant que la VBG et le harcèlement affectent de manière disproportionnée les femmes et les filles, et qu'« une approche inclusive, intégrée et sensible aux questions d'égalité des genres, qui s'attaque aux causes sous-jacentes et aux facteurs de risque, y compris les stéréotypes basés sur le genre, les formes multiples et croisées de discrimination et les relations de pouvoir inégales entre genres, est essentielle pour mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail » (ILO, 2019b, p. 4).

Comme l'a noté l'*American Sociological Review*, « une solide littérature scientifique relie le harcèlement aux inégalités entre genres et autres formes de

Encadré de définition 12. Termes clés pour la violence et le harcèlement au travail

La **violence et le harcèlement** dans le monde du travail sont « un ensemble de comportements et de pratiques inacceptables, ou de menaces de tels comportements, qu'ils soient répétés ou non, qui visent, entraînent ou sont susceptibles d'entraîner un préjudice physique, psychologique, sexuel ou économique, y compris la violence et le harcèlement basé sur le genre ».

La **violence et le harcèlement basés sur le genre** comprennent « la violence et le harcèlement dirigés contre des personnes en raison de leur sexe ou de leur genre, ou affectant des personnes d'un sexe ou d'un genre particulier de manière disproportionnée, et incluent le harcèlement sexuel ».

Source : ILO, 2019b, p. 4.

S I.

S II.

S III.

S IV.

discrimination sur les lieux de travail », car « le harcèlement sexuel peut servir de modulateur contre les femmes... davantage motivé par le contrôle et la domination que par le désir sexuel » (McLaughlin et al., 2012, p. 625). Dans de nombreux contextes, les hommes occupant des postes de direction peuvent utiliser les défis auxquels les femmes peuvent devoir faire face lorsqu'elles travaillent sur des sites spécifiques, tels que l'absence de toilettes, de transport et de sécurité spécifiques au genre, comme excuse pour les empêcher de progresser dans leur carrière (SaciWATERs, 2011). Les études de cas et les rapports recueillis pour la présente analyse démontrent qu'il s'agit d'une attitude globale. Un rapport du Népal, par exemple, a révélé que les hommes excluent les femmes des postes de direction, affirmant qu'elles ne peuvent pas faire face aux situations difficiles que comporte la lutte contre les trafiquants de bois (Himawanti Nepal, s.d.). En Argentine, un membre de la brigade des pompiers a déclaré qu'elle avait été exclue du travail de terrain et que l'équipement approprié lui avait été refusé explicitement en raison de son genre (El Cordillerano, 2016). Un cas du Pérou, par exemple, a expliqué comment les biologistes marines de la côte de l'Ica n'ont pas été promues parce que les postes qu'elles cherchaient à occuper impliquaient de travailler avec les pêcheurs locaux, « (...) et les femmes ne sont pas [considérées] assez fortes pour cela... » (Étude de cas SP33).

« En 2006, j'ai postulé à un poste pour travailler dans la coordination d'un projet avec des pêcheurs, mais ils m'ont dit que je ne pouvais pas, parce que j'étais une femme (...) J'ai des amis très compétentes, mais leurs projets de doctorat incluait du travail de terrain et nous avons dû passer des filtres très durs parce que [les hommes] pensent qu'une femme n'est pas assez forte pour vivre cette expérience. C'est encore pire si vous avez des enfants, et autant oublier si vous êtes enceinte. »

(Étude de cas SP33)

Dans ces contextes, la prévalence de pratiques discriminatoires peut favoriser un sentiment de mépris institutionnel pour les droits des femmes et la valeur que celles-ci apportent au secteur. De telles pratiques cherchent manifestement à contrôler et à déterminer les rôles que les femmes remplissent, y compris leurs possibilités d'avancement et les idées reçues concernant leurs compétences. Ce type de contrôle peut tendre vers la licéité des certaines formes de violence, y compris la violence verbale et non verbale, le harcèlement psychologique

S I.

S II.

S III.

S IV.

et sexuel, l'intimidation, le harcèlement moral et les menaces (ILO, 2019a). Ces violations peuvent avoir un impact profond sur le bien-être des individus, mais aussi sur leurs capacités. De telles expériences peuvent également inclure la manipulation de la réputation d'une personne, l'isolement de la personne, la rétention d'informations, l'attribution d'objectifs et de délais impossibles ou l'attribution de tâches ne correspondant pas aux capacités de la personne comme une forme de représailles (ILO, 2017).

7.1.2 L'isolement géographique et les comportements discriminatoires tolérés augmentent encore les risques de violence basée sur le genre

La discrimination et le harcèlement systématiques des femmes au travail, favorisant la VBG, sont aggravés dans les zones reculées, où les femmes ont de plus grandes difficultés à signaler les incidents. Une étude de cas reçue du Mexique a expliqué que des surveillants auraient sexuellement harcelé des femmes volontaires dans des camps de tortues (réserves), où le harcèlement sexuel allait de remarques coquines non désirées ou d'insinuations directes à des attouchements ou des baisers volés. Les femmes ont été invitées à dénoncer l'incident. Beaucoup craignaient toutefois de le faire, en raison de possibles représailles de la part des agresseurs, et parce que les superviseurs accordaient une préférence de travail aux femmes volontaires consentant à ces comportements (Étude de cas SP05). La normalisation et l'acceptation de ces types de discrimination et de violence renforcent ces attitudes et pratiques.

Les femmes rangers sont confrontées à des risques spécifiques de VBG, constituant un défi mondial. Une enquête sur l'environnement de travail menée pour le compte du Service des parcs nationaux des États-Unis a révélé qu'un cinquième des employés étaient victimes de harcèlement basé sur le genre, et un dixième de harcèlement sexuel (CFI Group, 2017). L'enquête a également révélé que « le harcèlement basé sur le genre était plus fréquent chez les femmes que chez les hommes, chez les employés ayant fait des études supérieures que chez ceux n'ayant pas fait de telles études », et que le harcèlement basé sur le genre était plus fréquent sur les lieux de travail « perçus comme tolérants à l'égard de ces comportements et lorsque les employés étaient témoins de harcèlement contre un autre employé en fonction de leur sexe/genre » (CFI Group, 2017, p. vii).

Des journalistes d'investigation ont noté plusieurs facteurs clés contribuant à la persistance des risques pour les femmes rangers : « un processus interne trouble pour signaler et enquêter sur les plaintes, une culture de machisme

S I.

S II.

S III.

S IV.

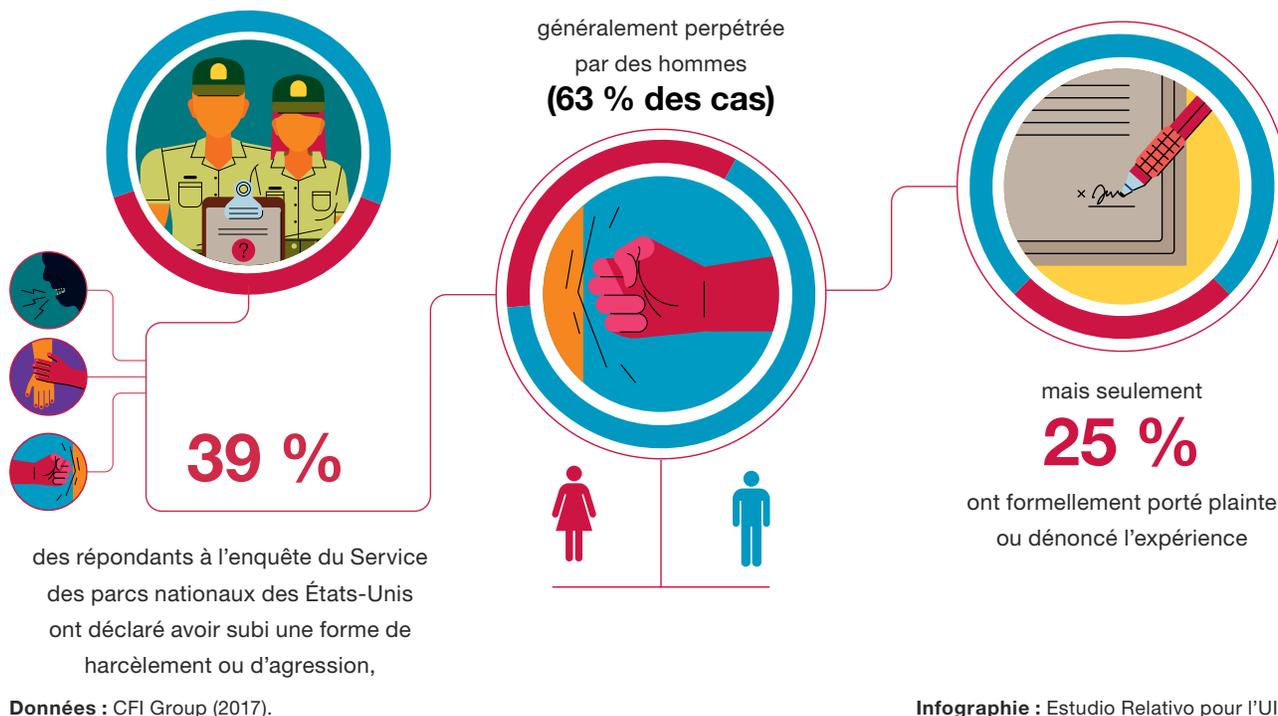
de longue date, depuis la fondation de l'organisme, et des antécédents de représailles contre celles qui s'expriment » (Gilpin, 2016). De même, un rapport de 2016 du Bureau de l'Inspecteur général du Département de l'intérieur des États-Unis a corroboré 22 témoignages de harcèlement sexuel, de discrimination basée sur le genre et de représailles de la part de bateliers et de superviseurs masculins dans le district de la Rivière du Grand Canyon, concluant à une « tendance de longue date au harcèlement sexuel et à un environnement de travail hostile » (Office of Inspector General, United States Department of the Interior, 2016, p. 1). Un rapport subséquent a étudié s'il existait des facteurs environnementaux uniques susceptibles d'augmenter le risque de harcèlement, y compris le harcèlement sexuel, sur le lieu de travail. Parmi les 12 facteurs identifiés, les aspects suivants constituent la base des données probantes : main-d'œuvre homogène, discours social plus grossier en dehors des lieux de travail, lieux de travail décentralisés, lieux de travail présentant des disparités de pouvoir importantes, et lieux de travail géographiquement isolés (Democratic staff of the House Committee on Natural Resources, 2018).

En Afrique australe, une étude sur trois réserves et parcs confirme que certaines de ces dynamiques et facteurs contributifs sont pertinents pour les abus de VBG. Lorsque l'éloignement des lieux de travail est aggravé par le fait que les hommes sont beaucoup plus nombreux que les femmes, parmi les Rangers, ainsi que dans des situations de logements et d'installations inadéquats, le risque de viol est élevé. Dans le Drakensberg, qui entoure le plateau central de l'Afrique australe, les femmes ne sont représentées qu'en petit nombre et partagent des locaux d'habitation, des toilettes et des cuisines communes avec les hommes. « Nous avons dû faire face à des cas de rangers masculins violant des rangers féminines... Évidemment, ces gars sont ivres et travaillent depuis deux mois sans voir leurs copines. C'est un désastre annoncé, si vous connaissez les hommes » (Mathekga, 2017, p. 140).

7.1.3 Les multiples niveaux de discrimination sur le lieu de travail entraînent des taux plus élevés de harcèlement et de violence basée sur le genre

Il est essentiel de lutter contre la VBG sur les lieux de travail à travers une optique inter-sectionnelle considérant la discrimination, le harcèlement et la violence comme ancrés dans des relations de pouvoir multiples, souvent superposées et déséquilibrées en raison du genre, de la race et de l'ethnicité, du handicap, de l'état de santé, de l'orientation sexuelle, du statut de migrant, de l'âge, de l'éducation et de la pauvreté (ILO, 2017). Ces multiples couches

de discrimination sont des facteurs de risque de violence et de harcèlement dans le monde du travail (ILO, 2019a), comme le révèlent certaines enquêtes sur la discrimination et le harcèlement sur les lieux de travail dans le secteur de l'environnement.



Graphique 18. Résultats d'une enquête sur les violences basées sur le genre dans les parcs nationaux

L'enquête sur l'environnement de travail du Service des parcs nationaux des États-Unis, mentionnée précédemment, est une étude rare et importante, faisant progresser les connaissances sur les questions de VBG dans les activités de conservation. Elle a constaté que 39 % des personnes interrogées avaient subi une forme de harcèlement et/ou d'agression, généralement par des hommes (qui représentent 63 % des agresseurs). Une analyse plus poussée a montré que les femmes, les minorités sexuelles, les minorités ethniques et les membres du personnel plus jeunes sont plus susceptibles de subir des taux de harcèlement plus élevés que leurs homologues respectifs (CFI Group, 2017). Malgré ces chiffres alarmants (voir le Graphique 18), seulement 25 % des personnes interrogées ont officiellement déposé plainte ou ont rapporté leur expérience, invoquant le pouvoir de la stigmatisation et la peur de représailles (CFI Group, 2017). L'étude a également révélé que les femmes étaient victimes de discrimination en raison de leur genre et que les

jeunes femmes ou les femmes appartenant à des minorités ethniques étaient davantage victimes de discrimination et de harcèlement (CFI Group, 2017). Les principales conclusions incluent :

- les employés plus jeunes (personnes âgées de 39 ans et moins) et plus âgés (personnes âgées de 50 ans et plus) étaient plus susceptibles de connaître des taux de harcèlement plus élevés en raison de leur âge que leurs homologues d'âge moyen (personnes âgées de 40 à 49 ans) ;
- les employés appartenant à des minorités ethniques étaient plus susceptibles de subir des taux de harcèlement plus élevés en raison de leur origine raciale ou ethnique que leurs homologues non minoritaires ;
- les employés des minorités sexuelles étaient plus susceptibles de subir des taux de harcèlement plus élevés en raison de leur orientation sexuelle que les hommes ou leurs homologues hétérosexuels ;
- les femmes et employés issus de minorités sexuelles étaient plus susceptibles de subir des taux plus élevés de harcèlement basés sur le genre que les hommes ou leurs homologues hétérosexuels ; et
- les employés célibataires, handicapés et femmes étaient plus susceptibles de subir des taux plus élevés de comportements liés aux agressions sexuelles que leurs homologues. (CFI Group, 2017)

Des résultats similaires ont été trouvés dans une étude récente, révisée par des pairs, sur la perception des femmes de la façon dont les rôles genrés et le statut de minorité ont limité leur carrière dans des postes de direction d'organisations de conservation basées aux États-Unis (Jones et Solomon, 2019b).

À la lumière de ces résultats, il est important de comprendre les liens entre de multiples discriminations, ou la combinaison de ces discriminations, et leur impact particulier sur les incidents de discrimination et de violence envers les individus, ainsi que leur niveau de confort dans le signalement de la violence et du harcèlement, afin de mettre fin à la violence et au harcèlement dans le monde du travail (ILO, 2017). Cela est particulièrement vrai lorsque des rapports indiquent que les femmes appartenant à des minorités ethniques ont tendance à être exclues des postes de direction. Par exemple, comme indiqué précédemment, un rapport sur *l'État de la diversité dans les organisations environnementales* (Taylor, 2014) a constaté que les postes de décision importants dans les organisations environnementales ont tendance à être dominés par les hommes. Le rapport a également constaté que si certains progrès ont été réalisés vers l'égalité des genres, la diversité raciale reste un problème majeur dans les organisations environnementales. Alors que les femmes blanches accèdent et conservent des postes de direction, les femmes

(ainsi que les hommes) appartenant à des minorités ethniques sont concentrées dans les rangs inférieurs, occupant moins de 12 % des postes de direction dans les organisations environnementales étudiées (Taylor, 2014).

7.1.4 Les réponses institutionnelles inadéquates à la violence basée sur le genre ont également des répercussions sur les survivants

Les femmes travaillant dans des bureaux de terrain sont confrontées à de multiples obstacles lorsqu'elles signalent des cas de VBG, de discrimination et de harcèlement, sachant que cela peut entraîner la perte de leur emploi ou leur transfert. Si le transfert d'un employé au siège de l'organisation, par exemple, est souvent considéré comme une mesure de sécurité et peut se révéler approprié dans certaines circonstances, ce transfert peut également se faire sans reconnaissance des intérêts ou du désir de l'intéressé de rester sur le terrain. Si tel est le cas, le retrait d'un survivant de la VBG peut le traumatiser et le dévaloriser, perturber son travail et son avancement et, si la vie privée de la personne n'est pas respectée, entraîner la propagation de fausses informations et de rumeurs parmi ses collègues (Nobert, 2017). Bien que les femmes puissent faire face à des risques accrus de violence sur le terrain, en particulier compte tenu de l'éloignement de certains lieux de travail, interdire aux femmes de travailler sur le terrain est contre-productif. Empêcher les femmes de travailler sur le terrain signifie non seulement que leurs connaissances et leurs capacités ne sont pas exploitées, ce qui peut limiter l'efficacité ou l'impact d'un projet ou d'une mission, mais cela entrave également l'avancement des femmes dans leur carrière.

Ces types d'environnements de travail sont préjudiciables à la fois pour les institutions et les organisations dans lesquelles ils se produisent, et pour les victimes. La violence et le harcèlement sur les lieux de travail ont des répercussions financières directes, comme l'absentéisme ou un taux de rotation élevé des employés. De plus, il existe des preuves que les employés subissant des violences ou un harcèlement sur le lieu de travail sont plus sujets à la dépression, aux problèmes de sommeil et aux troubles liés au stress (ILO, 2016). Il en résulte également toute une gamme d'opportunités manquées, comme l'a confirmé l'étude sur les femmes professionnelles de l'eau dans le secteur WASH en Asie du Sud. Les femmes fournissent non seulement un ensemble différent de connaissances, de valeurs et d'attitudes, mais elles peuvent également mieux communiquer avec d'autres femmes et hommes, un élément essentiel à la mise en œuvre des projets. Dans des projets sur l'eau au Sri Lanka, où la participation des femmes des communautés locales

était essentielle, celles-ci préféraient parler avec des femmes ingénieurs, plutôt qu’avec des hommes (SaciWATERs, 2011).

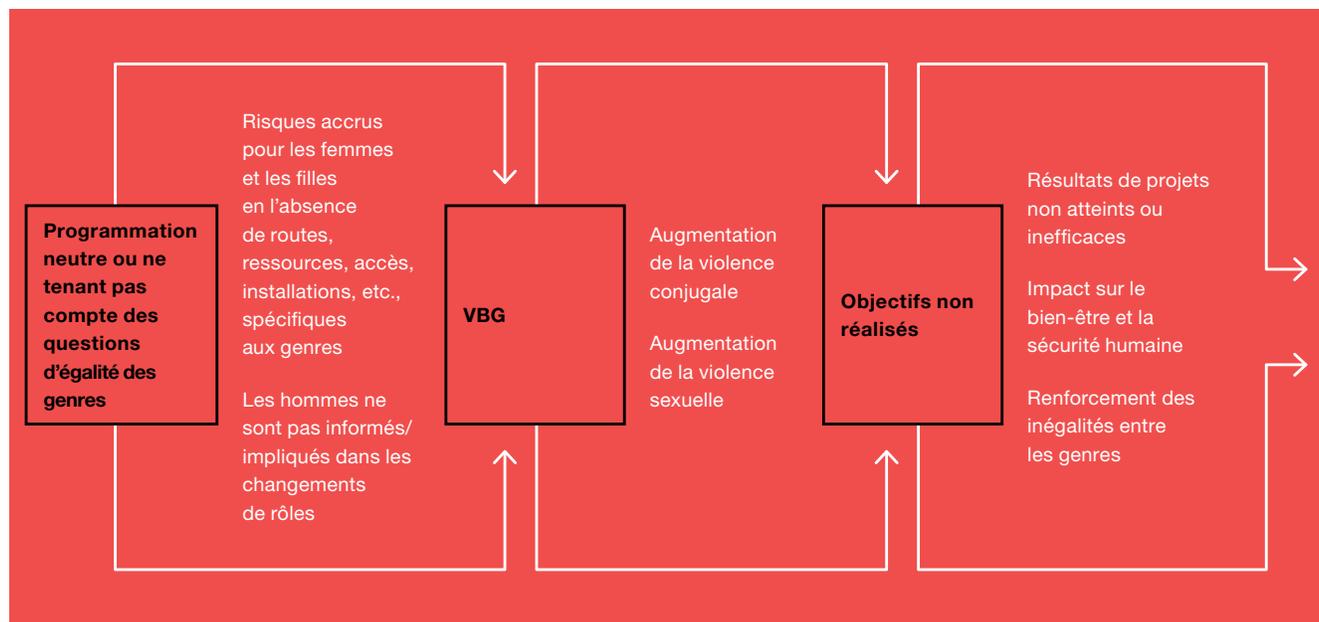
Plusieurs enquêtes et plaintes ont fait surface au cours des dernières années, révélant un certain nombre d’incidents de harcèlement, de dissimulation et d’impunité pour des agressions contre les femmes dans le secteur de l’environnement. Certains incidents ont fait l’objet d’une vaste couverture médiatique, tels que ceux impliquant des brimades constantes, un harcèlement sexuel et des comportements abusifs perpétrés par des personnes occupant des postes de direction. Ces dénonciations indiquaient également qu’aucun changement important ou efficace n’avait été fait, dans les pratiques institutionnelles, pour répondre à ces problèmes (Belmaker, 2018). Dans une affaire similaire, des travailleurs d’une autre organisation ont dénoncé publiquement le bureau d’un directeur exécutif régional, affirmant que des femmes avaient été harcelées sexuellement, maltraitées psychologiquement et intimidées au travail. Le codirecteur de la région a reconnu les faits et a déclaré que des mesures appropriées avaient été prises pour remédier à la situation (AP, 2018). Dans une autre organisation internationale de conservation, les plaintes de discrimination et de harcèlement, y compris de harcèlement sexuel, contre les employés, en particulier des femmes, de la part de certains cadres supérieurs, ont d’abord été mal gérées par les dirigeants, même si les contrats des accusés ont finalement été résiliés (Colman, 2019). Réduisant la sécurité, le bien-être, la santé et l’organisation, ces expériences créent un environnement ayant un impact négatif sur la capacité des femmes à progresser pleinement et à contribuer aux travaux environnementaux et aux résultats de la conservation et du développement durable.

7.2 Violence basée sur le genre dans l’action environnementale

7.2.1 Contexte : impacts cycliques d’une dynamique de pouvoir inégale

Les efforts de conservation et de développement durable offrent de nombreuses possibilités de combler toutes sortes de disparités entre genres, y compris de mettre fin à la violence contre les femmes et les filles et de réduire la pauvreté. De même, les efforts visant à prévenir la VBG et à promouvoir l’égalité des genres peuvent contribuer de manière significative à des environnements durables, favorisant le bien-être à long terme vers la

concrétisation et la jouissance fondamentales des droits humains (IUCN, 2018). Malheureusement, le manque de compréhension des liens entre VBG et environnement au sein des organisations de protection de l’environnement et parmi les décideurs signifie que les questions de VBG ne sont souvent pas prises en compte dans les programmes, les projets et les politiques (voir le Chapitre 8), au risque d’exacerber involontairement les conditions locales (ou les conditions organisationnelles internes) contribuant à la VBG.



Données : Auteurs.

Infographie : Estudio Relativo pour l’UICN.



Graphique 19. Risques associés à une programmation environnementale ne tenant pas compte des questions d’égalité des genres

7.2.2 Exacerbation des violences basées sur le genre et fragilisation des stratégies et résultats environnementaux

Négliger la discrimination et la dynamique de la VBG dans les contextes locaux où les programmes environnementaux sont mis en œuvre peut avoir un impact négatif sur la sécurité et le bien-être des femmes et constituer un obstacle majeur au succès de ces initiatives (CARE, 2014) (voir le Graphique 19).

Dans une myriade de cas, les femmes et les filles sont confrontées à la violence comme moyen de les empêcher de participer, en particulier aux activités

S I.
S II.
S III.
S IV.

environnementales et de conservation. Cela peut alors limiter la viabilité de ces activités, tout en exacerbant la VBG. Un répondant mexicain à l'enquête VBG-ENV a expliqué que : « une femme a cessé de participer aux activités du projet parce que son mari s'est fâché lorsqu'elle a commencé à passer du temps à des activités de conservation de l'environnement ou de restauration des écosystèmes » (Répondant SP33 à l'enquête VBG-ENV). Un autre répondant du Kenya a mentionné : « [une] femme a été battue par [son] mari pour avoir assisté à [la] réunion du groupe communautaire » (Répondant EN53 à l'enquête VBG-ENV). En Tanzanie, un projet a encouragé la participation des femmes et des hommes, mais n'a pas considéré que les femmes pouvaient faire face à une violence psychologique et sociale de la part de la communauté, en raison des rôles traditionnels attribués culturellement aux hommes et aux femmes :

Une femme et un homme ont été sélectionnés dans un village rural pour suivre une formation sur le forage manuel dans un district voisin. La femme a assisté à la formation et a pleinement participé. Elle était la seule femme à participer, et quand elle est retournée dans son village, elle a dû faire face à de désagréables rumeurs selon lesquelles elle avait eu des relations sexuelles avec d'autres hommes, pendant son absence.

(House et al., 2014, p. 15)

À la lumière de tels cas, les politiques et programmes environnementaux doivent prendre des mesures proactives pour comprendre les dynamiques sociales et économiques genrées, afin d'éviter d'exacerber la VBG et améliorer les conditions (voir le Chapitre 8). Sans cela, les interventions environnementales, telles que la création et la gestion d'aires protégées, peuvent avoir des effets négatifs inattendus sur les moyens de subsistance, les économies et la dynamique sociale des communautés locales, ainsi que des conséquences négatives pour les femmes et les filles. Par exemple, la création de certains types d'aires protégées peut entraîner des restrictions sur l'utilisation des ressources et des terres, susceptibles de nuire à la dynamique de genre et aux conditions socioéconomiques locales (Tauli-Corpuz et al., 2018). Dans la réserve de chasse de Mkomazi, en Tanzanie, l'interdiction de dizaines de milliers de têtes de bétail a entraîné une augmentation des conflits au sein des ménages, les hommes tentant de s'approprier le revenu des femmes face à une pénurie accrue (Brockington, 2001). En Asie du Sud-Est, un cas a signalé qu'en réponse à l'évolution des possibilités économiques, une jeune femme a été contrainte à

S I.

S II.

S III.

S IV.

travailler à des fins sexuelles dans des communautés situées à proximité d'un avant-poste d'une aire protégée. Malgré les tentatives du personnel du projet de signaler les abus aux autorités et de s'engager avec un groupe de la société civile pour soutenir la victime, l'incident a finalement été oublié, car il a été considéré comme « hors de portée » du projet de conservation de la nature en question (Répondant EN64 à l'enquête VBG-ENV).

Le personnel des aires protégées peut également être responsable de VBG envers les populations locales. Par exemple, le CDH a documenté que des gardes du parc national de Chitwan, au Népal, et des responsables militaires désignés pour patrouiller dans le parc se livraient à des violences sexuelles contre des femmes autochtones de la région (UNHRC, 2009). Le risque d'agressions peut être encore plus grand lorsque les femmes accèdent à des aires protégées pour ramasser du bois de chauffage et autres ressources naturelles. Une évaluation des questions de genre, réalisée par l'USAID au Bangladesh en 2010, a révélé que les femmes courraient le risque d'être maltraitées par les gardes lorsqu'elles ramassaient du bois de chauffage dans les aires protégées (Étude de cas EN23). Dans ces situations, les femmes peuvent être considérées comme des exploitantes forestières illégales, et peuvent faire l'objet de violences et de sanctions encore plus graves de la part de la police (voir le Chapitre 3). L'expérience de la VBG dans le cadre de projets d'aide humanitaire et de développement (voir l'Encadré 19) souligne également l'importance de comprendre les risques et de mettre en place des mesures proactives visant à prévenir et à combattre tout abus dans le cadre de projets environnementaux.

Encadré 19. Leçons tirées des abus de pouvoir par le personnel de l'aide au développement

Les données sur les abus de pouvoir et la perpétration de VBG par le personnel des organisations environnementales et de conservation, en particulier, font défaut.

Les données disponibles dans les expériences humanitaires et de développement mettent en évidence l'importance des questions de VBG et la nécessité de mécanismes de réponse adéquats. Par exemple, les Nations unies ont mené une étude interne et ont constaté qu'en 2016, 145 allégations d'exploitation et d'abus sexuels avaient été faites, impliquant des civils ou du personnel en uniforme, associées à au moins 311 victimes, dont 309 femmes et filles (UNGA, 2017). Faisant écho à ces conclusions, en Afrique de l'Ouest, un rapport basé sur des groupes de discussion et des entretiens individuels avec 1 500 enfants et adultes a documenté des allégations contre 40 organisations et 67 personnes. Parmi les personnes interrogées, un enfant réfugié a noté : « il est difficile d'échapper au piège de ces [ONG]. Ils utilisent la nourriture comme appât pour vous amener à avoir des relations sexuelles avec eux » (Naik, 2002, p. 18). Les résultats montrent que dans les camps de réfugiés d'Afrique de l'Ouest, les exploiters étaient soit des hommes des communautés disposant de pouvoir, d'argent et d'influence, soit des travailleurs humanitaires ciblant principalement les filles âgées de 13 à 18 ans. Les victimes citent également le problème de l'impunité, le signalement des violations ayant eu

tendance à se traduire par des représailles de la part d'autres travailleurs humanitaires (Naik, 2002). D'autres rapports ont également noté que les lanceurs d'alerte, plutôt que les agresseurs, finissent par être pénalisés et blâmés pour cette atmosphère toxique (International Development Committee of the UK Parliament, 2018). Un rapport d'enquête du *Times* a révélé plusieurs cas d'employés d'Oxfam payant de jeunes femmes pour des relations sexuelles, ce qui est illégal en Haïti, et échangeant des relations sexuelles contre de l'aide humanitaire, à la suite du tremblement de terre de 2010 (O'Neill, 2018).

Les expériences du secteur humanitaire indiquent également que la sous-déclaration des abus est un problème omniprésent, que ce soit par crainte de représailles ou par manque d'infrastructures et de ressources disponibles pour le survivant. Cela rend l'ampleur des abus difficile à définir, et encore plus à aborder (International Development Committee of the UK Parliament, 2018). Lorsque des incidents sont connus, la réponse peut également être épisodique, une réaction initiale intense s'estompant rapidement, et conduisant à une mise en œuvre inadéquate des réformes (Edwards, 2017; International Development Committee of the UK Parliament, 2018).

Source : Auteurs.

7.3 Pistes d'exploration

Il existe des preuves suffisantes qu'il est grand temps de faire mieux en tant que communauté de conservation et de développement durable. Cette section propose quelques idées de base pour des mesures immédiates, fondées sur l'analyse de la littérature existante, ainsi que sur les pratiques prometteuses émergentes. Sans être exhaustives, celles-ci fournissent quelques notions fondamentales de possibles moyen de lutte contre la VBG dans le secteur de l'environnement et sur les lieux de travail (complétées par les recommandations visant à combler les lacunes présentées au Chapitre 8).

S I.

S II.

S III.

S IV.

7.3.1 *Élargir les connaissances sur les dimensions institutionnelles de la violence basée sur le genre dans le secteur de l’environnement*

Les données et la sensibilisation limitées sur la VBG dans le contexte de l’action environnementale font qu’il est difficile pour les personnes victimes de violence d’accéder en toute sécurité aux ressources et au soutien. Pour les victimes de violence sur le lieu de travail, des obstacles peuvent exister à la déclaration de ces incidents, y compris la peur de représailles et la perte d’opportunités de carrière, aggravés par des modèles de discrimination basée sur le genre contribuant à une perception erronée de ce dont les femmes sont capables au travail. En outre, les données disponibles dans tous les secteurs, ou dans le domaine de l’environnement en particulier, incluent rarement les autres dimensions croisées de l’identité et de l’expérience, y compris la race, l’ethnicité, l’âge et l’orientation sexuelle, entre autres, susceptibles d’avoir un impact sur la prévalence de la VBG, ainsi que sur la volonté et la capacité à chercher justice. Il est essentiel de poursuivre les recherches visant à construire une base de connaissances sur les dimensions de la VBG sur les lieux de travail environnementaux, afin de favoriser les progrès vers la réalisation des objectifs d’autonomisation économique des femmes et des objectifs environnementaux en sensibilisant et en partageant des informations sur cette importante question, susceptible de guider le développement de politiques et de lignes directrices visant à aborder la question de la violence sur les lieux de travail.

Le cas de membres du personnel institutionnel et organisationnel abusant de leur pouvoir ou de leur position au sein des communautés pour exploiter et commettre des actes de VBG est un autre aspect préoccupant. Bien que la plupart des cas connus proviennent d’organisations travaillant plus largement en dehors des questions d’environnement et de conservation, il est clair que ce problème est omniprésent et que la sous-déclaration est un obstacle majeur à la compréhension globale des relations de pouvoir abusives dans les projets environnementaux et de conservation. De plus amples recherches sont nécessaires pour mieux comprendre l’incidence de la VBG lors de la mise en œuvre de projets environnementaux, ainsi que ses causes, ses auteurs et ses conséquences. L’élaboration de lignes directrices pour une protection efficace, ainsi que de politiques visant à répondre de manière proactive à cette exploitation et à responsabiliser les agresseurs est également nécessaire.

S I.

S II.

S III.

S IV.

7.3.2 Renforcer le soutien pour l'établissement de normes juridiques contre la violence basée sur le genre sur le lieu de travail

La violence et le harcèlement dans le monde du travail ont des effets dévastateurs sur les individus, les entreprises, les économies et des sociétés entières, lorsque la législation nationale ne dispose pas d'une approche intégrée protégeant correctement les femmes et les hommes. Face à cette situation, la réunion d'Experts sur la violence contre les femmes et les hommes dans le monde du travail, en 2016, a souligné la nécessité urgente d'une norme juridique internationale pour lutter contre la violence et le harcèlement dans le monde du travail (ILO, 2017). La Convention de l'OIT sur la violence et le harcèlement a été adoptée en 2019 et entrera en vigueur 12 mois après que deux États membres l'aient ratifiée. Cette convention énonce clairement que la violence et le harcèlement dans le monde du travail constituent une violation ou un abus aux droits humains, et fournit un cadre d'action clair et une occasion de façonner le travail en tant qu'espace de respect et de dignité, exempt de violence et de harcèlement (ILO, 2019c). La Convention exige de ses membres qu'ils adoptent des lois et des règlements visant à définir et interdire la violence et le harcèlement dans le monde du travail, y compris la violence et le harcèlement basés sur le genre, et exige des employeurs qu'ils prennent des mesures de prévention appropriées (ILO, 2019b). L'adoption de la Convention 190, ainsi que de la recommandation 206, envoie un message puissant, puisque c'est la première fois que l'omniprésence et le caractère inacceptable de la violence et du harcèlement, y compris la violence et le harcèlement basés sur le genre, sont reconnus au niveau international, et qu'un instrument juridiquement contraignant est mis en place (ILO, 2019c). La signature de cette convention est une étape importante pour les États membres et témoigne d'une volonté de leadership en matière de responsabilité et d'action pour protéger les droits des femmes et des hommes sur les lieux de travail.

7.3.3 Promouvoir des mesures structurelles et institutionnelles pour atténuer et combattre la discrimination et la violence basée sur le genre au travail et sur les lieux de travail

Des politiques, des garanties et des mécanismes efficaces de règlement des différends au sein des institutions, s'attaquant à la discrimination et à la VBG, sont essentiels pour favoriser un environnement de travail sûr et respectueux. Une étude en cours sur les femmes occupant des postes de direction dans le secteur de l'environnement souligne ce point. L'étude a interrogé 56 femmes,

représentant diverses tranches d'âge et qualifications, les résultats montrant l'importance de comportements modèles de la part des dirigeants, quel que soit leur genre, pour favoriser une culture du lieu de travail « dans laquelle les employés peuvent pleinement se concentrer sur leur travail », comme l'a noté l'ancienne Secrétaire à l'intérieur des États-Unis, Sally Jewell (Jones et Solomon, 2019a). Les participantes à l'étude ont cité que « les politiques organisationnelles sur le harcèlement sexuel, l'inégalité salariale et autres questions, ainsi que la formation sur des sujets tels que le leadership et la diversité » (Jones et Solomon, 2019a) ont concrètement contribué à améliorer leurs situations, soulignant qu'il est nécessaire de développer des « stratégies efficaces pour faire de la conservation une profession plus inclusive, plus stimulante et professionnellement plus attractive » (Jones et Solomon, 2019b).

Au niveau institutionnel, certaines organisations ancrées dans des approches fondées sur les droits et des objectifs de conservation commencent à formuler des politiques et initiatives concertées pour lutter contre la VBG. L'UICN a consacré une attention et des mesures croissantes à la lutte contre la VBG, notamment en intégrant ces questions dans sa Politique sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, en 2018. Cette politique reconnaît que la VBG et la violence contre les femmes défenseuses de l'environnement requièrent une attention particulière et des mesures correctives, et exige que les projets prennent des mesures pour s'assurer que leurs activités n'exacerbent pas la VBG (IUCN, 2018). En outre, l'UICN a récemment élaboré une Politique de lutte contre le harcèlement, y compris l'intimidation et le harcèlement sexuel, pour les événements organisés par l'UICN. Cette politique décrit les étapes à suivre pour lutter contre le harcèlement lors des événements organisés par l'UICN, ainsi que les procédures correspondantes de signalement et d'intervention, afin de fournir une « expérience professionnelle, respectueuse et libre de harcèlement à tous les participants » (IUCN, 2019, p. 2). Conservation International (CI) a également commencé à identifier la nécessité d'aborder la VBG dans les programmes environnementaux, et a développé un court document d'orientation visant à reconnaître et à répondre à la VBG dans la conservation communautaire, à partir du travail de premier plan de CARE sur la lutte, le suivi et l'atténuation de la VBG (CARE, 2014; CI, s.d.). L'USAID, l'un des plus grands partenaires de développement et de l'environnement au monde, inclut la VBG comme un élément clé de sa Politique d'égalité des genres et d'autonomisation des femmes (USAID, 2012), et a développé une stratégie pour prévenir et combattre la VBG dans les projets énergétiques et d'infrastructures (O'Neil, et al., 2015). Les engagements institutionnels et les mécanismes d'atténuation et de lutte contre la VBG sont essentiels, et il est nécessaire d'assurer une attention soutenue à leur mise

S I.

S II.

S III.

S IV.

en œuvre, notamment en sensibilisant les donateurs à la nécessité d'investir sérieusement dans ces questions.

Des efforts sont également déployés aux niveaux national et local pour lutter contre la VBG dans les programmes relatifs à l'environnement et à la conservation. Au Pérou, par exemple, Profonanpe (Fondo de Promoción de las Áreas Naturales Protegidas del Perú)² a conçu et adopté des politiques rigoureuses d'égalité des genres et des garanties sociales et environnementales pour ses projets. Ces garanties abordent les questions de VBG, de travail et de conditions de travail, ainsi que de discrimination fondée sur le genre, l'âge, la classe sociale et l'ethnicité (Profonanpe, 2018) (voir l'Encadré 20 pour d'autres exemples).

2 Le Fondo de Promoción de las Áreas Naturales Protegidas del Perú (Fonds péruvien pour la promotion des aires naturelles protégées) est une organisation à but non lucratif spécialisée dans la collecte et la gestion de ressources financières pour la mise en œuvre de programmes environnementaux et de conservation. Pour plus d'informations, veuillez consulter leur site web : <http://www.profonanpe.org.pe/en> (en anglais) et <http://www.profonanpe.org.pe/> (en espagnol)

Encadré 20. Exemples de récits et d'approches du changement

Établir des garanties et des normes minimales en matière de violence basée sur le genre au niveau institutionnel et des programmes

S'attaquer aux problèmes de violence résultant de programmes et de projets, qu'ils soient involontaires ou comme outil ou sous-produit de relations de pouvoir abusives, attire de plus en plus l'attention mondiale, entraînant un changement nécessaire dans diverses institutions et organisations. Un aspect clé de la réponse aux nombreux défis et problèmes liés à la VBG dans les organisations environnementales et de conservation et leur travail est de veiller à ce que des politiques et des garanties complètes soient en place pour prévenir et répondre à la VBG. Par exemple, en collaboration avec 183 États membres, le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), l'un des plus grands mécanismes de financement de l'environnement, dispose d'une politique et d'exigences en matière d'égalité des genres pour l'obtention d'un soutien financier (GEF, 2016). En 2018, en partie suite à un profond incident local lié à un projet d'infrastructures mentionné précédemment dans ce chapitre, le FEM a mis à jour sa politique de Garanties environnementales et sociales afin de combler les lacunes existantes, y compris en ce qui concerne spécifiquement les droits des peuples autochtones, le travail et les conditions de travail, et la VBG, y compris le harcèlement et les abus sexuels. Les nouveaux programmes et projets soumis pour financement au FEM doivent respecter les normes minimales proposées et démontrer que les projets disposent de mécanismes adéquats pour prévenir et répondre à la VBG (GEF, 2018). Un extrait est présenté ci-après :

Norme minimale 1 : Évaluation, gestion et suivi environnemental et social

- Effets néfastes sur l'Égalité des Sexes, dont Violence Sexiste, et Exploitation et Atteintes Sexuelles
 - les risques ou effets néfastes potentiels sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons soient mis en évidence dès que possible dans le cadre du contrôle préalable des projets, pris en compte par les instruments de sauvegarde voulus et, s'il y a lieu, répertoriés par sexe. Il s'agit notamment des effets néfastes sur l'Égalité des Sexes, de la Violence Sexiste, et de l'Exploitation et des Atteintes Sexuelles ;
 - des dispositions soient prises pour prévenir la discrimination envers les femmes ou les filles, ou la discrimination fondée sur le genre ; et
 - pour faire face aux cas de Violence Sexiste et/ou d'Exploitation et d'Atteintes Sexuelles, il existe :
 - › Des protocoles d'intervention et de notification qui prévoient des procédures spécifiques pour les cas de Violence Sexiste - dont leur notification confidentielle par des moyens sûrs et éthiques - indiquent aussi où et quand il peut être rendu compte des incidents et précisent la suite qui leur sera donnée ; et
 - › Des modalités applicables aux services et aux mesures d'aide aux victimes. (GEF, 2018, p. 24).

S I.

S II.

S III.

S IV.

Ces normes minimales aident à créer un schéma directeur utile que les agences d'exécution et autres organisations partenaires doivent suivre et pourront développer, en veillant à ce que les capacités, l'expertise, les ressources et autres conditions propices soient en place. La mise en œuvre efficace et responsable de cette politique au sein de portefeuille du FEM exigera que les organismes d'exécution et le personnel soient bien équipés pour répondre à ces préoccupations.

Valoriser les survivants : changer les normes d'égalités des genres, promouvoir l'autonomisation économique des femmes et améliorer les résultats de la conservation dans les aires protégées

Une approche sensible aux questions d'égalité des genres dans les programmes de conservation peut non seulement aider et valoriser les survivants de la VBG, mais également contribuer à une transformation sociale et à l'amélioration des résultats environnementaux, en soutenant une économie alternative, comme le montre le travail de l'Initiative Endangered Wildlife Trust (Étude de cas EN11). En Afrique australe, une unité anti-braconnage entièrement féminine appelée *Akashinga*, « les Braves », a été créée par la Fondation internationale anti-braconnage (FIAB) afin d'offrir « une approche alternative au paradigme militarisé de la « conservation de forteresses », qui défend les frontières coloniales entre la nature et les humains » (IAPF, s.d.). Au cours des dernières années, les fondateurs de l'unité ont établi des approches militarisées dominées par les hommes pour lutter contre le braconnage des rhinocéros dans et autour du parc national de Kruger. Cependant, ils ont noté que, bien que ces moyens violents aient produit des résultats, ils étaient insuffisants et injustes : « je savais que ce que nous faisons n'était pas durable ni juste, nous nous accrochions à ce qui reste, en attendant que quelqu'un d'autre ait une meilleure solution » (Mander, 2019). En réponse, une unité de lutte contre le braconnage composée exclusivement de femmes a été créée pour des anciennes réserves de chasse au Zimbabwe, et s'est avérée efficace.

Le recrutement pour l'unité *Akashinga* s'est concentré exclusivement sur des chômeuses, des mères célibataires, des épouses abandonnées, des travailleuses du sexe, des victimes d'abus physiques et sexuels, des femmes de braconniers emprisonnés, des veuves et des orphelines. Ces critères de sélection se sont avérés essentiels à la réussite du programme (IAPF, s.d.). Les femmes se sont révélées efficaces en matière d'environnement, y compris par rapport aux hommes : lorsque 199 hommes ont été sélectionnés pour une formation anti-braconnage, seulement trois sont restés après la première journée, alors qu'après 72 heures d'entraînement intense, seulement trois des 37 femmes ont abandonné. Comme le notent les fondateurs, les femmes qu'ils ciblaient « n'étaient pas victimes des circonstances, mais victimes des hommes », et étaient mieux préparées à endurer et à réussir (Mander, 2019).

Après 20 mois de fonctionnement, aucun cas de corruption n'a été détecté parmi les femmes rangers, qui ont principalement utilisé leurs revenus pour acheter des

S I.

S II.

S III.

S IV.

terres, construire des maisons et rassembler leurs familles (Mander, 2019). Au niveau communautaire, 62 % des frais d'exploitation investis dans le modèle *Akashinga* sont entre les mains des villageois locaux, avec jusqu'à 80 % de ces avantages au niveau des ménages (IAPF, s.d.). Bien qu'initialement rejetées par les hommes locaux, les *Akashinga* ont gagné le respect, avec 98 arrestations à leur actif, sans tirer un seul coup de feu, en se concentrant sur la résolution des conflits et le renforcement des relations. Elles ont également changé les notions locales des rôles que les femmes peuvent jouer, devenant une source d'inspiration pour les filles et les garçons. Comme le souligne la FIAP, le plus grand obstacle à la mise à l'échelle de ce modèle est le financement, « un nombre illimité de femmes guerrières se tenant prêtes à être déployées à travers le continent, et attendant juste l'opportunité de le faire » (Mander, 2019).

Source : Auteurs.

Ressources et outils suggérés 7. Violence basée sur le genre et travail environnemental

| Titre et auteur/référence | Description |
|---|---|
| <p>Handbook: Addressing violence and harassment against women in the world of work (ILO & UN Women, 2019)</p> | <p>Une publication exhaustive qui fournit des concepts clés concernant la violence et le harcèlement sur le lieu de travail, un aperçu des cadres internationaux et régionaux des droits humains encadrant cette discussion, explore les rôles des acteurs étatiques et non étatiques dans l'élimination de la violence sur le lieu de travail, et promeut neuf approches transformatrices pour mettre fin à la violence et au harcèlement contre les femmes sur les lieux de travail.</p> |
| <p>Managing #MeToo: How do your workers feel about harassment? Ask them (Kramer et Harris, 2018)</p> | <p>Élément d'une série en huit volets sur l'intégration des mécanismes de prévention et de réponse à la VBG sur le lieu de travail, mettant l'accent sur la conduite d'enquêtes auprès du personnel pour évaluer la situation du lieu de travail.</p> |
| <p>Challenges and supports for women conservation leaders (Jones et Solomon, 2019b)</p> | <p>Cette étude a analysé des entretiens semi-structurés avec 56 femmes leaders dans des organisations de conservation à travers les États-Unis. Toutes ont déclaré avoir été victimes ou témoins de problèmes liés à l'égalité des genres, y compris le harcèlement sexuel et la VBG.</p> |
| <p>Administrator's Action Alliance for Preventing Sexual Misconduct (USAID, s.d.)</p> | <p>Fiche d'information illustrant l'engagement de l'USAID pour la prévention et la lutte contre l'exploitation et les abus sexuels des bénéficiaires, ainsi que la prévention et la lutte contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. Elle fournit un aperçu des objectifs, des actions et des prochaines étapes pour le personnel de l'USAID et les bénéficiaires, pouvant également être utiles pour d'autres organisations environnementales et de développement durable envisageant d'adopter des politiques internes et externes pour prévenir et combattre la VBG.</p> |
| <p>Damien Mander, à propos des Akashinga or "les Braves" (Mander, 2019)</p> | <p>Podcast fournissant un aperçu de pourquoi et comment les unités anti-braconnage entièrement féminines peuvent autonomiser les femmes marginalisées, tout en transformant la conservation.</p> |

Références

- Associated Press (AP) (2018). 'Exempleados denuncian acoso sexual en Greenpeace Argentina'. (Des responsables dénoncent des cas de harcèlement sexuel à Greenpeace Argentine). *El Economista* (25 avril 2018). Disponible à : <https://www.eleconomista.net/economia/Exempleados-denuncian-acoso-sexual-en-Greenpeace-Argentina--20180425-0041.html>
- Belmaker, G. (2018). 'Calls for change in handling abuse allegations at top conservation group'. *Mongabay* (2 avril 2018). Disponible à : <https://news.mongabay.com/2018/04/calls-for-change-in-handling-abuse-allegations-at-top-conservation-group/>
- Brockington, D. (2001). 'Women's Income and the Livelihood Strategies of Dispossessed Pastoralists Near the Mkomazi Game Reserve, Tanzania'. *Human Ecology* 29 (3): 307-338(2001). Disponible à : <https://link.springer.com/article/10.1023/A:1010906715682>
- CARE (2014). *Guidance for Gender Based Violence (GBV) Monitoring and Mitigation within Non-GBV Focused Sectoral Programming*. Disponible à : https://care.org/wp-content/uploads/2020/05/CARE20GBV20M26E20Guidance_0.pdf
- Claes Fornell International (CFI) Group (2017). *Technical Report: National Park Service (NPS) Work Environment Survey, January-March 2017*. Disponible à : <https://www.nps.gov/aboutus/upload/NPS-WES-Technical-Report-20170929-Accessible.pdf>
- Chamie, J. (2018). 'Sexual harassment: At least 2 billion women'. *Inter Press Service* (1 février 2018) [site web]. Disponible à : <http://www.ipsnews.net/2018/02/sexual-harassment-least-2-billion-women/>
- Colman, Z. (2019). "The system was broken": How The Nature Conservancy prospered but ran aground'. *Politico* (7 juillet 2019). Disponible à : <https://www.politico.com/story/2019/07/07/nature-conservancy-discrimination-leadership-turnover-1399149>
- Conservation International (CI) (s.d.). Gender-based violence: recognizing and responding to gender-based violence (GBV) in community conservation.
- Democratic staff of the House Committee on Natural Resources (2018). *#InteriorToo: Addressing sexual harassment across the Department of the Interior starts with strong anti-harassment policies*. United States House of Representatives. Disponible à : <https://naturalresources.house.gov/imo/media/doc/Addressing%20sexual%20harassment%20across%20the%20Department%20of%20the%20Interior%20starts%20with%20strong%20anti-harassment%20policies.pdf>
- . (2018). 'Exclusive: Oxfam did not ban staff from paying for sex until last year'. *Devex* (6 août 2018). Disponible à : <https://www.devex.com/news/exclusive-oxfam-did-not-ban-staff-from-paying-for-sex-until-last-year-93220>
- El Cordillerano (2016). 'Brigadista y operadora de Parques Nacionales denuncia acoso laboral y violencia de género'. (Des membres d'une brigade et des exploitants de parcs nationaux dénoncent le harcèlement au travail et la VBG). *El Cordillerano* (13 avril 2016). Disponible à : <http://www.elcordillerano.com.ar/noticias/2016/04/13/17459-brigadista-y-operadora-de-parques-nacionales-denuncia-acoso-laboral-y-violencia-de-genero>
- Global Environment Facility (GEF) (2016). *25 Years of the GEF*. Disponible à : <http://www.thegef.org/sites/default/files/publications/31357FinalWeb.pdf>
- . (2018). *Updated Policy on Environmental and Social Safeguards*. GEF/C.55/07/Rev.01. Disponible à : http://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.C.55.07.Rev_01_ES_Safeguards.pdf
- Gilpin, L. (2016). 'A legacy of harassment: How the National Parks Service is failing women'. *High Country News* (12 décembre 2016) [site web]. Disponible à : <https://www.hcn.org/issues/48.21/how-the-park-service-is-failing-women>
- Hausheer, J. (2016). 'Why Conservation Needs Women: Supporting Women's Networks for Community Conservation'. *Cool Green Science* (22 juin 2016) [blog]. Disponible à : <https://blog.nature.org/science/2016/06/22/why-conservation-needs-women-gender-sex-community-conservation/>

S I.

S II.

S III.

S IV.

- Himawanti Nepal (s.d.). *Forest sector policy brief from the perspective of gender and social inclusion*. Hariyo Ban Publication: Policy Brief 035. Katmandou, Népal: World Wildlife Fund.
- House, S., Ferron, S., Sommer, M. et Cavill, S. (2014). *Violence, Gender & WASH: A Practitioner's Toolkit*. Toolset 1, Case Studies. Londres, Royaume-Uni: WaterAid/SHARE. Disponible à : <http://violence-wash.lboro.ac.uk/toolkit/>
- Humanitarian Women's Network (2016). *Full survey results*. Disponible à : https://interagencystandingcommittee.org/system/files/hwn_full_survey_results_may_2016.pdf
- International Anti-Poaching Foundation (IAPF) (s.d.). *Akashinga* ("The brave ones") female anti-poaching unit. [site web]. Disponible à : <https://www.iapf.org/akashinga/>
- International Development Committee of the UK Parliament (2018). *Sexual exploitation and abuse in the aid sector*. [site web]. Disponible à : <https://publications.parliament.uk/pa/cm201719/cmselect/cmintdev/840/84002.htm>
- International Labour Organization (ILO) (2016). *Background paper for discussion at the Meeting of Experts on Violence against Women and Men in the World of Work, 3–6 October 2016*. Genève, Suisse: OIT. Disponible à : https://www.ilo.org/gender/Informationresources/Publications/WCMS_522932/lang--en/index.htm
- . (2017). *Ending violence and harassment against women and men in the world of work*. Report V (1) to the International Labour Conference, 107th Session, 2018. Genève, Suisse: OIT. Disponible à : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_553577.pdf
- . (2019a). *Recommendation 206*. Disponible à : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_711575.pdf
- . (2019b). *Convention 190*. Disponible à : https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_711570.pdf
- . (2019c). *ILO Convention on Violence and Harassment: Five key questions*. Disponible à : https://www.ilo.org/global/about-the-ilo/newsroom/news/WCMS_711891/lang--en/index.htm
- ILO et UN Women (2019). *Handbook: Addressing violence and harassment against women in the world of work*. Disponible à : <http://endvawnow.org/uploads/browser/files/work-handbook-interior-web-rev.pdf>
- International Union for Conservation of Nature (IUCN) (2018). *Gender Equality and Women's Empowerment Policy: Mainstreaming gender-responsiveness within the IUCN programme of work*. Approved by the IUCN Council at its 95th Meeting (C/95/8, October 2018). Disponible à : https://www.iucn.org/sites/dev/files/annex_9_to_c_95_8_iucn_gender_equality_and_womens_empowerment_policy.pdf
- IUCN et CI (2015). *Women in Environmental Decision Making: Case Studies in Ecuador, Liberia, and the Philippines*. Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/45102>
- . (2019). *Anti-Harassment Policy, including Bullying and Sexual Harassment, for IUCN Events*. Disponible à : https://www.iucncongress2020.org/files/iucn_staff/pages/anti-harassment_policy_for_iucn_events_-_22_march_2019_annex_1.pdf
- Jones, M.S. et Sólomon, J. (2019a). 'Women and rising in the conservation movement, but still face #MeToo challenges'. *The Conversation* (19 juin 2019). Disponible à : <http://theconversation.com/women-are-rising-in-the-conservation-movement-but-still-face-metoo-challenges-117071>
- . (2019b). 'Challenges and supports for women conservation leaders'. *Conservation Science and Practice* 1:e36. Disponible à : <https://doi.org/10.1111/csp2.36>
- Kramer, A.S. et Harris, A.B. (2018). 'Managing #MeToo: How Do Your Workers Feel About Harassment? Ask Them'. Harvard Business Review [site web] (29 janvier 2018). Disponible à : <https://hbr.org/2018/01/how-do-your-workers-feel-about-harassment-ask-them>

- Mander, D. (2019). *Episode 54: 'Damien on the Akashinga or "the Brave Ones" - an all female anti-poaching unit'*. [Podcast En(gender)ed] (13 juin 2019). Disponible à : <https://engendered.us/episode-54-damien-mander-on-the-akashinga-the-all-female-anti-poaching-unit/>
- Mathekga, H.L. (2017). *Towards ranger resilience: A social work model to assist rangers in dealing with workplace challenges*. University of South Africa. Disponible à : <https://pdfs.semanticscholar.org/0568/52710d81f8f4cc8bbaf00edf38e6cb5b5396.pdf>
- McLaughlin, H., Uggen, C. et Blackstone, A. (2012). 'Sexual Harassment, Workplace Authority and the paradox of power'. *American Sociological Review* 77(4): 625–647. Disponible à : <https://doi.org/10.1177/0003122412451728>
- Nafi, T.H., Lestarini, R., Inayati, Tirtawening, Wulandhary, S., Aini, I.N., et Utari, D. (2018) 'Legal protection for women environmental activists in urban areas'. *E3S Web of Conferences* Vol. 52(00048). Disponible à : <https://doi.org/10.1051/e3sconf/20185200048>
- Naik, A. (2002). 'Protecting children from the protectors: lessons from West Africa'. *Force Migration Review*, pp. 16-19 (octobre 2002). Disponible à : <https://www.fmreview.org/sites/fmr/files/FMRdownloads/en/displaced-children-and-adolescents/naik.pdf>
- Nobert, M. (2017). *Addressing sexual violence in humanitarian organisations: Good practices for improved prevention measures, policies, and procedures*. Report the Abuse. Disponible à : <https://reliefweb.int/report/world/addressing-sexual-violence-humanitarian-organisations-good-practices-improved>
- Office of Inspector General, United States Department of the Interior (2016). *Investigative Report of Misconduct at the Grand Canyon River District*. Disponible à : https://www.doi.gov/sites/doi.gov/files/Misconduct_GrandCanyonRiverDistrict_Public.pdf
- O'Neil, D., Renzy, D., McDermott, A. et Atanassova, A. (2015). *Building a Safer World: Toolkit for Integrating GBV Prevention and Response into USAID Energy and Infrastructure Projects*. Rockville, MD: USAID's Advancing the Agenda of Gender Equality (ADVANTAGE), Task Order 3. Disponible à : <https://www.usaid.gov/documents/1865/building-safer-world-toolkit-integrating-gbv-prevention-and-response>
- O'Neill, S. (2018). Oxfam in Haiti: 'It was like a Caligula orgy with prostitutes in Oxfam T-shirts.' *The Times* (9 février 2018). Disponible à : <https://www.thetimes.co.uk/article/oxfam-in-haiti-it-was-like-a-caligula-orgy-with-prostitutes-in-oxfam-t-shirts-p32wtk0rp>
- Profonanpe (2018). *Manual Operativo: Lineamientos para la implementación de las políticas institucionales ambientales, sociales y de género de Profonanpe*. (Lignes directrices pour la mise en œuvre des politiques institutionnelles environnementales, sociales et de genre de Profonanpe). Lima, Pérou.
- South Asia Consortium for Interdisciplinary Water Resources Studies (SaciWATERS) (2011). *Situational Analysis of Women Water Professionals in South Asia*. Hyderabad, India: SaciWATERS. Disponible à : <https://www.soppecom.org/pdf/SituationalAnalysisofWomenFULL7.pdf>
- Tauli-Corpuz, V., Alcorn, J. et Molnar, A. (2018). *Cornered by Protected Areas*. Disponible à : https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/06/Cornered-by-PAs-Brief_RRI_June-2018.pdf
- Taylor, E. (2014). *The State of Diversity in Environmental Organizations*. Ann Arbor, Michigan: University of Michigan, School of Natural Resources & Environment. Disponible à : <http://vaip.org/wp-content/uploads/2014/10/ExecutiveSummary-Diverse-Green.pdf>
- United Nations General Assembly (UNGA) (2017). *Special measures for protection from sexual exploitation and abuse: a new approach*. Report of the Secretary General. Seventy-first session, 28 February 2017, A/71/818. Disponible à : https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/sg_report_a_71_818_special_measures_for_protection_from_sexual_exploitation_and_abuse.pdf

S I.

S II.

S III.

S IV.

UN Human Rights Council (UNHRC) (2009). *Promotion and protection of all human rights, civil, political, economic, social and cultural rights, including the right to development*. Report by the Special Rapporteur on the Situation of Human Rights and Fundamental Freedoms of Indigenous People, James Anaya. Addendum: Report on the situation of indigenous peoples in Nepal. A/HRC/12/34/Add.3. Disponible à :

<http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/HRC/12/34/Add.3&Lang=E>

United States Agency for International Development (USAID) (2012). USAID Gender Equality and Female Empowerment Policy. Washington, DC: USAID. Disponible à :

https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1865/GenderEqualityPolicy_0.pdf

—. (2016). *United States Strategy to Prevent and Respond to Gender-based Violence Globally*. 2016 Update.

—. (s.d.). *Administrator's Action Alliance for Preventing Sexual Misconduct (AAPSM)* [site web]. Disponible à :

<https://www.usaid.gov/PreventingSexualMisconduct>

IV

DES PISTES POUR LE CHANGEMENT : RECOMMANDATIONS POUR PASSER À L'ACTION

8.

Comblers les lacunes et agir : points d'entrée pour lutter contre les liens entre violence basée sur le genre et environnement, y compris pour améliorer les programmes environnementaux

« ...[Un] nombre restreint mais croissant d'interventions rigoureusement testées démontre que la prévention [de la violence contre les femmes et les filles] est possible et peut avoir des effets importants. Les interventions montrant les résultats les plus positifs ont utilisé des approches multiples et bien intégrées et ont fait appel à de multiples parties prenantes au fil du temps. Elles ont également abordé les facteurs de risque sous-jacents de la violence, y compris les normes sociales concernant la dynamique genrée et l'acceptabilité de la violence... »

Interventions visant à prévenir ou à réduire la violence contre les femmes et les filles : évaluation systématique des évaluations

(Arango et al., 2014, p. 2)



S I.
S II.
S III.
S IV.

Cette publication vise à établir une base de connaissances sur la VBG dans tous les contextes liés à l’environnement, en recueillant des études et des données dans une optique particulière : informer les décideurs et les professionnels de l’environnement. Les résultats de l’étude indiquent que la compréhension des dimensions des liens entre VBG et environnement est essentielle pour l’élaboration de politiques, la planification et des interventions efficaces dans tous les secteurs, car ces questions s’influencent mutuellement de diverses manières susceptibles d’entraver ou même d’inverser les progrès. Dans de multiples cadres politiques internationaux et nationaux, les priorités des mécanismes d’aide et de financement des donateurs, ainsi que stratégies et plans corporatifs, les questions relatives à la VBG (y compris la prévention et la réponse à la violence) et à l’environnement (y compris la conservation et le développement durable) ont tendance à être ciblées ou transversales, mais rarement liées. Cela masque des risques potentiels, notamment le risque d’une violence exacerbée. L’intégration des liens dans les priorités offre une chance de voir les choses différemment, révélant des opportunités stratégiques pour des efforts nouveaux et renouvelés en vue d’atteindre les objectifs d’égalité des genres, d’environnement et de développement.

S’appuyant sur les points d’entrée spécifiques aux questions et stratégies présentées dans les sections « Pistes d’exploration » de chaque chapitre précédent, le présent chapitre détaille les lacunes globales identifiées au cours du processus de recherche, qui devront être comblées afin d’aborder efficacement les liens entre VBG et environnement. Un large éventail de recommandations, identifiées à l’aide d’une icône [💡] dans les sections ci-après, sont présentées pour combler les lacunes, et en particulier pour guider l’élaboration de politiques et de programmes environnementaux globaux, fondés sur les droits et les questions d’égalité des genres, et incluant en particulier la lutte contre la VBG.¹ Les points d’entrée s’inspirent en particulier de l’enquête VBG-ENV (voir le Chapitre 1), ayant sollicité des informations et les points de vue de divers professionnels des questions d’égalité des genres, de VBG et du domaine de l’environnement, ainsi que les conseils d’experts et une analyse de la littérature.

Ce chapitre est organisé en deux grandes parties : l’échelle mondiale et celle des programmes. Les sections présentent les lacunes et points d’entrée

1 Ce chapitre se concentre sur la prise de décisions et les programmes en matière d’environnement, en ce qui concerne le large éventail de points d’entrée pouvant également être explorés pour l’égalité des genres et les publics cibles de la VBG, comme mentionné tout au long de cette publication. Par exemple, les politiques et programmes axés sur la VBG peuvent accorder une attention particulière aux questions, aux acteurs, aux politiques et aux plans environnementaux, en tant que points d’entrée essentiels pour renforcer les stratégies et résultats.

correspondants pour passer à l'action dans un large éventail de domaines complémentaires, des politiques internationales aux considérations relatives aux cycles de projet. Le besoin pressant de plus de données, d'outils et de capacités, ainsi que la constitution de coalitions intersectorielles visant à combler les lacunes en matière de VBG et d'environnement, sont mis en évidence tout au long du chapitre. Les recommandations organisées par partie prenante figurent à l'Annexe 2. Le point essentiel de ce chapitre est que les décideurs et parties prenantes, à tous les niveaux, disposent de nombreuses possibilités de combler les lacunes et de renforcer l'action coordonnée visant à atteindre les Objectifs mondiaux interdépendants, et de le faire sans délai.

8.1 Lacunes et points d'entrée à l'échelle mondiale

8.1.1 *Mettre à profit et améliorer le cadre politique international pour renforcer l'attention portée aux liens entre violence basée sur le genre et environnement*

Un cadre politique international établi et renforcé au fil des décennies relie l'importance de l'égalité des genres, de l'action environnementale et du développement durable, et fournit une base pour la prise de décisions et la programmation sur toutes les questions connexes². Ces liens inextricables sont soulignés dans le programme de développement durable à l'horizon 2030, sous la forme d'ODD, suggérant que les progrès vers un objectif spécifique affectent les progrès vers d'autres objectifs. Ces cadres offrent d'importantes opportunités. Pourtant, la présente étude suggère que la sensibilisation à leur égard et leur application, ainsi que des lacunes importantes liées aux liens entre VBG et environnement nécessitent une attention particulière. La situation présente un éventail de points d'entrée susceptibles d'améliorer l'action :

- 💡 toutes les parties prenantes, des décideurs aux professionnels, peuvent comprendre et défendre les liens entre VBG et environnement comme

2 Pour une analyse et une vue d'ensemble du cadre politique international sur les question d'égalité des genres et d'environnement, voir le chapitre 2.1 de Des racines pour l'avenir : situation actuelle et perspectives futures sur les questions de genre et de changement climatique (Aguilar et al., 2015), et les pages 14 à 16 de Gender and environment statistics: Unlocking information for action and measuring SDGs (UNEP et IUCN, 2018).

intrinsèques à la réalisation des objectifs et cibles transversaux et intersectoriels des **ODD** interdépendants ;

- 💡 les décideurs peuvent utiliser et améliorer continuellement le **cadre stratégique pour l'égalité des genres et l'environnement**, afin d'accorder une attention accrue et spécifique à la lutte contre la VBG en tant qu'écart fondamental entre hommes et femmes ; et
- 💡 les pays et parties prenantes peuvent utiliser, améliorer et soutenir les **Plans d'action pour l'égalité des genres** des cadres environnementaux, ainsi que les efforts visant à **harmoniser l'action et les ressources**, pour consacrer une attention, des capacités et des ressources aux questions d'égalité des genres et d'environnement, ce qui inclut spécifiquement la VBG.

Objectifs de développement durable

L'architecture mondiale actuelle des ODD, qui place pour la première fois les objectifs environnementaux au même niveau que les objectifs sociaux et économiques (UICN, s.d.), affirme que l'égalité des genres est tout aussi essentielle à la réalisation des autres ODD que la garantie de la durabilité environnementale (UN Women, s.d.a). Les principales étapes pour atteindre l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes comprennent l'ODD 5, visant à relever les principaux défis mondiaux de la VBG, ainsi qu'à renforcer l'accès des femmes aux soins de santé reproductifs, aux ressources économiques et à la participation à la prise de décisions. L'objectif sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes est, en outre, conçu comme transversal et central pour la mise en œuvre réussie de tous les autres ODD (UNSD, 2017; UN Women, 2018a). Cela signifie que la réalisation des objectifs environnementaux relatifs à l'eau propre et à l'assainissement (ODD 6), à la consommation et à la production responsables (ODD 12), à l'action climatique (ODD 13) et à la conservation des écosystèmes marins et terrestres (ODD 14 et 15) nécessitera une compréhension de la manière dont les cibles liées à la VBG au titre de l'ODD 5 devront être prises en compte pour des progrès mesurables et à long-terme, d'ici 2030. Comme nous l'avons vu tout au long du présent chapitre, de nombreux efforts visant à élaborer des politiques cohérentes, à améliorer la recherche et la base des données, à combler les lacunes en matière de données, à sensibiliser et à renforcer les capacités, à cibler les investissements et bien plus encore, peuvent tous contribuer à une compréhension et une application plus complètes de ce que signifie un programme interdépendant.

S I.

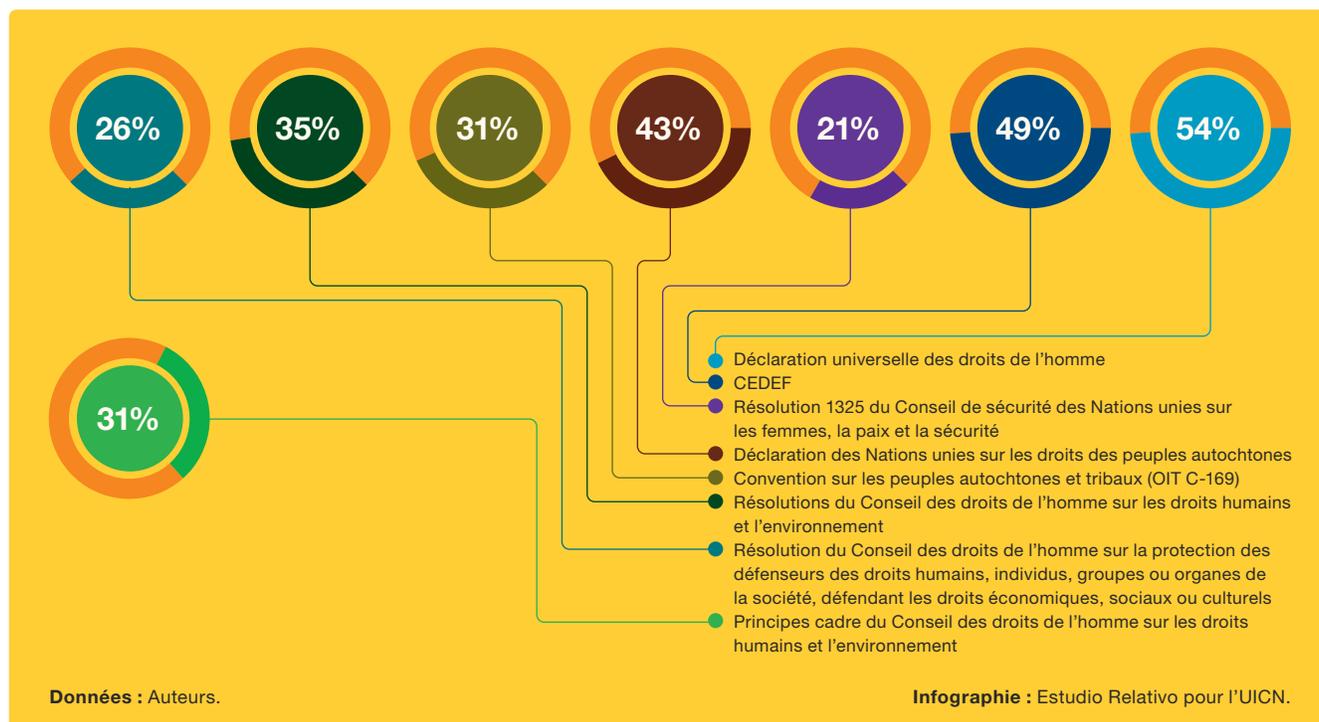
S II.

S III.

S IV.

Cadre politique de l'égalité des genres et l'environnement

Les cadres politiques internationaux fournissent un ensemble d'accords, de garanties et de directives approuvés par les États parties et mis en œuvre par diverses parties prenantes, contribuant à orienter les efforts sur diverses questions, y compris les droits humains, l'égalité des genres, la VBG et l'environnement. Comme le montrent les réponses à l'enquête VBG-ENV, de nombreux cadres peuvent guider un travail environnemental sensible aux questions d'égalité des genres (voir le Graphique 20)³. Par exemple, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est régulièrement utilisée comme cadre par près de la moitié des personnes interrogées (49 %), tandis que 35 % se réfèrent, dans leurs travaux, aux *Résolutions du CDH sur les droits humains et l'environnement*. Un plus petit nombre utilise, mais mentionne toutefois spécifiquement, la *Résolution 1325 sur les femmes, la paix et la sécurité*, appelant les pays à se protéger contre la VBG en cas de conflit (UN Security Council, 2000). Les décideurs et les programmes en matière d'environnement peuvent utiliser ces accords et leurs diverses recommandations pour élaborer et mettre en œuvre des approches plus solidement fondées sur les droits, et abordant la question de la VBG.



Graphique 20. Pourcentage de réponses montrant la mise en œuvre d'un travail environnemental fondé sur l'égalité des genres à partir de principaux cadres et accords internationaux

3 L'enquête VBG-ENV a posé une série de questions précises et permis aux répondants de détailler leurs réponses.

💡 Rappeler et utiliser les cadres principaux visant à guider des politiques, des financement et des programmes sensibles aux questions d'égalité des genres, tenant compte des liens entre violence basée sur le genre et environnement

Loin de constituer une liste exhaustive, les cadres politiques suivants et autres cadres signalés tout au long de cette publication sont quelques-unes des principales ressources et outils solides, permettant une prise de décision, des programmes et des actions plus sensibles à la VBG dans les domaines de l'environnement et du développement durable.

Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF)

Cadre fondamental des droits humains adopté en 1979, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes continue d'être un moteur important dans la lutte contre la violence contre les femmes et la promotion des droits des femmes et de l'égalité des genres dans tous les secteurs, y compris en ce qui concerne les questions environnementales. L'un des mandats de la CEDEF est d'insister sur le fait que la participation des femmes à la prise de décisions est essentielle pour lutter contre la VBG (UNGA, 1979; Swaine & O'Rourke, 2015).

Le Convention suit la mise en œuvre et fournit des Recommandations générales pour les États (et les parties prenantes), afin d'identifier et de renforcer l'action sur des questions clés. Par exemple, le Comité a adopté la *Recommandation générale 35*, en 2017, qui met l'accent sur la modification des normes et lois sociales « excusant, tolérant et facilitant directement et indirectement » la VBG (OHCHR, 2017), mentionnant spécifiquement que la VBG est affectée, entre autres, par les désastres naturels et la destruction et la dégradation des ressources naturelles (CEDAW, 2017). Le Comité a par ailleurs adopté la *Recommandation générale 37* sur les dimensions genrées de la réduction des risques de désastres dans le contexte des changements climatiques (CEDAW, 2018). Soulignant l'exacerbation de la violence sexuelle suite aux désastres, la CEDEF recommande une large gamme d'interventions par les États et autres parties prenantes, accordant une attention particulière à la question des mariages d'enfants, entre autres. Par exemple, le Comité conseille aux États de :

- a. élaborer des politiques et programmes visant à lutter contre les facteurs de risque, présents et à venir, de violences à l'égard des femmes fondées sur le genre – y compris les violences familiales, sexuelles et économiques, la traite d'êtres humains et les mariages forcés – dans le contexte de la réduction des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques, et promouvoir la participation et le rôle de premier plan des femmes dans leur élaboration ;
- b. veiller à ce que l'âge minimum légal du mariage soit fixé à 18 ans, pour les femmes comme pour les hommes. Les États parties devraient inclure, dans la formation de tous les personnels appelés à participer aux secours en cas de catastrophe, un volet consacré à la prévalence des mariages d'enfants et des mariages forcés. Des mécanismes devraient être intégrés dans les plans locaux et régionaux de gestion des catastrophes, en partenariat avec les associations féminines et d'autres parties prenantes, afin de prévenir les mariages d'enfants et les mariages forcés, surveiller le phénomène et le combattre ;
- c. proposer des mécanismes de soutien accessibles, confidentiels et efficaces pour toutes les femmes qui souhaiteraient signaler des faits de violence fondée sur le genre ;
- d. élaborer (...) y compris les associations féminines, un système d'évaluation et de suivi réguliers des interventions destinées à prévenir et à combattre les violences fondées sur le genre dirigées contre les femmes, dans le cadre des programmes de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques ;
- e. organiser des actions de formation, d'information et de sensibilisation à l'intention des autorités, des personnels des services d'urgence et d'autres groupes concernant les diverses formes de violence fondée sur le sexe observées dans les situations de catastrophe, ainsi que sur les moyens de les prévenir et de les combattre (...)

S I.

S II.

S III.

S IV.

- f. adopter des politiques et stratégies à long terme qui puissent s’attaquer aux causes profondes des violences fondées sur le genre dirigées contre les femmes dans les situations de catastrophe, et ce, par le truchement d’un dialogue avec les hommes et les garçons (...), afin de cerner et d’éliminer les stéréotypes sociaux et culturels relatifs à la condition féminine. (CEDAW, 2018, pp. 15-16)

Programme d’action de Beijing

Le Programme d’action de Beijing, adopté en 1995, est un autre cadre historique établissant un lien clair entre les questions de genre et d’environnement, et orientant les efforts des pays et des organisations en matière d’égalité des genres et d’environnement. La plateforme se concentre sur 12 domaines de préoccupation, y compris la violence contre les femmes, affirmant que la VBG « entrave ou annule la jouissance par les femmes de leurs droits humains et de leurs libertés fondamentales. L’incapacité de longue date à protéger et à promouvoir ces droits et libertés dans les cas de violence contre les femmes affecte tous les États et devrait être abordée » (UN, 1995, p. 48). Une section spécifique sur les femmes et l’environnement aborde la façon dont les femmes sont affectées par les changements climatiques et la manière d’inclure plus efficacement les voix des femmes dans la planification et la gestion de l’environnement (UN, 1995).

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Les cadres internationaux abordant les droits des peuples autochtones sont également essentiels à considérer pour reconnaître les liens entre inégalités entre genres, VBG et questions environnementales. La Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones de 2007 met l’accent sur les droits politiques, économiques et sociaux des peuples autochtones, ainsi que sur les questions de régime foncier, les femmes et autres groupes vulnérables dans le contexte de changements climatiques croissants (UNFPA et WEDO, 2009). La Déclaration stipule, à son Article 22, que : « les États prendront des mesures, conjointement avec les peuples autochtones, pour faire en sorte que les femmes et les enfants autochtones bénéficient d’une pleine protection et de garanties contre toutes les formes de violence et de discrimination » (UN, 2007, p. 9). *Le Rapport 2018 du Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits des peuples autochtones* souligne spécifiquement la menace pesant sur les peuples autochtones en raison de l’intensification de la concurrence pour l’exploitation des ressources naturelles :

Le Rapporteur spécial sur les droits des peuples autochtones est gravement préoccupé par l’augmentation drastique des attaques et actes de violence, criminalisation et menaces visant les peuples autochtones, en particulier dans le cadre de projets de grande envergure impliquant des industries extractives, des agro-industries, des infrastructures, des barrages hydroélectriques et l’exploitation forestière.

(UNHRC, 2018, p. 3)

Mandats et plans d'action d'égalité des genres

Ces dernières années, les considérations relatives à l'égalité des genres ont été régulièrement prises en compte dans les décisions des Parties aux principaux accords multilatéraux sur l'environnement (AME), tels que la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD), la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ensemble appelées Conventions de Rio, les Conventions de Bâle, Rotterdam et Stockholm (BRS), ainsi que la Convention de Ramsar sur les zones humides. Les Parties à la plupart de ces AME ont adopté des Plans d'action pour l'égalité des genres (ccGAP selon les sigles en anglais) pour aider et guider la mise en œuvre des mandats relatifs à l'égalité des genres, et ceux-ci sont régulièrement évalués et mis à jour afin de continuer à renforcer leurs actions et leur influence (UNEP, 2014; UNCCD, 2017; UNFCCC, 2018; BRS, 2019)⁴. L'adoption de ccGAP pour renforcer les mesures d'égalité des genres sur l'ensemble du paysage politique environnemental représente une reconnaissance internationale de l'importance d'intégrer les questions d'égalité des genres et de programmes tenant compte des questions d'égalité des genres pour atteindre efficacement les objectifs environnementaux, et environ un tiers des répondants à l'enquête VBG-ENV ont indiqué les utiliser. Ces ccGAP peuvent fournir un cadre pour l'inclusion spécifique de considérations de VBG dans les programmes environnementaux, un élément clé pour mieux comprendre les liens, la sensibilisation, l'amélioration des capacités et l'allocation des ressources, y compris en vue d'une action et de résultats harmonisés. Ils peuvent inclure, par exemple, la possibilité d'intégrer des considérations relatives à la VBG dans les rapports nationaux, la collecte de données et les mesures visant à respecter les engagements des pays dans le cadre des différents accords, entre autres.

8.1.2 *S'assurer que le financement de l'environnement et du développement durable contribue à la lutte contre la violence basée sur le genre*

Aujourd'hui, les principaux fonds et mécanismes de financement pour l'environnement, y compris les principaux mécanismes de financement pour le climat, intègrent d'une manière ou d'une autre la problématique de genre dans leurs travaux, par exemple par le biais de politiques et de plans d'action pour l'égalité des genres, et dans leurs critères d'allocation de ressources

S I.

S II.

S III.

S IV.

4 La Convention de Ramsar sur les zones humides ne dispose pas, au moment de cette publication, d'un plan d'action pour l'égalité des genres, mais a adopté une nouvelle résolution sur l'égalité des genres (Ramsar Convention on Wetlands, 2018).

(Adaptation Fund, 2016a; CIF, 2018; GCF, 2018a; GEF, 2018). Bien que l'attention particulière accordée à la VBG ait été limitée à ce jour, les nouveaux mandats mettent rapidement l'accent sur ces questions, offrant une occasion importante pour les pays et organisations de mise en œuvre, ainsi que pour les donateurs, d'améliorer leurs connaissances et leurs capacités pour lutter contre la VBG dans les efforts environnementaux et de développement durable à de multiples niveaux.

- 💡 Les mécanismes de financement et les donateurs de l'environnement peuvent accroître l'attention qu'ils portent à la VBG, garantir des **critères** et des attentes clairs pour lutter contre la VBG et allouer un minimum de **ressources destinées à la lutte contre la VBG** ;
- 💡 Les pays et organisations d'exécution recevant des fonds peuvent améliorer les **connaissances et les capacités** pour lutter contre la VBG, notamment en établissant des **protocoles** et des mécanismes de réponse ;
- 💡 Les donateurs peuvent aider les pays et organisations d'exécution à accéder aux **informations** et aux **compétences** nécessaires pour lutter contre la VBG, notamment en soutenant l'élaboration de **lignes directrices** et en fournissant des ressources pour travailler avec des **experts en matière de lutte contre la VBG** ; et
- 💡 Les bailleurs de fonds axés sur le développement durable et spécifiques à chaque secteur peuvent créer et travailler ensemble pour développer des **possibilités de financement** pour la recherche, le renforcement des compétences et la lutte contre les liens entre VBG et environnement.

La politique du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en matière d'égalité des genres tient explicitement compte de la problématique de genre, par exemple en déclarant que « l'égalité des femmes et des filles est un impératif stratégique et opérationnel pour le FEM » (GEF, 2017, p. 2). Le FEM exige, en outre, que les risques pour les femmes, les hommes, les filles et les garçons soient identifiés le plus tôt possible dans la sélection et les garanties des projets, y compris par l'établissement de rapports et de protocoles d'intervention en cas de VBG (GEF, 2018). La Politique du FEM sur les garanties environnementales et sociales, récemment mise à jour, comprend des normes minimales visant à prévenir et à combattre la VBG, l'exploitation et les abus sexuels dans le cycle des projets et sur le lieu de travail (GEF, 2018). Les politiques environnementales et sociales du Fonds vert pour le climat (GCF) et du Fonds pour l'adaptation incluent les principes d'égalité des genres et de non-discrimination au travail, conformément aux normes de l'OIT (Adaptation Fund, 2016b; GCF, 2018b). D'autres mesures visant spécifiquement à lutter contre la VBG peuvent également fournir des orientations et des critères pour les programmes.

Afin d’obtenir un soutien financier de ces mécanismes, les pays et organismes d’exécution acceptent ces normes dans la mise en œuvre des projets et ont la responsabilité de surveiller, de suivre et de veiller à ce que ces normes soient respectées. Compte tenu de la grande portée et de l’influence de ces mécanismes pour façonner la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes et des projets, l’intégration complète de la VBG dans les mandats et politiques de ces mécanismes, et autres, tels que ceux des banques régionales de développement, est importante pour favoriser les progrès vers la reconnaissance et l’action en faveur des liens entre VBG et environnement.

💡 Accroître l’attention portée aux liens entre violence basée sur le genre et environnement grâce aux fonds et stratégies des donateurs et partenaires de développement

Les organismes de développement et les donateurs ont un rôle important à jouer en guidant et en investissant dans une mise en œuvre visant à atteindre les objectifs prioritaires des pays, y compris le développement durable et la réduction de la pauvreté. Par exemple, en tant que plus grande agence mondiale pour le développement international, l’USAID et ses partenaires ont ouvert la voie, dans la communauté mondiale du développement, avec de solides mandats d’autonomisation des femmes et d’égalité des genres, y compris par le biais d’une stratégie mondiale sur la VBG (USAID, 2016). En soutenant ces questions, l’USAID prend également des mesures pour combler les lacunes de connaissances, de capacités et de mise en œuvre concernant les liens entre VBG et environnement, que d’autres donateurs peuvent également soutenir.

Les stratégies des donateurs et partenaires de développement offrent une perspective utile pour identifier les liens entre VBG et environnement, ainsi que la possibilité d’attirer davantage l’attention sur ces liens. Les Stratégies nationales de coopération au développement (SNCD) et Stratégies régionales de coopération au développement (SRCS) de l’USAID, par exemple, sont généralement des stratégies d’établissement de priorités sur 5 ans, élaborées par

les Missions en collaboration avec les gouvernements (USAID, s.d.). Pour compléter les recherches entreprises dans le cadre du développement du présent document, l’UICN a analysé le portefeuille des SNCD et SRCD (à partir de 2018), afin d’en cartographier les questions clés. L’analyse a montré que les questions d’égalité des genres et d’environnement ont été, dans une certaine mesure, mentionnées dans 56 % des documents, la plupart des références faisant des liens entre agriculture et sécurité alimentaire une priorité nationale. Soixante-dix-neuf pour cent des SNCD/SRCD tiennent compte de la VBG, mais seulement deux d’entre elles, celles du Rwanda et de la République Démocratique du Congo (RDC), établissent un lien spécifique entre VBG et considérations environnementales. Le Rwanda identifie les liens entre VBG et conflits familiaux sur les ressources, principalement la terre, tandis que la RDC se concentre sur la VBG utilisée comme arme de guerre dans le conflit national, dans le domaine de l’extraction minière (USAID, 2014a; 2015).

Même si l’analyse des stratégies d’autres organismes de développement n’entraîne pas dans le cadre de cette étude, et encore moins leurs investissements et activités spécifiques, la production de telles analyses pourrait également offrir de nouvelles possibilités.

8.1.3 *Ancrer l'attention à la violence basée sur le genre dans les politiques et plans nationaux en matière d'environnement afin d'aider à combler les lacunes dans la mise en œuvre*

Des progrès importants ont été réalisés, ces dernières années, pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. Au moins 144 pays ont adopté des lois sur la violence domestique, et 154, des lois sur le harcèlement sexuel (UN Women, 2018b). Dans le même temps, un large éventail de pays ont pris des mesures considérables pour améliorer la prise en compte des spécificités de genres dans les politiques et plans axés sur l'environnement, tandis que plusieurs pays ont renforcé l'intégration des considérations environnementales (par exemple, les changements climatiques, la restauration des écosystèmes ou la lutte contre l'appauvrissement de la biodiversité) dans les cadres d'égalité des genres. Cependant, la cohérence, la mise en œuvre et le respect de ces mesures constituent un défi persistant, et la mise en lumière des liens entre VBG et environnement révèle une lacune particulière. Prendre des mesures pour renforcer l'attention portée à la VBG dans les politiques et cadres environnementaux présente de nombreux points d'entrée pour aider à combler les lacunes en matière de sensibilisation, de données et de mise en œuvre.

- 💡 Les **politiques et plans** nationaux en matière d'environnement ont pris des mesures en faveur de l'égalité des genres dans le monde entier, et une attention accrue à la VBG pourrait constituer une étape importante pour lutter contre les inégalités généralisées entre hommes et femmes, faisant obstacle aux objectifs de développement durable ;
- 💡 Les **cadres nationaux de mise en œuvre** liés à l'environnement, par exemple, les Contributions déterminées à l'échelle nationale (CDN) pour faire face aux changements climatiques ou les Stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité (SPANB), peuvent améliorer la prise en compte des spécificités de genre en accordant une attention particulière à la VBG ;
- 💡 Les gouvernements et leurs parties prenantes peuvent accorder une plus grande attention aux considérations d'égalité des genres, y compris les considérations spécifiques à la VBG, dans leurs **rapports nationaux** aux principaux cadres environnementaux, tels que ceux préparés sur la biodiversité, les aires protégées et les zones humides, et renforcer ainsi la sensibilisation, la collecte de données, l'élaboration de stratégies et l'allocation de ressources ;
- 💡 Les pays, ainsi que diverses organisations internationales et nationales, peuvent accorder une attention prioritaire aux **lacunes en matière de données** sur la VBG et l'environnement, notamment en établissant

S I.

S II.

S III.

S IV.

des indicateurs de VBG, et en recueillant et en diffusant des informations dans tous les secteurs ; et

- 💡 Les acteurs nationaux peuvent utiliser l’accent mis sur les complémentarités du **cadre des ODD** pour légitimer et étayer une approche intégrée, fondée sur les droits et sensible aux questions d’égalité des genres, dans les politiques et plans environnementaux et de développement durable, mettant ainsi davantage l’accent sur la VBG, et les liens entre VBG et environnement.

Les chapitres précédents ont souligné l’importance d’améliorer de nombreuses politiques et lois nationales, par exemple en matière de droits fonciers, de propriété et de succession, afin de lutter contre la VBG. Comme l’ont souligné différents répondants à l’enquête VBG-ENV, les politiques et lois nationales et locales sont souvent discriminatoires à l’égard des femmes et autres groupes marginalisés, en particulier dans les zones où les normes patriarcales prévalent sur la législation nationale. Les chapitres précédents ont illustré, par exemple, la persistance des mariages d’enfants ou de la dépossession de biens dans de nombreux pays, bien qu’il s’agisse de pratiques illégales. Il s’agit là de questions relatives à l’environnement, qui pourraient occuper une place plus importante dans l’établissement des priorités environnementales et de développement durable.

La présente étude a également montré que la VBG est profondément ancrée dans les normes socioculturelles, avec un impact dans tous les secteurs. Ainsi, les raisons des lacunes de mise en œuvre des politiques et lois existantes sur la VBG sont répandues. Il ne semble pas encore exister de politiques abordant spécifiquement ces liens ou les reflétant. Ancrer l’attention sur la VBG dans les priorités, politiques et plans nationaux en matière d’environnement et de développement durable, en particulier ceux contenant déjà des mesures pour tenir compte de l’égalité des genres, peut offrir de nouvelles opportunités pour aider à combler les lacunes en matière de sensibilisation, de données et de mise en œuvre.

L’attention accordée à la problématique de genre dans la prise de décisions et la programmation en matière d’environnement au niveau national est inégale, mais elle augmente progressivement, et est probablement liée aux tendances politiques internationales et à l’attention croissante des donateurs (comme indiqué dans les sections précédentes). En 2015, l’UICN a analysé les considérations d’égalité des genres dans les sphères nationales de prise de décision en matière d’environnement, constatant, par exemple, que 25 % des ministères du secteur de l’environnement disposaient d’une politique

S I.

S II.

S III.

S IV.

formelle d'égalité des genres, tandis que 38 % de ces ministères incluait des considérations d'égalité des genres dans leurs politiques et/ou programmes (IUCN, 2015). Ces exemples sont autant de points d'ancrage permettant d'améliorer l'attention spécifiquement portée aux problèmes de VBG.

De nombreux pays ont également élaboré des cadres, des stratégies et des plans d'action tenant compte de la problématique de genre, ou s'y sont engagés, afin d'améliorer les résultats en matière de conservation et de développement durable. Cela peut constituer un point de départ important pour aborder la VBG dans le cadre d'une approche sensible aux questions d'égalité des genres, mais des informations, des stratégies et des outils plus spécifiques seront nécessaires pour cela. Par exemple, des dizaines de pays ont élaboré des Plans d'action nationaux pour l'égalité des genres dans le contexte des changements climatiques (ccGAP), ainsi que des plans REDD+, des plans de restauration des paysages forestiers et des SPANB tenant compte des questions d'égalité des genres (Aguilar & Owren, 2015; IUCN 2017). Près de la moitié des pays ayant développé des CDN pour faire face aux changements climatiques ont inclus, dans une certaine mesure, des considérations d'égalité des genres (IUCN, 2016a). Bon nombre de ces cadres aident à aligner les mandats nationaux en matière d'égalité des genres sur les engagements en matière d'environnement et de développement durable, en vue d'atteindre des objectifs interdépendants. Pourtant, si certains de ces plans considèrent la VBG comme un problème critique, par exemple en incluant les données et les questions relatives à la VBG dans les informations de base, l'intégration des activités, des indicateurs ou des ressources spécifiques à la VBG est rare. Les ressources destinées à aider les pays et leurs parties prenantes à identifier les questions de VBG fondamentales pour répondre aux priorités nationales et planifier en conséquence peuvent donc être des facteurs de changement positif et contribuer à combler les lacunes en matière de politique et de mise en œuvre.

💡 Profiter des rapports nationaux sur l'environnement afin d'accroître l'attention et l'information sur la violence basée sur le genre

Les pays établissent un large éventail de rapports nationaux sur les priorités en matière d'environnement et de développement durable, offrant autant d'occasions d'identifier et d'inclure des considérations spécifiques au genre, y compris l'incidence de la VBG. Des recherches antérieures menées par l'UICN dans le cadre de sa plateforme d'information sur l'environnement et l'égalité des genres (EGI) ont souligné l'importance des rapports nationaux produits dans le cadre des principales conventions environnementales (ainsi que des lignes directrices qui les structurent, généralement), en tant que points d'entrée pour identifier les obstacles liés aux inégalités entre genres pour atteindre les objectifs environnementaux respectifs. Les rapports peuvent également permettre de suivre les activités et les ressources que les pays investissent pour y faire face. Si, globalement, une attention conséquente à l'égalité des genres fait encore défaut dans la majorité de ces rapports, l'attention à la VBG est encore plus rare.

La collecte et l'analyse de politiques et de plans nationaux susceptibles de refléter les liens entre VBG et environnement n'étaient pas du ressort de la présente étude, mais cela pourrait révéler des possibilités d'intervention stratégique. Dans l'évaluation 2016 des rapports nationaux aux conventions du Patrimoine mondial et de Ramsar, par exemple, cadres clés pour les aires protégées et les zones humides, il a été mentionné que la RDC a inclut spécifiquement la VBG comme une menace et un problème à aborder dans le contexte du conflit national en cours. Considérée comme particulièrement préoccupante, la VBG empêche les femmes d'avoir accès à une utilisation sûre des ressources et aux sphères de prise de décisions, et entrave la réalisation d'objectifs de conservation plus généraux. L'étude a conclu, entre autres, que la garantie de sécurité des femmes dans les aires protégées pourrait être une condition préalable à l'égalité des genres dans la conservation et la gestion des aires protégées (IUCN, 2016b).

8.1.4 Utiliser des indicateurs pour refléter les priorités et combler les lacunes en matière de connaissances

En 2016, l'ONU Environnement (PNUE) a publié son Rapport sur l'avenir mondial de l'égalité des genres et de l'environnement, soulignant que des lacunes béantes dans les données sur l'égalité des genres persistent dans le secteur de l'environnement. Ces lacunes rendent les analyses sur l'environnement et le développement durable partielles et inadéquates, et les résultats presque impossibles (UNEP, 2016). Entre autres choses, cela suggère que la VBG, qui constitue un obstacle systémique à l'égalité des genres, peut rester invisible dans les politiques et programmes environnementaux non sensibles aux questions d'égalité des genres. Grâce à diverses initiatives de collecte de données, y compris le cadre d'indicateurs des ODD, des progrès significatifs ont été réalisés, ces dernières années, pour collecter et utiliser des informations sur l'égalité des genres et certaines questions environnementales spécifiques. Cependant, comme les résultats de la présente étude l'ont clairement montré, les lacunes en matière de données sur les liens entre VBG et environnement sont si répandues

S I.

S II.

S III.

S IV.

qu'un travail collaboratif, multipartite et intersectoriel, à tous les niveaux, visant à recueillir et à partager des informations sur les liens entre VBG et environnement, devrait être considéré comme l'une des priorités les plus pressantes :

- 💡 les **indicateurs et données** de VBG, tels que ceux du cadre des ODD, peuvent être utilisés et guider l'élaboration de politiques, la programmation et l'action environnementales ; et
- 💡 toutes les parties prenantes peuvent porter une attention accrue aux **informations** sur les liens entre VBG et environnement, de la collecte et de l'analyse formelles des données aux rapports et à la documentation au niveau des projets.

L'élimination de la VBG sous toutes ses formes fait partie des priorités du cadre des ODD, reflétées dans les cibles de l'ODD 5 sur l'égalité des genres (UNSD, 2017). Un objectif clé consiste à « éliminer toute forme de violence contre toutes les femmes et filles, dans les sphères publique et privée, y compris la traite et l'exploitation sexuelle, entres autres », tandis qu'un autre objectif consiste à éliminer toutes les pratiques néfastes, telles que les mariages d'enfants (UNSD, 2017, p. 6). Afin d'atteindre ces objectifs, les questions et liens environnementaux doivent être mis en évidence, ce qui n'est pas encore le cas. Des considérations d'égalité des genres ont été incluses dans certaines cibles des ODD liées à l'environnement, mais n'ont pas été reliées à la VBG (UNEP et IUCN, 2018). L'incidence de la violence sexuelle est mesurée par deux indicateurs de niveau II, ce qui signifie qu'une méthodologie internationalement reconnue existe, même si des données nationales ne sont pas toujours disponibles. Les efforts axés sur l'environnement peuvent contribuer, au minimum, à sensibiliser et à susciter l'engagement autour de l'importance d'appliquer la méthodologie et d'atteindre ces objectifs.

Les décideurs et professionnels ont besoin d'analyses de données et d'informations pour un travail mieux informé et des résultats plus conséquents. L'analyse de la littérature, les études de cas recueillies et les réponses à l'enquête VBG-ENV indiquent clairement qu'il existe peu de données statistiques et d'indicateurs sur les liens entre VBG et considérations environnementales. L'enquête a révélé que 58 % des répondants ont spécifiquement indiqué que le manque de données constituait un obstacle à leurs efforts (voir le Graphique 21). Lorsque des informations et des données existent, en particulier dans les domaines où des travaux sont menés depuis quelques décennies (par exemple, collecte d'eau et de bois de chauffage), celles-ci sont essentiellement qualitatives et se fondent sur des études de cas, des articles de presse ou des enquêtes au niveau local. La plupart des

informations proviennent de rapports de la société civile à plusieurs niveaux, y compris des analyses complètes des causes et conséquences de la VBG en relation avec l’environnement, qui n’existent que dans quelques domaines. Toutes les parties prenantes, des chercheurs aux professionnels, en passant par les donateurs et les décideurs, peuvent s’engager à combler ces lacunes, comme on le verra plus en détail dans les sections suivantes.

8.2 Lacunes et points d’entrée à l’échelle des programmes

8.2.1 *Améliorer la programmation environnementale en luttant contre la violence basée sur le genre*

Plus de la moitié des personnes interrogées dans le cadre de l’enquête VBG-ENV, soit 59 %, ont indiqué qu’elles avaient observé des VBG, sous une forme ou une autre, dans ou autour de programmes et projets environnementaux⁵. Comme le montrent l’analyse de la littérature et autres aspects de cette étude, il existe de nombreuses opportunités pouvant et devant être adoptées pour inverser le cours des choses, telles que :

- 💡 les organisations peuvent accorder la priorité à la VBG dans les **politiques et autres mécanismes institutionnels**, dans le cadre d’une approche fondée sur les droits ;

5 Veuillez noter que l’enquête VBG-ENV posait spécifiquement cette question. Les données de réponse ne reflètent donc que le nombre de personnes ayant répondu à l’enquête. Il serait inexact d’extrapoler les données au-delà de l’enquête. Les répondants à l’enquête ont noté qu’ils avaient observé des VBG (de la violence sexuelle, physique et psychologique à la traite d’êtres humains, au harcèlement sexuel, à la coercition sexuelle et au viol dans certains cas, aux mariages d’enfants liés à des crises environnementales, etc.) sur l’ensemble des questions relatives aux femmes défenseuses des droits humains relatifs à l’environnement, aux migrants et aux réfugiés environnementaux, à des types de crimes environnementaux spécifiquement identifiés, aux régimes fonciers et aux droits de propriété, aux peuples autochtones, aux aires protégées, aux changements climatiques, à l’énergie et aux infrastructures, aux industries extractives, à l’eau, à la réduction des risques de désastre, à l’exploitation forestière et à la biodiversité, ainsi qu’à l’accès, à l’utilisation et au contrôle des ressources naturelles de certains types, dans le cadre de leurs activités de mise en œuvre de projets relatifs à l’environnement et au développement durable. L’enquête a fourni une définition de la VBG en décrivant les types de violence signalés. Plusieurs questions et types de questions ont été posés, afin de garantir l’exactitude des réponses. Par exemple, les réponses ouvertes ont été analysées et validées par les auteurs et les assistants de recherche, et des cases à cocher ont été fournies afin que les répondants puissent répertorier les types de violence dont ils ont été témoins et le genre de la ou des victimes/survivant(e)s. Des questions supplémentaires de suivi demandaient aux répondants de fournir des détails sur l’impact de la VBG sur la mise en œuvre des projets.

- 💡 les organisations et programmes peuvent s’engager à mettre en place, mobiliser, partager et utiliser des **informations, des outils de sensibilisation et des stratégies de renforcement des capacités** pour faire face aux liens entre VBG et environnement ;
- 💡 les **outils et stratégies de renforcement des capacités** existants peuvent être appliqués et/ou modifiés pour inclure spécifiquement des considérations relatives à la VBG ;
- 💡 les organisations, de tous niveaux et secteurs, y compris les experts locaux sur l’égalité des genres et la VBG, peuvent **travailler ensemble au sein d’alliances stratégiques**, afin de créer un changement positif et accélérer l’élimination de la VBG.

💡 **Envisager une approche sensible aux questions d’égalité des genres comme une approche pouvant et devant aborder les liens entre violence basée sur le genre et environnement**

La VBG peut être à la fois une cause et une conséquence de la dégradation environnementale, et avoir des effets directs et indirects sur les individus et les communautés, sur les programmes et projets environnementaux et sur le lieu de travail des organismes environnementaux. En ce sens, ni la VBG, ni l’action environnementale, ni leurs recoupements, ne se produisent de façon isolée. Ils sont influencés par d’autres facteurs, tels que des questions politiques, économiques, sociales, culturelles et institutionnelles, et peuvent être particulièrement exacerbés dans des contextes spécifiques de crises

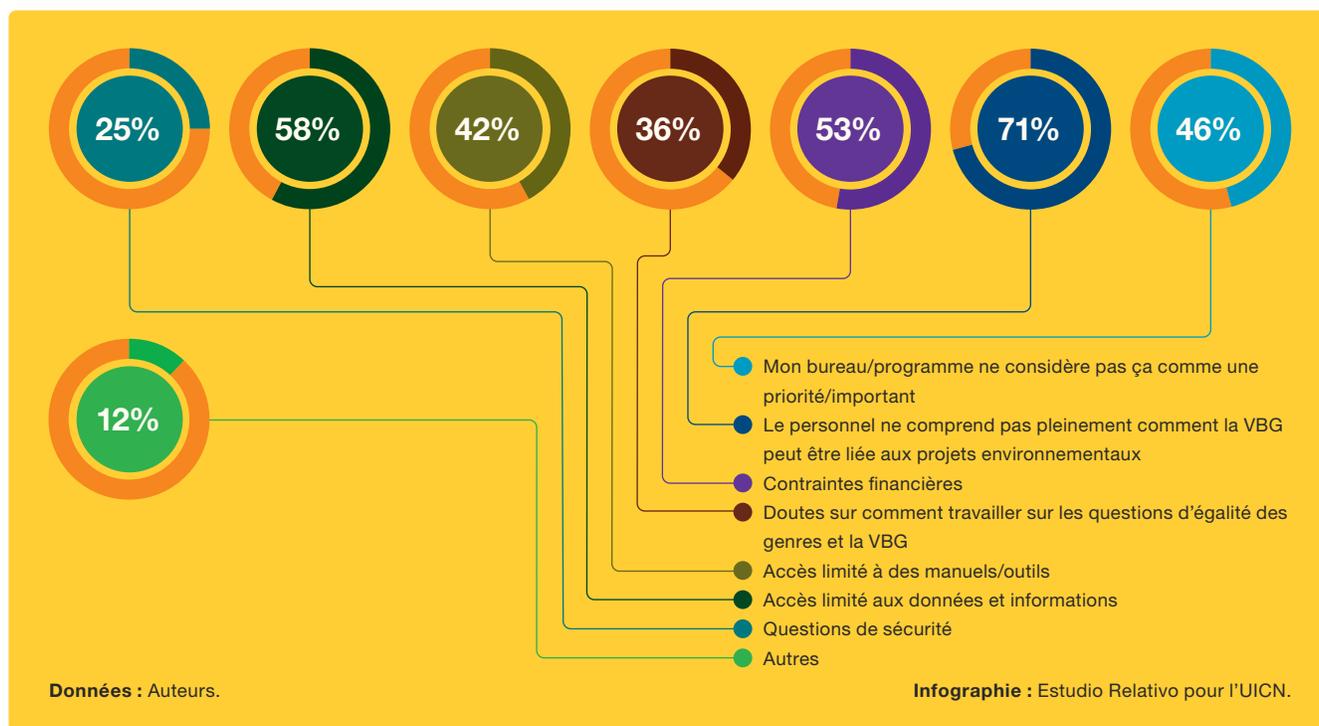
naturelles et humanitaires. Une approche sensible aux questions d’égalité des genres est essentielle pour obtenir une conservation et un développement durable efficaces et fondés sur les droits, notamment dans la mesure où une telle approche implique d’identifier, d’éviter, de prévenir, de minimiser, d’atténuer, de gérer ou de compenser les impacts négatifs que les projets et programmes environnementaux sont susceptibles d’avoir sur la VBG, tout au long du cycle de projet, renforçant ainsi l’égalité des genres et améliorant les résultats environnementaux et sociaux des projets et programmes.

Priorités et politiques organisationnelles

Malgré les cadres internationaux et nationaux existants sur l’égalité des genres et la VBG, et les efforts variés pour intégrer les question d’égalité des genres dans le secteur de l’environnement, des lacunes importantes subsistent au niveau organisationnel, affectant la mise en œuvre. Les répondants à l’enquête VBG-ENV ont souligné les lacunes dans les connaissances sur les liens entre VBG et environnement, ainsi que les capacités et les mandats pour y remédier, parmi les principaux défis à relever pour lutter contre la VBG dans les programmes environnementaux (voir le Graphique 21).

Selon 71 % des personnes interrogées, le principal problème pour les spécialistes de l’environnement est le manque de compréhension de la manière

dont la VBG est liée à leur travail, tandis que 46 % des personnes interrogées ont noté que l'un des principaux défis est que la VBG n'est pas considérée comme une priorité ou importante par leurs bureaux ou programmes (Voir le Graphique 21). L'établissement de priorités institutionnelles, l'élaboration de politiques, et les structures opérationnelle et de gouvernance peuvent tous constituer des points d'entrée pour combler ces lacunes. Les politiques, garanties et autres considérations à l'échelle de l'organisation devraient être alignées et inclure une référence explicite à la VBG, comme moyen pour l'organisation elle-même et ses programmes d'aborder les problèmes et incidents liés à la VBG vécus par le personnel, les partenaires et les bénéficiaires du programme (CARE, 2014).



▲ **Graphique 21. Obstacles à la lutte contre la violence basée sur le genre**

Les organisations environnementales accordent de plus en plus d'attention aux considérations d'égalité des genres. Cependant, ce n'est que récemment que certaines organisations environnementales et mécanismes financiers de premier plan ont commencé à s'attaquer, plus particulièrement, à la VBG. Certains incluent des considérations de VBG dans leur politiques et garanties, comme mentionné précédemment dans le cas du FEM. Parallèlement à la présente étude, l'UICN a modifié sa politique d'égalité des genres et d'autonomisation

des femmes pour reconnaître que la VBG et la violence contre les femmes défenseuses de l’environnement exigent une attention particulière et des mesures correctives, obligeant ses projets à prendre des mesures pour s’assurer que leurs activités n’exacerbent pas ces conditions (IUCN, 2018). Des conseils importants pour les organisations de conservation sur l’intégration des considérations de VBG peuvent également s’inspirer des meilleures pratiques intersectorielles. Par exemple, CARE a développé des documents d’orientation sur le suivi et la réduction de la VBG dans le cadre de programmes non axés sur la VBG (CARE, 2014), tandis que le leadership de l’USAID dans le secteur du développement inclut une stratégie visant à prévenir et à répondre à la VBG, qui s’applique à l’ensemble de son portefeuille varié de travaux thématiques (USAID, 2016).

Même lorsque des politiques relatives à l’égalité des genres et à la VBG sont en place et obligatoires, ce qui signifie qu’elles doivent être prises en compte dans tous les projets et programmes, elles ne sont parfois pas correctement mises en œuvre, pour une grande variété de raisons, entravant les efforts potentiels et existants pour lutter contre la VBG. Les options pour combler les lacunes sont variées, allant de l’amélioration de la sensibilisation et de la compréhension des liens entre VBG et environnement, au renforcement des capacités du personnel sur la façon d’intégrer les questions d’égalité des genres et de VBG dans les programmes environnementaux, en passant par l’allocation d’un budget et l’amélioration de l’accès à l’information et aux données (voir le Graphique 23).

Les organisations environnementales et les agences de développement ayant déjà mis en place des politiques d’égalité des genres peuvent se trouver dans une position avantageuse pour intégrer plus spécifiquement la VBG en leur sein, car elles disposent probablement déjà de capacités et d’une expertise sur la question, et peuvent travailler ensemble pour construire des communautés de pratique et d’expertise, avec des experts en matière de lutte contre la VBG. Par exemple, un travail interservices avec les unités chargées des garanties et des normes, peut offrir des possibilités stratégiques pour accroître l’attention portée aux questions relatives à la VBG et aux protocoles visant à y remédier. De manière complémentaire, les cadres de suivi et d’évaluation (S&E), que toutes les grandes organisations ont mis en place, peuvent être modifiés pour identifier et suivre la mesure dans laquelle les problèmes liés à la VBG et à l’environnement sont identifiés et traités. Les directives relatives à l’élaboration des projets peuvent, en outre, garantir que des budgets tenant compte de la problématique de genre incluent les mesures nécessaires pour lutter contre la VBG.

S I.

S II.

S III.

S IV.

Information, sensibilisation et capacités

La capacité d'une organisation à aborder la VBG dans le cadre de sa programmation environnementale, ou les questions environnementales dans le cadre de projets de VBG, dépend en grande partie de la volonté politique de ses responsables, ainsi que des connaissances et des capacités de son personnel et de sa communauté de membres, partenaires et/ou pairs. Bien que les recherches sur les liens entre VBG et environnement se multiplient, la prochaine étape consistera invariablement à mettre au point des outils et des conseils visant à sensibiliser et à former les professionnels de l'environnement aux risques et opportunités potentielles manquées lorsqu'ils ne tiennent pas compte des considérations d'égalité des genres, en particulier celles concernant la VBG. Ainsi, même lorsqu'une institution est intéressée à aborder ces liens, ou à disposer de politiques d'égalité des genres et de VBG, elle peut ne pas avoir la capacité ou les connaissances nécessaires pour agir et peut avoir besoin d'un soutien spécifique.

Près de la moitié des répondants à l'enquête VBG-ENV travaillent déjà sur les liens entre égalité des genres et environnement d'une manière ou d'une autre, mais ils notent un manque d'information et d'expertise spécifiques sur la VBG et sur les liens entre VBG et environnement comme un obstacle (voir le Graphique 21). Dans certains cas, la perception erronée ou la caractérisation de la VBG comme synonyme de violence domestique est citée comme un problème, ce qui amène les spécialistes de l'environnement à penser, par exemple, que la VBG est une affaire familiale, sans rapport avec leur travail ou étrangère à leur responsabilité. Ainsi, le manque de connaissances concernant ces liens peut conduire à un manque cyclique de capacité à prévenir et à réagir correctement à la VBG tout au long du cycle de projet, même lorsque des politiques d'égalité des genres et de VBG existent au sein de l'institution.

Formation et renforcement des capacités sur mesure

Des progrès considérables ont été réalisés pour renforcer les capacités des professionnels de l'environnement à travers le monde en matière d'égalité des genres. De nombreuses organisations internationales et nationales développent déjà des capacités et des outils pour les décideurs et les professionnels de l'environnement sur l'importance d'adopter une perspective sensible à l'égalité des genres dans leurs programmes, afin de concrétiser pleinement l'égalité des genres ainsi que la conservation de l'environnement et le développement durable. Toutefois, les formations et autres méthodes et outils de renforcement des capacités ne tiennent souvent pas compte des considérations relatives à la VBG. Cinquante-quatre pour cent des répondants à l'enquête VBG-ENV ont confirmé qu'ils avaient reçu une formation sur la manière d'aborder les

S I.

S II.

S III.

S IV.

liens entre égalité des genres et environnement, mais seulement 9 % avaient reçu une formation sur la manière d’aborder la VBG dans les initiatives environnementales. Ces divers efforts constituent donc des points d’entrée importants pour améliorer l’attention portée à la VBG.



Données : Auteurs.

Infographie : Estudio Relativo pour l’UICN.



Graphique 22. Liste des besoins pour mieux lutter contre les liens entre violence basée sur le genre et environnement (par ordre de priorité en fonction des réponses à l’enquête)

Outils et conseils

Au fur et à mesure que la base de connaissances sur la VBG et l’environnement se développera, le besoin d’outils et de conseils sur mesure se fera sentir. Rappelant encore une fois les conclusions de l’enquête VBG-ENV et une question spécifique qui demandait aux participants de classer les besoins, ceux-ci ont cité le renforcement des capacités, le soutien technique d’experts et les manuels et outils comme principaux besoins pour aborder la VBG dans les programmes environnementaux (voir le Graphique 22). L’identification et le partage des connaissances et outils entre les secteurs peuvent s’avérer précieux pour tirer parti des pratiques prometteuses. Des progrès notables ont été réalisés dans des domaines spécifiques, tels que le soutien au secteur de l’eau, de l’assainissement et de l’hygiène (WASH) ou le ramassage de bois de chauffage dans des contextes humanitaires, comme cela a été mentionné dans

S I.
S II.
S III.
S IV.

les chapitres correspondants du présent document, et peuvent être adaptés et appliqués plus amplement dans le domaine de l’environnement.

💡 Utiliser et adapter les outils intersectoriels existants pour aborder les liens entre violence basée sur le genre et environnement

Certaines organisations ont déjà mis au point des outils sectoriels pour lutter contre la VBG, susceptibles de guider l’élaboration de directives adaptées aux liens entre VBG et environnement. Le centre virtuel de connaissances d’ONU Femmes pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles (ONU Women, s.d.b) fournit des informations et des conseils essentiels pour les programmes de lutte contre la violence contre les femmes et les filles, y compris des informations sur les formes, la prévalence et les conséquences de la VBG, les cadres internationaux, les principaux défis, les principales stratégies de prévention et d’intervention, les outils de suivi et d’évaluation, et autres ressources pour la mise en œuvre. Bien qu’il ne comporte pas actuellement de thème spécifique lié à l’environnement, d’innombrables ressources sont disponibles pour orienter les programmes intersectoriels.

Les principaux exemples sont présentés ici, ainsi qu’à la fin de chaque chapitre précédent :

- [Intimate Partner Violence and Land Toolkit](#) (USAID, 2018)
- [Violence, gender and WASH practitioners’ toolkit](#) (House et al., 2014)
- [Building a Safer World: Toolkit for Integrating GBV Prevention and Response into USAID Energy and Infrastructure Projects](#) (O’Neil et al., 2015)
- [Toolkit for Integrating Gender-based Violence Prevention and Response into Economic Growth and Trade Projects](#) (USAID, 2014b)
- [Toolkit for Latin American Women Human Rights Defenders working on land and environmental issues](#) (Peace Brigades International, 2015)
- [Guidance for Gender Based Violence \(GBV\) Monitoring and Mitigation within Non-GBV Focused Sectoral Programming](#) (CARE, 2014)
- [Working with gender-based violence survivors: Reference training manual for frontline staff](#) (UNRWA, 2012)
- [Violence against women and girls \(VAWG\) resource guide](#) (Global Women’s Institute, Inter-American Development Bank & the World Bank, s.d.)

Alliances stratégiques

Travailler en collaboration avec des organisations dans différents secteurs et à différents niveaux sera essentiel pour renforcer la compréhension des liens entre VBG et environnement, ainsi que la combinaison des capacités et des stratégies pour y remédier. Dans le domaine de l’égalité des genres et de l’environnement, il existe de nombreuses alliances, coalitions et groupes travaillant conjointement pour faire progresser l’égalité des genres et l’autonomisation des femmes dans et par l’action environnementale. Avec des coalitions et des réseaux engagés à plusieurs niveaux, certains comprennent des groupes d’experts variés travaillant

à des échelles très locales, abordant et traitant les questions très contextuelles et culturellement spécifiques à la VBG soulevées tout au long de ce document.

De nombreux répondants à l'enquête VBG-ENV ont indiqué qu'ils faisaient déjà partie d'au moins un réseau travaillant sur des questions d'égalité des genres, de VBG et/ou d'environnement. Il est donc possible de puiser dans les réseaux travaillant sur ces questions individuellement, ou sur certains liens spécifiques, pour partager et améliorer leurs capacités et leurs connaissances sur les liens entre VBG et environnement, ainsi que pour établir de nouveaux partenariats visant à faire progresser les travaux dans ce domaine particulier. Une communauté de pratique dédiée à la VBG pourrait constituer un puissant moteur de changement.

On ne saurait trop insister sur l'importance d'une coopération multisectorielle multipartite, y compris à tous les niveaux. La participation des communautés et des organisations partenaires locales, y compris des groupes de femmes et des experts en VBG, peut être particulièrement bénéfique pour la collecte, l'application et la compréhension de données et d'informations quantitatives et qualitatives relatives à la VBG. Selon CARE, « les données qualitatives sont utiles pour explorer le contexte communautaire... Allez parler aux organisations de femmes et aux informateurs clés de la zone du projet, car ils peuvent offrir des informations beaucoup plus riches sur le contexte communautaire que les données quantitatives, et fournir des informations précieuses sur les modèles et normes locaux liés à la VBG » (CARE, 2014, p. 7). Les organisations confessionnelles, et autres, peuvent également être des partenaires fondamentaux pour comprendre et prendre des mesures pour changer positivement les croyances et les pratiques culturelles profondément ancrées.

8.2.2 *Accroître les possibilités d'éliminer la violence basée sur le genre en l'intégrant à l'ensemble du cycle de projet*

Compte tenu de la forte prévalence de la VBG dans le monde et de son impact généralisé, les programmes, dans tous les secteurs, devraient veiller à inclure des considérations de VBG tout au long du cycle de projet, dans le cadre d'une approche fondée sur les droits et sensible aux questions d'égalité des genres. Les projets environnementaux ne font pas exception. Il est essentiel de prendre des précautions pour prévenir d'éventuels impacts inattendus, y compris l'exacerbation des inégalités et de la violence existantes, et de saisir les occasions de lutter contre la VBG et de la réduire. Bien qu'un seul projet ne

S I.

S II.

S III.

S IV.

mette pas fin à la VBG, des efforts concertés de tous les secteurs, à tous les niveaux, peuvent contribuer à de puissants progrès.

- 💡 Les **lignes directrices** et normes de projet peuvent accroître l'attention portée à la VBG dans le cadre d'une approche fondée sur les droits et tenant compte de l'égalité des genres, en vue d'atteindre les objectifs mondiaux et les résultats environnementaux interdépendants ; et
- 💡 à chaque étape du cycle de projet, **de la conception au suivi et évaluation et à l'apprentissage**, une attention particulière à la VBG peut accroître la sensibilisation et les sensibilités autour de questions interdépendantes, autonomiser les personnes confrontées à la VBG, identifier les interventions appropriées et changer les normes nuisibles.

Au cours des dernières décennies, les organisations environnementales ont élaboré de nombreux manuels, documents d'orientation et outils sur la façon d'intégrer les considérations d'égalité des genres tout au long du cycle de projet, dans des secteurs spécifiques (par exemple liés aux changements climatiques, à la biodiversité, à l'exploitation forestière, à la pêche, aux zones arides et aux aires naturelles protégées, entre autres). La prise en compte spécifique de la VBG dans les manuels et outils de cycle de projet est plus récente, mais elle ne cesse de croître (voir l'encadré sur les outils intersectoriels existants, p. 256). Ceux-ci peuvent être continuellement améliorés, par exemple en tirant parti des meilleures pratiques de tous les secteurs non axés sur l'environnement. Passant en revue les étapes générales d'un cycle de projet, de la conception au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage, les sections suivantes notent les possibilités spécifiques d'intégrer la VBG à chaque phase.

Conception

Les considérations relatives à la VBG devraient être incluses dans la phase de lancement et de conception de tout projet, notamment parce que l'identification des risques indiquera si et comment les résultats du projet peuvent être réalisés. Toutefois, les considérations propres à la VBG sont souvent négligées, car elles ne sont généralement pas considérées comme relevant de la responsabilité des professionnels de l'environnement, qui n'ont peut-être pas la capacité de s'y attaquer. À titre d'exemple, un répondant à l'enquête VBG-ENV a noté que des cas de VBG se produisaient dans et autour d'une aire protégée spécifique, mais que les institutions responsables ne considéraient pas qu'il leur incombait de s'en occuper et n'ont donc pas proposé de réponse pertinente (répondant à l'enquête EN64).

S I.

S II.

S III.

S IV.

La production d'analyses inter-sectionnelles sur l'égalité des genres est une stratégie importante pour comprendre les considérations et les lacunes liées à la problématique de genre dans n'importe quel contexte de projet, ainsi que pour l'élaboration d'actions appropriées sur le plan socio-culturel pour y remédier. Soixante-dix pour cent des répondants à l'enquête VBG-ENV, dont, encore une fois, beaucoup travaillent déjà sur les questions d'égalité des genres et d'environnement, ont affirmé utiliser ou mener des analyses des questions d'égalité des genres de façon régulière. Pourtant, les lignes directrices pour l'élaboration d'analyses des questions d'égalité des genres n'incluent pas toujours de considérations spécifiques sur la VBG, qui seraient fondamentales pour guider la conception des programmes et des projets. Les analyses des questions d'égalité des genres menées localement par des experts sont des outils importants pour identifier les problèmes clés dans le contexte donné du projet, et élaborer des réponses sur mesure, adaptées aux réalités socio-culturelles. Les évaluations d'impact social et environnemental, qui ne tiennent souvent pas entièrement compte des considérations spécifiques d'égalité des genres, peuvent également considérer la VBG et autres questions liées aux inégalités comme un élément fondamental du contexte d'un projet.

Mise en œuvre

Il est essentiel d'accorder une attention particulière aux considérations relatives à la VBG tout au long de la mise en œuvre du projet, d'autant que c'est durant cette phase que la VBG est la plus évidente et la plus observable. Comme mentionné précédemment, cela a été spécifiquement consigné dans les réponses à l'enquête VBG-ENV. Cependant, dans la plupart des cas, la violence n'est pas abordée, pour diverses raisons. Par exemple, l'absence de lignes directrices ou de protocoles pour lutter contre la VBG empêche les professionnels de s'y attaquer, parce qu'ils ne savent pas comment procéder. Les réponses à l'enquête ont mentionné l'inconfort particulier de tenter de lutter contre la VBG dans le cadre d'ateliers et de forums liés à l'environnement, par crainte, par exemple, des réactions des participants.

Les normes patriarcales, les coutumes et les attitudes culturelles entourant les rôles genrés et la VBG peuvent interférer dans la réussite d'un projet, surtout si les considérations relatives à la VBG ne sont pas intégrées et abordées dès le départ. Par exemple, dans certaines régions, les femmes peuvent être exclues (directement ou indirectement) des activités mises en œuvre par les organisations environnementales, en raison de normes et d'obstacles existants en matière d'égalité des genres. Dans certains cas, les femmes peuvent être victimes de VBG lorsqu'elles tentent de participer, ou craindre la possibilité d'une telle participation. Cela a été mentionné spécifiquement dans

S I.

S II.

S III.

S IV.

diverses réponses à l'enquête. La normalisation de ces situations rend difficile l'identification des différents facteurs entravant la participation des femmes, ainsi que la VBG dont elles peuvent être victimes.

Le changement de comportement nécessaire pour modifier les attitudes des femmes et des hommes à l'égard de la VBG, et plus généralement de la discrimination, exige que les projets soient mis en œuvre sur une période de temps prolongée dans les communautés, ce qui n'est pas toujours possible. Ainsi, la nécessité d'intégrer des considérations relatives à la VBG dans tous les programmes relatifs à l'environnement et au développement durable, et de conjuguer les efforts des experts en matière de lutte contre la VBG et d'environnement est encore plus impérieuse. Les partenariats avec d'autres secteurs sont également essentiels. Par exemple, les outils d'évaluation et d'intervention en matière de VBG utilisés dans les contextes humanitaires par le programme Safe Access to Fuel and Energy (SAFE - Accès sûr aux combustibles et à l'énergie) de la Commission des femmes pour les réfugiés (CFR) fournissent des informations utiles pour lutter contre la VBG liée au ramassage du bois de chauffage, et peuvent guider les méthodologies et manuels d'autres secteurs environnementaux.

Il existe, dans le monde entier, des pratiques prometteuses pouvant être identifiées, partagées, modélisées et reproduites. Le présent document a tenté de commencer à le faire, y compris au moyen des exemples intégrés dans les chapitres (en tenant dûment compte de la nature hautement culturelle et contextuelle de la VBG et des questions environnementales). Par exemple, inclure les hommes, ou se concentrer sur les hommes, dans les discussions sur la VBG en relation avec l'environnement, et encourager les hommes et les femmes à devenir des champions de l'éradication de la VBG, constituent des interventions prometteuses, dans tous les pays, pour une mise en œuvre réussie des projets.

Allocation budgétaire

Une budgétisation sensible aux questions d'égalité des genres est essentielle pour atteindre les engagements en faveur de l'égalité des genres dans le cadre des programmes environnementaux et au profit de ceux-ci. Comme mentionné précédemment, de nombreuses organisations disposent déjà de mandats sur l'égalité des genres, et certains mécanismes de financement internationaux exigent l'intégration de la problématique de genre pour que les projets présentés soient éligibles. En dépit de ces exigences, l'égalité des genres et l'environnement sont souvent abordés séparément, et une budgétisation spécifique au genre n'est pas toujours incluse. En ce sens, l'inclusion de

S I.

S II.

S III.

S IV.

considérations de VBG dans cette phase du projet est souvent plus difficile. Comme l'a mentionné un répondant à l'enquête travaillant dans une agence de développement, la VBG et l'environnement sont toujours considérés comme deux « secteurs » distincts, et le financement n'est pas intégré pour aborder les liens entre les deux (répondant à l'enquête EN186). Les contraintes financières ont été identifiées par plus de la moitié des répondants à l'enquête VBG-ENV (53 %) comme l'un des principaux défis à relever pour lutter contre la VBG, ce qui explique probablement pourquoi la budgétisation sensible aux questions d'égalité des genres a été classée au quatrième rang des ressources les plus nécessaires par les répondants à l'enquête (voir le Graphique22).

Il existe de nombreux outils permettant de comprendre la valeur et d'appliquer la méthodologie d'une budgétisation sensible aux questions d'égalité des genres. L'ONU Femmes offre un large éventail de ressources, par exemple, y compris celles fondées sur la recherche et l'application dans tous les pays (UN Women, 2010). Les organisations peuvent également être proactives, en démontrant, à travers leurs budgets, leur engagement envers des questions clés telles que l'éradication de la VBG. Elles peuvent définir leurs propres critères ou quotas pour l'allocation de ressources sensibles aux questions d'égalité des genres et de ressources destinées à l'éradication de la VBG, toujours dans le cadre d'une approche fondée sur les droits et sensible aux questions d'égalité des genres.

Suivi et évaluation

L'inclusion des considérations de VBG dans le cadre du suivi et de l'évaluation d'un projet présente de multiples avantages. Lorsque des considérations relatives à la VBG sont intégrées dès le départ, au stade de la conception et dans l'établissement d'une base de référence, le suivi et l'évaluation peuvent inclure des informations utiles sur la réussite du projet environnemental dans la lutte contre la VBG. Les impacts positifs et négatifs, ou l'incidence, peuvent être suivis. De même, les informations recueillies à différentes étapes peuvent contribuer à accroître les données et informations disponibles plus largement sur les liens entre VBG et environnement, notamment pour pouvoir agréger les informations et adopter des stratégies efficaces à toutes les échelles. Rappelant, encore une fois, le contexte et la nature culturellement spécifique de ces questions, il est important de noter que l'intégration de considérations de VBG dans les outils de suivi et d'évaluation est encore limitée, en particulier dans le secteur de l'environnement, et que des méthodologies et outils doivent être développés pour que les professionnels apprennent à comprendre, suivre et utiliser de telles données. Les outils de suivi et d'évaluation de la VBG existants dans d'autres secteurs peuvent être utiles à analyser, adapter et appliquer.

S I.

S II.

S III.

S IV.

Apprendre à informer une action renforcée

L'occasion que représente l'apprentissage continu est la dernière, mais sans doute la plus importante des phases d'un projet. À chaque étape, la programmation environnementale offre des occasions d'apprendre, de documenter l'information et les données, de renforcer et de partager les connaissances, d'explorer les facteurs de réussite des partenariats, de mettre à l'échelle et de reproduire des pratiques prometteuses et d'innover. Documenter les liens entre VBG et environnement est la première étape pour apprendre à mieux faire. Les réunions finales des projets et les rapports, par exemple, peuvent fournir des données sur la VBG, comme cela a été noté dans les réponses à l'enquête VBG-ENV, mais celles-ci sont rarement ou insuffisamment consignées, car elles sont considérées comme « tangentielles ». L'analyse de documents et de rapports de projets spécifiques n'entraîne pas dans le cadre de cette étude, mais les professionnels et chercheurs, à tous les niveaux et de toutes les organisations, sont encouragés à entreprendre de telles analyses. Lorsque des VBG se produisent, elles peuvent être considérées comme une partie importante du projet, y compris dans la consignation et les rapports.

Les organisations de tous types et de toutes tailles évoluent constamment, apprennent et appliquent de nouvelles connaissances pour renforcer les résultats, identifient et prennent des mesures pour éliminer les obstacles entravant la réalisation des objectifs en matière de droits humains, d'égalité des genres et d'environnement. Les équipes de projet et leur infrastructure plus générale peuvent documenter les liens entre VBG et environnement, les inclure dans les processus d'apprentissage du projet et envisager des moyens, premièrement de ne pas nuire, et ensuite de mieux faire.

De plus, le milieu de la recherche peut soutenir les processus et programmes d'apprentissage par des études à plusieurs niveaux, l'élaboration et la mise à l'essai de méthodologies et la recherche appliquée. L'annexe 1 offre une gamme de questions de recherche pouvant être abordées, présentant une autre gamme de possibilités d'action immédiate.

Références

- Adaptation Fund (2016a). *Gender Policy and Action Plan of the Adaptation Fund (Approuvée en mars 2016)*. Disponible à : https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2016/04/OPG-ANNEX4_Gender-Policies-and-Action-Plan_approved-in-March-2016-1.pdf
- . (2016b). *Environmental and Social Policy (Approuvée en novembre 2013; Révisée en mars 2016)*. Disponible à : https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2013/11/Amended-March-2016_-_OPG-ANNEX-3-Environmental-social-policy-March-2016.pdf
- Aguilar, L., Granat, M. et Owren, C. (2015). *Des racines pour l'avenir : situation actuelle et perspectives futures sur les questions de genre et de changement climatique*. Washington, DC: UICN et GGCA. Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/45791>
- Aguilar, L. et Owren, C. (2015). 'National and Regional Policy and Planning: From Global Standards to Transforming Local Reality'. En: Aguilar, L. Granat, M. et Owren, C., *Des racines pour l'avenir : situation actuelle et perspectives futures sur les questions de genre et de changement climatique*, pp. 81–127. Washington, DC: UICN et GGCA. Disponible à : <https://portals.iucn.org/library/node/45791>
- Arango, D.J., Morton, M., Gennari, F., Kiplesund, S. et Ellsberg, M. (2014). 'Interventions to prevent or reduce violence against women and girls: A systematic review of reviews'. *Women's voice, agency, and participation research series* No. 10, 92713. Washington, DC: World Bank Group. Disponible à : <http://documents.worldbank.org/curated/en/700731468149970518/Interventions-to-prevent-or-reduce-violence-against-women-and-girls-a-systematic-review-of-reviews>
- Basel, Rotterdam and Stockholm (BRS) Conventions (2019). *Gender Action Plan of the Secretariat of the Basel, Rotterdam and Stockholm conventions (BRS-GAP)* [mise à jour 2019]. Disponible à : <http://www.brsmeas.org/Gender/BRSGenderActionPlan/Overview/tabid/7998/language/en-US/Default.aspx>
- CARE (2014). *Guidance for Gender Based Violence (GBV) Monitoring and Mitigation within Non-GBV Focused Sectoral Programming*. Disponible à : https://care.org/wp-content/uploads/2020/05/CARE20GBV20M26E20Guidance_0.pdf
- Climate Investment Fund (CIF) (2018). *CIF Gender Policy (Révisée)*. Disponible à : https://www.climateinvestmentfunds.org/sites/cif_enc/files/meeting-documents/joint_ctf-scf_17_4_rev.1_cif_gender_policy_rev1_2_final.pdf
- UN Committee on the Elimination of Discrimination against Women (CEDAW) (2017). *General Recommendation No. 35 on Gender-based violence against women, updating general recommendation No. 19*, 14 July 2017, CEDAW/C/GC/35. Disponible à : https://tbinternet.ohchr.org/_layouts/treatybodyexternal/Download.aspx?symbolno=CEDAW/C/GC/35&Lang=en
- CEDAW (2018). *General Recommendation No. 37 on Gender-related dimensions of disaster risk reduction in the context of climate change*, 7 February 2018, CEDAW/C/GC/37. Disponible à : https://tbinternet.ohchr.org/Treaties/CEDAW/Shared%20Documents/1_Global/CEDAW_C_GC_37_8642_E.pdf
- Global Environment Facility (GEF) (2017). *Policy on Gender Equality*. Washington, DC: GEF Council. Disponible à : https://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.C.53.04_Gender_Policy.pdf
- . (2018). *Updated Policy on Environmental and Social Safeguards*. GEF/C.55/07/Rev.01. Disponible à : http://www.thegef.org/sites/default/files/council-meeting-documents/EN_GEF.C.55.07.Rev_01_ES_Safeguards.pdf
- Global Women's Institute, Inter-American Development Bank and the World Bank (s.d.). *Violence against women and girls (VAWG) resource guide*. Disponible à : <http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Gender/VAWG%20Resource%20Guide%20Introduction%20July%202014.pdf>

S I.

S II.

S III.

S IV.

Green Climate Fund (GCF) (2018a). *Updated Gender Policy and Action Plan 2018-2020*. Disponible à :

[https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1087995/GCF_B.20_07 - Updated Gender Policy and Action Plan 2018 2020.pdf/9bd48527-6e35-a72a-2f52-fd401d16d358](https://www.greenclimate.fund/documents/20182/1087995/GCF_B.20_07_-_Updated_Gender_Policy_and_Action_Plan_2018_2020.pdf/9bd48527-6e35-a72a-2f52-fd401d16d358)

— (2018b). *Environmental and Social Policy*. Disponible à : [https://www.greenclimate.fund/documents/20182/574763/GCF_policy - Environmental and Social Policy.pdf/aa092a12-2775-4813-a009-6e6564bad87c](https://www.greenclimate.fund/documents/20182/574763/GCF_policy_-_Environmental_and_Social_Policy.pdf/aa092a12-2775-4813-a009-6e6564bad87c)

House, S., Ferron, S., Sommer, M. et Cavill, S. (2014). *Violence, Gender & WASH: A Practitioner's Toolkit*. Londres, Royaume-Uni: WaterAid/SHARE. Disponible à : <http://violence-wash.lboro.ac.uk/toolkit/>

International Union for Conservation of Nature (IUCN) (2015). *Gender Focal Points and Policies in National Environmental Ministries*. Washington DC, USA: UICN. Disponible à :

https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/egi_focal_point_brief_sept15.pdf

— (2016a). *Gender and mitigation actions* [EGI brief]. Washington, DC: UICN et USAID. Disponible à :

https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/gender_in_mitigation_actions4.pdf

— (2016b). *Gender and Protected Areas: Exploring National Reporting to the Ramsar Convention and the World Heritage Convention*. Disponible à : <https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/ramsar-wh-report-april2016.pdf>

— (2017). *Gender and biodiversity: Analysis of women and gender equality considerations in National Biodiversity Strategies and Action Plans (NBSAPs)*. Washington, DC. Disponible à :

https://portals.iucn.org/union/sites/union/files/doc/iucn-egi-nbsasp-report_final_jan17.pdf

— (2018). *Gender Equality and Women's Empowerment Policy: Mainstreaming gender-responsiveness within the IUCN programme of work*. IUCN C/95/8. Approuvée en octobre 2018. Disponible à :

https://www.iucn.org/sites/dev/files/annex_9_to_c_95_8_iucn_gender_equality_and_womens_empowerment_policy.pdf

— (s.d.). *IUCN and Sustainable Development Goals*. Disponible à :

[https://www.iucn.org/sites/dev/files/sdgs - iucn - web - eng.pdf](https://www.iucn.org/sites/dev/files/sdgs_-_iucn_-_web_-_eng.pdf)

Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights (OHCHR) (2017). *Launch of CEDAW General Recommendation No. 35 on gender-based violence against women, updating General Recommendation No. 19*. Disponible à :

<https://www.ohchr.org/en/hrbodies/cedaw/pages/gr35.aspx>

O'Neil, D., Renzy, D., McDermott, A. et Atanassova, A. (2015). *Building a Safer World: Toolkit for Integrating GBV Prevention and Response into USAID Energy and Infrastructure Projects*. Rockville, MD: USAID's Advancing the Agenda of Gender Equality (ADVANTAGE), Task Order 3. Disponible à :

<https://www.usaid.gov/documents/1865/building-safer-world-toolkit-integrating-gbv-prevention-and-response>

Peace Brigades International (2015). *Toolkit for Latin American Women Human Rights Defenders Working on Land and Environmental Issues*. Disponible à :

https://peacebrigades.org.uk/fileadmin/user_files/groups/uk/files/Publications/Latin_American_Women_leaflet_.pdf

Ramsar Convention on Wetlands (2018). *Gender and wetlands, Conference of the Contracting Parties to the Ramsar Convention on Wetlands Resolution XIII.18*. Disponible à :

https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/xiii.18_gender_e.pdf

Swaine, A. et O'Rourke, C. (2015). *Guidebook on CEDAW General Recommendation No. 30 and the UN Security Council Resolutions on Women, Peace and Security*. New York: UN Women. Disponible à :

<https://doi.org/10.2139/ssrn.2695490>

United Nations (UN) (1995). *Beijing Declaration and Platform for Action*. United Nations. Reprint, UN Women, 2014.

Disponible à : https://www.un.org/en/events/pastevents/pdfs/Beijing_Declaration_and_Platform_for_Action.pdf

— (2007). *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples*. United Nations General Assembly resolution 61/295. Disponible à : https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/DRIPS_en.pdf

UN Convention to Combat Desertification (UNCCD) (2017). *Gender action plan*. Disponible à :

<https://www.unccd.int/publications/gender-action-plan>

S I.

S II.

S III.

S IV.

- UN Environment Programme (UNEP) (2014). *Ad hoc Open-ended Working Group on Review of Implementation of the Convention*. Guidance on Mainstreaming gender considerations Conference of Parties to the Convention on Biological Diversity. *Note by the Executive Secretary, Fifth Meeting*, 9 juin 2014, UNEP/CBD/WGRI/5/INF/17/Add.1. Disponible à : <https://www.cbd.int/doc/meetings/wgri/wgri-05/information/wgri-05-inf-17-add1-en.pdf>
- . (2016). *Global Gender and Environment Outlook*. Disponible à : <http://web.unep.org/ggeo>
- UNEP et IUCN. (2018). *Gender and environment statistics: Unlocking information for action and measuring the SDGs*. Nairobi, Kenya: UN Environment. Disponible à : <http://genderandenvironment.org/resource/gender-and-environment-statistics-unlocking-information-for-action-and-measuring-the-sdgs/>
- UN Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) (2018). *Conference of Parties on the United Nations Framework Convention on Climate Change Decision 3/CP.23, Establishment of a gender action plan*, FCCC/CP/2017/11/Add.1. Disponible à : <https://unfccc.int/resource/docs/2017/cop23/eng/11a01.pdf#page=13>
- UN General Assembly (UNGA) (1979). *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW)*. Resolution 34/180, Official Records of the General Assembly of the United Nations, Thirty-fourth Session, New York, Supplement No. 46 (A/34/46), 18 December 1979. Disponible à : <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/cedaw.aspx>
- UN Human Rights Council (UNHRC) (2018). *Promotion and protection of all human rights, civil, political, economic, social and cultural rights, including the right to development*. Report of the Special Rapporteur on the Rights of Indigenous Peoples, Thirty-ninth session, 10 août 2018, A/HRC/39/17. Disponible à : <http://daccess-ods.un.org/access.nsf/Get?Open&DS=A/HRC/39/17&Lang=E>
- UN Population Fund (UNFPA) and Women's Environment and Development Organization (WEDO) (2009). *Policy that Supports Gender Equality*. UNFPA et WEDO. Disponible à : https://www.unfpa.org/sites/default/files/pub-pdf/climateconnections_2_policy_0.pdf
- UN Relief and Works Agency for Palestine Refugees in the Near East (UNRWA) (2012). *Working with gender-based violence survivors: Reference training manual for frontline staff*. Disponible à : <https://www.unrwa.org/userfiles/2012061162152.pdf>
- UN Security Council (2000). *United Nations Security Council Resolution 1325*, S/RES/1325 (2000). Disponible à : [https://undocs.org/S/RES/1325\(2000\)](https://undocs.org/S/RES/1325(2000))
- UN Statistics Division (UNSD) (2017). *Global indicator framework for the Sustainable Development Goals and targets of the 2030 Agenda for Sustainable Development*. Disponible à : https://unstats.un.org/sdgs/indicators/Global%20Indicator%20Framework_A.RES.71.313%20Annex.pdf
- UN Women (2010). *Introduction to gender-responsive budgeting and aid effectiveness*. Disponible à : <http://www.unwomen.org/en/digital-library/publications/2010/1/introduction-to-gender-responsive-budgeting-and-aid-effectiveness>
- . (2018a). *Infographic: Why gender equality matters to achieving all 17 SDGs*. 5 juillet 2018. [site web]. Disponible à : <http://www.unwomen.org/en/digital-library/multimedia/2018/7/infographic-why-gender-equality-matters-to-achieving-all-17-sdgs>
- . (2018b). *Facts and figures: Ending violence against women*. Disponible à : <http://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>
- . (s.d.a). *Women and the Sustainable Development Goals (SDGs)*. Disponible à : <http://www.unwomen.org/en/news/in-focus/women-and-the-sdgs>
- . (s.d.b). *Virtual Knowledge Centre to End Violence against Women and Girls*. Disponible à : <https://www.endvawnow.org/en/>
- United States Agency for International Development (USAID) (2014a). *Country Development Cooperation Strategy. Democratic Republic of Congo (2014-2019)*. Disponible à : https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/Democratic_Republic_of_Congo_CDCCS_2014-2021updated2.pdf

- . (2014b). *Toolkit for Integrating Gender-based Violence Prevention and Response into Economic Growth and Trade Projects*. Disponible à :
<https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1865/USAID%20Toolkit%20GBV%20EG%20Final%209-22-14.pdf>
- . (2015). *Country Development Cooperation Strategy. Rwanda (2015-2020)*. Disponible à :
https://www.usaid.gov/sites/default/files/documents/1860/Rwanda_CDCCS_2015-2020.pdf
- . (2016). *United States Strategy to Prevent and Respond to Gender-Based Violence Globally*.
- . (2018). *Intimate Partner Violence and Land toolkit*. Washington, DC: USAID. Disponible à :
<https://land-links.org/tool-resource/intimate-partner-violence-and-land-toolkit/>
- . (s.d.). *Countries Development Cooperation Strategies (CDCCS)* [site web]. Disponible à :
<https://www.usaid.gov/results-and-data/planning/country-strategies-cdcs>

Annexes

**Annexe 1. Priorités de
recherche sur la violence
basée sur le genre et les
questions environnementales**

**Annexe 2. Aperçu des
recommandations,
par partie prenante**

**Annexe 3. Liste des
études de cas**

Annexe 1. Priorités de recherche sur la violence basée sur le genre et les questions environnementales

Cette publication établit une base de connaissances sur les liens entre les questions d'égalité des genres et l'environnement. Malgré cela, elle démontre qu'il est nécessaire de mener des recherches plus approfondies et concertées, afin de fournir des analyses et des informations plus détaillées sur certains liens spécifiques. Les priorités de recherche suivantes ont été définies par l'équipe de recherche au cours de la production du présent document et en consultation avec des pairs experts. Les efforts visant à combler ces lacunes dans les connaissances peuvent contribuer à améliorer les programmes adaptés à la VBG dans tous les contextes environnementaux.

- **Points critiques VBG-environnement.** La VBG est un problème mondial, mais son incidence associée à différents problèmes environnementaux est spécifique au contexte. Bien qu'il existe des recherches au niveau national, local ou au niveau des projets sur certains de ces liens, on ne sait pas encore où la VBG liée à un problème environnemental particulier est la plus répandue. Il est donc nécessaire d'élaborer une méthodologie permettant de mesurer les liens entre VBG et environnement, y compris les schémas similaires et récurrents, afin de mieux comprendre pourquoi et comment la VBG se produit, et identifier ces points critiques afin de prévenir la VBG et d'y répondre dans les programmes environnementaux.
- **Corrélation entre renforcement de la propriété foncière et d'autres ressources naturelles et la violence conjugale.** Il semble que le renforcement de la propriété foncière et d'autres ressources naturelles augmente le pouvoir de décision des femmes sur la gestion et la conservation des ressources, et renforce la condition des femmes au niveau des ménages, réduisant ainsi l'incidence de la violence conjugale. D'autres études suggèrent qu'une propriété accrue pour les femmes peut être perçue comme une menace et pourrait accroître la violence conjugale. Il est donc nécessaire d'approfondir les recherches sur ces liens, afin de mieux comprendre, prévenir et combattre la violence conjugale et autres formes de VBG associées à une plus grande propriété foncière et des ressources naturelles par les femmes.
- **Droits humains et approches sensibles aux spécificités de genre dans les aires protégées pour réduire la VBG au sein des communautés locales et chez les peuples autochtones.** Il a été

S I.

S II.

S III.

S IV.

documenté que le modèle de « conservation de forteresses », qui inclut la militarisation et l'exclusion des communautés locales et des peuples autochtones des aires protégées, menace leurs moyens de subsistance et augmente les violations des droits humains et la VBG. Inversement, la participation des communautés locales aux efforts de conservation et l'adoption d'approches tenant compte des droits humains et des questions d'égalité des genres peuvent conduire à de meilleurs résultats en matière d'environnement et d'égalité des genres et réduire la VBG. Dans ce contexte, il est urgent de modifier le modèle actuel et de documenter comment l'adoption de ces approches dans la conception et la gestion des aires protégées améliore les efforts de conservation et réduit la VBG.

- **Pratiques de « sexe contre poisson » dans les pêches légales et illégales, non déclarées et non réglementées dans toutes les régions.** La pratique du « sexe contre poisson » a été principalement documentée en Afrique, en Asie et dans le Pacifique. Cependant, quelques rapports indiquent que cette pratique est également courante dans d'autres régions. Il est donc nécessaire d'établir une documentation systématique, dans toutes les régions, en particulier en Amérique latine et dans les Caraïbes, incluant les facteurs et conséquences pour les communautés locales, afin d'adopter des mesures de protection et des politiques empêchant ces pratiques et améliorant les conditions de vie et les moyens de subsistance des personnes concernées.
- **Impact de la VBG en période d'abondance.** Les données suggèrent que lorsque l'abondance ou la disponibilité des ressources naturelles diminuent en raison de facteurs de stress environnementaux, tels que la variabilité climatique, les crimes environnementaux ou les industries extractives, la VBG augmente. Cependant, bien que certaines études établissent cette corrélation, il existe peu d'informations sur l'impact des interventions de conservation et d'atténuation des changements climatiques sensibles aux questions d'égalité des genres dans la réduction de la VBG. Bien que certains projets affirment avoir vu une réduction du nombre de femmes signalant des cas de violence, de plus amples études sont nécessaires pour tester ces allégations. Ces recherches permettront de mieux mesurer les impacts des projets visant à prévenir la VBG et à y répondre, afin de renforcer et d'étendre les interventions.
- **Impact genré des crimes environnementaux sur les communautés locales.** Les crimes environnementaux, qui comprend l'exploitation forestière illégale, la pêche illégale et le trafic d'espèces sauvages, entre autres, est la quatrième forme de crime organisé transnational. L'illégalité et la violence associées à ces actions contribuent à une augmentation des violations des droits humains et des VBG. Les membres des communautés

S I.

S II.

S III.

S IV.

locales peuvent être à la fois victimes de ces activités ou y participer, comme moyen de survie, en particulier dans les zones de pauvreté. Cependant, on ne sait que peu de choses sur les impacts et les dimensions genrées tout au long de la chaîne de valeur. Il est donc urgent de poursuivre les recherches sur ces questions, afin d'améliorer la conservation, lutter contre la criminalité environnementale et éliminer les violations des droits humains et la VBG.

- **Traite d'êtres humains, exploitation sexuelle et autres types de VBG associés aux industries extractives, légales et illégales, et à l'agro-industrie.** Il a été établi, dans le monde entier, que les industries extractives et l'agro-industrie peuvent entraîner une augmentation de la VBG et des violations des droits humains. Cependant, les données officielles sur l'occurrence de ces questions sont insuffisantes. Il est donc nécessaire de disposer de données et d'analyses spécifiques au genre sur les effets différenciés et la violence de ces activités, afin d'élaborer des stratégies visant à y faire face.
- **Rôle des sociétés transnationales dans la gestion et la prévention de la VBG associée aux industries extractives et aux agro-industries.** L'expansion des industries extractives et des agro-industries contribue à la rapide dégradation de l'environnement et à l'érosion du tissu social, et est associée à des violations des droits humains et à une augmentation de la VBG, souvent avec le consentement des industries. Dans ce contexte, il est nécessaire de mener des recherches sur les facteurs et conséquences de la VBG associée à l'industrie extractive, de recenser les meilleures pratiques et d'élaborer des garanties pour prévenir la VBG et y répondre.
- **Violence spécifique au genre contre les défenseurs des droits humains relatifs à l'environnement (DDHE).** La tendance à la hausse de la violence contre les DDHE exige une attention urgente. Bien que les hommes constituent la plupart des victimes assassinées, la violence subie par les femmes est différente et souvent négligée (ex: abus de VBG). Le signalement et la documentation des cas sont de plus en plus nombreux, en particulier par la société civile. Pourtant, il est nécessaire de disposer de données et d'analyses officielles ventilées par sexe sur la VBG contre les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement (FDDHE), afin de mieux guider les politiques nationales et l'action de la société civile.
- **Les femmes défenseuses des droits humains relatifs à l'environnement (FDDHE), dans la législation relative à la VBG.** Les cadres internationaux relatifs aux droits humains reconnaissent la contribution des FDDHE à la jouissance des droits humains, à la protection de l'environnement et au développement durable. Afin d'assurer la protection et de mettre fin à la criminalisation des FDDHE, il est nécessaire d'analyser et de réformer les cadres législatifs au niveau national.

S I.

S II.

S III.

S IV.

- **VBG et impact genré des migrations et déplacements climatiques.**
 Compte tenu des migrations humaines sans précédent, dues aux changements climatiques, la recherche sur les liens entre changements climatiques, déplacements et migrations augmente rapidement. Dans ce contexte, il est nécessaire de mener des recherches plus sensibles aux questions d'égalité des genres afin de mieux comprendre les impacts genrés des changements climatiques et des migrations sur les droits des femmes et des hommes et l'accès aux ressources naturelles, telles que la nourriture, l'eau et l'énergie, et comment ces impacts sont liés à des formes préexistantes ou nouvelles de VBG, afin de prévenir et de combattre la VBG dans les contextes humanitaires.
- **Les changements climatiques en tant que moteur des mariages d'enfants.** Bien que les mariages d'enfants aient diminué ces dernières années, les conflits prolongés et les changements climatiques dans de nombreux pays ont mis davantage de filles en danger d'être mariées à un jeune âge, menaçant de compromettre les progrès réalisés. De plus amples recherches sont nécessaires pour documenter cette tendance à l'échelle nationale et régionale, en particulier dans les pays et régions les plus vulnérables aux désastres liés aux conditions météorologiques et aux changements climatiques, afin de mieux guider les politiques relatives aux changements climatiques.
- **Coût et impact de la VBG dans les programmes environnementaux. Selon les estimations, le coût mondial de la VBG pourrait représenter 2 % du produit intérieur brut (PIB) mondial (UN Women, 2016).**
 En outre, il a été établi que les programmes ne tenant pas compte des questions d'égalité des genres sont moins efficaces et, dans certains cas, ne parviennent pas à atteindre leurs objectifs de conservation et de développement, en partie à cause de la VBG préexistante ou de son exacerbation involontaire. Il est donc nécessaire d'étudier et de documenter les incidences et les coûts socioéconomiques de la VBG dans les programmes environnementaux, afin d'élaborer des protocoles de prévention et d'intervention en la matière, et d'établir des preuves de l'importance d'adopter des programmes tenant compte de la problématique du genre.
- **VBG vécue par les rangers.** Les données montrent que la défense des parcs nationaux et des aires protégées devient de plus en plus dangereuse. Les rangers féminins sont encore une minorité dans le secteur, mais leur participation à la défense de ces sites est croissante. Cependant, on ne sait que peu de choses sur la VBG dont elles sont victimes dans l'exercice de leurs fonctions. Des recherches supplémentaires sont nécessaires sur les risques auxquels les femmes rangers sont exposées, et sur les mesures de protection spécifiques aux genres pour les hommes et les femmes rangers.

S I.
 S II.
 S III.
 S IV.
 —

Annexe 2. Aperçu des recommandations, par partie prenante

TOUTES LES PARTIES PRENANTES

- Identifier et collaborer avec des partenaires clés, y compris les gouvernements, les organisations internationales, les organisations de la société civile et les organisations de femmes travaillant sur les questions d'égalité des genres, la VBG et/ou l'environnement pour renforcer la base de connaissances sur les liens entre VBG et environnement, les capacités entre les organisations, forger des collaborations efficaces et développer des stratégies pour aborder ces liens.
 - Maintenir des alliances et une coopération continue, car la lutte contre la VBG nécessite des investissements et des interventions soutenus sur une longue période pour avoir un impact.
 - Impliquer et soutenir des experts en matière d'égalité des genres et de VBG à chaque étape du cycle du projet.
- Soutenir la collecte, l'analyse, l'application et la diffusion de données sur la VBG ventilées par sexe, âge, appartenance ethnique, orientation sexuelle, niveau d'instruction, situation économique et autres variables.
- Élaborer des indicateurs des liens entre VBG et environnement, convenus au niveau international, afin de faire progresser la collecte de données et la production de statistiques sur ces liens, et améliorer le cadre des indicateurs des ODD.
 - Réaliser des études de cas nationales sur les indicateurs de VBG et environnement, afin de renforcer les capacités statistiques nationales et déterminer les points d'entrée.
- Soutenir et renforcer le soutien afin que les acteurs du secteur privé soient responsables de se conformer aux accords et normes environnementaux et sociaux internationaux visant à prévenir et combattre la VBG et, dans certains cas, apprendre des pratiques prometteuses du secteur privé et les appliquer.

DÉCIDEURS POLITIQUES INTERNATIONAUX

- Renforcer l'attention portée à VBG et à l'environnement dans les politiques, stratégies et instruments de planification internationaux, ainsi que dans les mécanismes de financement internationaux.
- Évaluer les considérations d'égalité des genres et de VBG dans les cadres politiques internationaux, ainsi que la situation des questions de VBG et d'environnement dans tous les secteurs, et identifier les lacunes politiques susceptibles d'être comblées.
- Évaluer comment les normes et garanties sociales et environnementales peuvent être renforcées par l'inclusion de considérations relatives à la VBG.

S I.

S II.

S III.

S IV.

DÉCIDEURS POLITIQUES NATIONAUX

- Plaider en faveur de l’alignement des politiques, stratégies et instruments de planification nationaux en matière d’environnement sur les cadres internationaux de lutte contre la VBG et sur les lois locales.
- Intégrer les considérations relatives à la VBG dans les mécanismes et processus environnementaux nationaux (par exemple, les CDN, les ccGAP) et dans les instruments de notification (par exemple, les rapports aux AME)
- Évaluer les considérations relatives à l’égalité des genres et à la VBG dans les cadres politiques nationaux, ainsi que l’état des considérations relatives à la VBG et à l’environnement dans le pays, et identifier les lacunes en matière de politique et de mise en œuvre susceptibles d’être comblées.
- Allouer des ressources pour renforcer les capacités entre les organismes et améliorer la responsabilisation, et plaider en faveur de cette cause auprès des parlementaires pour que des ressources nationales suffisantes soient allouées pour éradiquer la VBG.
- Allouer des ressources pour financer les interventions de lutte contre la VBG dans les programmes environnementaux.

EXPERTS EN MATIÈRE DE VIOLENCE BASÉE SUR LE GENRE

- Développer un contenu de formation et une méthodologie sur les liens entre VBG et environnement tenant compte des différents contextes politiques, écologiques et socioculturels.
- Élaborer un contenu et une méthodologie de formation, ou aider les experts de l’environnement à le faire, sur la VBG en relation avec des sujets spécifiques (par exemple, crimes environnementaux, aires protégées ou restauration des paysages).
- Concevoir et faciliter des formations innovantes sur la VBG et l’environnement à l’intention des décideurs, des professionnels, du secteur privé, des organisations de femmes, des ONG et des communautés locales (par exemple, webinaires, cours de formation en ligne et ateliers communautaires).
- Inclure et impliquer les professionnels de l’environnement dans vos réseaux.

BAILLEURS

- Investir dans une plateforme de connaissance communautaire sur la VBG et l’environnement.
- Encourager et financer des partenariats de recherche entre universités et autres organisations pour mieux comprendre et aborder les liens entre VBG et environnement, en particulier les secteurs environnementaux sous-étudiés.
- Encourager l’élaboration de stratégies novatrices pour renforcer la compréhension des liens entre VBG et environnement (p. ex. notes d’orientation).
- Investir dans le développement, la reproduction ou la mise à l’échelle de pratiques prometteuses, y compris, par exemple, pour appliquer des stratégies d’intervention validées par d’autres secteurs à la sphère environnementale.
- Intégrer les exigences relatives à la collecte d’informations sur la VBG aux analyses des questions d’égalité des genres, ainsi qu’aux stratégies et approches, afin de prévenir et/ou aborder la VBG dans les processus de marchés.

S I.

S II.

S III.

S IV.

ORGANISATIONS ENVIRONNEMENTALES

- Reconnaître l'importance de la VBG et des liens entre VBG et environnement en élaborant et en adoptant des politiques, des stratégies, des plans et autres mécanismes institutionnels pour y remédier.
 - Établir des politiques sur la VBG et le harcèlement sur le lieu de travail.
 - Mettre en place des mécanismes de responsabilisation tenant compte de la problématique du genre et de la VBG pour mesurer les progrès accomplis en matière d'égalité des genres et de réduction de la VBG.
 - Veiller à ce que les processus de garanties sociales et environnementales et de sélection incluent spécifiquement la VBG.
 - Investir dans la sensibilisation et le renforcement des capacités, notamment par le biais d'outils, de formations et d'un soutien technique, au sein du personnel et des réseaux de pairs.
 - Établir des protocoles d'action pour lutter contre la VBG et l'éliminer.
 - Toujours s'assurer que les groupes de femmes, les experts en matière d'égalité des genres et les experts en matière de lutte contre la VBG fassent partie intégrante de chaque processus.
- Veiller à ce que les experts en matière d'égalité des genres et de lutte contre la VBG au sein des organisations fournissent un soutien technique aux programmes environnementaux et au cycle de projet.
- Renforcer les capacités des organisations de femmes et des communautés locales.
 - Faciliter le partage des meilleures pratiques par le biais d'ateliers régionaux et sous régionaux.
 - Autonomiser les femmes et toutes les personnes se trouvant souvent dans des situations de vulnérabilité accrue, et veiller à ce qu'elles connaissent leurs droits, afin qu'elles puissent se prévaloir des services et ressources auxquels elles ont droit en matière d'environnement.
- Faciliter les formations sur la façon d'accéder à des fonds environnementaux spécifiques pour développer des projets potentiels sur les liens entre VBG et environnement.
- Renforcer la base de connaissances sur les liens entre VBG et environnement par la production et la diffusion de produits de connaissances.
- Documenter l'information, y compris, mais sans s'y limiter, les études de cas et les pratiques prometteuses/exemplaires.
- Identifier et tirer parti des meilleures pratiques, méthodologies, outils et manuels sur la VBG et des sujets environnementaux spécifiques (par exemple, la boîte à outils de l'USAID sur la violence conjugale et la terre, la boîte à outils SHARE sur la violence, l'égalité des genres et WASH, la boîte à outils des Brigades de la paix pour les femmes latino-américaines défenseuses des droits humains travaillant sur les questions foncières et environnementales).
- Adapter et créer de nouvelles méthodologies, manuels et outils visant à intégrer la VBG et les considérations environnementales dans le cycle de projet, dans différents contextes.
 - Identifier les cadres d'analyse existants des questions d'égalité des genres incluant des considérations de VBG, et les mettre à profit pour renforcer les outils d'analyse et d'évaluation institutionnels de l'égalité des genres utilisés dans les programmes environnementaux.

S I.

S II.

S III.

S IV.

RESPONSABLES DE MISE EN ŒUVRE

Conception

- Appliquer les politiques, normes et lois nationales et internationales en matière de VBG.
- Demander le soutien d'un expert en matière de lutte contre la VBG tout au long des phases du projet.
- Mener des évaluations socioculturelles dans une perspective de genre pour identifier les normes et attentes prescrivant les rôles des femmes et des hommes dans différents contextes.
 - Identifier les types de VBG et évaluer les impacts négatifs potentiels sur les programmes et les projets.
 - Identifier et évaluer les risques que le projet peut poser, en mettant en place des mesures pour s'assurer que les activités n'exacerbent pas les inégalités existantes et la VBG.
 - Déterminer comment la VBG peut limiter la participation des femmes et des hommes aux projets.
 - Créer une base de référence incluant des données qualitatives et quantitatives sur la VBG et l'environnement, afin de mesurer les changements dans l'incidence de la VBG.
- Identifier les objectifs, activités et mesures de lutte contre la VBG, et veiller à ce que la conception du projet tienne compte de la problématique des genres.
 - Veiller à ce que les activités soient conçues conformément aux normes sociales et environnementales internationales, y compris la participation des communautés autochtones.
- Développer des outils de suivi et d'évaluation incluant des indicateurs de VBG, afin de vérifier si les objectifs définis dans la phase de conception, en relation avec la VBG, ont été atteints.

Mise en œuvre

- Intégrer et mettre en œuvre des mesures de prévention de la VBG dans les projets environnementaux incluant l'autonomisation économique des femmes.

- Travailler en partenariat avec des organisations locales, en impliquant les femmes et les hommes, pour lutter contre les inégalités entre les genres et la VBG, ce qui s'est avéré plus efficace pour changer les attitudes et les comportements.
- Sur la base d'évaluations socioculturelles inter-sectionnelles, définir des stratégies visant à assurer la participation des femmes et des hommes de différents groupes et âges aux décisions relatives à la réduction de la VBG et des attitudes discriminatoires.
- Utiliser des protocoles d'action pour signaler les incidents de VBG pendant la mise en œuvre du projet, en particulier dans les situations de conflit.
- Inclure des messages spécifiques sur l'égalité des genres, la VBG et les droits humains dans la stratégie de communication et les produits du projet.

Allocation budgétaire

- S'assurer qu'un budget spécifique est alloué aux activités incluant la VBG en tant que composante, comme :
 - Embaucher un expert technique en matière de lutte contre la VBG;
 - Garantir des fonds pour les évaluations et interventions relatives à la VBG et aux questions d'égalité des genres.

Suivi et évaluation

- Utiliser les indicateurs nationaux et internationaux existants relatifs la VBG.
- Développer des instruments de suivi pour surveiller les incidents de VBG directement ou indirectement liés au projet.
- Veiller à ce que les processus d'évaluation tiennent compte de la VBG et, dans certains cas, incluent la réduction de la VBG comme indicateur de réussite du projet.
- Veiller à ce que le coût des interventions de lutte contre la VBG soit mesuré, afin d'identifier les opportunités d'extension.

S I.

S II.

S III.

S IV.

SECTEUR PRIVÉ

- Multiplier les impacts grâce à des politiques et méthodes de responsabilité sociale des entreprises améliorant la vie et les moyens de subsistance des personnes et des communautés.
- Appliquer les pratiques prometteuses de tous les secteurs, y compris en investissant dans les modèles d'autonomisation des femmes et des communautés, afin de comprendre et aborder la VBG par le biais des chaînes de valeur.
- Investir dans la recherche, le renforcement des capacités et la création de partenariats public-privé, y compris la concrétisation ou le renforcement des engagements visant à identifier et améliorer les écarts entre les genres limitant la productivité et les résultats.

CHERCHEURS ET UNIVERSITAIRES

- Renforcer la base de données factuelles sur les liens entre VBG et environnement, y compris en reprenant les questions de recherche présentées à l'Annexe 1 du présent document, pour guider une meilleure action et la concrétisation des résultats à tous les niveaux.

Annexe 3. Liste des études de cas

Toutes les études de cas mentionnées dans le rapport sont énumérées ci-dessous avec un titre descriptif des informations fournies concernant les liens entre VBG et environnement.

| Référence de l'Étude de cas | Pays | Brève description |
|-----------------------------|----------------------------------|---|
| Étude de cas EN05 | Kenya | Impact de la disponibilité en eau et de l'adaptation climatique sur les mariages d'enfants |
| Étude de cas EN11 | Afrique du Sud | Efforts conjoints pour lutter contre la violence basée sur le genre et le trafic illégal d'espèces sauvages dans les communautés entourant le parc national de Kruger |
| Étude de cas EN15 | Bangladesh | Liens entre violence basée sur le genre et changements climatiques dans les zones côtières et sujettes aux désastres |
| Étude de cas EN16 | République Démocratique du Congo | Corrélation entre les variations de température et de précipitations et la violence basée sur le genre |
| Étude de cas EN19 | Cameroun | Inégalités entre les genres et violence basée sur le genre dans l'accès et le contrôle des terres et l'agriculture |
| Étude de cas EN22 | Soudan du Sud et Ouganda | Effets des changements climatiques et de la dégradation environnementale sur l'incidence de la violence basée sur le genre |
| Étude de cas EN23 | Bangladesh | Programmes d'autonomisation des femmes et de résilience climatique pour réduire la violence basée sur le genre |
| Étude de cas EN25 | Malawi, Tanzanie et Ouganda | Coût de la violence basée sur le genre et des inégalités entre les genres en matière de productivité agricole |
| Étude de cas EN26 | République Démocratique du Congo | Exploitation minière illégale et conflits sont à l'origine de la dégradation environnementale et de la violence basée sur le genre |
| Étude de cas EN30 | Papouasie Nouvelle Guinée | Liens entre violence basée sur le genre et industries extractives |
| Étude de cas EN34 | Népal | Lutte contre la violence basée sur le genre dans la conservation de la biodiversité, l'adaptation aux changements climatiques et le renforcement de la résilience |
| Étude de cas EN37 | Ouganda | Lutter contre la violence basée sur le genre en tant qu'élément clé de la construction de communautés résilientes au climat |

S I.

S II.

S III.

S IV.

| Référence de l'Étude de cas | Pays | Brève description |
|-----------------------------|---------|--|
| Étude de cas SP05 | Mexique | Harcèlement sexuel et violence sur le lieu de travail dans les camps de conservation des tortues |
| Étude de cas SP33 | Pérou | Discrimination basée sur le genre dans le secteur universitaire des sciences de l'environnement |



**UNION INTERNATIONALE POUR
LA CONSERVATION DE LA NATURE**

Programme mondial sur la gouvernance et les droits
Rue Mauverney 28
1196 Gland, Suisse
gender@iucn.org
Tél 41 22 999 0000
Fax 41 22 999 0002
www.iucn.org/resources/publications